



Département
des Landes

Les Landes, le Département 

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Budget Primitif - 2025

Les Landes, le Département 

landes.fr

Procès-Verbal des Débats

Conseil départemental

Budget Primitif 2025

Adopté le 20 juin 2025

ISSN 1249-6219

Réunions du Conseil Départemental

Budget Primitif 2025

Jeudi 10 et vendredi 11 avril 2025

*La séance est ouverte à 9h00 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.*

Monsieur le Président : Nous allons faire le point sur les présences et les pouvoirs.

Rachel DURQUETY, une partie de cette matinée, sera absente et a donné son pouvoir à Damien DELAVOIE. Hélène LARREZET est excusée et a donné son pouvoir à Julien DUBOIS. Boris VALLAUD est excusé et a donné son pouvoir à Agathe BOURRETERE. Tous les autres Conseillers départementaux sont présents.

La réunion peut donc se tenir.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Absente, pouvoir à M. Damien DELAVOIE
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Présent
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Absente, pouvoir à M. Julien DUBOIS
Jean-Marc LESPADE,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Présente
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Absent, pouvoir à Mme Agathe BOURRETERE

Le quorum est atteint.

Monsieur le Président : Je vous propose que notre Assemblée désigne Julien PARIS comme secrétaire de séance, s'il en accepte la mission.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 MARS 2025.

Monsieur le Président : On va passer dans un premier temps à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2025. Nous n'avons pas reçu d'observations. Néanmoins, est-ce que certains d'entre vous ont des observations à formuler ? S'il n'y en a pas je vous propose que l'on adopte ce procès-verbal.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety (a donné pouvoir à M. Damien Delavoie), M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Vous avez tous été destinataires des rapports et volumes financiers, soit de manière dématérialisée, soit en version papier selon les souhaits de chacun.

Le 26 mars, je vous ai aussi communiqué un rapport supplémentaire, le rapport A5 qui était relatif à la demande d'avis du Département sur la révision du projet régional de santé. On vous l'a remis sur table.

Nous allons examiner pendant ce jour et demi les 48 dossiers qui sont à l'ordre du jour. Je demanderai à l'ensemble des rapporteurs – c'est une habitude, mais il faut quand même le répéter – d'être synthétiques dans leurs interventions afin de laisser la plus grande part au débat.

Nous allons mener cette matinée jusqu'à 13h. Nous reprendrons à 14h jusqu'à 18h. Demain, nous reprendrons à 9h30 et nous arrêterons quand nous aurons fini. Il ne tient qu'à vous que la matinée de demain soit courte.

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE		Vol. 1
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	Paul CARRERE	3
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Paul CARRERE	59
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Magali VALIORGUE	103
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	Agathe BOURRETERE	161
A-5	REVISION PARTIELLE DU PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS) -AVIS	Paul CARRERE	*
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		
B-1	INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	Frédéric DUTIN	191
B-2	SOUTIEN AUX FAMILLES ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITE	Sylvie PEDUCASSE	207
B-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Salima SENSOU	268
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE		
C-1	SOLIDARITÉ TERRITORIALE - FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ ET ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES	Didier GAUGEACQ	277
C-2	HABITAT ET LOGEMENT	Jean-Marc LESPADE	323
C-3	RÈGLEMENT UNIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS, DE LEURS GROUPEMENTS ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	Didier GAUGEACQ	448
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
D-1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES, BUDGET ANNEXE PARL	Olivier MARTINEZ	580

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
D-2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES HORS DOMAINE DÉPARTEMENTAL - DOMAINE FERROVIAIRE GPSO (GRAND PROJET DU SUD-OUEST)	Olivier MARTINEZ	642
D-3	AMÉNAGEMENT DURABLE ET GESTION DOMANIALE	Olivier MARTINEZ	657
D-4	BÂTIMENTS DURABLES DÉPARTEMENTAUX	Olivier MARTINEZ	670
D-5	AMENDES DE POLICE	Olivier MARTINEZ	680
D-6	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	Olivier MARTINEZ	684
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		Vol. 2
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	Jean-Luc DELPUECH	3
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	Paul CARRERE	40
E-3	PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	Sandra TOLLIS	56
E-4	DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	Damien DELAVOIE	110
E-5	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Patricia BEAUMONT	153
E-6	DÉCHETS	Christine FOURNADET	228
E-7	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	Jean-Luc DELPUECH	233
E-8	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) ASSOCIATIONS ÉVOLUANT DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)	Dominique DEGOS	239
	F - AGRICULTURE ET FORET		
F-1	SOLIDARITÉ ENVERS LA FERME LANDES ET MAINTIEN DU DYNAMISME AGRICOLE ET RURAL	Didier GAUGEACQ	249
F-2	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ATTENTES SOCIÉTALES : UNE	Patricia BEAUMONT	258

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	NÉCESSAIRE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE À ACCOMPAGNER		
F-3	« LES LANDES AU MENU ! » : UN OUTIL À DISPOSITION DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS POUR RELOCALISER L'ALIMENTATION ET SOUTENIR LES PRODUCTIONS DE QUALITÉ	Dominique DEGOS	274
F-4	SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUPRES DE LA FILIERE FORET BOIS	Dominique DEGOS	438
F-5	DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS	Didier GAUGEACQ	450
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME		
G-1	ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE, TOURISME ET THERMALISME	Cyril GAYSSOT	474
	H - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE		
H-1	AGIR POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Eva BELIN	547
	I - EDUCATION ET SPORTS		Vol. 3
I-1	UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES	Muriel LAGORCE	3
I-2	SPORTS	Henri BEDAT	73
	J - JEUNESSE		
J-1	FAVORISER LES PARCOURS EDUCATIFS EPANOUISSANTS	Sylvie BERGEROO	114
J-2	DONNER AUX JEUNES LA POSSIBILITE DE CHOISIR LEURS PARCOURS	Sylvie BERGEROO	124
J-3	SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN AU CŒUR DES PARCOURS DE JEUNESSE	Muriel LAGORCE	156
	K - CULTURE		
K-1	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES	Rachel DURQUETY	165
K-2	PATRIMOINE CULTUREL	Rachel DURQUETY	201

	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE		
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	Sylvie BERGEROO	277
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE		
M-1	VIE ASSOCIATIVE	Sylvie BERGEROO	281
M-2	PERSONNEL DEPARTEMENTAL, ELUS ET SUBVENTIONS	Henri BEDAT	310
M-3	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	Julien PARIS	340
M-4	DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	Dominique COUTIERE	350
M-5	INFORMATION SUR LA DETTE DU DEPARTEMENT DES LANDES	Dominique COUTIERE	386
M-6	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	Dominique COUTIERE	395
M-7	AUGMENTATION DU TAUX DES DROITS DE MUTATIONS A TITRE ONEREUX EN APPLICATION DE LA LOI DE FINANCES 2025	Dominique COUTIERE	403
M-8	BUDGET PRIMITIF 2025	Dominique COUTIERE	405

A-1 LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE (page 3 du volume 1)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Président, bonjour à tous.

J'ai bien pris la mesure de la nécessité d'être concis. Malgré tout, les budgets d'autonomie, comme l'explique Dominique COUTIERE, engageant des centaines de milliers d'euros, voire de millions d'euros, on va prendre quelques minutes pour en parler.

A titre d'introduction, vous dire que sur la construction des budgets relatifs à l'autonomie et l'ensemble des rapports présentés ce matin, l'objectif, malgré le contexte contraint, c'est la poursuite de l'action du Département en matière de politique publique de l'autonomie dans le respect des orientations que l'on a définies de façon pluriannuelle dans le schéma départemental de l'autonomie.

L'objectif numéro 1 est de préserver le modèle landais d'accompagnement et d'innovation tout en l'adaptant aux nouveaux besoins et aux contingences actuelles. On a de nombreux enjeux qui sont listés dans le cadre de ces budgets et de ces présentations de rapports, vous allez le voir au fur et à mesure des présentations, et les enjeux sont déclinés de manière opérationnelle avec des engagements financiers correspondants dans l'ensemble des rapports.

Pour le budget A1 relatif aux actions en faveur de l'autonomie, nous avons des inscriptions budgétaires, en dépenses, de 9 674 350 € et en recettes, 3 856 756 €.

De façon synthétique sur cette présentation de rapport, on peut considérer que ce rapport conforte d'abord la nécessité de poursuivre une gouvernance partagée sur l'ensemble des territoires landais. Il y a d'une part le rappel de l'importance des acteurs territoriaux CCAS-CIAS sur lesquels repose notre modèle d'accompagnement des plus vulnérables.

Il y a ensuite la poursuite des contrats territoriaux d'appui. Le premier, de façon expérimentale, avait été porté en co-validation avec la CNSA en Pays morcenais tarusate et continue son petit bonhomme de chemin. On vient de signer il y a quelques jours de la même façon le portage CTA sur MACS (Maremne Adour Côte Sud). L'objectif de ces contractualisations, c'est vraiment la mise en cohérence de l'ensemble des territoires en matière médicosociale, en matière sanitaire. C'est la vraie connexion entre les territoires et les contrats locaux de santé et un travail concerté de l'ensemble des acteurs.

Le deuxième point concerne la poursuite de la consolidation des services à domicile. Là non plus, ce n'est pas un vain mot dans la mesure où on est vraiment sur un maintien de l'effort sur la rémunération et le soutien à la modernisation. On aura cette année encore une dotation complémentaire d'accompagnement pour les salariés de ces services à hauteur de 1,3 M€ en 2025 sur le secteur associatif, je pense en particulier l'ADMR, et 3 350 000 € pour le secteur public. L'accompagnement à la réforme des SAD mixtes, constitution à partir des SAD territoriaux pour renforcer leur capacité d'action et profiter de cette opportunité pour ouvrir le périmètre aux personnes en situation de handicap. Donc là, c'est une amorce de 160 000 €. C'est un travail qui est concerté avec l'ensemble des acteurs, présidents d'EPCI, ARS, pour faire en sorte de mailler parfaitement le territoire et des territoires qui soient en cohérence avec les portages des actions territorialisées sur les CIAS. Et l'expérimentation des solutions de mobilité pour les aides à domicile vient corroborer cet engagement de consolidation des services à domicile.

Je me permets de faire un focus sur ce dernier point dans la mesure où c'est un point vraiment d'actualité, Président, et c'est un point pour lequel nous sommes en plein démarrage de l'expérimentation. Il y a cinq territoires dans les landes. Je ne vais pas les détailler puisqu'ils sont dans le dossier, qui sont en engagement d'expérimentation sur trois à quatre modalités de mobilité. Cela va de la voiture thermique, électrique, vélo électrique, véhicule sans permis. On a démarré les expérimentations, je pense que les équipes qui en bénéficient sont particulièrement engagées dans cette expérimentation et elles en voient vraiment la valeur ajoutée.

L'objectif pour nous est très simple : c'est déjà d'avoir une harmonisation des pratiques en matière de mobilité sur l'ensemble des intervenants et sur l'ensemble des territoires parce qu'on voyait qu'il y avait une forme de dichotomie en matière de remboursement, de capacitaire d'accompagnement technique. La deuxième chose, c'est aussi d'être en capacité de travailler sur cette attractivité des métiers du domicile. Effectivement, on se rendait compte que l'on avait des gens en matière d'insertion professionnelle qui avaient une capacité de travailler sur ces métiers, mais qui n'avaient pas la capacité financière d'avoir un véhicule et donc là aussi, l'objectif est de pas discriminer entre ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas et de faire en sorte que l'ensemble des personnes qui se sentent en capacité de ou qui en ont la vocation puissent intervenir sans discrimination. C'est aussi une forme de reconnaissance de ce travail quand on est sur des métiers de catégorie C difficiles, comme le sont ces métiers-là, avoir un véhicule estampillé par le logo de l'employeur est une forme de reconnaissance pour soi et pour ses proches, dans le village dans lequel on réside principalement.

Donc, l'objectif est de boucler cette expérimentation à horizon fin 2025 et d'engager la généralisation à horizon 2026-2027. Ce sera un engagement financier important de la collectivité. On l'a déjà travaillé, mais malgré tout, on est en train d'atterrir au niveau de l'expérimentation. Il y a un volet juridique à travailler également avec les services du Trésor par rapport à la notion d'avantages en nature, à des notions diverses et variées qu'il faut caler pour qu'il n'y ait pas de déconvenue au moment d'une généralisation.

Troisième point au niveau de ce rapport A1, c'est la poursuite de la feuille de route attractivité des métiers. Le premier point, c'est la création de l'Institut Fédératif Landais du Travail Social. C'est un engagement fort porté en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine, avec l'UPPA. On est dans un démarrage de cet Institut Fédératif qui a été validé au niveau régional. On a des rencontres assez régulières. La semaine prochaine, on aura un point sur ces métiers et sur cette notion d'attractivité à Pontonx-sur-l'Adour. C'est une amorce pour nous à hauteur de 70 000 € cette année budgétairement.

Densification des actions dans le soutien à l'apprentissage dans les ESMS. On a essayé d'ouvrir l'apprentissage au niveau ESMS, là aussi pour essayer de qualifier les agents et de répondre à des manques de personnel dans les structures. Cela prend forme. On a une trentaine de candidatures déclarées en 2025 sur les ESMS landais. Il faut que l'on continue à l'encourager et à créer des passerelles possibles pour que nos jeunes, ou nos moins jeunes d'ailleurs qui sont en requalification professionnelle, puissent bénéficier de ce type d'accompagnement et que les établissements puissent aussi recruter de façon différente, si je puis dire pour, là aussi être attractifs.

Soutien des démarches QVT (qualité de vie des conditions de travail). Ce sont des choses engagées au niveau de la route de l'attractivité et bien sûr, une campagne de communication et de valorisation de ces métiers sous différentes formes qui va fleurir. Vous allez la voir passer parce que nous, nous sommes au courant de cette capacité de travail que nous engageons, mais il est important que l'ensemble des Landaises des Landais et même au-delà puissent être informés.

On a également un quatrième point important sur ce rapport qui est la poursuite de l'effort de diversification des places, avec le volet de montée en charge de l'habitat inclusif. On est sur une masse à l'horizon 2026 de 220 places avec un équilibre de 120 personnes âgées, une centaine de personnes handicapées sur le Département. On valide donc une aide de 600 000 € en 2025 pour l'aide à la vie partagée.

Dans notre plan résidences autonomie que l'on avait appelé « *plan 1000 places* », on a conscience des difficultés à monter ce type de projet. Il y a malgré tout 406 places autorisées, 81 ouvertes déjà et d'autres vont suivre dans l'année 2026. Cela s'engage sérieusement.

Le forfait autonomie accompagne, 818 € par place. On a 13 640 € par place en matière d'investissement. Il faut que l'on arrive à consolider le montage économique et travailler vraiment avec les territoires pour, là aussi, avoir un maillage des plus cohérents au niveau landais.

Enfin, le dernier point qui n'est pas le moins important, c'est le maintien de notre capacité d'innovation. Il y a effectivement le premier projet qui est le projet de résidence de vacances et de répit partagé qui devrait voir le jour entre 2027 et 2029 sur le village d'Arjuzanx. On est en plein travail COPIL/COTEC par rapport à la faisabilité économique, à la faisabilité organisationnelle, à la faisabilité financière. Il y a un travail à venir pour, effectivement, contractualiser avec un gestionnaire dans les mois, voire l'année à venir et donc, l'objectif est de pouvoir ouvrir cette structure de 120 places à destination des aidants

à partir de 2029. Donc, un travail préparatoire de 4 à 5 ans comme ce type de projets le nécessite.

Le deuxième point concerne l'attractivité médicale. J'en ai déjà parlé à une ou deux reprises. On est donc aujourd'hui là pour valider la mise en place de XL Santé. Qu'est-ce que c'est ? C'est un travail co-porté entre nos services départementaux et l'ARS, l'antenne ARS Landes. L'idée est d'accompagner les demandes des territoires, d'une part, et d'autre part, la possibilité d'accueil pour ces territoires de professionnels de santé, mais aussi médicaux et paramédicaux.

C'est le défi que l'on se lance collectivement. Je suis allé déjà, il y a quelques mois, présenter ce projet à l'Association des maires. L'objectif était de pouvoir travailler avec certains élus d'EPCI sur l'organisation d'un copilotage territorial. Il y a également un travail avec les Présidents de CPTS landais. Certains représentant les médecins essentiellement sont en passe de venir étayer ce portage.

La dernière chose en date que nous avons faite il y a maintenant deux mois, c'est la publication du poste chef de projet. La bonne nouvelle, c'est que l'on a 7-8 candidatures et que dans les prochains jours, dès que l'on aura validé ensemble le budget, on pourra recruter cette personne et donc commencer à concevoir cette équipe de 3-4 personnes qui vont accueillir, accompagner, travailler sur de la conciergerie, c'est-à-dire trouver une façon de s'occuper des enfants de celui ou celle qui arrive et de sa famille, aider à trouver un logement avec les territoires d'accueil et donc, tout ce travail de cohérence de concertation va venir épauler les EPCI qui essaient d'attirer dans un schéma peut-être un peu plus désorganisé territorialement des professionnels de santé qui commencent à manquer sur leur territoire, comme d'ailleurs partout en France.

Donc, voilà un petit peu sur ce dossier XL Santé, deuxième focus, où effectivement il y a un vrai travail qui dépasse peut-être un peu le cadre de nos compétences propres, mais qui nous engage dans le cadre du maillage territorial en matière de moyens de santé, de moyens paramédicaux et qui considère aussi être des moments importants pour l'attractivité de notre territoire.

Voilà Président sur ce rapport A1. Donc, 9 674 350 € en dépenses, 3 856 750 € en recettes.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Sur ce dossier autonomie, est-ce qu'il y a des prises de parole, des observations, des réactions ?

M. GAYSSOT : Merci Monsieur le Président. Je tenais à mettre en lumière la particularité du parcours résidentiel pour le bien vieillir, notamment sur le canton Maransin Sud. Lorsqu'on a fait la réunion de mi-mandat auprès des Landais de Maransin Sud, il est apparu comme une évidence le vieillissement accéléré de la population sur notre canton, notamment des personnes de plus de 75 ans, ce qui pose une véritable problématique. Les Landais et les Landaises nous ont fait part que certains d'entre eux découvraient que les places d'EHPAD ne dépendaient pas du Conseil départemental, mais dépendaient de l'ARS. On leur a fait part de notre volonté, affichée clairement depuis le début du mandat, de mettre en œuvre plusieurs résidences autonomie, notamment sur Moliets-et-Maâ qui sont en cours et qui devraient démarrer au mois de septembre et également sur Vieux Boucau, Tosse et probablement sur Saubusse car il y a véritablement là des familles qui sont en détresse de ne pas avoir de solution aujourd'hui pour leurs aînés. Et donc, les politiques publiques que l'on met en œuvre pour soutenir ces plans de résidences autonomie sont extrêmement importantes et plus particulièrement dans notre canton puisqu'on compte plus de 5 000 personnes de plus de 75 ans et qui risquent de doubler d'ici à 2035 par rapport à 2010.

Je voudrais savoir si nos politiques publiques accompagneront, dans le cadre d'un contrat territorial d'autonomie qui va être signé avec la communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud, l'ensemble de ces politiques pour accompagner le parcours résidentiel du bien vieillir dans notre Département. Merci.

M. CARRERE : Simplement pour ajouter deux ou trois choses par rapport à l'intervention de Cyril. Quand je parlais de signature CTA CLS sur MACS, c'est effectivement l'outil que l'on a mis à disposition des territoires pour travailler la coordination de l'aménagement du territoire en matière de résidences de ce type effectivement, puisqu'il y a deux stratégies. On peut imaginer que certains territoires aient vraiment envie de s'engager fortement village par village sur ce type d'équipement. On se rend compte quand même qu'en matière d'ingénierie de projet et qu'en matière de soutenabilité financière, il faut essayer de le cadrer, de le coordonner comme cela a été fait sur MACS depuis maintenant plusieurs mois.

Donc effectivement, le territoire évoqué est un territoire avec une forte attractivité de jeunes retraités qui deviennent un peu moins jeunes quelques années après et donc, dans les prochaines années, il va clairement y avoir besoin, peut-être encore plus sur ce territoire et quelques autres que globalement sur les Landes, de se préoccuper de l'accompagnement de ces personnes et donc, on travaille d'arrache-pied. Nos services travaillent pour accompagner les territoires sur l'organisation de ces résidences autonomie ou de ses habitats inclusifs.

Il y a un autre point que je n'ai pas évoqué dans mon propos, mais qui vient aussi accompagner cette démarche d'amélioration de l'habitat et d'accompagnement, c'est ce que l'on appelle XL Adapt'. C'est l'accompagnement en matière d'ingénierie de projets et d'ingénierie de travaux auprès de celles et ceux qui ont besoin de faire évoluer la capacité d'accueil de leur bâtiment et de leur domicile. On avait différents problèmes, notamment un problème de solvabilité puisque, quand on engage une étude, il faut la payer et quand on engage des travaux, il faut les payer ou du moins les avancer le temps que les aides auxquelles on peut prétendre arrivent.

Donc, on est sur un schéma où il y a 180 dossiers en cours de travail sur cet habitat privatif, privé, mais malgré tout, il y a aussi des gens qui font le choix de pouvoir rester chez eux pour vivre, malgré une forme de handicap ou de dépendance. On est sur un objectif à 3 ans de 700 à 750 logements adaptés à travailler. On en a déjà 180 en cours. L'idée est de financer l'ingénierie, c'est-à-dire que les gens n'ont plus à payer l'ingénierie prévisionnelle de travaux et dans une contractualisation avec Procivis, il y a également une avance qui est faite sur les travaux pour ceux qui ne peuvent pas l'assumer. C'est travaillé avec l'Anah et c'est travaillé localement avec une association bien connue qui s'appelle Soliha qui pilote avec nous cet accompagnement à domicile.

Donc, il y a la création de structures portées par les collectivités ou par des associations, mais il y a aussi la volonté de diversifier l'offre et de consolider le maintien à domicile dans de meilleures conditions pour certains. C'est effectivement une nouveauté, mais on ne savait pas exactement combien on allait avoir de dossiers. On l'imaginait assez important, mais on est déjà sur une semi-frénésie en matière de portage qui fait qu'il faut que l'on travaille avec les territoires qui développent des OPARU par exemple ou des opérations d'habitat et il faut que l'on accompagne les territoires qui ne le font pas puisque les individus ont le droit aussi de travailler au maintien en autonomie chez eux dans un logement plus adapté. Voilà.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce dossier ? Non. On se peut se féliciter quand même que sur un dossier qui est vraiment d'actualité, c'est-à-dire que comme l'évoquaient Cyril et Paul, on sait qu'il y a le mur du vieillissement devant nous, tous collectivement, c'est-à-dire que l'on sait le nombre de personnes de plus en plus âgées qui sont présentes sur notre territoire et donc, il faut que nos politiques s'adaptent. Qu'elles s'adaptent auprès des personnels qui interviennent auprès de ces personnes âgées et c'est vrai que le projet mobilité, cela faisait longtemps qu'on y travaillait et on rentre dans la phase opérationnelle, certes sur cinq territoires et comme le disait Paul, je peux témoigner parce que sur le CIAS que je préside, les personnels qui ont été dotés sont ravis, c'est une chose, et cela leur offre d'autres perspectives, c'est indéniable. C'est un sujet qui est très important.

Le sujet sur l'attractivité des métiers qui a été mis sur le devant de la scène dans la période du Covid et post-Covid et pour lequel il y a eu un dialogue très nourri et dont on peut se féliciter de l'issue favorable de la création d'un IFTS sur le Département des Landes parce que c'était, on ne va pas dire une anomalie, mais enfin, jusqu'à présent, il y en avait quasiment dans tous les autres Départements sauf dans les Landes. On sait bien que la proximité en matière de formation est indispensable si on veut attirer ou conserver un certain nombre d'agents en direction de ces métiers.

Le troisième élément, là aussi on en a parlé même si, quand vous regardez les cartographies nationales, on sait bien que de façon globale le département des Landes n'est pas le plus en difficulté en matière d'accueil de professionnels de santé, mais néanmoins, ce n'est pas homogène et on a des secteurs vraiment en difficulté dans notre département, et le projet de XL Santé qui rentre en phase opérationnelle en 2025 va, je pense, servir d'étayage à beaucoup de territoires pour pouvoir être accompagnés dans la recherche de professionnels de santé et de réponse à tout ce qui gravite autour du professionnel de santé, c'est-à-dire sa famille et les besoins que peut avoir une famille en plus du professionnel.

Il est sûr que sur ce dossier on voit que cette année se concrétisent un certain nombre de réflexions qui sont menées depuis plusieurs années.

Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety (a donné pouvoir à M. Damien Delavoie), M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

A-2 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (page 59 du volume 1)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : On est sur des inscriptions budgétaires bien plus importantes puisqu'on est à 92 167 000 € en dépenses et 45 366 650 € en recettes.

De façon assez classique, on a un premier objectif qui est le soutien à la perte d'autonomie, via l'APA d'abord avec une inscription de 64 500 000 € en dépenses et de 33 616 500 € en recettes.

Au-delà de la pérennité de ces accompagnements, on a malgré tout une introduction nouvelle dans le règlement départemental d'éléments extralégaux en faveur du soutien à l'autonomie à domicile, en établissement mais aussi au soutien du répit des aidants. Je pense, par exemple, à la possibilité de convertir les jours d'hébergement temporaire pris en charge par le Département, hors plan, en jours de relayage. Quand vous avez par exemple 30 jours d'hébergement temporaire, ils peuvent être transformés en 10 jours de relayage, c'est-à-dire d'accompagnement à domicile spécifique. Certains l'appellent le baluchonnage, d'autres le relayage. Ce sont des choses qui ont été portées expérimentalement sur certains territoires, je pense au territoire de Dominique COUTIERE qu'il avait porté dans la notion de baluchonnage sur son CIAS, par exemple.

Il y a également la mobilisation de l'APA à hauteur de 2 000 € maximum, forfait établi indépendamment du montant des plafonds d'aide par le GIR pour l'adaptation de l'habitat, en cohérence avec l'action portée. Cela vient corroborer ce que l'on peut faire d'un côté avec XL Adapt'. Là aussi, il y a des aménagements dits d'urgence dans le cadre de perte cognitive ou de perte en matière d'indépendance qui font que parfois, on a besoin rapidement d'intervenir dans les domiciles pour travailler ce maintien à domicile et permettre aux acteurs qui viennent accompagner de travailler dans de meilleures conditions. Donc, là aussi ce sont des choses nouvelles pour lesquelles on fait évoluer notre règlement.

Il y a également une notion importante qui est la Dotation Qualité. C'est l'accompagnement des services du Département en lien avec le CDG à l'optimisation d'un levier financier à destination des services à domicile. On l'a mobilisé à partir de 2022 de façon parcellaire, 2023 en année pleine. Là, on est sur un montant d'aide de près de 5 M€. Cela veut dire que ça vient ajouter aux 24,58 € que l'on a sur le tarif d'accompagnement, + 4 € sur des prises en charge spécifiques, sur des prises en charge de deux personnes, sur des accompagnements particuliers.

Il y a un objectif qualitatif supplémentaire que doivent porter les associations ou les CIAS, mais malgré tout, c'est un vrai coup de pouce pour, là aussi, financer nos services à domicile.

Il y a malgré tout des points d'attention particuliers sur cet exercice 2025 à ce niveau-là. C'est l'entrée en vigueur de la fusion des sections dépendance et soins au 1^{er} juillet 2025 dans nos établissements. On a été un petit peu balloté au niveau ministériel. On l'attendait de façon expérimentale, puis après on ne l'attendait plus puis après, elle devait venir en année pleine. L'atterrissement définitif est au 1^{er} juillet, ce qui n'est pas des plus simple en matière d'organisation et de validation budgétaire de l'APA. Cela veut dire qu'il faudra que sur la DM1 ou la DM2, on ajuste un petit peu la capacité de crédit et l'organisation financière d'accompagnement de l'APA en établissement puisqu'elle pourra être amenée à évoluer, dans la mesure où il y a une fusion entre les budgets soin et les budgets dépendance.

L'objectif pour nous est clair à ce niveau-là. On s'était engagés potentiellement dans l'expérimentation ; on était allés rencontrer la Direction de la CNSA avec le Président et l'objectif pour nous est de voir s'il peut y avoir une simplification en matière de gestion. C'est ce que nous disaient les Directeurs d'établissement dans un premier temps, mais l'objectif prioritaire pour nous est surtout qu'il n'y ait pas de baisse dans l'accompagnement financier en matière d'APA pour les Landaises et les Landais puisque c'est un engagement fort au niveau budgétaire, vous l'avez vu par rapport aux inscriptions, et il ne faudrait pas que dans le cadre de la reprise en main par l'État de ce volet dépendance, on ait une forme de dégradation engendrée par des baisses financières. Cela fait partie des choses que l'on a clairement fait remonter et cela fait partie des choses sur lesquelles on sera très précautionneux et très attentionnés dans les mois à venir avec les gestionnaires d'établissement et les Présidents de Conseil d'Administration.

Que vous dire de plus sur ce dossier ? En matière d'aide sociale puisque c'est le deuxième point relatif au soutien à la perte d'autonomie, on est sur des inscriptions à 22 M€ en dépenses et en recettes, on a des recettes récupération de ressources hébergé-obligé alimentaire d'un peu plus de 9,5 M€ et on a 2 M€ de récupération sur successions puisque, effectivement, de façon quasi systématique maintenant, dans le cadre des soldes des dossiers d'aide sociale, on travaille sur la succession. C'est dit au démarrage par ceux qui font les dossiers et c'est géré de façon quasi systématique maintenant ou systématique sur les gestions de dossiers, gestion de fin de vie.

Le point suivant est la poursuite du soutien aux EHPAD. Là aussi, c'est quelque chose d'assez courant, mais que l'on a fait évoluer au fil des dernières années, dans la mesure où, effectivement, il y avait des difficultés évidentes sur le modèle des EHPAD partout en France et dans les Landes aussi. Je le rappelle, on est sur un accompagnement dans un cadre de dialogue de gestion sur l'ensemble des EHPAD landais, avec une dizaine d'EHPAD pour lesquels on a une surveillance de proximité importante, une trentaine-quarantaine qui fonctionnent correctement et quelques-uns qui sont enclins à pouvoir se dégrader. Il faut que l'on soit très vigilants par rapport au modèle.

Dans le cadre de ce que je viens d'évoquer, il y a un accompagnement particulier au niveau budgétaire puisqu'on a validé le fait de pouvoir tolérer des augmentations de 3% des prix de journée et au-delà si des établissements, dans le cadre du dialogue gestion, l'expriment et que c'est fait dans un schéma partagé avec eux. Il y a une consolidation de l'accompagnement relatif au taux d'encadrement. Je rappelle que l'objectif pour nous est de tendre vers 0,8 ETP par personne accueillie et donc là, on est sur un plan d'aide d'un peu plus de 2 M€, avec 1,2 M€ pour contribuer au renforcement des taux d'encadrement et 850 000 € pour les EHPAD en difficulté financière. Je précise que l'an dernier et l'année d'avant, on était sur une épure entre 5 et 7 M€, même 8, d'accompagnement en crédits non reconductibles sur la fin de l'exercice, là où l'État nous accompagnait avec un zéro de moins globalement.

Dans ce schéma-là, on prévoit 850 000 € sur le budget pour accompagner les établissements. Pourquoi moins ? D'une part parce qu'il faut considérer que l'on doit aussi rationaliser ce type d'aides. On ne pourra pas les généraliser dans le temps à hauteur de ce que l'on a pu faire les années précédentes et il y a aussi des indicateurs qui nous laissaient penser jusqu'aux dernières annonces de Donald Trump que l'inflation allait se contenir, que l'évolution tarifaire énergétique était en baisse, ce qui était le cas jusqu'à il y a quelques jours, et que donc, on aurait en matière d'incidence sur les frais financiers des atténuations.

Je ne vous cache pas que les légères montées douanières peuvent laisser présager quelques glissades à tous les niveaux et qu'on ne le mesure pas, mais malgré tout, on a construit sur des hypothèses qui étaient avant les dernières annonces de la semaine dernière.

Voilà un petit peu pour l'aide aux établissements.

On a aussi un point d'actualité important qui est la mise en place du tarif différencié. Certains d'entre vous en ont peut-être entendu parler. Le tarif différencié est une autorisation qui permet légalement d'avoir des tarifs différents dans nos EHPAD, avec potentiellement une montée en charge jusqu'à 35%. Ce que l'on propose nous, c'est de travailler dans les prochaines semaines avec l'ensemble des Directeurs et Présidents de structures pour que l'on ait une approche départementale parce qu'on peut difficilement imaginer de laisser libre cours à l'ensemble des acteurs de définir un tarif différencié, si je puis dire à la carte en fonction de la réalité. On a clairement besoin de travailler à une organisation. On peut tout à fait l'imaginer par strate financière, sur des pourcentages... Il faut aussi voir avec les équipes des établissements quelle est la contrainte en matière d'organisation financière réglementaire induite par rapport à ces évolutions. Il faut aussi faire le point avec les représentants des familles et des résidents sur la réalité de l'impact que cela peut générer et il faut aussi que l'on soit en mesure de se rendre compte de ce que cela va apporter aussi en matière de recettes supplémentaires pour les établissements, ce qui ne sera pas neutre, je pense, dans la mesure où même si on est sur un territoire rural, on a des structures dans notre département où on a des gens qui ont des retraites plus que convenables et il est tout à fait imaginable qu'il puisse y avoir un supplément pour des gens qui ont des retraites sur certains seuils par rapport à des gens qui sont tout simplement à l'aide sociale.

Il faut aussi faire très attention à voir à quel moment en matière financière on accompagne ce tarif différencié pour ne pas faire plonger une partie des personnes qui sont fragiles et qui sont tout justes entre le paiement et l'aide sociale et ne pas les plonger, si vous voulez, versus cette aide sociale. Donc, il faut maintenir l'autonomie financière des résidents et de leurs familles, mais il faut aussi être en capacité, peut-être, de proposer des tarifs différenciés sur certaines classes tarifaires.

Ce sont des choses que l'on va engager, que l'on discutera bien sûr avec l'ensemble des élus, mais on veut voir aussi, dans le cadre de la mise en place et des contraintes que cela peut générer, avec les acteurs de notre territoire.

Voilà, Président, ce que je voulais vous dire sur les EHPAD.

Dernier point, poursuite des actions de prévention et d'accompagnement de la perte d'autonomie. Il y a un vrai travail qui est en train d'être porté sur la notion de dispositif téléalarme, les outils numériques. On est sur une année de transition en 2025 vers la modernisation du service de téléalarme. On a besoin de travailler sur une plateforme d'appels pour aller au-delà de ce que peut nous proposer le SDIS dans l'accompagnement du téléalarme qui ne suffit pas nécessairement par rapport à la réalité des outils dont on a besoin pour un maintien à domicile contenu.

On peut parler de service public départemental à l'autonomie. On l'imagine vraiment sur trois niveaux.

Un niveau 1 avec des téléalarmes, une offre actuelle vraiment renforcée avec effectivement cette notion de plateforme.

Un niveau 2, essayer de travailler avec les CIAS sur la lutte contre l'isolement parce qu'on se rend compte qu'au-delà des plateformes et des outils numériques, rien ne remplace la relation humaine et sur des périodes d'isolement ou sur des périodes - on l'a vu à certains moments - de canicules qui sont des périodes difficiles, il faut vraiment que l'on arrive à connecter les territoires contractuellement sur cet accompagnement. Certains le font naturellement, d'autres le font un petit peu moins. Il y a aussi une notion de moyens mis à disposition pour avoir quelque chose d'équilibré sur l'ensemble du territoire.

Et puis, le troisième niveau est d'avoir une sécurisation technologique et d'essayer de travailler dans l'ingénierie informatique et technique. C'est ce que l'on a essayé de faire avec la SEMOP. On va essayer de travailler un petit peu différemment, avec potentiellement les mêmes acteurs ou d'autres et/ou d'autres acteurs pour essayer, là aussi, d'étoffer notre offre technologique. On se rend compte du bénéfice que peut apporter l'intelligence artificielle sur l'organisation du maintien à domicile maintenant, avec des outils qui sont incroyables en matière de développement dans les mois à venir. Il faut que l'on soit en capacité d'être à l'heure, au rendez-vous du maintien à domicile en mettant en avant la technologie telle qu'elle évolue jour après jour au niveau national et même au-delà.

Voilà, Président, ce que je voulais vous dire. Donc, un engagement fort sur ce rapport A2 avec plus de 92 M€ de dépenses et 45 M€ de compensation en recettes pour accompagner ces politiques en faveur des personnes âgées, qu'elles soient en établissement ou à domicile.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président et vice-président, chers collègues, vous l'avez dit, engagement fort sur ces missions que nous soutenons, bien évidemment, compétence majeure du Département. Par contre, nous avons une interrogation sur la différence entre l'évolution des recettes liée à cette compétence et celle des dépenses. 94 millions de dépenses l'année dernière, 92 cette année, donc une baisse de 2 millions, et des recettes qui augmentent plus fortement : 38 millions en 2024 en arrondissant et 45 en 2025, soit + 7 millions et 18%.

Il y a une forte hausse des recettes liée à l'APA, + 7 millions, alors que les dépenses sur ce sujet augmentent de 3 millions.

Et puis, vous l'avez dit, une révision des accompagnements des EHPAD liée au contexte, notamment énergétique que vous décrivez, et on comprend en creux que si des évolutions arrivaient en la matière, on pourrait certainement revoir ces accompagnements-là. Mais du coup, des recettes qui augmentent en proportion plus importante que des dépenses, suscitent des interrogations. Pourquoi n'aurait-on pas pu, a minima, maintenir le niveau de dépenses du précédent exercice, encore une fois sur des missions dont nous considérons tous qu'elles sont essentielles pour la population du département, plutôt en vieillissement comme on l'a évoqué tout à l'heure.

M. CARRERE : Sur le volet dépenses, pour vous apporter tout simplement une réponse, effectivement, il y a une baisse de 2 millions potentiellement, mais vous avez vu que l'an dernier sur la construction DM1-DM2, c'est + 5, + 7 millions qui sont venus accompagner. Donc effectivement, on a construit sur des hypothèses que j'ai évoquées en se disant qu'on était, d'une part, dans un accompagnement en matière de la tolérance d'augmentation des prix de journée puisque les taux directeurs sont potentiellement à augmenter de 3%. Moi, je fais partie de ceux, pour en avoir parlé avec beaucoup de Présidents d'EPCI, qui pensent que dans le cadre de la répartition de l'effort sur les prix de journée en établissement, il

faut être en capacité d'augmenter ces prix de journée, mais il faut que les résidents et leurs familles assument une partie supplémentaire de l'accompagnement. On est sur des prix de journée qui sont entre 60 et 70 €. On a de bonnes marges de manœuvre, si je puis dire, par rapport à ce qui se pratique sur les territoires voisins et je pense que dans le contexte de rééquilibrage des budgets des établissements, certes, il y a un accompagnement du Département qui est quand même très important, et je vous encourage à regarder la stratégie budgétaire de pas mal de Départements voisins et le désengagement chronicisé sur ces politiques, y compris personnes âgées, on est au rendez-vous sur la structure du Budget Primitif, mais malgré tout, et je l'ai dit à de nombreuses reprises, il faut effectivement que les bénéficiaires puissent aussi faire un effort supplémentaire dans la participation prix de journée.

Donc, cela se traduit assez simplement. Il y a le fait que l'on n'inscrit pas des aides, des crédits non reconductibles à hauteur des exercices précédents, ce qui fait que là où on était à 94, on est à 92 et si vous regardez les 850 000 € que l'on a prévus sur l'aide en fin d'exercice et si vous les rapportez aux 7 millions, aux 8 millions que l'on a eus sur les deux dernières années, on serait plus près de 100 que de 92.

Je pense qu'il est important de donner les moyens aux établissements de redresser la barre, clairement. Il y a des moyens que l'on déploie avec eux. Il y a des moyens qu'ils doivent déployer dans un souci de gestion optimisée. Il y a tout le volet sur la gestion des personnels sur lequel on les accompagne clairement en matière d'attractivité, de QVT, qui n'est pas nécessairement là, mais qui va améliorer et fluidifier, j'espère, les taux d'absentéisme que l'on voit dans les structures. Et donc, à partir de là, il devrait y avoir, je pense, un rebond intéressant en matière budgétaire, d'atterrissement budgétaire sur les établissements.

Voilà un petit peu ce que je veux dire en matière de dépenses.

En matière de recettes, cela dépend des opérations que l'on porte. Quand vous portez effectivement des opérations innovantes, elles sont généralement suivies de faits et d'accompagnement. Je ne vous cache pas que quand on reçoit Maëlig Le Bayon, le nouveau directeur de la CNSA qui vient faire le tour des Landes avec nous en matière d'action sociale et qu'on lui présente les différents projets innovants, ils viennent. Et donc, tout simplement en atténuation de recettes, on a des recettes qui viennent accompagner nos projets innovants que l'on porte ou que l'on va porter sur le territoire. On a quelques aléas en matière de dépenses, mais on a aussi quelques bonnes nouvelles parfois en matière de recettes qui viennent accompagner des opérations et c'est pour cela qu'à la marge, on a ces écarts.

M. COUTIERE : Je voudrais rajouter quelques chiffres. Entre avant Covid et après Covid, les frais supportés par les EHPAD sur la totalité du département ont augmenté, pour les achats de 30%, pour la masse salariale de 36%. Dans le même temps, le prix de journée moyen pour la totalité du département a augmenté de 12 par rapport à 30 / 36. Les gens mangent. S'ils étaient chez eux ils achèteraient l'alimentation et on sait très bien que l'alimentation a augmenté de façon considérable. On sait aussi que les salaires ont augmenté parce qu'il y a eu le Ségur et que le Ségur a été incomplètement pris en compte par l'État.

On considère à un moment que ce prix de journée doit augmenter et comme l'a dit Paul CARRERE, on a donné la possibilité aux Présidents, mais il faut évidemment qu'ils aient le courage de porter cette affaire devant leur Conseil d'Administration, d'augmenter le prix de journée de façon plus importante que ce qui avait été fait dans le passé.

Ce n'est pas au Département à assurer, je crois que vous en serez d'accord, par une subvention annuelle le fonctionnement des EHPAD. C'est logique. Les charges doivent être assumées.

M. DUBOIS : Je ne remonte pas jusqu'avant Covid. Je regarde l'exercice précédent, + 7 millions de recettes, + 2 de dépenses. Je vois que vous l'assumez. Sur les revalorisations du prix journalier, je n'ai aucun souci avec cela. Chaque fois que cela a été nécessaire sur les structures dont j'ai la charge, on l'a fait parce qu'effectivement, il y a une part que les résidents et leurs familles doivent assumer. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Je voulais juste que l'on soit bien d'accord sur le fait que, alors qu'un effet ciseau un peu à l'envers de tous les effets ciseaux que l'on décrit habituellement quand on gère des collectivités, on a bien là des recettes qui augmentent plus fortement que nos dépenses. C'est donc un choix qui, peut-être, de ce que je comprends, sera revu au cours de DM si la nécessité se fait ressentir, mais on est bien sur le constat, et je n'ai fait que reprendre vos chiffres ; il n'y a rien de nouveau dans ce que j'annonce.

M. COUTIERE : Vous serez d'accord que l'on a décidé de supprimer ou d'enlever les subventions que l'on portait. On l'a fait parce qu'il fallait le faire, je pense à un moment donné et aujourd'hui on dit, on arrête. C'est logique.

M. DUBOIS : C'est 3 millions sur les 7.

M. COUTIERE : Oui, 4.

Mme LUBIN : Je voudrais quand même revenir sur le fait que ce Département est connu et reconnu pour avoir une politique en faveur des personnes âgées, notamment au travers des EHPAD, qui est particulière et remarquable au sens étymologique du terme.

Je ne voudrais pas qu'après ce débat, on puisse avoir la sensation que tout d'un coup on a baissé les dépenses en faveur de nos personnes âgées et des EHPAD landais. Il y a eu, effectivement, les deux dernières années des dotations très importantes pour les EHPAD et je crois qu'on a été les seuls en France à faire cela à ce niveau-là pour venir en soutien des EHPAD qui, compte tenu notamment de l'inflation et du Ségur de la santé, non entièrement compensé, ne pouvaient assumer seuls.

Nous avons l'habitude, et nous l'avons démontré, qu'en fonction des besoins et sur les décisions modificatives, nous étions en capacité de mettre les sommes nécessaires si nécessaire. Vous voyez quand même qu'avec 92 millions d'euros, non seulement nous continuons, mais nous cherchons toujours à améliorer ce que nous faisons en termes, je le précise surtout, d'accueil dans les EHPAD.

J'aime à rappeler... C'est vrai qu'on nous reproche toujours de rappeler les mêmes choses, mais nous sommes un département atypique dans le sens où tous nos EHPAD sont publics, avec une volonté de fixation du prix de journée qui reste bien en deçà de ce que l'on peut voir dans nos départements voisins et notamment dans le secteur privé et que nous accompagnons nos EHPAD parce qu'il ne suffit pas de dire que nous ne voulons que des EHPAD publics, il faut être aussi en capacité de les accompagner et c'est ce que nous faisons.

Monsieur le Président : Je pense que tout le monde a compris le débat. Je rejoins tous les propos qui ont été tenus.

Quand on fait un budget, un des principes, c'est la sincérité. Il y a eu un rebasage des recettes qui a été fait en fin d'année dernière et un rattrapage sur l'exercice 2023. On s'est rebasé sur les réalités de ce qui a été encaissé en 2024 pour calculer ce qu'on allait projeter

en 2025, ce qui explique l'écart sur les recettes. Et on ne remet pas dans le Budget Primitif ce qui, sur deux exercices, constituait des dépenses exceptionnelles. Quand on dit exceptionnelles, ce ne sont pas des choses qui sont reconductibles. Elles sont exceptionnelles. C'était 7 millions en 2023, 8 millions en 2024.

Donc inévitablement, quand vous sortez 7 millions ou 8 millions, globalement les dépenses vont diminuer, parce que nous avons considéré que ces aides dites exceptionnelles, dans un moment très critique pour les établissements, leur a permis de rester dans une situation étalement ou équilibrée, ou du moins la moins déséquilibrée possible, et que l'année 2025 doit contribuer à la reconstitution de leur bonne santé financière. Donc, ils n'auront plus besoin d'aide exceptionnelle.

S'il reste en fin d'année un certain nombre d'établissements en grande difficulté, on révisera notre position et on sera amenés à faire éventuellement, si nous en avons la capacité financière, des aides dites exceptionnelles. Donc, il n'y a rien qui change sous le soleil.

Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] sur ce sujet ? Je vous propose de voter sur le volet A2.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois) **(4)**

ADOpte A L'UNANIMITE

A-3 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP **(page 103 du volume 1)**

(Rapporteur : Mme VALIORGUE)

Mme VALIORGUE : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans ce rapport A3, les actions en faveur des personnes en situation de handicap, nous avons il y a quelques semaines, fêté les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Force est de constater que les efforts pour rendre notre société plus inclusive doivent être poursuivis afin que chacun puisse exercer ses droits et mener la vie personnelle, sociale et professionnelle qu'il a choisie.

C'est ce en quoi s'est engagé le Président face au Président du Conseil national consultatif des personnes handicapées, qui s'est réuni dans les Landes le 16 décembre 2024 puisque c'était la première conférence des territoires où ils proposaient de mener leurs travaux, et

le Président s'est engagé à poursuivre les engagements du Département pour construire une société plus ouverte aux Landaises et aux Landais en situation de handicap.

C'est le projet « Chacun sa vie, chacun sa réussite » dont la sélection du jury s'est réunie le 8 avril 2025 avec un cabinet d'architectes pour pouvoir proposer ce campus. La livraison est prévue fin 2028, début 2029.

En plein dans l'actualité, on peut souligner le succès de la 4^{ème} édition des journées landaises de l'autisme qui s'est tenue les 3 et 4 avril 2025, avec un mois landais de l'autisme dont le programme est fourni et dont vous avez eu connaissance. A cette occasion, et vous pouvez le voir sur l'écran, nous avons proposé une signature graphique pour renforcer la visibilité de ce projet. Cette charte graphique a été dévoilée à l'occasion de l'ouverture du mois landais de l'autisme et je rappelle que dans ce cadre-là nous avons ouvert un lieu d'accueil avec 5 places d'hébergement permanent destinées aux jeunes personnes handicapées accompagnées par le SAMSA, le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes.

Nous avons également comme nouveau projet le lancement d'une action spécifique de soutien aux aidants des personnes en situation de handicap, qui a été révélée dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie comme un besoin de venir en soutien aux aidants. Donc, il s'agit d'un axe d'action prioritaire, particulièrement sur le champ du handicap, lequel souffre d'un retard de structuration et de lisibilité significatif.

Nous poursuivons notre soutien à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap à travers le Pôle Adultes Départemental aux Jardins de Nonères. Pas plus tard que cette semaine a été inauguré au sein de la structure un nouveau bâtiment, mais également deux nouvelles activités : une conserverie et un atelier de compostage. Je rappelle que sur les Jardins de Nonères, on regroupe un EAD, un ESAT et un SAVS.

Nous aurons également au sein de la structure une semaine de portes ouvertes qui se tiendra du 14 au 19 avril, ainsi que La nuit de Nonères autour d'un événement culturel.

Nous poursuivons l'harmonisation des outils de communication et puis, je tiens à souligner l'implication de tout le personnel, mais aussi des usagers de cette structure qui, à l'occasion de cette inauguration, a fait preuve d'innovation, mais aussi la structure a pu montrer combien elle sait s'adapter aux nouveaux moyens d'accompagnement à travers de nouvelles activités qui sont proposées et une intégration de toutes les équipes fortement mobilisées pour faire de ces Jardins de Nonères un pôle adultes reconnu dans tout le département.

Nous continuons notre soutien au fonctionnement de la Maison landaise des personnes handicapées qui assure des missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes et de leurs familles. A titre d'information, au 31 décembre 2024, nous avons plus de 11% de la population landaise qui a déposé un dossier de demande à la MLPH. Cela représente 48 259 personnes en situation de handicap. Ces droits sont examinés dans le cadre de la commission des droits à l'autonomie pour personnes handicapées qui rend des décisions individuelles. L'année précédente, elle a rendu 32 164 décisions.

Ces décisions, vous le comprenez bien, entraînent des conséquences financières et économiques importantes qui représentent plus de 200 millions d'euros qui proviennent du Conseil départemental, des Caisses d'Allocation Familiale et la MSA, de l'État et de l'Education Nationale.

Le soutien à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, via des aides telles que la PCH qui est passée de 1 300 à 1 658 de 2021 à 2024, soit une augmentation de 27% d'aide en faveur de cette prestation de compensation du handicap.

Nous continuons le financement à travers les établissements de services. Je rappelle que le département des Landes dispose de 42 établissements qui accueillent 1 414 places et qui représentent un taux d'équipement de 7,3 pour 1 000 personnes adultes âgées de 20 à 59 ans.

Les financements prévus pour 2025 tiennent compte du taux directeur d'évolution des charges délibéré entre 1 et 3%, intégrant le financement du Ségur pour tous. Également, les financements prévus pour 2025 intègrent des mesures dites nouvelles, permettant de soutenir les établissements et services dans leur projet d'évolution de leur offre, que ce soit par transformation ou création conforme aux orientations politiques du Département en matière de handicap. Tout cela est inscrit dans le schéma de l'autonomie et en lien avec les personnes gouvernementales faisant suite à la Conférence nationale du handicap dans le cadre du plan de création de 50 000 solutions.

Ce rapport propose des inscriptions budgétaires d'un montant de 57 188 000 € pour des recettes à hauteur de 8 389 500 €. J'en ai terminé, Monsieur le président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations à l'issue de cette présentation sur les personnes en situation de handicap ?

M. GAYSSOT : Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à souligner également les travaux impérieux de la MLPH, la Maison landaise des personnes handicapées, notamment sur la diminution du temps d'instruction des procédures parce qu'on l'a vu, on est passé quand même de 6 à 4 mois sur les reconnaissances de travailleurs handicapés. C'est un élément important pour l'accessibilité des droits pour tous, de tous ceux qui vivent des situations de handicap.

Je souhaiterais porter à votre connaissance le fait qu'en moyenne dans nos pays occidentaux, nous allons passer en moyenne 8 années de notre vie en situation de handicap. Donc, on est tous concernés par ces situations-là. Il y a 1 milliard 200 millions d'êtres humains qui sont sujets à une situation de handicap et on considère qu'il y a à peu près un tiers de l'humanité qui est confronté au quotidien, soit en aidant, soit en étant concerné soi-même.

Récemment, il y a eu un député de Dordogne, Sébastien Peytavie, qui a subi des références et une menace de mort de la part d'un blogueur ultranationaliste, Boris Le Lay, notamment sur un blog d'extrême droite qui a appelé à sa mise à mort à travers une action T4 qui désigne la campagne d'extermination par assassinat des adultes handicapés menée par le régime nazi de 1939 à 1941.

Je me permets de rappeler cela à ce micro, sur des publics en situation de handicap, fragiles dont on a encore aujourd'hui en 2025 des personnalités qui écrivent sur les réseaux sociaux le fait de demander leur extermination.

Donc, je voulais attirer votre attention sur ces faits extrêmement graves sur lesquels, encore une fois, on continue un séparatisme sur des publics fragiles, nous sommes tous concernés. Et les statistiques de la Maison départementale des personnes handicapées le montrent, il y a une croissance des demandes d'ouverture de droits. Plus d'une personne sur 10 est concernée dans les Landes, plus d'un landais sur 10, ce qui nécessite de notre part un regard très attentif et tous les âges sont concernés par ces augmentations du nombre de droits ouverts.

Donc, je tenais à souligner, à la fois l'effort qui est fait sur cette possibilité d'avoir accès à des droits le plus rapidement possible, de passer de 6 mois à 4 mois l'instruction des dossiers au niveau de la MLPH, ce qui s'est fait sur plusieurs années et c'est très bien, et puis cette information abjecte dont je voulais faire part dans cet hémicycle. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce dossier ?

M. DUTIN : Je voulais tout de même souligner que c'est une grande fierté que nous devons avoir de porter ce Campus autisme. On était, il y a de cela quelques jours, sur le site de Nonères qui, en plusieurs points, est tout de même exemplaire de ce qui s'y passe et notamment, de ce qui s'y passe depuis quelques années sur l'évolution et le stade qui est aujourd'hui atteint au niveau des Jardins de Nonères. On a eu l'occasion dans cette enceinte de déjà évoquer le Village Alzheimer.

Je crois que l'on se situe, dans le cadre de ce Campus autisme « Chacun sa vie, chacun sa réussite », dans ce niveau d'excellence et ce niveau qui fait que notre Département est novateur et porte des projets qui vont dans l'intérêt commun et surtout, des projets sur lesquels il y a une espèce de chef de fil à où nous montrons effectivement l'exemple.

Je voulais indiquer que ce projet, non seulement avance très régulièrement puisque Magali VALIORGUE l'indiquait, le choix de l'architecte a été validé, sur un site qui est un site parfaitement adapté sur Mont-de-Marsan, et que le projet tel qu'il est aujourd'hui défini, qui nécessitera évidemment des compléments et des avancements, ce projet doit être de nature à donner un outil aux personnes qui travailleront dans cet établissement, évidemment aux bénéficiaires de cet établissement, mais également aux familles, un endroit qui est un endroit qui était manifestement attendu et je voulais vraiment souligner ce dispositif qui est un dispositif dont nous pouvons être extrêmement fiers.

M. CARRERE : Un simple ajout par rapport à ce que vient de dire Frédéric. On avait le concours « archi » avant-hier et donc, on avait les quatre pré-lauréats qui nous ont fait des propositions. Le lauréat est retenu à la quasi-unanimité des participants à ce concours. On a eu la chance, puisqu'on était je crois quatre élus représentant le collège des élus à ce concours, d'être associés à trois ou quatre architectes qui, dans le cadre réglementaire, sont généralement associés au même nombre.

J'avais à côté de moi une architecte qui ne travaille que sur les publics autistes et qui vient de porter un magnifique projet à côté de la place des Vosges Paris et qui nous expliquait le sens de travail et d'organisation, complètement corroborée d'ailleurs par le futur gestionnaire de la structure.

C'est un projet que l'on travaille depuis 2017, qui va enfin sortir de terre si je puis dire, qui est très attendu, comme tu le dis très justement Frédéric, et ce qui est important, c'est que dans les prochains mois, il va pouvoir éclore définitivement avec un début de travaux que l'on espère en 2027 et une livraison en 2029.

J'ai le souvenir, au moment de la transition de la Direction de la solidarité, avec Monique Lubin, que c'était un début d'amorce à ce moment-là, où on rencontrait les familles et les représentants associatifs pour déterminer quelle tranche d'âge, quel type de public, où, comment. Cela a beaucoup avancé, mais là, on est sur un schéma où on a un projet que vous verrez dans quelques semaines. On ne peut pas dévoiler le nom du lauréat, vous le comprendrez bien, puisqu'il faut respecter les cadres. On devrait avoir un magnifique projet à proximité de la plaine des jeux montoise.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour toutes ces précisions.

Mme DEGOS : Je ne vais pas revenir justement sur les futures constructions qui sont toujours très novatrices, mais sur l'inauguration des nouveaux locaux du pôle adultes sur Nonères et dire combien tous les agents de Nonères, je dirai, qui étaient présents étaient souriants et étaient vraiment fiers de pouvoir montrer leur travail et ce qui a été réalisé sur place.

A été projetée également une vidéo où plusieurs agents ont participé, ils demandaient justement davantage de respect par rapport à leur différence, davantage de tolérance. Ils s'étaient vraiment impliqués pour réaliser cette vidéo de façon exemplaire et le fait de se savoir respectés et d'avoir trouvé leur place dans le monde du travail faisait vraiment plaisir à voir et je crois que c'est une vraie belle réussite que ces Jardins de Nonères qui ont plus de 30 ans maintenant.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Il est sûr qu'il y a certainement des réalisations qui sont plus emblématiques que d'autres et c'est vrai que les Jardins de Nonères ont été créés en 1990. Comme je le disais lors de l'intervention du 7 avril, cela a commencé par l'ESAT du SATAS, mais cela fait donc 34 ans et cela fait 34 ans qu'on est le seul Département en France à gérer un tel établissement. On dit parfois... on répète un certain nombre de choses, mais il faut quand même se souvenir que la puissance publique, quand elle se saisit d'un sujet comme celui-là et qu'elle va au bout de la logique, elle ne sacrifie ni le bien-être des personnes qui y travaillent, ni l'innovation parce qu'à chaque produit nouveau qui est décidé, et là il y a quand même deux ateliers nouveaux, il y a quand même avant tout une démarche, à la fois commerciale, qualitative, afin que les produits qui sont fabriqués aient des débouchés et comme le Directeur l'a rappelé le 7 avril, il y a avant tout, et c'est pour cela que la structure vit correctement, des clients. Des clients dont on doit assurer la satisfaction en permanence, et ce qui est rassurant, c'est d'abord qu'ils étaient très nombreux à être présents et qu'ils renouvellent de façon très régulière leur confiance.

Je pense que le Département pour aller au bout de sa logique, et je crois que c'est une chose qui va être faite sur les conventions de mise à disposition qui sont mises en œuvre pour un certain nombre de ces personnels parce que cela sert aussi de passerelle pour que certains puissent travailler en milieu ordinaire, que le Département puisse en prendre quelques-uns aussi au sein de la collectivité dans le cadre des conventions de mise à disposition. Ces conventions de mise à disposition s'adressent à plein de monde, autant dans le secteur public que dans le secteur privé et aujourd'hui, c'est une passerelle pour voir s'ils sont adaptés au fonctionnement et on pourra, je pense y travailler.

Concernant les deux nouveaux ateliers qui ont été créés, la conserverie et la plateforme de compostage, la plateforme de compostage a été faite en lien direct avec l'hôpital de Mont de Marsan qui est le principal approvisionneur. Ce sont tous les déchets biologiques liés à la nourriture consommée et mélangés aux déchets verts qui font un composte de grande qualité qui est vraiment suivie de façon très précise. La démonstration a été faite.

Dominique a raison de le rappeler, s'il y a des choses qu'il faut mettre en avant, cela en fait partie. Ce sont quand même aujourd'hui 200 personnes qui travaillent dans cette structure. On arrive à trouver des réponses.

Deuxième élément, c'est pour ça que tous ceux qui veulent faire du séparatisme ou de l'extermination, comme le disait Cyril, devraient venir aux journées de l'autisme et je pense qu'ils en sortiraient avec un avis certainement très différents. Quand on voit que cette différence est une véritable richesse, une richesse pour eux certainement, mais surtout pour nous quand on voit comment ils abordent la vie et surtout la détermination qu'ils ont

et l'approche des relations humaines. On a assisté à un atelier sur le harcèlement scolaire et je peux vous dire que ce sont des leçons que tout le monde pourrait en tirer certainement.

Cette politique que nous menons, au-delà d'un certain nombre de sujets, je pense qu'il ne faut pas se priver d'en parler et surtout de mettre en avant ceux qui, pendant très longtemps ont été invisibilisés et qui, je crois, doivent occuper de plus en plus le devant de la scène.

Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-4 PROTECTION DE L'ENFANCE (page 161 du volume 1)

(Rapporteur : Mme BOURRETERE)

Mme BOURRETERE : Merci Monsieur le Président, chers collègues, je vais me permettre en introduction de ce budget de la protection de l'enfance qui, nous allons le voir, est un de ceux qui ne seront jamais contraints dans le Département des Landes, s'appuie sur un rapport de la commission d'enquête, qui a été menée depuis le mois d'octobre 2024, sur les manquements des politiques publiques de la protection de l'enfance et qui a été dévoilé, il y a une journée à peine. Et nous avons, avec les collaborateurs du service de la solidarité et de la protection de l'enfance, pu constater, non pour nous réjouir, mais avec grand enthousiasme, que les considérations que nous avions sur le département et particulièrement, les difficultés que nous éprouvions étaient celles qui étaient pointées du doigt et qui étaient aussi celles sur lesquelles nous avions déjà engagé, lors de la création et la mise en œuvre de notre schéma de protection de l'enfance, des rectifications ou des améliorations.

Je ne vous ferai pas le détail de ce dossier mais je vous engage largement à lire le dossier de presse qui s'appuie sur une enquête et des auditions menées pendant de nombreux mois, et qui avaient été malheureusement reportées lors de la dissolution du mois de juin, mais ce qui a permis le renforcement des enquêtes qui ont été menées.

Vous dire simplement que le constat global qui est partagé par l'ensemble des Départements de France, c'est que l'on ne pourra pas faire mieux avec moins, que ce soit l'engagement de l'État ou que ce soit l'investissement des Départements, pour lequel on souligne à longueur d'année qu'il est tout à fait inégal selon les Départements. On ne pourra pas faire mieux avec moins et cependant, notre ligne directrice qui a été évoquée

par le Président du Département, c'est que ces enfants que nous protégeons sont l'honneur de notre Département. Ils nous obligent à une qualité, à un contrôle et à une attention permanente sur ce que nous leur devons, c'est-à-dire la protection, la santé, la sécurité et l'épanouissement.

Simplement, je vais appuyer quelques points qui sont dans ce rapport et les mettre en relation avec les éléments du budget que je vais vous présenter aujourd'hui, comme chaque année, sachant que le premier des constats, c'est que ce budget doit être augmenté et si l'État n'est pas à la hauteur depuis des années, tant sur les compensations des politiques qui nous ont été déléguées depuis 1983, que sur de nouvelles politiques, par exemple celle concernant les MNA ou les jeunes majeurs, eh bien, le Département, lui, n'a cessé d'augmenter les fonds et c'est encore 6 millions de plus cette année, uniquement dans le budget de la protection de l'enfance, mais on peut ajouter à cela l'équivalent de 6 millions également en ce qui concerne les ressources des personnels et des RH.

Donc, pour ce qui est de l'augmentation, on peut dire que l'on a un budget qui est à 66 100 000 € pour des recettes de 2 124 €. Vous voyez la disproportion, il n'y a pas besoin d'insister là-dessus.

Vous dire, et je l'ai dit tout à l'heure, que l'année 2024 a été marquée par l'élaboration du schéma départemental de protection de l'enfance qui a été dévoilé ici-même le 21 juin 2024 pour les 5 années à venir et ce que je disais tout à l'heure, c'est que nos axes de travail correspondent tout à fait avec les axes majeurs des 92 préconisations qui sont issues du rapport rapporté par Madame SANTIAGO à l'Assemblée nationale.

Ces axes recoupent le fait qu'il faut renforcer l'accompagnement des familles et la logique de prévention, sans quoi on ne sortira jamais de ce que le rapport appelle ce changement de paradigme qui consiste à faire que l'exception doit être le placement et le maintien des liens et le maintien des relations familiales doit être notre priorité, en particulier dans la prévention. Et cela touche, je le dis puisque je fais suite aux propos de Paul CARRERE et de Magali VALIORGUE, l'ensemble des établissements de l'autonomie. Peut-être pas pour les personnes âgées, mais en tout cas pour les enfants, la même attention aux établissements qui les reçoivent.

Par ailleurs, faire évoluer l'offre d'accueil ne suffit pas. Il s'agit que cette offre d'accueil - c'était notre axe 2 - soit adaptée aux besoins des enfants et au fort accroissement du nombre de situations que nous avons à prendre en charge. Quelles que soient les raisons, les enfants sont de plus en plus nombreux à être accueillis en protection de l'enfance.

Il s'agit de fluidifier les parcours et surtout d'éviter les ruptures ainsi que les sorties sèches de l'ASE. C'est un des points forts du rapport et c'est aussi notre axe de travail.

L'accompagnement vers l'autonomie, je vais en reparler, est quelque chose qui est travaillé dans le cadre de la solidarité globalement, puisqu'on va avoir un lien avec la DGA autonomie et la MLPH, très fortement développé pour l'insertion de ces jeunes qui peuvent par-là rejoindre le droit public autant que faire se peut.

Enfin, la question qui est notre axe 5, mais qui est aussi énormément soulevée dans le rapport, c'est qu'il s'agit d'impulser une gouvernance logique, construite, co-construite avec l'État évidemment, les Départements, mais aussi l'ARS - je vais en reparler sur la question de la santé particulièrement des enfants de l'ASE - et aussi de la santé mentale et également d'associer l'ensemble des partenaires avec lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années dans le Département des Landes.

Je crois que je n'ai rien oublié et je vais développer rapidement l'ensemble des éléments du budget en rappelant à chaque fois lorsqu'il y a des événements qui sont soulignés par le rapport.

Ce budget de plus de 66 millions d'euros va avoir comme premier point la question de la prévention et du repérage ainsi que l'accompagnement à domicile puisque c'est l'axe fort. Il a été fait des efforts concernant le personnel et les équivalents temps pleins qui ont constitué ce que l'on appelle la CRIP, c'est-à-dire le recueil des informations préoccupantes, et on va continuer dans ce domaine-là, sachant que les éléments préoccupants, pour vous donner une petite idée, sont les suivants. Il y a eu un constat pour 2024 de 1 650 situations, dont 616 ont fait l'objet d'informations préoccupantes et 290 transmis aux autorités judiciaires.

Donc, pour 2025, cette cellule CRIP poursuivra son déploiement à l'échelle départementale afin de mailler le territoire. Je rappelle également que l'ensemble des intervenants auprès des enfants et des partenaires sont des maillons indispensables de ce repérage et de cette prévention, que ce soient les partenaires médicaux-sociaux, que ce soit l'Education nationale, que ce soient les Conseils départementaux ou la plateforme d'appels d'urgence 119.

Nous contribuons depuis 2023 au GIP Enfance Protégée et à ce propos, il pilote l'observatoire national de protection de l'enfance. Il nous est proposé un crédit de 32 000 € pour la contribution à ce GIP qui nous permet de contribuer et d'avoir des données statistiques, quantitatives et qualitatives, de l'offre que nous avons, ce que nous remettons aussi dans notre schéma puisque nous avons travaillé sur une cartographie précise de l'offre aujourd'hui, à la fois quantitative et qualitative, des institutions et des plateaux techniques que nous avons à disposition afin de les faire monter en gamme.

L'accompagnement des enfants, vous en avez l'habitude, par le Département peut se faire en milieu ouvert ou en institution. Pour le milieu ouvert qui est un élément extrêmement souligné par le rapport, il faut augmenter les moyens considérables et l'offre d'accompagnement des familles, que ce soit par des mesures administratives ou des mesures judiciaires, avec des travailleurs sociaux, avec des éducateurs qui vont venir renforcer et dans cet esprit, nous avons pour 2025 un appel à projets qui va augmenter à minima de 200 places pour l'AEMO, c'est-à-dire l'accompagnement en milieu ouvert, et l'AEMOR, c'est-à-dire renforcé où on a des passages d'éducateurs qui se font de façon beaucoup plus suivie.

Il y a déjà eu une alternative au placement classique qui a été développée. 32 places en 2024 et 20 places sur la structure ASAEL et la MECS de Castillon.

Le placement à domicile est une nouvelle formule qui peut paraître assez oxymorique - je ne sais pas si cela se dit - mais placement à domicile, cela peut paraître troublant et ça l'a été puisque nous avons eu le problème avec la fin 2024. La Cour de Cassation est venue remettre en cause ce dispositif sur sa forme, ce qui nous met dans une position difficile alors que nous avions déployé les places nécessaires à cette prise en charge en placement à domicile et aujourd'hui, le Département, en collaboration avec les services de l'État, travaille sur les moyens de mettre en place ces autorisations et de respecter les injonctions de la Cour de Cassation.

Dans le placement en milieu ouvert, il nous est proposé d'inscrire un crédit de 4 600 000 € pour le budget 2025. Hors de leur domicile, pour vous donner un chiffre, en 2024 on était à 1 501 enfants qui étaient pris en charge par le Département.

Pour le placement en établissement, là aussi ce sont des choses qui sont soulignées dans le rapport sur les manquements. L'accueil d'urgence est développé puisque c'est 34 places d'accueil d'urgence aujourd'hui au Foyer de l'enfance qui sont proposées et il faut que ce dispositif qui est jugé insuffisant permette un accueil d'urgence pour les enfants les plus jeunes, les plus petits, mais également de conserver les fratries lorsque cela est possible. C'est pourquoi la réflexion engagée en 2024 va se renforcer sur les fiches actions spécifiques au schéma de la protection de l'enfance sur l'accueil d'urgence et l'accueil des tout petits, particulièrement avec le centre maternel.

Justement, le centre maternel me permet de faire le lien avec le CDEF. Nous avons un budget qui est annexe à celui du Département, mais que je vais rapidement donner ici. Les deux sections, la section relevant de compétences départementales, établissement public de l'enfance pour les enfants ayant des carences sociales et familiales et la section EPSII, établissement de soins, d'insertion et d'intégration qui relève de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des établissements qui constituent le CDEF, mais simplement souligner la nouveauté pour cette année qui est une équipe mobile handicap, en lien avec les enfants accueillis en protection de l'enfance, qui est aussi une des préconisations fortes du rapport de Madame SANTIAGO.

Au total, plus de 1 000 enfants et jeunes sont accompagnés dans ces établissements où plus de 350 professionnels administratifs, éducatifs, sociaux et médico-sociaux, travaillent dans une mutualisation de moyens qui permet d'avoir un centre de l'enfance et de la famille en plein travail sur son propre fonctionnement et sur les innovations qui nous attendent face aux nouveaux besoins des enfants. À ce titre, il y a eu une évaluation de la qualité, comme c'est également le cas dans tous les autres établissements.

Je vous donne simplement les chiffres. Pour la section EPSII, on a une section d'investissement à 489 478 € et une section d'exploitation à 10 935 536 €. Il est proposé d'octroyer une subvention de 300 000 € au CDEF, sur le budget EPSII particulièrement pour le développement des EMAH, j'en ai cité le nombre tout à l'heure, les équipes mobiles.

Pour la section de compétence départementale, il est proposé d'adopter au budget primitif de l'EPEF 40 en section d'investissement 460 824 € et en section d'exploitation 8 318 040 € et ainsi, d'inscrire un crédit de 7 700 000 € pour l'EPEF 40 sous forme de dotation mensuelle. Il est également proposé, tel que vous l'avez en annexe 2, l'adoption de la transformation et de nouveaux effectifs dans le tableau des effectifs, et d'approuver ce tableau prévisionnel.

Je crois qu'il me convient également de dire qu'il faut adopter les reprises de provisions pour le renouvellement des immobilisations d'un montant de 9 719 €.

Pour les MECS, c'est-à-dire les Maisons d'Enfants à Caractère Social, les lieux de vie et les accueils de jour, ce qui compte à peu près 190 places sur le département en MECS, il est à souligner que l'on a un nouveau projet pour 2025, en lien avec les acquisitions qui ont été faites l'année dernière de bâtiments pour l'association ALGEEI pour les enfants que nous avons appelés pudiquement à double vulnérabilité et qui sont ceux qui préoccupent, non seulement notre Département, mais l'ensemble de la protection de l'enfance en France et, en plus de ces deux fois 8 places, il est prévu un projet de 4 appartements en service de suite qui devraient voir le jour pour les jeunes majeurs portés par l'ALGEEI, toujours vers une aide vers l'autonomie.

Pour ce qui est du plateau de contrôle, il est à noter qu'un personnel est spécifiquement recruté pour cette mission, ce qui permet une vigilance accrue des conditions d'accueil des mineurs dans les structures de l'ASE.

Je passe le détail des établissements. J'arrive au placement en famille d'accueil pour lequel le rapport national est dans le même cas que le Conseil départemental des Landes, c'est-à-dire qu'il note une difficulté croissante à recruter et à garder le nombre d'assistants familiaux. Cependant, nous avons une petite hausse cette année, ce qui montre que nous commençons à devenir attractifs un peu plus que nous ne l'étions il y a quelques années.

Au 31 décembre 2024, c'étaient 300 assistants familiaux employés et rémunérés par le Conseil départemental accueillant à leur domicile 692 enfants. La question qui se pose et qui est soulignée également par le rapport d'alerte, c'est que les familles d'accueil peuvent avoir besoin, comme c'est le cas pour tous les enfants et les adultes en situation de perte d'autonomie, de répit, de vacances et de repos.

Dans le cadre du dispositif XL Répit, en 2025 une réponse sera concrètement apportée à cette demande croissante de vacances, de répit et de repos dans le département des Landes. En effet, les jeunes mineurs qui sont placés à l'ASE pourront ainsi bénéficier de ces jours dits de rupture de courte durée, permettant un temps de respiration hors des dispositifs classiques. Ce dispositif va se déployer progressivement via la construction du centre landais spécifique dans ce domaine, dont a parlé Paul CARRERE.

A ce titre, pour les salaires, charges, indemnités diverses versés pour le placement familial, il est proposé d'inscrire un crédit de 17 851 000 €.

Je passe vite sur les allocations où il nous a été demandé d'inscrire en dépenses 6 762 000 € et en recettes, 750 000 € qui correspondent au remboursement des frais pour les enfants placés hors du Conseil départemental des Landes.

Là aussi, il y a une alerte qui est donnée par le service et c'est notre travail engagé depuis le début sur le schéma de protection de l'enfance, c'est d'essayer de recentraliser l'offre dans les Landes pour avoir un outil de contrôle et de surveillance sur ce qui se passe pour ne pas être l'objet des déviances qui ont pu se produire dans d'autres départements.

La prise en charge spécifique des MNA, qui est en augmentation, consistait en 356 MNA pour l'année 2024, 17 mises à l'abri, 174 mineurs confiés et 165 contrats jeunes majeurs qui ont été accueillis dans des MECS, des familles d'accueil et des foyers de jeunes travailleurs ou des familles de parrainage.

À noter que le système de parrainage est un système d'accueil des MNA qui est privilégié dans le rapport national et qui est en train de se développer aussi dans les Landes.

L'appel à projets pour un internat ou semi-internat de 45 places est en cours d'évaluation. Ces places créées permettront de répondre à la demande croissante des places d'accueil pour les jeunes mineurs confiés. La sélection aura lieu vers le 20 mai. Il y a déjà 10 candidatures sur ce projet. Il nous est donc proposé d'inscrire une dépense de 6 800 000 € comprenant l'hébergement, la nourriture, l'habillement et l'accompagnement scolaire, 6 800 000 € avec une recette prévisionnelle de 350 000 €. Je ne fais pas plus de commentaires. C'est la participation forfaitaire de l'État, sachant que l'État est très en retard sur les paiements de ses participations dans une compétence qui a été déléguée déjà depuis de nombreuses années.

Enfin, parmi les préconisations du rapport national sur lesquelles nous sommes extrêmement engagés, j'en ai parlé lors de la présentation du schéma de protection de

l'enfance et qui a un coût très important, c'est la cellule que l'on appelle des administrateurs ad hoc, c'est-à-dire ces personnels judiciaires qui sont capables d'accompagner les enfants dans leurs démarches judiciaires et cela a un coût. Ce sont 331 désignations d'administrateurs ad hoc en 2024 et une file active comprise entre 400 et 500 mesures. Ici, le crédit global en augmentation qui correspond aux honoraires et contentieux est un crédit global de 340 000 € pour une recette de 280 000 € correspondant à la perception des indemnités pour les enfants reconnus victimes et les récupérations de frais de justice.

Enfin, et je l'ai évoqué tout à l'heure, pour les jeunes majeurs le virage s'effectue sur le fait que le rapport pointe que si légalement nous sommes tenus d'accompagner les enfants jusqu'à 21 ans, dans les faits cela n'est pas fait correctement dans la plupart des départements et dans tous les cas, même si c'était jusqu'à 21 ans, cela ne suffit pas puisqu'à l'instar de ce qui est fait au Canada et dans d'autres pays, la préconisation est d'accompagner les enfants devenus majeurs vers l'autonomie et l'insertion professionnelle et sociale jusqu'à leurs 25 ans, ce que nous accompagnons déjà dans le département des Landes, mais qu'il nous faut intensifier. C'est pour cela que, je l'ai dit tout à l'heure, nous allons travailler avec la MILO et la Direction adjointe en charge de l'insertion sur la prise en charge de ses enfants afin qu'ils aient les mêmes chances que tous les jeunes landais qui s'insèrent dans la société.

Les crédits supplémentaires sont des crédits que nous avons chaque année pour investir avec les partenaires de l'ASE, une Autorisation de Programme de 1 000 000 € afin de poursuivre notre engagement financier et le soutien aux organismes agissant dans le domaine de l'enfance pour un crédit de 70 000 €.

Je vous remercie donc de bien vouloir vous prononcer sur l'Autorisation de Programme et l'échéancier des crédits et de bien vouloir vous prononcer sur les inscriptions budgétaires suivantes : en dépenses, 66 100 000 € et en recettes, 2 124 000 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce dossier ?

M. CARRERE : Simplement une prise de parole rapide pour considérer qu'il y a eu un moment très important dans le cadre de l'ouverture des deux maisons à Grenade localement, sur l'aspect qualitatif et sur l'aspect très particulier de ces prises en charge d'enfants qui sont en vraie difficulté et pour lesquels on était un petit peu dérouté parfois sur des hébergements d'urgence.

Je veux saluer le travail des équipes mais aussi saluer l'engagement qui est le nôtre puisque ce sont 2 millions d'euros comme vous l'avez vu passer tout à l'heure. Ce n'est pas neutre.

Dire également que sur ces dossiers enfance, on a malgré tout une vraie difficulté. Tu l'as dit Agathe rapidement, mais on a un vrai défaut de soins. Je le dis clairement, on l'a évoqué avec Catherine Vautrin qui est venue nous rencontrer à Mont de Marsan avant d'aller passer une après-midi dans l'Agglo dacquoise, on a clairement échangé avec elle sur la montée en charge ITEP-IME 7 sur 7. On est actuellement sur du 5 sur 7 avec des difficultés nocturnes. On a vraiment besoin que l'État nous accompagne sur ces démarches.

Je pense qu'elle en a pris note, mais effectivement, on a besoin d'avoir une vraie réactivité de l'ARS et de la DGARS Nouvelle Aquitaine sur ces dossiers-là parce qu'on a des familles clairement en difficulté et je peux ajouter qu'on a aussi une pédopsychiatrie en France et dans les Landes en grande difficulté pour accompagner ces projets.

Donc, il faut considérer que dans le cadre de notre accompagnement, on est sur des schémas où on supplée la santé sur des accompagnements d'enfants qui relèvent du monde sanitaire et pas du monde médico-social. Clairement.

Je pense que ce transfert par défaut d'accompagnement est terrible pour les familles, terrible pour les enfants qui ne sont pas toujours à leur place et il est d'autant plus terrible que l'on n'a pas de réponse concrètes du ministère de la santé sur ces problématiques.

Donc, j'espère que le passage éclair de la ministre, avec la précision des données qu'on lui a données lors de notre rendez-vous va nous permettre de rebondir parce qu'on est sur un défaut de prise en charge qui relève au bout d'un moment de la justice. On se pose des questions sur le projet de vie et sur le parcours de vie de ces enfants. Ils ne sont pas à leur place. Ils se mettent en danger, ils mettent en danger leur environnement proche et on est sur des schémas de rupture familiale là où il y a encore des familles, et quand il n'y a pas de famille, c'est la double peine. Ce sont des enfants qui relèvent de la protection de l'enfance et qui ne sont pas accompagnés comme ils devraient l'être et c'est chronique d'une suite de vie très difficile, comme on peut le lire ça et là.

On se pose beaucoup de questions sur le volet de l'accompagnement des personnes âgées en France, mais je pense qu'il y a une vraie sonnette d'alarme à tirer sur l'accompagnement de la protection de l'enfance où on est dans un déficit chroniqué depuis de nombreuses années. Je ne fais pas de politique politique parce que ni les uns ni les autres n'ont été bons, mais là, on est sur une urgence qui est vraiment patente par rapport à la réalité des enfants que l'on a.

J'étais hier avec un Directeur d'établissement qui nous expliquait qu'il ne prenait plus sur une petite unité dans ma commune. Il m'expliquait qu'il avait des enfants handicapés, essentiellement physiques et moteurs il y a quelques années et que maintenant, viennent s'agréger quasi systématiquement des pathologies psy et ils ne sont pas en mesure de les accompagner à ce niveau-là. Cela veut dire que les équipes initialement prévues pour les accompagner sont en vraie déshérence parce qu'il manque des compétences au niveau de la constitution de ces équipes.

Bien sûr, on a essayé de construire un budget en adéquation avec nos capacités, mais à la réalité des besoins, mais je pense que l'on ne pourra pas voyager seuls et on a vraiment besoin que l'État prenne en considération l'ensemble des demandes que l'on peut faire au niveau des Départements de France et ce que l'on a fait avec le Président FORTINON vendredi dernier auprès de la ministre Vautrin.

Monsieur le Président : Merci Est-ce qu'il y a de d'autres demandes de prise de parole sur ce dossier ? Non ?

Je ne vais pas être redondant avec ce que vient de dire Paul, mais reprendre l'introduction qu'a faite Agathe sur un rapport parlementaire d'enquête d'Isabelle Santiago qui a été remis, avec 95 recommandations et c'est vrai qu'à la lecture de ce rapport, je ne vous cache pas qu'au début, beaucoup de Présidents de Départements étaient très inquiets de son contenu parce que vous n'êtes pas sans savoir que la politique de protection de l'enfance est une des politiques en France qui est la plus contestée parce qu'il y a de plus en plus de personnes qui s'insurgent, et parfois à juste titre, contre les mesures et contre l'institutionnalisation. On voit bien les carences que l'on peut constater également ici, même si on fait des efforts importants. Ces 95 recommandations vont réellement dans le même sens que les mesures que l'on préconise, que l'on essaie de mettre en œuvre dans le schéma départemental de protection de l'enfance que nous avons adopté, tant en termes de prévention qu'en termes de ne plus systématiser l'institutionnalisation, de réinterroger

en permanence le parcours de vie, c'est-à-dire que l'on n'est pas placé de façon définitive, de pointer du doigt ce qui a été dit par Paul précédemment sur les doubles vulnérabilités. Aujourd'hui, on retrouve des enfants à l'aide sociale à l'enfance qui n'ont rien à y faire et qui, quelque part, perturbent aussi le fonctionnement du système et parce qu'il y a des carences dans d'autres services publics qui font que, par défaut, on les met à l'ASE et je ne suis pas persuadé qu'un éducateur spécialisé ou un aide moniteur soient toujours en capacité de prendre en charge des personnes qui relèvent de la psychiatrie. Cela peut rapidement tourner à la maltraitance.

Tout cela est très bien relevé dans le rapport et je pense va obliger l'État et le gouvernement à prendre, d'une part en compte ces 95 recommandations. Ce n'est pas rien, même si la ministre a tout de suite mis en avant les difficultés financières du budget de l'État et qu'elle ferait avec les moyens qui lui seraient octroyés. Cela veut dire que déjà, cela peut être un frein. Néanmoins, ce dont je peux témoigner, comme l'a fait Paul, c'est que pendant l'entretien que nous avons eu avec elle, même s'il n'a duré que 30 minutes à peu près, ou trois quart d'heure, on a quand même vu quelqu'un qui était très au fait de ces choses, donc, il n'y a pas eu de difficulté, néanmoins avec une capacité à agir qui n'est peut-être pas celle que l'on attend ou que l'on souhaiterait.

Moi j'attends, dans la mesure où on l'a saisie officiellement sur des propositions très concrètes de création d'une filière landaise de prise en charge de la double vulnérabilité, c'est-à-dire qu'il faut que l'État renforce ses moyens, mais nous, nous avons mis sur la table des moyens considérables pour accueillir ces enfants qui en souffrent actuellement, j'attends qu'il y ait une répartition sur lesquelles on puisse se mettre d'accord pour que l'on aille, certes au-delà peut-être parfois de nos compétences, mais pour que quelque part, au moins, les conditions d'accueil de ces enfants soient renforcées. Paul a évoqué les problématiques des places en IME et en ITEP. Ont été évoquées également des places indispensables pour les jeunes et les ados, de quelques places et là c'est plutôt à l'hôpital, en pédopsychiatrie.

On a fait des propositions très concrètes parce qu'on voit bien aujourd'hui, on est confrontés à des situations parfois et cela arrive bien sûr le week-end où personne ne sait que faire de ces enfants. La solution, c'est qu'on les met à l'ASE en dernier ressort alors que ce n'est pas du tout adapté. Ils ont des parents qui ne sont pas défaillants, mais qui sont dans l'incapacité à un moment donné de faire face à la pathologie de leur enfant et comme il n'y a pas de place en psy, on les envoie à l'ASE.

Ce dossier qui a bien été relevé par Isabelle Santiago est tout à fait dans la philosophie du Département. Je ne vais pas reprendre toutes les propositions qui sont y sont, on vous les communiquera. C'est un rapport relativement épais, mais qui témoigne moins d'un travail en profondeur de quelqu'un qui historiquement était une élue départementale et en charge de ces questions dans son Département et qui, depuis qu'elle est parlementaire, essaie de mettre en exergue ce sujet qui aujourd'hui n'est pas bien traité en France et de façon très inégale selon les Départements.

Les Départements ont fait un communiqué de presse pour saluer le rapport, mais surtout, ils avaient tous la trouille que le rapport demande la recentralisation de la protection de l'enfance. C'est pour cela qu'ils l'ont salué, mais malgré tout, on voit que selon les Départements, les moyens consacrés à la protection de l'enfance sont très différents. Là non plus, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais ceux qui sont au fait de ces choses comprendront très bien de quoi je parle.

Il n'y a pas de demande de vote [particulier] là-dessus ? Parfait.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

A-5 REVISION PARTIELLE DU PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS) - AVIS (Envoyé hors volume et remis sur table)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci, président. C'est un avis effectivement technique sur la révision partielle du Projet Régional de Santé. Très rapidement, car c'est quand même une note pleine d'acronymes et de mots particulièrement techniques.

Le Projet Régional de Santé est un document de référence de l'État qui fixe la politique de santé portée par les agences ARS et propose un cadre d'actions à tous les acteurs sur l'ensemble des territoires. Vous avez peut-être regardé le projet régional de santé. Il y a tout d'abord un cadre d'orientation stratégique, appelé COS, un schéma régional de santé unique et un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

Il avait été initialement publié en 2018, et tous les cinq ans, il y a une remise à plat du schéma et du programme régional. C'est arrivé à échéance en 2023. Nous avions été consultés à ce moment-là pour donner notre avis sur la reconduction 2023-2028, et je ne vous cache pas que nous avions émis un avis réservé voire très réservé, considérant que les défis n'étaient pas nécessairement relayés et annotés dans la formulation sur la période 2023-2028.

Aujourd'hui, nous avons pour avis, en date du 17 février 2025, une nouvelle consultation portant sur une nouvelle révision partielle. Cela concerne trois points spécifiquement, mais qui ne sont pas neutres malgré tout et qui nous demandent de porter à la marge l'actualisation de certains objectifs quantitatifs de l'offre de soins sur notre schéma territorial.

Le premier point concerne l'activité de médecine d'urgence avec la potentielle diminution de - 1 d'une structure pour le service d'urgence en territoire de proximité. Si on regarde notre territoire, cela concerne plutôt Aire-sur-l'Adour et la clinique d'Aire-sur-l'Adour. En fait, il s'agit de la potentielle transformation à Aire sur l'Adour du service d'urgence en une antenne de médecine d'urgence qui permettrait, entre minuit et 8h du matin, de trouver des réponses ailleurs qu'à d'Aire-sur-l'Adour, en raison d'un manque chronique de médecins. C'est un dossier que nous connaissons très bien sur l'établissement montois dans la mesure où le GCSR d'Aire-sur-l'Adour est en connexion directe avec le centre hospitalier de Mont-de-Marsan. Nous ne pouvons difficilement valider cette proposition, car cela veut dire que l'on est dans un mode dégradé sur une partie du périmètre des Landes en matière d'accompagnement des urgences.

On connaît les difficultés, mais malgré tout il est impossible de cautionner ce genre de proposition. Je m'avance un petit peu, mais je pense même qu'au sein de l'établissement montois, on est dans la même analyse, en disant qu'il vaut mieux essayer de trouver les moyens à terme pour maintenir ce que l'on peut maintenir plutôt que d'un trait, tirer sur cette organisation d'urgence qui, au-delà du périmètre landais, va accompagner des gens aux confins du 64 et du 32. Ce qui vous est proposé sur ce premier point, c'est effectivement d'émettre un avis collectif défavorable.

Le deuxième point concerne l'activité de rythmologie. C'est de la cardiologie interventionnelle sous imagerie médicale. Il s'agit d'une modification avec un passage de deux autorisations en mention A, une autorisation en A et B. En fait, c'est la qualification du niveau de technicité des services de cardiologie des hôpitaux de Dax et de Mont-de-Marsan. La mention A étant une mention primaire, la mention B une mention un peu plus étayée et cela va jusqu'à D pour les établissements où il y a des interventions et des opérations sur les CHU.

L'idée est de pouvoir émettre un avis favorable dans la mesure où cela ne met pas du tout en conflit les deux établissements et que cela n'empêche pas celui qui est en A de monter à terme en B dans la mesure où il en a la capacité médicale. En l'occurrence, on est sur un niveau mention A sur Dax et un niveau mention B sur Mont-de-Marsan, mais cela n'obéit en rien la capacité de nos voisins dacquois, et je regarde le Président du Conseil de surveillance, de monter en B le cas échéant si les capacités médicales y sont. Nous émettons plutôt donc un avis favorable dans la mesure où cela n'obéit rien.

Ensuite, nous sommes sur des schémas de réajustement par rapport à des problèmes de sémantique et d'écriture du précédent dossier. Cela concerne des SMR, ce qu'on appelait avant les SSR (soins de suite et de réadaptation). On est sur un schéma où on a tout d'abord une autorisation nouvelle d'activité SMR avec le secteur de Dax et Mont-de-Marsan. Cela concerne le SMR de Buglose. Il n'y a pas de problématique sur ce dossier parce que c'est tout simplement d'un changement d'affectation et cela ne remet pas en question l'équipement de Buglose et cela ne met pas en péril les équilibres stratégiques des territoires dacquois et Montois.

La deuxième chose concerne de la même façon le dossier SMR pédiatrique. Cela concerne l'établissement de Montpribat. Nous savons tous qu'il y a eu de grandes discussions avec le groupe privé qui accompagne le SMR de Montpribat qui pour l'instant est à Montfort. Il y avait des velléités à une certaine époque de partir hors département. Cela a été arbitré en faveur des Landes par l'ARS. Malgré tout, il y a un projet de rapprochement de l'Agglo dacquoise pour des raisons de facilitation de rapprochement des jeunes patients avec la structure et là aussi, on propose un avis favorable qui permet à Montpribat de conserver

son autorisation et qui lui laisse la possibilité de migrer comme il l'avait prévu en ceinture dacquoise.

Voilà les trois points : le volet urgence, le volet rythmologie et le volet SMR avec des ajustements sémantiques.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions sur cet avis que nous donnons sur le PRS, s'il vous plaît, le Plan Régional de Santé ? Non.

Donc, l'avis qui a été proposé convient à tout le monde ? Parfait.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

B-1 INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE **(page 191 du volume 1)**

(Rapporteur : M. DUTIN)

M. DUTIN : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, lorsqu'on est entouré de deux personnalités fortes comme Salima SENSOU et Cyril GAYSSOT, on acquiert douceur et lyrisme. Je vais donc faire preuve de lyrisme et essayer de plaire à mon voisin par une citation de Victor Hugo qui indiquait que « *le travail est la meilleure des régularités et la pire des intermittences* ». J'espère que je me suis mis au niveau, cher collègue.

Le dossier de l'insertion professionnelle et de la lutte contre l'exclusion sociale, d'abord vous le savez, de par la loi, nous avons un rôle de chef de filât que nous entendons pleinement assumer aux côtés de nos partenaires. Dans ce cadre-là, c'est un budget qui est maintenu et même augmenté à hauteur de 58,5 millions d'euros.

Les politiques départementales vont dans plusieurs directions, quatre principales : le soutien au public jeune en difficulté au niveau social et professionnel, les personnes en situation de handicap, les publics relevant des minima sociaux et les publics les plus éloignés de l'emploi, avec peut-être un petit focus ou une précision à ce niveau-là. Il s'agit effectivement d'un credo que nous souhaitons évidemment porter concernant ces publics les plus éloignés de l'emploi. C'est le sens d'ailleurs de vos interventions, Monsieur le Président, dans le cadre du comité départemental de l'emploi et de celles que je peux reprendre au titre du comité local de l'emploi pour Mont-de-Marsan et le secteur Est.

C'est au titre de ces quatre principaux objectifs que se déclinent les politiques du Département, que je vais donc reprendre au terme de ce rapport.

Concernant d'abord le RSA, vous indiquer que, et ce sont les chiffres qui sont repris, le nombre de bénéficiaires du RSA est relativement stable depuis 3 ans : 8 200 foyers au 30 juin 2024, ce qui représente à peu près 15 000 personnes, avec peut-être deux chiffres qui peuvent intéresser notre assemblée : 60 % des foyers sont constitués d'une personne seule et les foyers monoparentaux, avec évidemment une prédominance féminine, représentent tout de même 30 % en la matière.

Donc, stabilité au niveau du nombre des bénéficiaires du RSA, mais une augmentation du budget qui est consacré, compte tenu notamment des revalorisations qui interviennent chaque année. Ainsi, nous sommes passés de 52,26 millions en 2024 à une projection pour l'enveloppe 2025 qui est portée à 53 035 000 €.

A ce niveau-là, mais c'est une porte que vous avez déjà ouverte d'ailleurs et qui restera perpétuellement ouverte sans que nous puissions la refermer, il faut tout de même souligner que la charge supportée par les Départements en la matière ne cesse d'augmenter compte tenu du désengagement de l'État, dont la promesse de compensation à l'origine au Franc le Franc n'est plus qu'un écho très lointain.

Je vous précise que pour 2025, au titre du RSA, il est difficile pour le Département d'avoir une vision de l'impact de la réforme pour une solidarité à la source puisque les premières expérimentations menées dans quelques Départements n'ont commencé qu'en octobre dernier, pour une généralisation au 1^{er} mars 2025.

Et puis, et nous le savons également, un nouveau cadre conventionnel, que ce soit au niveau de l'orientation, de l'accès au droit, de l'octroi de l'allocation, sera à écrire en 2025. Nous y participons, selon les derniers décrets d'application de la loi qui restent toujours en attente. Ces derniers décrets d'application de la loi définiront le périmètre et le champ des fameuses 15 heures. J'ouvre une parenthèse que je referme rapidement vu l'heure qui tourne et que nous sommes au début du dossier B. Les fameuses 15 heures dont on nous disait qu'il y aurait une fluidité toute particulière les concernant et que tout cela serait d'évidence, je constate que ce n'est manifestement pas le cas, puisque nous attendons toujours et nous attendons également ces décrets concernant ne serait-ce que l'aspect des sanctions qui auront une influence dans le cadre de l'ajustement au niveau des EPD.

À noter, pour terminer sur ce chapitre RSA, que le Département s'est toujours voulu en avant des évolutions et améliorations au service des plus fragiles et que nous entendons construire, ce n'est pas marginal, une action spécifique visant le traitement des demandes d'allocation d'adultes handicapés adressées par les allocataires du RSA et ce, en concertation avec la MLPH. Au terme des premières analyses, il faut savoir que 1 361 bénéficiaires du RSA ont une problématique de santé et que 593 pourraient bénéficier d'une réévaluation MDPH qui serait nécessaire. C'est un sujet que nous avons débattu et les choses ont été précisées par Paul CARRERE lors de la précédente réunion de la MDPH.

Autre point, le cadre et la gouvernance des politiques d'insertion. Je vais passer peut-être un peu plus rapidement. Les actions menées le sont toujours au travers de notre pacte territorial pour l'insertion avec trois axes d'intervention : l'insertion sociale qui reprend les sujets de la mobilité, de la santé, de l'hébergement, l'insertion par l'activité économique et l'insertion professionnelle. L'insertion par l'activité économique, les entreprises d'insertion et les ateliers chantiers insertion. Tout cela en complément avec la mise en œuvre du pacte des solidarités et de la convention insertion emploi, qui donnent lieu à une

contractualisation pluriannuelle entre l'État et le Département et qui s'inscrit dans la continuité de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi.

Vous le savez, ces contractualisations reposent sur une logique de cofinancement à part égale avec l'État. 1 640 000 € sont inscrits au crédit du PTI.

Le Fonds social européen, le FSE, le Département s'est vu notifier par l'État une délégation de gestion du FSE+ sur une première tranche à hauteur de 2 600 000 € sur la période 2022-2025.

Troisième point, les politiques d'insertion et leurs outils. Je vais les reprendre rapidement en essayant de faire un focus sur un ou deux points. D'abord, les contrats Parcours Emploi Compétences, les PEC et les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion, les CDDI : 1 million sont consacrés au financement de ces contrats.

Je voulais faire un focus sur le dispositif Zéro chômeur de longue durée. Il faut savoir que le dossier de candidature de la Communauté de Communes de Mimizan a été retenu comme territoire d'expérimentation. Le Département apportera une participation financière pour la période 2025-2027 dans le cadre de la contribution au développement de l'emploi et le Département peut également soutenir les démarches d'ingénierie du dispositif. 840 personnes, dont 280 privées durablement d'emploi, sont potentiellement concernées par l'expérimentation et l'ouverture de l'EBE, l'Entreprise à But d'Emploi, est prévue au 1^{er} semestre 2025 et vise la création de 180 emplois supplémentaires sur trois ans.

Le développement de l'achat inclusif, cher à Cyril. Il s'agit d'œuvrer dans le secteur de la commande publique par la mobilisation des clauses sociales d'insertion. Ces orientations sont inscrites dans le PTI que j'ai évoqué tout à l'heure, 2021-2025, mais également dans le SPASER 2023-2025. C'est un dispositif qui a permis la réalisation de 139 500 heures d'insertion en 2024, équivalent à 87 équivalents temps plein.

Puis, il y a le traditionnel et nécessaire soutien aux associations et aux organismes. BGE TEC GE COOP, qui est un de nos partenaires historiques, et c'est un focus que je veux également faire sur ce point, cette association intervient sur l'ensemble du territoire en faveur des publics en insertion selon une convention cadre 2024-2026.

En 2025, deux sujets principaux : l'activité de référents RSA menée par BGE s'élargit pour intégrer l'accompagnement des publics RSA relevant d'un parcours social sur le territoire de Dax, notamment pour les personnes seules domiciliées sur cette commune. Et puis, un objectif fort pour 2025, BGE va accompagner le collectif des IAE Landes, qui rassemble les structures d'insertion par l'activité économique ayant un conventionnement IAE dans le département des Landes. Cet appui consistera en un soutien méthodologique à l'animation du collectif et un appui en ingénierie pour structurer le fonctionnement et organiser les démarches du collectif. Le but du jeu, si l'on peut parler ainsi, est de fédérer encore plus les structures qui interviennent dans ce champ de façon à ce qu'une direction et une politique commune de partenariat puissent être menées. C'est un chantier qui est enthousiasmant et qui sera donc piloté par BGE. C'est une aide de 990 000 € qui est donnée à cette association.

J'en termine avec les initiatives envers le public jeune et vulnérable. Le plan départemental de prévention spécialisé, nous avons eu l'occasion déjà de l'évoquer dans cette enceinte avec des éducateurs de rue sur le secteur de Mont-de-Marsan, deux-trois sur le secteur de Dax et un dans le Seignanx. L'opération AEJ XL, l'accompagnement vers l'emploi des jeunes, qui consiste dans le repérage, l'accompagnement et la construction d'un parcours

d'insertion vers l'emploi des jeunes en difficulté avec une ouverture au public de 25 à 29 ans, qui est portée par les agents de la prévention spécialisée du Département.

Sur l'opération « Mon parcours rebond », je m'arrête peut-être un tout petit peu plus longuement à ce niveau-là. Vous savez que le RSA n'est accessible qu'à partir de 25 ans, mais les jeunes de moins de 25 ans peuvent néanmoins bénéficier d'actions et de dispositifs spécifiques en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et en 2025, le Département maintient son partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes dans le cadre de ce dispositif « Mon parcours rebond, vos emplois, un tremplin pour les jeunes ». Il faut savoir que la population landaise des 15 à 29 ans représente 55 000 jeunes en 2021.

Le dispositif que j'évoque dans le cadre de « Mon parcours rebond » a pour objectif d'identifier les conditions locales de réussite pour apporter les solutions les plus appropriées aux jeunes sortis du système scolaire avec peu ou pas de qualification, le sens étant de favoriser des mises en situation professionnelle, des tutorats et des mentorats ou l'accompagnement individualisé global, partenarial et intensif. 220 000 € sont versés à la CCI dans le cadre de ce parcours rebond coopératif, étant précisé que nous devons avoir tout de même, et le sujet a été évoqué tout à l'heure, à l'esprit le public qui sort de l'ASE qui reste un véritable sujet et qui pourrait effectivement bénéficier de ce parcours rebond également.

Le soutien traditionnel à la MILO, 5 260 jeunes suivis, 400 000 €, et le soutien au logement, les résidences habitat jeunes sur Dax, Foyer des Jeunes Travailleurs sur Mont-de-Marsan, association Habitat Jeunes Sud Aquitaine sur Tarnos, 240 000 €, 300 000 places en tout pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, avec peu ou pas de ressources financières.

Concernant les jeunes, vous l'avez compris, nous balayons de manière très large sur la population des jeunes landais qui sont en difficulté de 15 à 29 ans par un certain nombre de dispositifs qui vont de l'insertion professionnelle à la prise en charge au niveau de la santé, d'aides diverses, mais également au niveau du logement.

Je ne voudrais pas finir ce rapport sans faire une allusion et sans aucune flagornerie, je le pense sincèrement, par rapport à la qualité, au professionnalisme et à l'implication des services qui travaillent avec moi, sous la haute responsabilité, et je souligne la haute responsabilité, de Monsieur René ORTEGA que je tenais à remercier.

Monsieur le Président : On ne va pas commencer, sinon il y en a qui vont se sentir oubliés.

Avez-vous des choses à rajouter à ce rapport ?

Mme VALIORGUE : Monsieur le Président, merci. Juste un point concernant la Mission Locale des Landes. Je le rappelle, Mission Locale Départementale plutôt reconnue et qui valorise les actions qui sont portées. Nous sommes en plein travail de mise en œuvre de la loi plein emploi qui est un lourd travail puisque maintenant, tous les jeunes accompagnés par la Mission Locale ont obligation de s'inscrire à France Travail.

Nous proposons également, et cela a été dit par Agathe BOURRETERE et par Frédéric DUTIN, l'accompagnement des jeunes de l'ASE puisque nous reprenons les missions qui étaient avant exercées par l'ADEPAP pour leur permettre un accès au droit commun. Et puis, je rappelle, puisque tous les maires et Présidents de Communautés de communes ont été destinataires du rapport d'activité de la Mission Locale qui est présenté de façon territoriale, que nous sommes prêts à venir sur les territoires pour échanger avec les élus pour connaître leurs attentes en termes d'accompagnement pour ces jeunes.

Je remercie également de ce contrat de confiance qui est fait avec la Mission Locale puisque toutes les Communautés de communes et Communautés d'agglomération ont délégué la compétence de cet accompagnement et participent au financement de la Mission Locale et ce sont près de 40 points d'accueil dans tout le département qui permettent un accompagnement au plus près, puisque nous allons vers ces publics qui sont les plus en difficulté. Merci.

M. GAYSSOT : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Effectivement cher collègue DUTIN, vous citez brillamment avec faconde le grand Victor Hugo.

Je le citerai en lisant la Constitution Française, un paragraphe de son préambule. Je vous rassure, Monsieur le Président, pas toute la Constitution.

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. »

J'en reviens au projet de loi de finances qui a été voté en 2025 où les acteurs de l'insertion s'inquiètent par la baisse du budget de l'insertion de plus de 80 millions d'euros, qui touche particulièrement la formation et ses moyens. C'est un enjeu fort au regard de notre Constitution que de pouvoir vivre et exister dans la dignité au travers de son travail. Je mets en perspective ici ceux qui voudraient nous faire croire que l'on fait la confusion entre RSA et assistanat.

Dans le département des Landes, nous avons une hausse des demandeurs d'emploi qui sont bénéficiaires du RSA d'à peu près 2,8%. C'est + 8,6% au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine. Et la particularité qui a été rappelée par notre collègue Frédéric, c'est qu'un demandeur d'emploi bénéficiaire et allocataire du RSA a un frein périphérique à l'emploi en lien avec son état de santé, 1 sur 5, 20%. C'est colossal.

C'est pour cela que, par le truchement des services et notamment de l'ensemble des élus, nous travaillons en étroite collaboration avec la Maison landaise des personnes handicapées, qu'a évoquée tout à l'heure Magali ainsi que Paul pour que, justement, on puisse trouver des réponses appropriées à ces publics parce qu'il faut des réponses appropriées. Quand vous avez des acteurs qui veulent travailler et qui malheureusement dans leur parcours de vie, brisés, cassés parfois, notamment sur des addictions avec l'alcool, médicamenteuses aussi parfois, il leur faut une réponse accompagnée. C'est ça la société inclusive. C'est ça le dispositif inclusif.

C'est pour cela que ces programmes qui sont mis ensemble, dont le Département prend pleinement la situation, à travers notamment les comités locaux de l'emploi que nous coprésidons avec Madame la Préfète et Monsieur le Sous-Préfet où nous mettons en place ces actions concentrées à travers l'ensemble de ces territoires pour, justement, trouver une réponse accompagnée à l'ensemble des Landais et des Landaises qui en expriment le besoin et nous ne laisserons personne au bord du chemin. Je vous remercie.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Vous le savez, puisque nous avons eu des échanges nourris à ce sujet presque chaque année, nous n'avons pas tout à fait la même approche que vous sur cette gestion de ce dispositif qu'est le RSA. Déjà, je ne vois pas d'augmentation sur le budget global, mais plutôt une baisse de 700 000 €. Peut-être faudra-t-il que nous confrontions les chiffres au contraire de ce que nous a annoncé Monsieur DUTIN. Et puis, nous avions eu l'année dernière, l'année précédente, des échanges sur ces dispositifs nouveaux qui appuient sur le volet insertion et dont beaucoup m'avaient dit qu'il n'y avait pas d'intérêt à cette inscription d'office à France Travail, ces 15 heures permettant de reprendre une activité parce que ce n'est pas cela qui manquait

aux bénéficiaires pour se réarrimer dans une activité qui leur permette aussi de se réarrimer dans la société, que de toute façon on n'avait pas les structures pour les accueillir et qu'il n'y aurait pas de vertu à l'application par expérimentation puisque c'était la proposition à ce type de dispositif nouveau, appelé accompagnement rénové.

Une cinquantaine de Départements ont choisi, eux, d'expérimenter cette proposition. 70 000 bénéficiaires ont pu eux aussi en profiter et les chiffres sont intéressants puisque selon France Travail, 54% des bénéficiaires ont accédé à un emploi dans les 12 mois et 27% d'entre eux à un emploi durable.

Donc, on voit bien là les bénéfices de cette expérimentation qui devient le lot commun et le droit commun à partir de cette année et on peut noter qu'à priori, 90% des personnes interrogées bénéficiant de ce dispositif s'estiment satisfaites, 50% très satisfaites.

On peut donc, d'une part regretter que nous n'ayons pas expérimenté cette proposition l'an passé dès l'année dernière et puis, du coup, qu'elle ne soit pas transcrise dans les chiffres alors que, encore une fois, notre Département va être concerné comme tous ceux de France cette année.

On voit qu'une augmentation du budget sur le RSA lui-même est à noter, 1 million d'euros pour faire suite et mettre en place des réformes sur le pré-remplissage automatique des déclarations des titulaires du RSA.

Par contre sur le volet insertion, les crédits baissent de 160 000 € pour le pacte territorial pour l'insertion et de 400 000 € pour le Parcours Emploi Compétences, allant là, de notre point de vue, à contresens sur ce qu'il serait nécessaire de mettre en place dans l'intérêt, bien évidemment, des bénéficiaires dans l'objectif de leur permettre plus rapidement de se réinsérer par l'emploi, et de ce point de vue-là, nous voterons contre le budget qui nous est proposé sur ce point B1.

Mme LUBIN : Merci Monsieur le Président, je voudrais rappeler le contexte de la mise en place de cette nouvelle réglementation avec les fameuses 15 heures de travail obligatoire. Je voudrais le rappeler parce que j'étais dans l'hémicycle et j'ai participé au débat.

Je le dis très clairement, cette proposition vient alimenter un vieux fantasme selon lequel tous les bénéficiaires du RSA seraient des feignants et des profiteurs et qu'il faut impérativement les remettre 15 heures au travail, pour leur dire que c'est une nécessité absolue. On en convient, il faut que tout le monde travaille et d'ailleurs, je remercie Cyril GAYSSOT d'avoir rappelé ce que dit notre Constitution qui parle effectivement de devoir mais qui parle aussi de droit. C'est important parce que le droit au travail, on l'oublie un peu. On nous parle beaucoup de devoirs tout le temps et de devoirs que, bien évidemment, les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA ne rempliraient pas, mais on ne nous parle jamais de droit et ce droit-là est pourtant oublié pour un grand nombre de Français.

J'en reviens aux discussions dans l'hémicycle. Je me souviens très bien à l'époque que dans la tête de mes collègues de la majorité sénatoriale, il était question vraiment de remettre au travail et rien d'autre. Au travail, n'importe quel travail pourvu que les gens travaillent. Nous avions été quelques malheureux à expliquer que cette chose-là était absolument infaisable parce qu'il faut trouver des entreprises pour accueillir des gens 15 heures par semaine. Il faut toute une infrastructure qui n'existe pas.

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on voit ? On voit qu'un certain nombre de décrets d'application ne sont pas sortis. Pourquoi ne sont-ils pas sortis ? À mon avis parce que justement, qu'est-ce qu'il se passe au final ? Ceux qui expérimentent se sont bien rendu compte qu'il n'est pas possible de remettre directement dans l'emploi à raison de 15 heures par semaine,

avec toute l'organisation qu'il faut, les entreprises partenaires et ainsi de suite, des bénéficiaires du RSA.

Finalement, le discours s'est nettement atténué. Qu'est-ce qu'on entend maintenant ? On ne parle plus de remise obligatoire dans l'emploi, on parle d'accompagnement, on parle de tout ce que l'on fait déjà dans les Landes. Nous n'avons pas été parmi les Départements expérimentateurs parce que nous avons mis en place depuis bien longtemps - j'étais VP à l'époque donc, cela remonte maintenant au moins à 8 ans - l'accompagnement global. Vous savez qu'il y a ceux que l'on dirige vers France Travail que l'on estime aptes à l'emploi et ceux-là vont directement s'inscrire chez France Travail et sont dans une démarche de recherche d'emploi, et il y a les autres que l'on oriente vers nos travailleurs sociaux du Département. On a mis en place un accompagnement global qui fait que sur les situations des personnes les plus éloignées de l'emploi, c'est France Travail qui travaille avec notre agent du Département et cela fonctionne très bien et cela donne effectivement de très bons résultats.

Qu'est-ce que cela veut dire ? On n'a pas inventé la poudre. On le sait, en matière d'insertion des plus éloignés de l'emploi, il faut un accompagnement particulier qui soit à la fois un accompagnement vers la recherche d'emploi par des professionnels, c'est-à-dire France Travail ou pour les plus jeunes de moins de 25 ans qui sont bénéficiaires du RSA parce qu'ils ont des enfants, la Mission Locale, et nos travailleurs sociaux du Département.

Finalement, on se rend compte que le dispositif mis en place au niveau national n'est rien d'autre que cela.

Il y a l'obligation d'inscription à France Travail. Oui, et je voudrais dire que nous la pratiquons aussi depuis longtemps puisque dans les équipes pluridisciplinaires que nous sommes quelques-uns à présider tous les mois - maintenant, c'est mis entre parenthèses puisque nous attendons la sortie des décrets -, nous pratiquons l'obligation d'inscription à France Travail et dès lors qu'une personne ne s'inscrit pas chez France Travail, pour nous c'est un motif de sanction au niveau du RSA. Il faut le savoir.

Donc, rien n'a été inventé en la matière.

Je voudrais aussi revenir sur le fait que oui, il faut prévoir malheureusement une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA puisque le nombre de demandeurs d'emploi est en train d'augmenter consécutivement à la crise que nous traversons. Et lorsque le nombre de demandeurs d'emploi augmente, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente et je vais vous dire quand même qu'au 1^{er} avril 2025, et ce n'est pas un poisson d'avril, les nouvelles règles en matière d'indemnisation des chômeurs dits seniors sont entrées en vigueur. Qu'est-ce qu'elles disent ? Elles disent que les chômeurs de plus de 53 ans, 55 ans et 57 ans voient leur durée d'indemnisation abaissée et le nouveau mode de calcul fait que leur indemnisation sera moindre.

Bien évidemment, certains vont se dire : « Tant mieux, ils reviendront plus vite à l'emploi » et c'est là où j'en viens à mon droit à l'emploi. Non, parce que dans ce pays où on a à la fois des parlementaires et aussi certains syndicats, notamment patronaux qui expliquent que les gens ne travaillent pas assez, si les gens ne travaillent pas assez globalement, c'est parce que nous avons un gros problème vis-à-vis de l'emploi des dits seniors. Cela me fait mal de dire seniors puisque là, c'est à partir de 50 ans. Donc, cela me fait un peu mal. En France, on a une espèce de culture où quand une personne de plus de 50 ans perd son emploi, elle a le plus grand mal à en retrouver. Ce sont les premiers qui sont licenciés lorsqu'il y a des plans sociaux.

On a un vrai problème par rapport au travail des personnes de plus de 50 ans. Quand on parle de droit à l'emploi, oui on devrait considérer que même arrivé à 50 ans, on a droit à l'emploi. Et on doit aussi considérer que quand on est une personne handicapée pour lequel le pronostic permet de travailler, on a droit à l'emploi. On doit aussi considérer que lorsqu'on est bénéficiaire des minimas sociaux, mais que l'on souhaite travailler, même si souvent on ne peut pas travailler à temps plein, on a droit à l'emploi. Et pourtant, ceux qui nous renvoient le devoir de travail ne nous renvoient jamais le droit à l'emploi. Pourtant, cela devrait toujours fonctionner de manière égale, si je puis dire.

J'avais envie de refaire cette mise au point aujourd'hui par rapport à l'emploi parce que nous ne sommes pas des gens en dehors de toute réalité. Nous considérons bien évidemment que le travail est un facteur d'inscription dans la citoyenneté et de réalisation à titre personnel et que le travail est indispensable à l'avancée de notre société et de notre économie. C'est une évidence. Mais nous savons aussi qu'il y a un certain nombre de gens qui ne sont pas aujourd'hui aptes à l'emploi tel qu'il est pratiqué de manière classique dans les entreprises et qu'il faut donc les aider.

Je reviendrai d'ailleurs vers le constat qui a été fait tout à l'heure pour les jeunes qui devraient relever du secteur psychiatrique et qui n'en relèvent pas aujourd'hui parce qu'il n'y a pas suffisamment d'institutions, de places et ainsi de suite.

Nous constatons la même chose quand nous présidons ces fameuses équipes pluridisciplinaires. Dans les bénéficiaires du RSA il y a un pourcentage de personnes qui ne sont pas aptes à l'emploi. Quand vous les voyez arriver, elles ne sont pas forcément dans un fauteuil roulant ou avec un handicap physique visible, mais elles ont un handicap psychique évident et il ne sert à rien de vouloir les contraindre à aller vers l'emploi durable. Par contre, il faut leur proposer toutes les solutions possibles, notamment dans les structures d'insertion, même si ce n'est que quelques heures, mais je pense qu'un certain nombre, devraient être renvoyées vers la Maison Landaise des personnes handicapées qui n'aurait pas plus de réponse à leur apporter tant qu'il n'y aura pas plus de moyens pour le handicap en France et pour la reconnaissance du handicap.

Donc, nous ne nous sommes pas inscrits dans cette expérimentation parce qu'au final, à la façon dont va atterrir probablement cette expérimentation, ce ne sera, ni plus ni moins, que l'accompagnement global que nous pratiquons depuis une dizaine d'années.

M. DUTIN : Merci Monsieur le Président. Je ne sais pas si la douceur qui transpirait de mes deux collègues va continuer à m'imprégner très longtemps.

J'ai plusieurs observations pour être le plus près possible et répondre le plus précisément possible à Monsieur DUBOIS. D'abord, moi je m'étonne que les Départements de la majorité, qui devraient donc suivre votre analyse, Monsieur DUBOIS, aient tant de réticence à payer l'augmentation du RSA.

Je voudrais également vous indiquer que concernant cet aspect, nous avons tout de même augmenté l'allocation de 850 000 €. Cela est incontestable. Si on n'a pas les mêmes chiffres, celui-là est incontestable. Et pourquoi ? Parce que nous avons la crainte que les promesses de l'Etat sur l'efficacité de la loi plein emploi ne soient pas véritablement au rendez-vous.

Concernant l'expérimentation, Monique LUBIN en a déjà parlé, mais je vais peut-être rajouter un point, sur cette expérimentation, d'abord l'Association des Départements de France a donné un certain nombre d'appréciations qui ne vont pas tellement dans le sens de ce que vous prétendez ou de ce que vous voulez nous asséner ce matin.

Ce n'est pas Frédéric DUTIN qui l'indique, c'est un autre Frédéric, comme quoi, on peut avoir le même prénom et être PS ou LR, mais avoir une appréciation similaire puisque Frédéric Bierry, qui préside la commission solidarité, est plutôt dans le sens d'une expérimentation qui laisse plutôt à désirer, dont les résultats ne sont pas véritablement ce que nous pouvions attendre.

Sur les contrats PEC, il s'agit en réalité d'un ajustement, c'est-à-dire que nous avons constaté qu'il y avait eu suite au Covid – je sais bien que vous ne voulez pas remonter, Monsieur DUBOIS, au Covid - une montée en charge au niveau de ces contrats qui ne s'est pas confirmée par la suite. Donc, qu'est-ce que nous faisons ? Nous tenons compte de cela pour réajuster et réorienter. Ce n'est absolument pas un abandon, mais c'est de cet ajustement dont il faut parler, étant précisé que la différence a permis de procéder à des soutiens de structures de l'IAE. Donc, on limite la casse de cet engagement qui diminue de l'État en réorientant et en privilégiant les CDDI.

Je ne sais pas si j'ai fait le tour, mais il me semble bien.

M. DUBOIS : Merci. Alors Monsieur DUTIN, vous m'avez parfois fait le procès de manque de clarté. Sur vos chiffres, je ne suis pas sûr que tout le monde ait bien suivi, mais je vais vous redonner les miens qui disent que le budget global de 58,5 millions est en baisse et que sur l'insertion, sur les deux postes que j'ai cités, nous sommes bien en baisse.

C'est factuel, c'est la réalité et cela ne témoigne pas d'une volonté de vouloir amplifier les propositions sur ce volet-là qui nous semble, de fait important, à muscler sur le RSA parce que bien évidemment il y a nécessité de verser cette allocation à ces personnes qui en ont besoin pour vivre, alors qu'elles sont sorties des autres dispositifs, et notamment de salariat ou de chômage qui peuvent les accompagner autrement, mais cela ne doit être qu'un point de passage et que la direction vers l'insertion, la réinsertion est le point sur lequel il faut insister et nous ne voyons pas de manière très factuelle la retranscription de cette volonté dans le budget.

Pour répondre à Madame LUBIN, parce que nous avons déjà eu ces discussions, vous nous disiez « j'ai bien vu dans les débats au Sénat qu'il y avait des personnes qui voulaient forcer les gens à travailler bêtement et méchamment ». On voit là que ce n'est pas du tout le cas. Vous avez entre les lignes accepté de le dire. On voit le taux de satisfaction des personnes qui bénéficient de cet accompagnement rénové, ces 15 heures de travail matérialisé, de travail d'insertion, de formation, parce qu'il y a bien évidemment beaucoup de dispositifs qui sont proposés. Elles sont donc pertinentes. On voit les chiffres. Vous citez des propos, Monsieur DUTIN, mais il y a des chiffres qui montrent que sur les 70 000 bénéficiaires, il y a un taux de retour à l'emploi, pour certains, stable à plus de 12 mois, très important et donc, ce dispositif fonctionne, ce sont les faits liés et constatés grâce à cette expérimentation, je le redis, sur plus de 50 Départements en France.

Il y en a donc de toutes les couleurs politiques et il nous paraît donc intéressant. Madame LUBIN nous dit : « On le savait et on le fait déjà depuis très longtemps ». Moi, je constate que ce dispositif est très précis, qu'il apporte des résultats très intéressants.

Nous regrettons donc que nous ne l'ayons pas expérimenté avant et que, puisque maintenant, une fois les décrets précisés publiés, en raison d'une instabilité au plus haut sommet de l'État que nous connaissons tous, ils seront amenés à rendre opérationnel ce dispositif et nous aurions pu espérer que les sommes en conséquence soient inscrites au budget.

M. DUTIN : On ne va pas faire du ping-pong. Simplement Monsieur Dubois, vous voyez toujours la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide, ce sera développé tout à l'heure par ma collègue, mais nous avons procédé, dans le cadre de ces ajustements par exemple, à l'augmentation de l'allocation FDAFF de soutien aux familles. C'est-à-dire que les affectations permettent effectivement d'aller dans le sens du soutien à ceux qui en ont le plus besoin.

Effectivement, vous pouvez toujours reprendre à la marge un certain nombre d'éléments, mais la réalité, c'est que dans le cadre de ces ajustements, nous les affectons toujours dans le sens du soutien à ceux qui sont le plus dans la difficulté.

Mme PEDUCASSE : Merci beaucoup Monsieur le Président. Sans partie de ping-pong, mais juste pour signifier que s'il y a des chiffres, en particulier ceux de France Travail, qui sont sortis sur l'évaluation de ce dispositif, je vous invite aussi à regarder un rapport qui a été publié par ATD Quart Monde avec le soutien de plusieurs associations dont la FSU, la Ligue des droits de l'homme, la fondation Abbé Pierre, je crois, qui s'est intéressé aux questions de fond sur la satisfaction et la mise en place du dispositif et qui pose quelques sujets.

Un qui est celui de la modalité de l'expérimentation qui conduit souvent à utiliser un algorithme qui renvoie vers des expérimentations à l'emploi des personnes avec des propositions très éloignées de leur motivation initiale et donc une possibilité de durabilité qui est peu éprouvée.

Le deuxième sujet qui est posé par ce rapport, c'est la question de très peu de prise en compte des questions de santé. C'est ce que disait Monique tout à l'heure, de la très faible prise en compte de ces questions et donc, qui continuent finalement à constituer des freins.

Et puis, une question qui est posée et qui renvoie à notre sujet perpétuel, c'est que si l'on étend le dispositif, dans accompagnement rénové, il y a déjà accompagnement, cela veut dire qu'il y a des moyens à déployer pour répondre à ces sujets d'accompagnement des personnes et en particulier dans les sujets de santé. Or, l'État pour ce sujet-là n'a apporté aucune réponse et je vais venir votre question. Donc, cela reportera encore une fois sur la question de la place des Départements dans ce dispositif-là alors que, probablement, la question du bien-être de l'ensemble de nos concitoyens et du retour à l'emploi est une question d'utilité publique qui devrait être prise en charge par l'État.

Mme LUBIN : Monsieur le Président, je voudrais juste rappeler que le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'est exprimé de manière très défavorable sur ce nouveau dispositif pour un certain nombre de raisons.

Je voudrais surtout revenir sur ce que nous attendons au travers des décrets d'application, c'est-à-dire sur la question des sanctions. Déjà, il faut dire que nous, nous sanctionnons. Ce n'est pas quelque chose que je veux dresser comme un étandard mais quand nous présidons les commissions, nous sanctionnons. J'en préside depuis très longtemps, je sanctionne. Quand l'inscription à France Travail qui a été demandée n'a pas été effectuée, quand un certain nombre de choses ne sont pas apportées, nous sanctionnons.

Là, ce qui m'inquiète, c'est qu'aujourd'hui, nous ne savons pas - d'ailleurs, si nous avons suspendu les réunions de ces équipes pluridisciplinaires, c'est en attendant la sortie de ces décrets - nous ne savons pas qui pratiquera ces exclusions, ces décisions d'exclusion du système, ou dans un premier temps sanctions dans tous les cas, et quelles seront les conditions. C'est ce qui m'inquiète beaucoup.

Si le Conseil départemental n'est plus amené à réunir ses commissions et s'il s'agit d'une sanction prise de manière purement administrative, cela m'inquiète et je vais vous dire

pourquoi. Je pense que ceux qui président les commissions peuvent raconter la même chose.

Il m'est arrivé très souvent, lorsque j'étais avec les agents du Département, d'avoir devant moi une liste de bénéficiaires du RSA convoqués. S'ils sont convoqués, c'est parce qu'ils n'ont pas répondu à un certain nombre d'obligations et notamment qu'ils n'ont pas signé leur contrat d'engagement puisque ce contrat nous le pratiquons depuis des années. En voyant la fiche de la personne, âge relativement jeune, pas de handicap, pas de situation familiale compliquée, on se dit : « Bon, il va y avoir une discussion serrée ». Et quand vous avez la personne en face de vous et qu'elle vous raconte ce qu'elle vit au quotidien, ce que vous ne pouvez pas voir derrière un dossier administratif, vous changez d'avis. Il y a des parcours de vie terribles et vous le savez et en tant qu'élu, partout, vous en croisez quasiment tous les jours.

Donc j'espère simplement qu'il ne s'agira pas que d'une décision prise de manière administrative. Vous avez des gens qui ne viennent plus aux commissions, qui ne viennent plus vous rencontrer parce que c'est tellement lourd que de toute façon, ils ne sont plus capables de raconter. Je voudrais terminer là-dessus parce que sinon, Monsieur le Président, on va y passer trop de temps.

Juste une conclusion. Monsieur DUBOIS, nous faire croire que vous votez contre le rapport sur le RSA parce que nous n'en ferions pas assez, pas grand monde n'y croit autour de cette table.

Monsieur le Président : Monsieur DUBOIS, c'est vrai que cela aurait pu s'arrêter juste avant mais je vous redonne la parole.

M. DUBOIS : Le comité auquel vous faites allusion, Madame Lubin, qui dit que cette nouvelle procédure est mauvaise alors que, dans l'intervention d'avant, vous nous dites que le Département des Landes fait déjà tout ce qui est dans la réforme, cela veut dire que ce comité serait contre ce que le Département des Landes fait... ? C'est une réflexion sur laquelle nous pourrons digresser.

Sur le reste, sur les sanctions et « qui » prend cette décision, je suis aussi favorable à ce que cette décision soit prise au plus près du terrain. On est tous élus ici de terrain, même si le terme est parfois galvaudé. Bien évidemment, il faut à chaque fois prendre en compte les situations individuelles, les difficultés temporaires avant de prononcer de telles sanctions même si sanction il doit toujours y avoir si c'est nécessaire, sous peine que le dispositif ne puisse pas être efficace.

Là-dessus, il n'y a pas de difficulté, je pense, à ce que l'on puisse mettre en place dans le cadre de cette application une interprétation faite par des élus qui siègent dans des commissions locales.

Monsieur le Président : Que personne ne se méprenne, ce que je vous ai dit en introduction ce matin, c'était que je voulais qu'il y ait de la place au débat. Comme le dit mon voisin qui est beaucoup plus impatient que moi, vous allez au-delà de ce que j'espérais.

Ce qui me surprend toujours, c'est que c'est dans un département rural comme le nôtre où il y a de véritables difficultés, ce n'est pas ça que je veux dire, mais où le taux de bénéficiaires du revenu de solidarité active est un des plus faibles, si ce n'est le plus faible de Nouvelle-Aquitaine, où il y a des débats.

Cela veut dire que ce sont des débats qui traversent notre société, inévitablement, parce qu'il y a toujours des suspicions que des bénéficiaires d'allocations ou de minimas sociaux ne fassent pas le maximum pour réintégrer le travail. Et donc, chacun essaie de façon très régulière - on ne peut pas dire que les parlementaires ne fassent pas preuve de constance - de trouver des solutions et surtout, de stigmatiser un certain nombre de personnes parce qu'elles sont bénéficiaires du RSA.

Je pense que si les mêmes essayaient un jour - et ce n'est pas pour faire de la promotion à François Ruffin, mais il a fait un film récemment où il a invité une chroniqueuse qui était quand même en permanence en train de dézinguer toutes ces personnes - de prendre la place de ces personnes-là, elle a vite compris ce que c'était que de vivre avec des moyens aussi faibles et par rapport à son niveau de vie, autrement.

C'est vrai que c'est un véritable sujet et aujourd'hui, quand on gère des collectivités, quand on gère les deniers publics, on ne peut pas se satisfaire des résultats en matière d'insertion et on ne s'en satisfait pas et depuis toujours. Ce n'est pas nouveau. Je ne suis jamais satisfait.

C'est pour cela que je ferais preuve de prudence et là, je m'adresse aussi à vous Monsieur DUBOIS, par rapport aux résultats qui sont annoncés. Ils sont, ni plus ni moins, que les résultats courants que nous avons sur les sorties des dispositifs tous les ans. Il n'y a aucune valeur ajoutée actuellement. Quand vous me dites 27%, aujourd'hui il y a un peu plus de 30% de gens qui sortent tous les ans, avant qu'il y ait ces mesures.

J'ai donné les consignes à mes services. Même si je ne partage pas les objectifs de la loi plein emploi, aujourd'hui, on a besoin de remettre de la clarté globalement dans la connaissance des situations pour peut-être mieux les appréhender, mieux les accompagner.

C'est pour cela que j'ai souhaité qu'il y ait la collaboration la plus étroite possible avec France Travail pour que les mesures d'accompagnement puissent être réelles et que l'on puisse avoir une très bonne connaissance de la situation. Parce que, même si on est dans un département où et ce n'est pas la réalité des autres départements et particulièrement ceux qui sont avec des Agglomérations, on a des niveaux de bénéficiaires du RSA qui proportionnellement sont relativement faibles.

Néanmoins, il faut que l'on fasse les efforts nécessaires pour les accompagner parce qu'il ne peut y avoir que par l'accompagnement que l'on sortira de l'allocation. Monique LUBIN le répète, elle aussi est constante dans ses convictions et dans son discours, on sait pertinemment qu'un certain nombre de personnes, malgré tous les efforts que l'on pourra faire, seront toujours en échec et il faudra certainement que l'on trouve d'autres solutions pour eux, mais globalement dans ce Département, on a toujours essayé.

Là, il y a une nouvelle opportunité, c'est un travail beaucoup plus étroit qu'il ne l'était par le passé avec France Travail. Je crois que là aussi, on doit être un des rares Départements à avoir adopté le système d'information de France Travail pour témoigner de notre volonté. Aujourd'hui, je ne sais pas si c'est parce qu'on est trop volontaristes, et c'est ce dont on a fait part à Madame la ministre, mais ils sont un peu en surrégime. La loi a été votée. Localement, ils n'arrivent pas à faire face. Je ne sais pas si c'est un problème de moyens, mais aujourd'hui, la machine est enrayée. Je tenais à ce que vous le sachiez. Concrètement, ils n'arrivent pas à appliquer la loi, c'est-à-dire que l'on n'arrive pas à recevoir comme il faut les bénéficiaires du RSA pour pouvoir mettre en place toutes les mesures qui sont dans la loi.

Je veux que vous soyez assurés de toute la collaboration et de la volonté du Département d'appliquer la loi. Il n'y aura aucune difficulté de ce côté-là.

Je suis par contre, et je ne vous le cache pas, très surpris de ce mot d'ordre qui est lancé par les Départements de droite, pour dire les choses comme elles sont, de ne pas payer à la CAF la revalorisation de 1,7% du RSA. En quoi est-ce que les Départements doivent faire payer à ceux qui sont les plus en difficulté le fait qu'eux connaissent des problèmes ? Je trouve ces façons de faire aujourd'hui totalement inadmissibles. Je ne savais pas qu'il y avait cet esprit de non-respect de la loi dans les rangs des républicains. Je suis assez abasourdi parce que ce n'est ni plus ni moins que l'application de la loi. Vous n'avez pas répondu à mon collègue quand il vous a posé la question, mais je serais curieux de connaître votre réponse sur ce sujet-là.

Et dernière chose qui vous est plus directement adressée, vous faites l'avocat - et j'en suis satisfait parce que c'est quelque chose que je partage - du renforcement de l'accompagnement, mais pourquoi vous, Président du CCAS, avez-vous arrêté cet accompagnement dans votre commune ?

Sur ce dossier, j'ai bien compris que votre vote était contre. Je vais faire procéder au vote.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois) **(4)**

ABSTENTION : 0

ADOPE A LA MAJORITE

B-2 SOUTIEN AUX FAMILLES ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITE (page 207 du volume 1)

(Rapporteur : Mme PEDUCASSE)

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Le dossier soutien aux familles, avec une enveloppe moindre que celle des dossiers que nous avons étudiés précédemment, mais une enveloppe toutefois qui est sensiblement à la hausse et avec des modifications qui méritent d'être étayées.

Comme le disait Frédéric tout à l'heure, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département marque encore sa volonté de poursuivre son accompagnement au quotidien de l'ensemble des publics au travers des actions en faveur de la prévention de la petite enfance, de l'enfance et de l'accès au droit ou encore de l'insertion puisqu'on parlait tout à l'heure d'enveloppe. Effectivement certaines ont pu glisser parfois d'un dossier sur un autre.

Un autre élément à rappeler en préambule de ce dossier, c'est que l'ensemble des propositions que je vais détailler par la suite s'inscrivent dans un contexte spécifique d'évolution, à la fois du cadre national et du cadre local.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'ensemble des communes françaises sont devenues, via le service public de la petite enfance et en vertu de la loi sur le plein emploi, dont on parlait tout à l'heure, autorité organisatrice de la petite enfance. Cette nouvelle attribution recouvre quatre compétences : l'évaluation du besoin des familles, l'information et l'accompagnement des familles, la planification des modes d'accueil du jeune enfant pour les communes de plus de 3 500 habitants et la promotion de services de qualité pour ces mêmes communes.

Dans les Landes, on en a parlé en juillet 2024, le déploiement de ce service public de la petite enfance a été planifié dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, qui a estimé d'ailleurs pertinent de travailler ce sujet à l'échelle des EPCI.

Ce schéma départemental s'articule autour de cinq axes qui ont guidé notre réflexion : l'accès harmonisé aux services aux familles, la promotion de services publics de qualité, la prévention avec une attention particulière aux publics les plus vulnérables, la prise en compte des besoins spécifiques et l'engagement citoyen et le pouvoir d'agir des familles.

Dans les enjeux forts du schéma départemental, vous retrouverez les propositions déclinées dans ce dossier. Je pourrais citer : permettre l'accès à un mode d'accueil formel dès le plus jeune âge, notamment via la création d'établissements financés par la PSU. Le Président en a souvent parlé lors de la présentation de ce dossier. La PSU est l'offre de service la plus accessible financièrement aux familles.

Un autre enjeu est de stabiliser puis faire repartir à la hausse le nombre d'assistantes maternelles pour renforcer l'offre d'accueil, qui est quand même l'offre d'accueil prioritaire de notre département puisqu'elle correspond à plus de 80% de l'offre sur le département.

Assurer la sécurité par un contrôle renforcé des structures d'accueil. C'est la mission principale du Département. Développer la formation initiale et continue. Promouvoir les dispositifs préventifs, favoriser l'inclusion et développer les services aux familles pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle et c'est là où on revient sur notre sujet précédent.

Au niveau du département, les six circonscriptions d'action sociale ont été redéfinies pour correspondre au périmètre des EPCI et mieux répondre aux besoins. Une nouvelle organisation a été travaillée avec les équipes pour une déclinaison au plus près des attentes des professionnels. En parallèle, l'année 2024 a été celle de l'évaluation des dispositifs d'aide financière dans un souci d'adaptation aux besoins et à l'évolution des situations. Ces travaux ont permis de formaliser un règlement unique d'aide financière en lien avec la construction d'un règlement départemental d'action sociale qui devrait être plus lisible, plus adapté, et regrouper dans un même champ au travers d'enveloppes dédiées à l'ensemble des soutiens aux structures d'intervention et d'action sociale de proximité.

On ne s'était pas donné le mot avec Frédéric, mais compte tenu de l'ampleur de ce travail, je souhaitais moi aussi souligner le professionnalisme, la disponibilité et le grand travail des services que, avec mon petit dossier, j'ai souvent embêté avec des tas de questions.

Quelques chiffres pour éclairer les propositions à venir concernant le volet protection maternelle et infantile et le volet petite enfance, le Département des Landes, c'est près de 20 000 enfants de 0 à 6 ans, 9 294 places d'accueil du jeune enfant, soit presque 500 de plus qu'en 2024, 1 781 places en établissements d'accueil collectif, qui sont désormais au

nombre de 80, 6 700 places en accueil individuel au domicile des assistantes maternelles qui sont 1 851 et 813 places accueillies par des assistantes maternelles regroupées au sein des MAM au nombre de 76 aujourd'hui.

En 2024, le Département a accompagné une augmentation de la capacité d'accueil de près de 5,6% pour atteindre une capacité moyenne de 48 places pour 100 enfants, même si cela nous positionne encore en deçà de la moyenne régionale.

J'en viens donc à la déclinaison du dossier, le premier chapitre concerne l'accompagnement des familles par la protection maternelle et infantile. Pour les actions de prévention médico-sociale et d'information aux familles, je vous propose d'inscrire un crédit de 250 000 €, soit une augmentation de 25% par rapport à 2024. Il s'agit pour l'essentiel de frais de fonctionnement liés aux consultations médicales, aux permanences, aux visites à domicile et pour une petite partie, 20 000 € d'investissement en matériel pour poursuivre le travail de prévention autour des consultations prénatales, des séances de préparation à la naissance, du suivi à domicile des femmes enceintes, des consultations gynécologiques en lien avec la contraception, etc.

Pour la prise en charge des familles et des enfants en grande difficulté de développement et en situation grave de vulnérabilité, je vous propose d'inscrire un crédit de 330 000 € correspondant à la participation financière du Département des Landes au fonctionnement du centre d'action médico-sociale géré par le centre hospitalier de Dax qui assure aujourd'hui le dépistage et la prise en charge globale des enfants en situation de handicap ou en risque de handicap, sur les sites de Dax, Mont-de-Marsan et Parentis-en-Born.

A noter que sur ce volet PMI et dans la dynamique du nouveau plan Ambition XL du Département, un accompagnement spécifique des agents sur leur pratique professionnelle est engagé afin d'améliorer encore le repérage des victimes de violences domestiques et la prise en compte des enfants covictimes.

Le second chapitre concerne le soutien aux modes d'accueil. Prenant en compte, 1 - la nouvelle organisation du service public de la petite enfance et le positionnement des autorités organisatrices dont je parlais tout à l'heure, 2 - le besoin impérieux d'assurer un plan de contrôle réglementaire des EAJE par les services de la PMI, 3 - le besoin de formation des professionnels de la petite enfance, quel que soit le mode d'accueil, et en particulier celui des assistantes maternelles exerçant à domicile, 4 - la progression considérable du soutien de la CAF en aide au fonctionnement des EAJE - en effet, ce soutien entre 2022 et 2024 a vu une augmentation de près de 15%, c'est-à-dire plus de 1 200 € par place à la PSU et enfin, 5 - les enjeux forts retenus par le schéma départemental dont je parlais tout à l'heure, je vous propose de clarifier la place du Département dans le dispositif global SPPE en mettant fin à la participation départementale symbolique au fonctionnement des EAJE publics et privés, de dégager des moyens humains afin d'intensifier nos missions de contrôle absolument indispensables, de renforcer notre soutien aux projets d'éveil et à la qualité de l'accueil du jeune enfant et d'approuver le règlement départemental des modes d'accueil du jeune enfant que vous avez tous lu attentivement et qui se trouve en annexe, de maintenir notre aide à l'investissement des EAJE et des MAM et d'approuver les deux nouveaux règlements : création de maisons d'assistantes maternelles hors structure publique et création ou extension d'établissement d'accueil du jeune enfant à la PSU, figurant tous les deux en annexe, étant rappelé que les volets structures publiques inchangés ont été intégrés au règlement de soutien à l'investissement des collectivités.

Enfin, de maintenir les subventions spécifiques de soutien aux établissements agissant en faveur de la mixité sociale et de l'inclusion de Dax, de Mont-de-Marsan et de Saint-Paul-lès-Dax pour sa crèche qui possède trois places adaptées.

L'ensemble de ces mesures correspond à l'inscription d'un crédit global de 925 000 €, dont 240 000 € de crédits de paiement pour le soutien global aux modes de garde, et d'un crédit de 85 000 € adossé à la signature des conventions afférentes avec les CCAS de Dax et Mont-de-Marsan, et à l'attribution de la subvention à l'accueil solidaire pour enfants handicapés de Saint-Paul-lès-Dax.

À ce chapitre sont également associés la formation et l'accompagnement des professionnels de la petite enfance. L'un des enjeux majeurs, au-delà de la pluralité et du bon équilibre de l'offre sur le département, est de garantir un accueil de qualité pour tous les enfants, notamment chez les assistantes maternelles, parfois plus isolées lorsqu'elles exercent à leur domicile ou en MAM. À ce titre, je vous propose d'inscrire un crédit de 105 000 € afin de financer et de mettre en œuvre le plan de formation des assistants maternels et de couvrir les frais de garde occasionnés pour leur remplacement quand ils sont en formation.

Toujours concernant les assistants maternels, les élections des représentants des assistants maternels et familiaux à la CCPD se sont déroulées par voie électronique jusqu'au mardi 4 mars. Je vous propose d'inscrire un petit budget de 4 300 € pour solder le recours au prestataire externe mandaté pour l'organisation du scrutin.

Je reste sur la formation puisque la qualité de l'accueil des enfants et des familles est également un enjeu majeur pour les structures d'accueil collectif. Cela passe par le renforcement de différents dispositifs : un financement complémentaire à compter de septembre 2025 de prestation de psychologue en direction de l'ensemble des EAJE du territoire dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'éveil, l'accompagnement du réseau de soutien aux professionnels de la petite enfance via la mise à disposition des psychologues du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, auquel je vous propose d'accorder une subvention légèrement augmentée de 150 000 €, le soutien au comité départemental de la jeunesse en plein air dans le cadre du dispositif territoire 100% inclusif, pour lequel je propose vous d'accorder une subvention de 25 000 €, et enfin la formation et la sensibilisation des professionnels de la petite enfance, via la programmation de quatre nouvelles conférences sur les thématiques de l'alimentation, la prévention et la protection, les troubles du neurodéveloppement et l'attachement. Ces initiatives prendront la suite du cycle « Parlons petite enfance » initié en 2024 et qui a réuni plus de 500 professionnels en leur offrant des espaces de réflexion et de veille professionnelle, et en leur permettant surtout de créer une culture transversale à l'échelle du territoire. Je vous propose d'inscrire dans ce cadre un crédit de 20 000 €.

Enfin, l'accompagnement des familles en grande difficulté éducative. Le service d'accueil familial dénommé « Service Coparentalité » a été créé en 2017 de manière expérimentale pour mener une mission de prévention ciblant les jeunes vivant dans un cadre familial nécessitant un étayage éducatif. Il avait fait l'objet d'un conventionnement entre le Conseil Départemental, la CAF, la MSA et l'association ASAEL, son financement étant assuré par la CAF ou la MSA pour la prestation du jeune enfant, le reste à charge étant réparti entre le Conseil Départemental, la CAF ou la MSA.

La conclusion de l'assistance à maîtrise d'ouvrage vise à pérenniser ce service, reconnu pour sa pertinence, et une procédure sera lancée courant 2025 avant de définir le nouveau gestionnaire de ce service. Dans l'attente, je vous propose d'inscrire un crédit de 130 000 € au titre du fonctionnement du service coparentalité, dont l'ASAELE est actuellement gestionnaire. Etant précisé que le crédit sera libéré progressivement sur la base des états mémoires mensuels transmis par l'ASAELE en attendant la désignation du nouveau gestionnaire.

Le troisième et dernier chapitre de ce dossier regroupe l'ensemble de tous les dispositifs relatifs à l'action sociale de proximité en lien avec le règlement départemental de l'action sociale dont je vous parlais tout à l'heure.

Suite à l'évaluation conduite en 2024, des harmonisations sont proposées pour adapter les dispositifs au regard des besoins identifiés. Le Fonds d'aide aux familles fusionne désormais avec le Fonds landais de soutien à la parentalité, créé en 2021 et le volet d'aides aux familles, le FDAFF, servi par le Fonds départemental. Il a pour objet, après évaluation sociale et budgétaire, d'accompagner les familles dans la prise en charge des dépenses liées à l'éducation de leurs enfants et complémentaire à un accompagnement social bien entendu. Ils sont sollicités sous condition de ressources.

A noter sur ce point que pour renforcer l'accompagnement des publics en difficulté, l'intervention des CASF du service est recentrée sur les mesures d'accompagnement en lien avec la protection de l'enfance et le maintien dans le logement pour les mesures de niveau 1, tandis que les accompagnements éducatifs et budgétaires sont confiés en 2025 à deux partenaires qui exerçaient déjà ce type de mesure pour le compte d'autres financeurs, dont l'UDAF.

Le Fonds de solidarité logement se développe en quatre volets : les aides financières individuelles, l'accompagnement social, la lutte contre l'habitat indigne et les actions partenariales liées majoritairement aux économies d'énergie. Les aides financières s'adressent aux ménages faisant face à des difficultés relatives à l'accès au logement, au maintien dans le logement, au maintien de la fourniture d'énergie et de télécommunication.

L'évolution majeure sur ce règlement est 1 - l'adaptation du fonds à la demande, 2 - l'étude à compter de 2025, dans le cadre du Fonds social logement, des dossiers des publics de moins de 25 ans qui relevaient jusque-là du Fonds d'aide aux jeunes.

Une nouveauté pourra être aussi la mobilisation des nouveaux partenaires financeurs dans le cadre de l'accès aux fluides, comme les régies des eaux de Dax et de Mont-de-Marsan. Les ASSL (accompagnements sociaux liés au logement) sont financés à hauteur de 1 000 € pour la part départementale. Le dispositif d'aide complémentaire aux travaux d'éco-énergie est porté en partenariat avec la CAF des Landes et en cofinancement. Dans le cadre d'une convention, on prévoit une attribution annuelle de subvention de 30 000 €. L'aide à l'ingénierie et à l'accompagnement des propriétaires occupants afin de réaliser un diagnostic du logement est assurée dans le cadre d'une convention avec Soliha. La lutte contre l'habitat indigne se déclinera pour la période 2025-2027 dans le cadre d'une convention triennale avec l'ARS, la CAF et la MSA, pour la poursuite des missions confiées à Soliha, opérateur du dispositif.

Le Fonds d'aide aux jeunes en difficulté qui a pour objet d'accorder à des jeunes en difficulté de 18 à 24 ans des aides favorisant leur insertion sociale et professionnelle et, si nécessaire, des secours temporaires pour faire face à des accidents de parcours et besoins urgents.

Par convention, la gestion du FAJ restera confiée aux opérateurs locaux présents sur le territoire à Dax, Mont-de-Marsan, Mimizan, Seignanx, et pour tous les autres territoires à la mission locale.

En 2025, en lien avec les dossiers présentés précédemment une attention particulière sera apportée aux jeunes sortant de l'ASE, afin de garantir leur poursuite d'études et le maintien des soins en santé mentale.

Le Fonds d'aide d'insertion précarité permet d'apporter un soutien aux foyers en situation de grande précarité dans le but de les aider à maintenir un niveau de vie décent. Il dessert ainsi des aides dédiées essentiellement aux personnes allocataires du RSA pour lever les freins financiers, on vient d'en parler longuement, aux foyers sans enfants en situation de grande précarité pour les dépenses élémentaires du quotidien, et aux foyers confrontés à un accident de la vie.

Des crédits complémentaires sont fléchés dans ce fonds sur le financement des actions collectives initiées par les travailleurs sociaux des territoires, principalement à destination des familles et des femmes isolées, dans le but de travailler la parentalité, la socialisation, l'estime de soi et la remobilisation.

Enfin, est proposé la création courant 2025 d'une régie d'urgence déclinée sur les six circonscriptions d'action sociale. Cette régie est considérée comme une solution de dépannage pour répondre à un besoin élémentaire immédiat n'ayant pu être anticipé, et sera délivrée sous forme de bons d'achat de 20 €.

Pour la gestion et le financement de l'ensemble de ces mesures, je vous propose d'abroger les divers règlements précédents pour valider le règlement unique d'aide financière, d'inscrire en dépenses un crédit global de 3 200 000 € et en recettes un crédit de 490 000 € au titre des participations financières des partenaires.

Enfin, de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner les dossiers et attribuer les subventions afférentes dans la limite des crédits inscrits.

Pour terminer, l'aide sociale de proximité se décline également au travers du soutien à différentes structures intervenant dans différents champs. Pour ce qui est de l'aide alimentaire, les besoins identifiés en ce début d'année 2025 au sein de la population n'ont malheureusement pas évolué favorablement. Je vous propose donc de poursuivre le soutien aux personnes contraintes d'avoir recours à l'aide alimentaire via l'inscription d'un crédit de 300 000 €, dont la ventilation sera déléguée à la Commission Permanente.

Au titre de la protection juridique des majeurs, le Département est tenu de mettre en place les mesures d'accompagnement administratives personnalisées prises en charge par les travailleurs sociaux du Département, à la gestion pour le compte des bénéficiaires des prestations sociales déléguées à l'UDAF. Il se doit aussi de financer en partie les mesures de protection, elles aussi déléguées à l'UDAF. Il convient à ce titre d'inscrire un crédit de 174 000 € au titre de la mise en œuvre des MASP de niveau 2 et 17 000 € au titre des mesures juridiques.

Enfin, pour soutenir les associations et collectivités qui, au plus près des besoins, interviennent sur les territoires pour apporter un soutien et un accompagnement aux personnes en difficulté, je vous propose d'inscrire un crédit de 340 000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner les dossiers et attribuer les subventions afférentes.

J'en ai donc terminé avec ce dossier et en synthèse, c'est une proposition d'un montant de 6 055 300 € en dépenses et 490 000 € en recettes.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Effectivement, globalement, toutes les politiques menées qui nous ont été décrites sont satisfaisantes avec, il faut le noter sur ce sujet, un budget en hausse comme vous l'avez précisé.

Cela dit, un point d'ombre nous interpelle, que vous avez justifié par une clarification pour des sommes qualifiées de symboliques. Je parle bien évidemment de la suppression des aides au fonctionnement pour les crèches que nous regrettons et que nous contestons. D'une part, parce que sur le plan symbolique, il nous paraissait intéressant de matérialiser à nouveau l'accompagnement du Département vis-à-vis des collectivités, notamment qui gèrent ce type d'établissement et qui vont se trouver dépourvues de ces sommes alors même que les budgets sont pour beaucoup engagés.

Et puis, si je voulais être taquin, Monsieur le Président, mais je ne le suis pas, je soulignerais que sur la délibération précédente, vous ne trouviez pas normal de faire payer aux CAF une non-participation des Départements. Sur ce sujet-là, cela semble a priori normal.

Pour ce point-là, qui est un des points mais qui nous semble symbolique et une mauvaise direction prise, nous voterons contre les propositions budgétaires de ce chapitre.

Mme PEDUCASSE : Effectivement, ce sujet avait déjà été évoqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Donc, si j'ai utilisé le terme symbolique, c'est parce que l'aide du Département, en tout cas cette aide optionnelle qui n'avait pas été réévaluée jusqu'à là, s'élève à peu près à 250 € par place, là où le soutien de la CAF aujourd'hui se monte à 9 251 €. Donc, le poids de cette aide départementale était quand même à mettre en regard de l'évolution de l'aide de la CAF qui, en l'espace de trois ans, correspond à plus de 1 250 €. Étant aussi élue locale et forcément préoccupée par cette question de la gestion par les collectivités de cette aide nécessaire à l'accueil du jeune enfant, si on regarde les évolutions budgétaires pour Saint-Paul-lès-Dax, par exemple, on a une perte qui correspondra à peu près à 11 000 € là où le soutien de la CAF a été augmenté de 130 000 €. Je crois que pour la Ville de Dax, vu les proportions, cela devrait correspondre à plus de 500 ou 600 000 € de l'aide de la CAF en trois ans contre 40 000 € de la diminution de cette aide. 40 000 €, on peut considérer que c'est toujours trop, mais comme vous l'avez souligné, il y a aussi une volonté de réorientation des politiques et en particulier les sujets de formation et de contrôle nous paraissent essentiels et donc, que chacun reprenne sa place dans le dispositif. Les EPCI, qui ont été désignés par l'État comme autorité organisatrice, feront peut-être l'effort à leur échelle. Je ne le sais pas.

Mme LUBIN : Monsieur DUBOIS, vous avez comparé des choses que l'on ne peut pas comparer puisque, en matière de RSA, c'est de notre compétence et ne pas verser l'argent aux CAF, c'est prendre le risque de mettre des CAF en difficulté qui ne verseraient pas l'argent aux bénéficiaires et donc, nous ne répondrions pas à ce qui est de notre compétence alors que désormais, les Départements n'ont plus de compétence en matière financière sur les dispositifs d'accueil de la petite enfance tout simplement.

A un moment où l'Etat, pour ce qui concerne les Départements, cela fait déjà un petit moment que l'État nous a un peu abandonnés puisque nous n'avons plus aucun levier fiscal, il nous paraît logique, quelque part, de rendre à César ce qui est à César.

Franchement, quand on compare avec les autres Départements et notamment nos Départements voisins, il n'y a guère que sur cette politique-là que nous rendons à l'État ce qui est à l'État. Si nous le faisions sur tous les sujets sur lesquels nous venons alors qu'il ne s'agit pas de notre compétence, ce serait extrêmement douloureux pour les communes.

Mme DEGOS : Je vais revenir sur une autre partie de ce dossier parce que je considère que l'accompagnement des familles et des professionnels de la petite enfance est vraiment très important. Je parlerai du cycle de conférences qui a été organisé et j'ai eu l'occasion d'assister à celle sur l'alimentation le 18 février dernier au cinéma de Mont-de-Marsan. La salle était pleine, pleine de professionnels de la petite enfance et les personnes présentes étaient très attentives à la qualité de la conférence et surtout, étaient très en attente de nouvelles conférences parce que se former et donner les moyens d'éclairer les professionnels de la petite enfance est vraiment essentiel sur des sujets transversaux. La plupart d'entre elles, qui peuvent poser des questions au fil de l'eau avec des échanges avec les intervenants, étaient vraiment en attente de ces propositions de formations complémentaires. Les sujets à venir sont très majeurs et je noterai celui de l'attachement qui sera proposé à la fin du trimestre, un sujet cher à Boris Cyrulnik, et on sait très bien que l'attachement d'un enfant est essentiel pour lui permettre de vivre une vie d'adulte convenable.

Je voudrais vraiment féliciter pour l'organisation de ces cycles de conférences qui sont vraiment très intéressants.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non. Nous allons passer au vote.

[Le Président procède au vote]

Mme PEDUCASSE : POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois) **(4)**

ABSTENTION : 0

ADOpte A LA MAJORITE

B-3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (page 268 du volume 1)

(Rapporteur : Mme SENSOU)

Mme SENSOU : Monsieur le Président, merci. Pour continuer à illustrer l'engagement fort du Département dans une politique de lutte contre les discriminations, un déploiement sous trois axes.

D'abord, prévenir les violences sexuelles et sexistes et en protéger toutes les victimes avec des dispositifs et des outils concrets. Une première action tournée vers le soutien au secteur associatif, soutien réservé aux associations d'aide aux victimes comme le CIDFF et l'ADAVEM-JP afin de maintenir la qualité d'accueil et d'accompagnement des victimes.

Un soutien majoré de près de 10 000 € pour les intervenantes sociales en poste de police et de gendarmerie également.

C'est aussi un accompagnement spécifique aux associations. Pour exemple, le lancement en 2025 d'un audit complet au CIDFF des Landes pour refonder un partenariat ancien et accompagner l'association dans les défis qu'elle rencontre.

Deuxièmement, le pilotage et l'appui des dispositifs spécifiques d'accueil et d'accompagnement, notamment par notre engagement financier de 55 000 € et notre soutien politique au projet de montée en gamme des deux centres hospitaliers, en particulier le projet de Maison des femmes souhaité par le CH de Dax et validé par l'ARS.

Troisièmement, des politiques répondant aux besoins du territoire, illustrées par une initiative forte concernant une éventuelle structure d'hébergement. Actuellement, des échanges sont en cours à différents niveaux avec les services de l'État pour défendre l'implantation d'une structure d'hébergement peut être de 30 places familiales et d'une équipe mobile hors les murs équivalente à 20 places traduites en moyens financiers supplémentaires.

Ce sont également des actions de veille pour sensibiliser aux risques nouveaux. Pour cela, nous souhaitons, pour le 25 novembre 2025, aborder avec différents publics le sujet des masculinismes, thème très sensible à l'heure de la diffusion massive des discours hostiles aux droits des femmes et théorisant une inégalité naturelle entre les sexes.

Le deuxième axe est tourné vers les jeunes collégiens et concerne la lutte contre la précarité menstruelle. Je vous rappelle l'intérêt de ce dispositif qui est, entre autres, de réduire les absences scolaires liées à la précarité menstruelle, de déstigmatiser les menstruations en abordant ouvertement cette question et en brisant les tabous liés aux femmes et à la santé menstruelle, créant ainsi un environnement plus inclusif et égalitaire pour les filles dans leurs études et futures carrières.

C'est également pour renforcer la santé et le bien-être des filles, leur permettant ainsi de se concentrer sur leurs études sans être freinées par des obstacles liés à leur santé à ce niveau-là. Les premières sensibilisations sont menées avec le kit dans les collèges suivants : les collèges Élisabeth et Robert Badinter à Angresse, la cité scolaire Gaston Crampe à Aire-sur-l'Adour, le collège Aimé Césaire à Saint-Geours-de-Maremne, le collège Serge Barranx à Montfort-en-Chalosse, le collège Jean-Claude Sescousse à Saint-Vincent-de-Tyrosse, le collège Cap de Gascogne à Saint-Sever, le collège Danielle Mitterrand à Saint-Paul-lès-Dax.

Le troisième axe est le soutien aux acteurs associatifs dans le secteur de la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité et des droits des femmes. Je précise juste que nous avons fait le choix d'une stabilité des crédits sur cette politique publique.

Mes chers collègues, avant de finir, je vous invite toutes et tous à œuvrer pour un déploiement concret dans vos différentes délégations pour cette politique engagée sur cette question de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Ce n'est pas uniquement une question financière, mais plutôt une posture, une facilitation de cette question transversale.

Pour finir, je vous propose donc de vous prononcer sur les inscriptions budgétaires dont le détail figure en Annexe I. Cela représente une enveloppe de 459 130 €. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. C'est tout à fait fonction des budgets qu'on y consacre. C'est un sujet très important qui doit être transversal et repris par l'ensemble de vos collègues. Vous avez fait un exposé qui était proportionnel. Il n'y a pas de problème. On ne va pas féliciter ce qui est normal. Des prises de parole sur ce sujet ?

Mme BOURRETERE : Pour rebondir sur les propos du Président et de Salima, je dirais que dans les délégations, c'est quelque chose qui est de plus en plus pris en compte. À ce sujet, je crois qu'on l'avait déjà fait lors d'une précédente séance, mais je vous informe que le conseil de famille qui se réunit pour la tutelle des pupilles sous la double coordination du Département et de la DDETSPP, accueille dorénavant un membre du Département représentant de la lutte contre les discriminations.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non. Est-ce qu'il y a une demande de vote [particulier] sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Avant de basculer dans la solidarité territoriale, comme il est quasiment 13h, nous allons suspendre la séance et nous reviendrons par contre à 14h. Merci beaucoup.

La séance est suspendue à 13h00

Reprise de la séance à 14h00

Monsieur le Président : Nous allons reprendre. Considérant qu'il y a un certain nombre d'entre vous qui ont des obligations horaires avant 18h, nous allons arrêter à 17h30 ; mais tout se paie, aussi demain matin, nous reprendrons à 9h, si nous voulons vraiment tenir les délais. Monsieur Gaugeacq, vous êtes invité, c'est vous qui ouvrez l'après-midi, à être le plus efficace possible.

C-1 SOLIDARITE TERRITORIALE - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT INTEGRE ET EQUILIBRE DES TERRITOIRES (page 277 du volume 1)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Je promets d'essayer, Monsieur le Président. Merci beaucoup.

En matière de solidarité territoriale, le Conseil départemental des Landes intervient dans différents dispositifs : revitalisation et dynamisation des centres-bourgs, « Petites villes de demain », Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), Fonds d'Equipement des Communes... Le Département est engagé auprès des collectivités sur les politiques au titre du volet spécifique de la solidarité territoriale, objet de ce rapport C-1, qui représente une inscription budgétaire de 6 191 000 € en dépenses. C'est un engagement fort du Département à destination des collectivités landaises.

Pour exercer ces missions d'accompagnement des collectivités, quatre agents du pôle développement territorial sont déployés sur l'ensemble du département et sont les interlocuteurs privilégiés des élus locaux. Les principaux outils financiers destinés à l'aide aux collectivités sont le Fonds de développement local, la dotation départementale CRTE.

Le Département développe par ailleurs des partenariats avec des organismes d'appui aux collectivités : le CAUE, l'ADACL, le SYDEC et la SATEL.

Le premier point du rapport, c'est l'ingénierie territoriale. Une partie de celle-ci est déléguée à l'ADACL. Il vous est proposé d'accorder une participation de 538 000 € pour son fonctionnement et 13 000 € au titre de l'adhésion à ses différents observatoires.

Pour les aides à l'ingénierie, études PVD, plans de référence, soutien au PLUi, il vous est proposé de valider le règlement de soutien à l'ingénierie de développement et d'aménagement local. Les aides à l'investissement relèvent dorénavant du cadre réglementaire qui sera détaillé dans le rapport n° C3.

L'intervention du Département peut être aussi liée à un soutien aux études des collectivités. 140 000 € sont inscrits pour apporter un soutien aux études de projets d'aménagement d'ensemble des centralités landaises (plans de référence) et des EPCI, notamment dans l'élaboration des PLUi.

Par ailleurs, sur les 14 communes landaises signataires du dispositif Petites Villes de Demain, 3 sont accompagnées par la Région, 11 par le Département et la Banque des Territoires. 40 études ont déjà été programmées depuis 2022 pour un montant de 616 000 €. 200 000 € de crédits de paiement sont prévus en soutien à l'ingénierie de ces dernières.

Le deuxième point, c'est l'aide aux projets d'investissement des collectivités. Dans le cadre du dispositif revitalisation, dynamisation, restructuration des centralités landaises, 67 centralités sont éligibles. Près de 50 ont engagé ou soldé des études globales ou des plans de référence. 19 dotations de revitalisation ont été programmées. 12 millions d'euros ont été inscrits en 2021 dans une AP revitalisation pour la période 2021-2026, pour laquelle 3 550 000 € ont été programmés. Deux autres AP 2019 et 2020 sont en cours.

Il vous est proposé d'inscrire 1 092 000 € de crédits de paiement au budget 2025 sur ces AP revitalisation 2019-2020 et 2021-2026.

Depuis 2022, le Département accompagne les projets engagés dans le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique. La première AP de 5 millions d'euros a été abondée de 7,5 millions supplémentaires, la portant ainsi à 12,5 millions d'euros, ce qui permet de couvrir la totalité de la période jusqu'en 2026.

313 dossiers ont été programmés depuis 2022 pour un montant de 9 250 000 €. 122 ont été soldés pour un montant de 3 150 000 €. Il reste à solder sur cette AP 5 967 168 €.

Il est proposé l'inscription d'un Crédit de Paiement pour le budget 2025 de 1 845 750 € correspondant à l'avancement attendu des projets en cours, les paiements intervenant au solde sur réception des pièces complètes.

Les critères d'éligibilité sont reconduits et précisés dans le rapport pour 2025 afin d'accompagner les projets de transition écologique.

Le Fonds de développement et d'aménagement local permet aussi d'accompagner le maintien ou le développement des services essentiels à la population avec quatre dispositifs : services portés par les EPCI, les maisons de santé pluridisciplinaires, le soutien aux derniers commerces en milieu rural et les projets innovants.

Dans ce rapport, il vous est proposé d'inscrire 162 250 € pour poursuivre l'accompagnement des opérations réalisées de 2020 à 2024, de créer une nouvelle AP « aide au développement territorial » de 13 200 000 €, avec un Crédit de Paiement 2025 de 600 000 €. Cette nouvelle AP intègre le solde de l'AP revitalisation non programmée pour 8 450 000 €, le solde l'AP CRTE pour 3 243 000 € et les engagements annuels au titre du FDAL de 2025 à 2027, soit 1,5 million d'euros. Cette nouvelle AP permettra de gérer conjointement trois AP antérieures et de consolider l'engagement du Département sur ses interventions jusqu'en 2027.

Il vous est proposé d'inscrire 120 000 € pour des études et recherches et des prestations diverses en matière de gestion des fonds européens et de développement territorial. 50 000 € sont prévus en 2025 pour engager la première année d'étude avec la Chaire Entrepreneuriat, Territoire, Innovation de l'Institut de l'Administration des Entreprises (IAE) de Paris, sur l'accessibilité aux services et le département de la demi-heure. La convention proposée est jointe au rapport. Une commission a d'ailleurs été créée pour travailler sur ces services et l'accessibilité aux services publics dans le cadre du département de la demi-heure.

Pour les cotisations et subventions diverses à des manifestations. Il vous est proposé une inscription de 20 000 € pour l'ensemble des cotisations mentionnées dans le rapport, le soutien à d'éventuelles manifestations liées au développement territorial (dont le CALAC, qui sera organisé le 12 juin 2025 à Mont-de-Marsan).

Le cinquième point concerne le Fonds d'Equipement des Communes. Les modalités de répartition du FEC et son règlement restent inchangés. Comme pour les autres aides aux collectivités, un regroupement d'AP est proposé sur 2025-2027 pour le Fonds d'Equipement des Communes. Il vous est proposé de reconduire le dispositif en maintenant les règles de calcul et d'attribution en vigueur, d'adopter le règlement présenté en annexe, d'ajuster des montants de programmes antérieurs, de voter la création en 2025 d'une AP « Fonds d'Equipement des Communes 2025-2027 » d'un montant de 4,9 millions d'euros, et d'inscrire un Crédit de Paiement total 2025 de 1 460 000 €.

Pour conclure ce rapport, je tiens à remercier les agents du pôle développement territorial qui sont aux côtés des élus locaux tout au long de l'année, la cheffe de pôle et la Directrice Générale Adjointe (DGA) qui travaillent conjointement pour les dossiers de CRTE, qui sont souvent complexes.

Et pour terminer, en conclusion sur ce rapport, il faut noter les deux nouvelles AP créées de 13,2 millions pour la solidarité territoriale et 4,9 millions pour le FEC. Le montant de l'aide au bloc communal est donc de 18,1 millions d'euros sur trois ans, soit plus de 6 millions d'euros par an.

J'ai terminé monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Julien Paris a demandé la parole.

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. J'aimerais revenir sur l'un des points évoqués par Didier Gaugeacq, notamment le point 3, prestations et surtout partenariats divers.

Notre collègue a évoqué le champ du département de la demi-heure, et je voudrais y revenir pour le développer en complément de ce qu'il a dit parce que je voudrais que chacun prenne la pleine mesure de ce que cela peut représenter pour nous en termes d'approche des territoires et potentiellement d'action publique. Et puis aussi parce que c'est une action - le département de la demi-heure - qui revêt un intérêt singulier à plusieurs titres.

Le premier, c'est que c'est une action innovante. Le deuxième, c'est que c'est une fraction de la réponse qu'il nous faut apporter à celles et ceux qui subissent la déshérence, l'abandon, en tout cas le sentiment d'abandon, qu'ils peuvent avoir vis-à-vis des politiques publiques.

Et puis aussi parce que c'était un engagement pris devant les Landaises et les Landais lors de la campagne des départementales. Nous étions derrière vous, Monsieur le Président.

Et puis enfin, parce que c'est une conviction forte, un principe majeur dans cette majorité que celui de l'accès pour tous aux services au public.

Vous le savez, en matière d'accessibilité, nous disposons d'un schéma d'accessibilité des services au public qui est un schéma conjoint entre l'État, les préfectures départementales et les Conseils départementaux. Ce schéma a pu exister entre 2018 et 2024 et face à l'absence de volonté de l'État de non seulement l'évaluer, mais aussi de le renouveler, nous avons fait le choix dans ce Département, dans ce Conseil départemental, d'innover avec une autre politique publique, celle du département de la demi-heure.

Innovation parce que c'est une première pour le Conseil départemental. C'est donc une première en France et c'est une première également pour Carlos Moreno et ses équipes, membre de la Chaire ETI, celle qu'a citée Didier au sein de l'IAE Paris Sorbonne. Ce travail va se mener en plusieurs étapes et avec des partenaires différents.

La première, c'est un travail interne à la collectivité départementale. Nous allons travailler avec cette Chaire, les élus, les agents. Puis, dans un second temps, nous inviterons à ce travail les maires et Présidents d'intercommunalités et aussi les partenaires institutionnels, l'idée étant d'avoir un regard large sur ce que peuvent être les services essentiels qui doivent être dans un périmètre de 30 minutes pour chaque Landaise et chaque Landais.

Ce partenariat est donc nouveau puisque la Chaire qui accompagne de nombreuses collectivités locales, communes, intercommunalités, n'a jamais travaillé à l'échelle d'un département ; alors qu'elle a pu travailler par ailleurs pour des États, puisque Carlos Moreno, qui est le penseur de la ville du quart d'heure, n'a jamais travaillé à cette échelle.

La Chaire va donc nous accompagner sur, à la fois un travail de réflexion, d'analyse du territoire et des préconisations sur la bonne proximité des divers services, services publics, services qui peuvent être aussi marchands, mais qui sont essentiels à la vie des Landaises et des Landais, sous un prisme, et c'est l'aspect universitaire et chercheur qui nous l'apporte, celui de sept fonctions sociales.

La première, c'est habiter, se déplacer, travailler, apprendre, être en forme, s'approvisionner et s'épanouir. C'est donc sous ce prisme-là que nous allons travailler, et cela a déjà été fait par les services du Département (que je remercie, rapidement, pour ne pas me faire taper sur les doigts), qui ont mené ce travail de cartographie et d'analyse

avec les élus membres du groupe. Celui-ci sera mis ainsi à profit de la Chaire et ensuite mis en travail avec la population puisque, si je vous ai dit que les élus et les institutions allaient participer, évidemment il y aura des réunions, des temps de mobilisation avec les citoyens landais pour qu'ils puissent recenser et relever les difficultés, les attentes qu'ils ont, les besoins qu'ils ont et auxquels il nous faudra donc répondre.

C'est un travail qui va se mener sur trois ans, un travail ambitieux, puisqu'il va falloir faire une analyse de nos propres services départementaux. C'est la première étape, savoir si on est vraiment présent à l'échelle de ce département à 30 minutes des Landaises et des Landais. Il faudra y mettre des moyens, mais nous en avons la volonté. C'est un engagement que nous avons pris et que nous tiendrons.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Dégos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(29)**

ABSENT : M. Dominique Coutière **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

C-2 HABITAT ET LOGEMENT (page 323 du volume 1)

(Rapporteur : M. LESPADE)

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président. Après ces propos, la transition va de soi. Vous connaissez le contexte sur notre département, qui connaît une forte croissance démographique depuis plus de 20 ans avec un taux de 0,8 % par an. C'est à peu près + 3 290 habitants supplémentaires dans notre département.

Cette attractivité se heurte à trois tendances majeures : le vieillissement de la population, la vulnérabilité de 30 % des nouveaux habitants et un découplage entre le secteur littoral et les zones intérieures.

Parallèlement, la crise du logement s'intensifie. On observe bien sûr l'augmentation des prix du foncier, de l'immobilier, l'augmentation également du coût de la construction et tout cela rend l'accès au logement difficile, surtout pour les ménages modestes. Le marché du logement social est sous forte pression avec 12 908 demandes en 2024 pour seulement 1 050 logements sociaux produits chaque année.

Le Conseil départemental prévoit un budget de 6 555 000 € en 2025 pour justement soutenir l'habitat et lutter contre l'exclusion sociale.

La première partie concerne le plan d'investissement 2021-2026. Il convient tout d'abord de rappeler que pour renforcer son intervention, notre collectivité a augmenté son engagement en faveur du logement en 2023 d'un montant de 3 600 000 €, le portant à 18 600 000 €. Cette somme inclut notamment la subvention annuelle versée à notre opérateur XL Habitat. Vous l'avez vu, mais je le rappelle, XL Habitat c'est plus de 11 500 logements répartis sur 145 communes qui logent à peu près 30 000 personnes. En 2024, 480 logements répartis sur 33 communes ont été financés et pour 2025, XL Habitat prévoit la création et la réhabilitation de 500 logements à loyer modéré pour un montant de 3 205 000 €.

Aussi, le soutien à la création et la réhabilitation de logements locatifs sociaux s'appuie sur les partenaires, avec les opérateurs et les collectivités pour apporter des réponses aux publics ayant aussi des besoins spécifiques en la matière.

En 2024, 26 logements sociaux ont été créés ou réhabilités sur 8 communes du département. Deux modèles de convention sont à valider. Il est proposé de reconduire à l'identique les règles de soutien départemental pour la création et la réhabilitation de logements sociaux.

Le troisième point nous propose d'autoriser le Président à signer les conventions intercommunales d'attribution à intervenir avec les EPCI concernés pour 2025.

Le quatrième point concerne le service public de la rénovation de l'habitat qui vise à aider les propriétaires de logement à rénover leur habitat. Ce service a été mis en place pour faciliter l'accès à la rénovation énergétique et à l'amélioration de l'habitat, en particulier pour les personnes aux revenus modestes, les locataires et les copropriétés.

Plus localement, notre plan départemental de l'habitat, qui je le rappelle court depuis 2021 jusqu'à 2027, s'appuie sur trois axes que sont l'accélération de la rénovation énergétique, l'adaptation et l'accessibilité du logement face à la perte d'autonomie et l'amplification de la lutte contre le mal logement. Il nous est donc proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver et autoriser le Président à signer les pactes et documents relatifs à la mise en œuvre opérationnelle de ce service public de la rénovation de l'habitat.

La seconde partie concerne la constitution d'une réserve foncière publique. Il s'agit là aussi d'un enjeu et d'un défi très important, avec tout d'abord le soutien à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Landes Foncier, dont vous avez le rapport d'activité ; vous avez sans doute ces derniers temps reçu cette plaquette qui rappelle les différentes actions et surtout de quelle manière l'EPFL se projette. Voici donc 20 ans que le Département soutient l'existence de l'EPFL, cet outil de constitution de réserves foncières structurantes destinées, je le rappelle, à l'habitat, à l'équipement public et au développement économique pour les collectivités qui en sont adhérentes.

Je vous avais parlé de l'étude du cabinet PLACE. Celle-ci a permis de réfléchir avec des membres du conseil d'administration volontaires de l'EPFL à des orientations destinées à renforcer le rôle de l'EPFL et de relever les défis liés à la constitution de réserves, étant donné que les acquisitions foncières vont devenir plus complexes et plus coûteuses.

À ce titre, des changements ont été opérés au sein de l'EPFL, avec notamment la modification du règlement d'intervention, de l'attribution du fonds de minoration ou encore le recrutement d'un directeur de projet. En termes d'habitat, l'EPFL affiche donc de fortes intentions en souhaitant contribuer à la réalisation de 160 à 210 logements abordables par an, soit entre 15 et 20 % des objectifs du plan départemental de l'habitat.

Dans cet objectif, rappelons que l'EPFL gère aussi le fonds de minoration foncière grâce au Département des Landes, qui permet d'alléger la charge des communes acquérant du foncier pour la réalisation de logements locatifs sociaux.

En 2024, le montant total des acquisitions réalisées par l'EPFL s'élève à plus de 11 millions d'euros et je tiens à le souligner puisque dans un passé récent, nous étions plutôt sur un montant voisin de 6 millions d'euros en moyenne (les années passées).

Il nous est donc proposé d'inscrire un crédit de 1 350 000 € répartis selon le détail du rapport, d'autoriser M. le Président à procéder à la libération des subventions et du fonds de minoration correspondant et d'autoriser M. le Président à signer la convention avec l'EPFL.

Le point suivant concerne la création d'une foncière pour lutter contre la spéculation et l'inflation et accélérer ainsi la production de logements abordables. En effet, la loi climat et résilience nous invite à repenser les politiques de maîtrise foncière sur le long terme ainsi que la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Cela fait aussi un peu écho à ce qui vient d'être dit précédemment.

Avec la Banque des Territoires, le Département confirme la pertinence d'apporter une réponse structurelle en dissociant le foncier du bâti. Les travaux de préfiguration d'une foncière dédiée au portage de long terme engagés l'an dernier vont donc se poursuivre en 2025 en ciblant en priorité les fonciers publics pouvant être rapidement mobilisés. Ce dispositif, conjugué à l'action de Vitalandes, viendra donc renforcer les compétences de l'EPFL. Il s'agit donc d'inscrire 1 million d'euros en investissement détaillé dans le rapport et d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes.

La troisième partie concerne le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et le soutien aux structures. Dans cette partie, chacun peut noter les chiffres glaçants qui font état des personnes en situation de fragilité, de pauvreté ou encore de rupture. Les infrastructures sont encore insuffisantes et le développement de l'offre d'hébergements et de logements accompagnés doit donc impérativement se poursuivre. Dans le cadre de sa révision, le comité responsable de ce plan départemental a défini pour la période 2025-2031 les thématiques qui consistent à renforcer le maillage territorial de l'offre d'hébergements, de consolider l'accès pérenne et le maintien dans le logement, et de conforter le système d'acteurs.

Il vous est proposé d'inscrire 750 000 € en fonctionnement comme indiqué dans le rapport, d'approuver les thématiques prioritaires évoquées et de poursuivre le soutien du Département aux associations et aux établissements publics œuvrant dans le domaine du logement. Il est également proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Enfin, le dernier point concerne la modification des conditions de garantie d'emprunt dans le cadre de l'accord tripartite entre la Fédération des Promoteurs Nouvelle-Aquitaine (FPI), les bailleurs sociaux signataires de la convention de partenariat et le Département des Landes. Avec le consentement mutuel des parties, je le souligne, cette convention de partenariat fait l'objet d'évolutions en continu afin de tenir compte du cadre réglementaire, de la conjoncture économique et du contexte social.

Ainsi, compte tenu de la crise des coûts de construction et des difficultés d'accès au crédit immobilier pour l'accession à la propriété, il est proposé de prolonger les garanties d'emprunt aux opérations en vente en état futur d'achèvement dépassant le seuil prévu à

la convention pour lesquelles une lettre d'engagement a été signée entre le 1^{er} janvier 2024 et le 15 juillet 2025. Le seuil redeviendra applicable à compter du 16 juillet 2025.

Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que ce dossier appelle de votre part des questions ou des observations ? Non ? Bon, c'est peut-être parce qu'on y met plus de crédits que d'habitude...

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

C-3 RÈGLEMENT UNIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS, DE LEURS GROUPEMENTS ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (page 448 du volume 1)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci, Monsieur le Président. Ce règlement a fait l'objet d'une première validation en Assemblée lors du vote de la DM2 2024. Il est proposé dans ce rapport aujourd'hui de modifier le règlement afin d'ajuster certains dispositifs, et d'intégrer quatre dispositifs applicables aux collectivités.

Les quatre dispositifs concernent l'hôtellerie de tourisme, les centres-bourgs communaux non desservis par une route départementale, les aménagements plans-plages, littoraux et lacustres, les travaux de stratégie locale de gestion de la bande côtière.

L'une des grandes modifications sur ce règlement consiste à abaisser le seuil des aides qui sont versées en trois fois, passant de 300 000 à 200 000 €. Ce règlement est composé d'une partie socle relative aux règles d'éligibilité et d'instruction harmonisées pour tous les dispositifs d'aide, et d'une seconde partie présentant l'ensemble des dispositifs par thématique.

Il est important de rappeler que dans ce règlement, l'ensemble des engagements sur les dispositifs d'aide à l'investissement sont maintenus, ce qui est à souligner, car beaucoup de Départements ont dû se désengager de tout ou partie des aides aux collectivités pour des raisons budgétaires.

Il vous est proposé d'approuver le règlement modifié de soutien à l'investissement des collectivités, de leurs groupements et de leurs établissements publics associés. Il est présenté en annexe 1, accompagné des dispositifs d'aide afférents en annexe 2.

Pour l'année 2025, les collectivités ont la possibilité de déposer leur demande de financement jusqu'au 1^{er} juin. Les demandes transmises avant le 1^{er} février seront traitées en priorité.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?
Oui, Julien Dubois.

M. DUBOIS : Merci, Monsieur le Président. Nous allons voter pour cette modification du règlement, mais juste pour préciser par rapport à ce qui a été dit par Monsieur Gaugeacq, de notre point de vue, il y a quelques modifications qui vont modifier les accompagnements sur certains sujets, notamment l'accompagnement aux investissements. J'ai relevé les déchets, mais on y reviendra dans un point suivant, les cofinancements pour la gestion des cours d'eau, l'assainissement collectif et l'alimentation en eau potable où les règles de cofinancement font que ces accompagnements peuvent baisser.

M. GAUGEACQ : Juste pour préciser qu'effectivement, dans le règlement, nous avons mis beaucoup de dispositifs à 20%. C'est une harmonisation de l'ensemble des dispositifs.

M. DUBOIS : Et d'autres aspects permettent d'élargir les opérations éligibles. J'aurais dû le préciser pour être totalement objectif, comme toujours.

Monsieur le Président : Une fois n'est pas coutume, tout ce que vous avez dit est vrai. Je ne sais pas si cela se fête, mais cela se souligne. Je pense que quand on abordera les sujets des déchets, de l'eau, de l'assainissement, on pourra apporter les réponses aux questions qui se feront jour en la matière.

Est-ce que vous souhaitez que sur le dossier lui-même, il y ait un vote [particulier] ? Non.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous allons entrer dans un grand tunnel. C'est le nouveau nom d'Olivier Martinez parce qu'il y a six dossiers qui vont suivre. Il reprendra sa respiration après chaque dossier.

D-1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES, BUDGET ANNEXE PARL (page 580 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Merci, Président. Soyez rassuré, moi aussi, tout ce que je vais dire est vrai. Le rapport D1 concernant le BP 2025 pour l'aménagement du territoire, la politique de mobilité, les infrastructures et le budget annexe du PARL.

Tout d'abord, un budget concernant les inscriptions budgétaires qui s'élève à 37 192 300 € en dépenses et 1 880 000 € en recettes.

Le premier point concerne les nouvelles mobilités. La problématique cyclable est gérée par un rapport spécifique, le rapport E4 du budget primitif donc je n'y reviens pas. Seuls 20 000 € sont inscrits au titre du règlement d'intervention concernant la création d'aires de covoiturage par les collectivités.

Le point suivant concerne les grands projets d'infrastructures hors Domaine Départemental avec une inscription de 250 000 €. Cela concerne les problématiques autoroutières avec notre participation aux aménagements autoroutiers dans le cadre des aménagements sur l'autoroute A64 au sud du département. Le Département est concerné par trois opérations dont le montant total d'investissement s'élève à plus de 23 millions d'euros. Il y a eu un demi-échangeur entre l'A641 et la RD817 qui a été réalisé et mis en service. Le Département y a contribué à hauteur de 1,6 million d'euros.

Nous avons également en cours la création d'un demi-échangeur entre l'A641 et la RD19 en face de la ZAC Sud-Landes, opération d'un montant de 6 millions d'euros avec une participation du Département à hauteur de 250 000 €, et la création du demi-échangeur de Carresse-Cassaber / Sorde-l'Abbaye sur l'A64, un projet à 13,5 millions d'euros. Le démarrage des travaux est prévu début 2026 pour une mise en service fin 2027 avec une participation du Département de plus de 5 millions d'euros H.T. Il est important de le rappeler puisque l'intégralité de ces projets est financée hors compétence du Département à hauteur de 30 % du coût total. C'est une charge concernant notre budget de près de 7 millions d'euros.

Il est important de le rappeler. Nous continuons, malgré l'adversité et les difficultés financières au niveau national, de financer des opérations d'investissement qui ne sont pas de notre ressort. Le Département 64 qui est dans une situation financière beaucoup plus difficile que nous a normalement 2,55 millions d'euros à financer pour ce type de projets et à ce jour, nous n'avons pas l'assurance que ces opérations d'investissement seront toujours inscrites dans le budget du Département voisin.

Il vous est proposé d'inscrire 250 000 € en Crédit de Paiement pour ces opérations pour cette année.

Le point 3 concerne le domaine routier départemental. Plus de 25 500 000 € seront mobilisés cette année sur ce domaine d'intervention, en hausse par rapport à 2024. Concernant l'entretien courant du réseau routier, 4 541 500 €, en hausse par rapport à l'année dernière. Les entretiens programmés des infrastructures, plus de 12 millions d'euros pour les routes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie à hauteur de 9 millions, le solde étant orienté et fléché vers les crédits sectorisés des routes de 4^{ème} catégorie. Là encore, c'est une forte augmentation par rapport à l'année précédente.

Concernant les ouvrages d'art, on inscrit 1 719 000 €. Nous sommes en baisse, mais c'est normal. Contrairement à l'année précédente, sur les grosses opérations d'ouvrages d'art, il y a une baisse forte de nos mobilisations de crédits ; en effet, concernant le vieux pont de Dax, l'opération est aujourd'hui terminée. Nous n'inscrivons plus que 201 000 € pour solder les marchés après la levée des réserves. On a le début des études et travaux pour les ouvrages de décharges à Gousse et sur le pont de Pontonx-sur-l'Adour avec une

inscription budgétaire de 100 000 € pour les études. Nous soldons l'opération de Sorde-l'Abbaye, on inscrit 6 000 € pour solder les études, 200 000 € pour solder les travaux. Idem pour le pont du Mort sur la RD 626 à Saint-Paul-en-Born, avec une opération pour solde de tout compte, un Crédit de Paiement en 2025 de 387 000 €.

Concernant les petits ouvrages d'art, leur entretien, il n'y a pas de baisse des crédits puisque nous maintenons une enveloppe à 850 000 €.

Pour les dépenses diverses de voirie, sont inscrits plus de 4 millions d'euros, là aussi des crédits en augmentation par rapport aux années précédentes. Vous avez tout le détail dans les annexes avec les acquisitions foncières, la signalisation verticale, le plan d'entretien concernant la signalisation horizontale, le financement de certaines études qui sont cofinancées par des collectivités, notamment des EPCI, que ce soit sur la voie de contournement sud de Sanguinet, Saint-Vincent-de-Tyrosse ou diverses études pour l'entretien de nos ouvrages d'art.

Il convient d'inscrire cette somme de 4 023 600 € hors AP au budget. Il est important de souligner qu'avec tous les crédits évoqués pour cette année 2025 qui commence, nous pouvons d'ores et déjà nous assurer que nous aurons le maintien d'un réseau routier départemental de qualité. Nous avons comme objectif d'avoir un renouvellement de notre réseau concernant les routes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie à hauteur de 13 ans, 15 ans pour les routes de 4^{ème} catégorie. Grâce à ces financements, nous maintenons cette stratégie de renouvellement en respectant les préconisations qui sont proposées par le ministère.

Le point 5 concerne l'avenant à la convention du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), avec un avenant financier à cette participation du Département. Vous avez le détail de l'objet de ce PCRS dans les annexes.

Le point 6 concerne les recettes des amendes des contrôles radars, avec une inscription de recettes de 700 000 €.

Le point B concerne le développement du patrimoine départemental, avec 3 071 200 € d'opérations nouvelles. Les grosses opérations sont des opérations qui se terminent à hauteur de 237 400 € concernant la desserte du site de Safran à Tarnos, et la fin des travaux concernant la voie de contournement du port.

Pour les opérations ponctuelles départementales d'aménagement de sécurité, 2 788 000 € sont inscrits. Vous avez le détail en Annexe IV du rapport, avec près d'1 million d'euros pour les opérations en maîtrise d'ouvrage départementale, un peu plus de 500 000 € pour les opérations avec transfert de maîtrise d'ouvrage et 6 opérations en co-maîtrise d'ouvrage, pour un peu plus de 1 300 000 €.

Le troisième point concerne les actions en matière de sécurité routière avec une inscription de 45 800 €. Nous donnons délégation à la CP pour répartir ces crédits entre les différentes associations bénéficiaires.

Le point 4, ce sont 4 050 000 € concernant l'accompagnement des communes et EPCI. On rappelle encore et toujours que ces crédits ne sont consommés que si les collectivités éligibles ont des projets à nous proposer.

Dans ces 4 millions d'euros, on a plus de 3 800 000 € pour les traverses d'agglomérations. Vous avez le détail sur toutes les opérations identifiées : Tarnos, Soustons, Mont-de-Marsan, Ondres, Capbreton. L'ensemble des collectivités qui bénéficient de notre accompagnement sont en Annexe IV.

En miroir de ces opérations, on inscrit 1 100 000 € au titre des parts communales ou communautaires dans le cadre des opérations d'aménagement de traverses cofinancées, en recettes. On inscrit pour les fonds de concours spécifiques un crédit à hauteur de 205 000 €, 25 000 € pour le programme d'aide aux voiries communales de desserte des centres-bourgs qui ne sont pas desservis par une route départementale. 25 000 € pour les intempéries exceptionnelles sur les voiries communales. Nous sommes parfois sollicités en la matière. On a 105 000 € pour une étude pilotée par Vinci Autoroutes sur l'éventualité de la création d'un échangeur autoroutier supplémentaire sur l'A63 et 50 000 € pour les fonds de concours exceptionnels suite aux intempéries. Là aussi, c'est une inscription pour solder une dernière opération que nous avions évoquée l'année dernière ici même.

Le point 5, « mobilités douces et partagées », concerne le versement de l'attribution de compensation financière à la Région Nouvelle-Aquitaine suite au transfert de compétences des transports scolaires, pour 3 942 000 €, somme fixe et forfaitaire, et 3 400 000 € pour le transport scolaire des élèves en situation de handicap, compétence que nous avons conservée suite à la loi NOTRe. Pour votre information, ce sont plus de 400 enfants en situation de handicap qui sont transportés pour ce coût de 3 400 000 €.

En conclusion, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les modifications des AP et des échéanciers de crédits de paiement évoqués. Le rapport s'élève à 37 192 300 € en dépenses et 1 880 000 € en recettes.

Le budget annexe du PARL pour 2025, validé par les membres du conseil de surveillance le 26 mars dernier, s'équilibre à 8 994 120 € toutes sections confondues.

J'en ai terminé, M. le Président.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

M. DUBOIS : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, pour rebondir sur votre remarque précédente, sur la véracité de mes propos : je l'ai prise sur un ton humoristique puisque tout ce que nous disons est vérifiable et illustré par des chiffres qui sont compris dans ce budget primitif.

Pour rebondir sur un autre de vos propos, j'ai cru comprendre que vous insinuiez que nous ne prenions la parole que pour souligner des points négatifs.

Je vais vous mettre en défaut dans un instant puisque je suis ravi, Monsieur Martinez, et vous allez voir que nous allons finir à l'heure ce soir. Nous avons eu des échanges nourris sur le sujet que vous présentez et qui est de la compétence de votre vice-présidence. Nous sommes heureux d'avoir été entendus et de voir que les moyens mis sur les infrastructures routières de notre département sont à la hauteur de nos attentes, mais surtout de celles de nos concitoyens.

Inutile de repréciser que le réseau routier dans un département rural comme le nôtre est une priorité. Nous devons admettre que les moyens alloués sont en augmentation sur l'entretien programmé des infrastructures, en maintien sur l'entretien courant, même si peut-être, mais ce sera l'objet de notre discussion l'année prochaine, on constatera que sur le fauchage on aura progressé aussi. Mais il y a maintien de l'entretien courant, baisse sur les ouvrages d'art ; vous l'avez dit, c'est le sujet sur lequel il y a des pics et des baisses en raison des gros travaux qui sont nécessaires certaines années et pas d'autres. Et puis, une mention particulière sur l'accompagnement des communes et des EPCI pour les traversées d'agglomérations (forte augmentation). C'est vrai que nous partions de loin, à 1 million, mais on arrive à 3 800 000 €. Quand on sait que la traversée d'un bourg

représente vite entre 900 000 et 1 million d'euros, il y a là un effort que nous tenons à souligner.

Peut-être pour la première fois de ce mandat, nous voterons pour le rapport D1.

M. MARTINEZ : Attendez, je digère l'info.

Plus sérieusement, pour le fauchage, promis, j'essaie de faire le nécessaire pour que la météo soit plus clémence l'année prochaine. Vous le savez très bien, nous avons un plan de fauche qui est prévu et organisé. Les UTD font le travail. Nous pouvons parfois être débordés, mais c'est surtout et avant tout par rapport à des problématiques de météo bien entendu.

Pour le reste, je n'ai rien à ajouter puisque vous allez voter pour. Je vous avoue que cela me va très bien. J'en ai terminé.

Monsieur le Président : Très bien. Vous savez que la circulation des poids-lourds dans nos agglomérations sur certains axes est une problématique très importante aujourd'hui, parce qu'on sait qu'il y a des stratégies d'évitement des axes autoroutiers qui viennent perturber de façon importante certaines traversées de centres-bourgs, particulièrement sur la Haute-Lande.

Ce que j'ai suggéré et que nous allons essayer de mettre au point, c'est d'accompagner très fortement ces communes pour qu'elles aménagent leur traversée de telle manière que cette traversée devienne de plus en plus complexe pour les poids-lourds. Nous irions bien au-delà du règlement dans le sens où nous prendrions une charge plus importante pour ces communes bien identifiées qui subissent donc cet élément.

C'est une réponse qui ne résoudra pas la totalité des difficultés, mais on le voit dans certaines communes, quand il y a des aménagements très dissuasifs, déjà la vitesse se réduit, et donc les nuisances avec. Et quelque part, si nous contraignons les poids-lourds à rouler beaucoup moins vite, l'avantage comparatif qu'ils ont avec l'autoroute va certainement diminuer, et peut, petit à petit, les faire changer à nouveau de trajectoire.

C'est une mesure que je souhaitais évoquer aujourd'hui pour contribuer à cette lutte contre la traversée de nos villages par des poids-lourds qui ne devraient pas s'y trouver. Je parle des poids-lourds de transit, pas des poids-lourds de desserte, tous ceux qui évitent les grands axes pour faire des économies, tout simplement.

Voilà ce que je voulais dire. Je n'avais pas d'autre chose à dire de plus sur la voirie.

La statistique est à la disposition de tout le monde, en termes d'entretien de voiries et d'ouvrages d'art, nous sommes dans la moyenne à la fois régionale et nationale. Il y avait une émission sur France Inter récemment qui était très intéressante sur les ouvrages d'art. Aujourd'hui, on ne fait pas 30 kilomètres sans passer sur un ouvrage d'art qui est en grande difficulté, dans tout le paysage français. Pour les Départements, à peu près 40 % des ouvrages sont à leur charge, 50 % à la charge des communes et 10 % à la charge de l'État. Les tailles des ouvrages sont différentes selon les collectivités qui en ont la responsabilité, mais il y a une alerte forte aujourd'hui sur les ouvrages et la nécessité, et on s'y emploie au niveau du Département, de les suivre et de suivre tous les signaux faibles et forts qui nous alertent sur la nécessité d'intervenir.

Ce n'est pas toujours bien compris par la population parce que, quand on intervient sur un ouvrage, on ferme la circulation, et cela induit des perturbations. Je ne mesure pas la réaction de cette même population qui râle si demain un pont s'effondre quand quelqu'un passe dessus.

C'est un sujet sur lequel il faut que l'on soit tous très attentifs.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(29)**

ABSENT : Mme Muriel Lagorce **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES HORS DOMAINE DEPARTEMENTAL – DOMAINE FERROVIAIRE GPSO (GRAND PROJET DU SUD OUEST) (page 642 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Le grand projet d'infrastructure hors domaine départemental, le Grand Projet du Sud-Ouest, la LGV, est un dossier que l'on a déjà évoqué lors de nombreuses sessions ici. Je ne reviens pas sur certains détails de nos échanges.

Je vous rappelle juste le plan de financement, puisqu'il a été signé le 18 février 2022, il y a plus de trois ans. Le montant du projet GPSO s'élève à 14 milliards d'euros, avec une participation des collectivités locales à hauteur de 40 % de la somme. L'État s'est engagé à la même hauteur, 40 %, et l'Europe à hauteur de 20 %. Ce qui donne pour le Conseil départemental des Landes une participation initiale de 140,9 millions d'euros, qui avait été ramenée à 98,6 millions d'euros en prenant en compte la fiscalité affectée, ce qui représentait un effort financier annuel pendant 40 ans de 2,47 millions d'euros.

Un projet d'avenant avait été établi pour intégrer la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, puisque la part de l'Agglo du Grand Dax devait diminuer d'autant celle de la Région Nouvelle-Aquitaine qui avait fait l'avance en attendant que l'Agglo du Grand Dax se positionne définitivement sur ce projet. Toutefois, l'avenant n'a pas pu être signé car toutes les collectivités n'ont pas à ce jour délibéré.

Concernant la société GPSO, elle a été créée en 2022. Elle regroupe 24 collectivités locales. Elle est dirigée par un directoire de 3 membres, sous le contrôle du conseil de surveillance, et avec un bureau plus politique qui regroupe les 6 principaux financeurs dont fait partie le Conseil départemental des Landes.

Au niveau de l'avancement des travaux, en février et octobre 2024, le projet est entré dans sa phase opérationnelle avec le début des travaux sur les tronçons des aménagements ferroviaires nord de Toulouse et sud de Bordeaux. Désormais, on n'est plus sur un Grand Projet Sud-Ouest, mais sur LNSO, le nouvel acronyme, Ligne Nouvelle du Sud-Ouest.

Concernant la ligne nouvelle, les études se poursuivent actuellement. SNCF Réseau a lancé une consultation pour recruter une Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO). L'objectif est de faire une étude comparative relative au trafic et à l'impact socio-économique, dont les résultats seront confrontés à celle lancée par GPSO. Les résultats sont attendus le mois prochain si tout va bien.

Concernant la création des gares nouvelles, la présentation des préprogrammes a été faite aux élus avec plusieurs scénarios envisagés. L'objectif est une validation du programme global des gares nouvelles, dont fait partie celle de Mont-de-Marsan, avant l'été.

SNCF Gare et Connexion, qui est maître d'ouvrage par l'intermédiaire de son AMO, souhaite organiser un concours d'architectes pour la construction de chaque gare.

Concernant le point spécifique concernant la gare nouvelle de Mont-de-Marsan qui nous intéresse plus particulièrement, il y a eu une réunion de la commission gare le 8 octobre 2024 qui a acté plusieurs choses. La première, la taille de la gare (dans la première version, c'était un peu court) : elle ne sera pas de 200 m² mais plutôt comprise entre 700 et 1600 m² selon le scénario retenu. Il y a la demande de la part de Mont de Marsan Agglomération de déplacer légèrement l'emprise de la gare à l'intérieur du fuseau - il est important de rester dans le fuseau puisqu'il est déclaré d'utilité publique - afin de faciliter l'extension de cette gare en passant de l'espèce de 200 à 1600 m², mais surtout créer les conditions idéales pour pouvoir adosser à cette gare le long de la LGV une nouvelle zone d'activité économique, ce qui serait en soi assez cohérent en la matière. Il y a eu le lancement d'une étude de faisabilité de la desserte de la future gare et de sa liaison avec la gare actuelle, sous maîtrise d'ouvrage départementale, et non pas sous maîtrise d'ouvrage GPSO, et il y a une consultation actuellement en cours pour choisir le prestataire.

Bien évidemment, plusieurs points seront évoqués : les impacts sur les infrastructures routières, sur les modes de déplacement ; est-ce qu'on réutilise la voie ferrée actuelle ; est-ce qu'on met en place des navettes ferroviaires ; est-ce qu'on met un mode de déplacement rail-route, des liaisons douces. La problématique aussi qui a été soulevée et qui émerge, c'est une réutilisation éventuelle de la voie ferrée entre Mont-de-Marsan et Roquefort. L'estimation du montant de cette étude est de 150 000 € H.T. Le Département participerait à hauteur de 37,5 %, soit 56 250 €. L'Agglomération du Marsan participerait pour le même montant et le même pourcentage, le solde serait à la charge de l'État à hauteur de 25 %.

Nous avons sollicité d'autres collectivités pour participer à ce financement : la Région, la société GPSO, SNCF Réseau, il faut être honnête sans grand succès. Cependant, il y a eu un comité local gare le 3 février 2025 et le Président de la Communauté de Communes de Landes Armagnac a sollicité le Président du Département pour participer au tour de table. Il souhaitait intégrer la liaison nord Mont-de-Marsan-Roquefort dans cette étude. Il vous est d'ailleurs demandé dans ce rapport de proposer d'intégrer la CCLA dans nos travaux.

Il faut noter des points de vigilance sur ce dossier, concernant les engagements de l'État dans GPSO. Il y a eu un courrier au Premier Ministre de la société, cosigné des Présidents de Région et envoyé le 18 décembre dernier pour éclaircir certains arbitrages, notamment la confirmation du portage de la contribution financière de l'État par la société GPSO. C'est important, la date de mise en service de la branche de DAX puisque je vous rappelle que notre participation est impérativement liée au fait que les travaux de cette portion se feront en continuité de la ligne Bordeaux-Toulouse. C'est le sens de la délibération que nous avons votée par notre Assemblée le 10 décembre 2021 et le vote de l'AP, par déduction, relative à la participation financière du Département est bien évidemment conditionné à la

confirmation du respect de ce calendrier de réalisation de la ligne qui a été annoncé en 2021 et confirmé à plusieurs reprises, notamment en 2022, par le Gouvernement.

Il y a d'autres problématiques sur le réajustement des coûts, la couverture des frais financiers supportés par la société. Ce qui est regrettable, c'est que nous avons relancé le Premier Ministre, Monsieur Bayrou, à ce sujet pour avoir confirmation au niveau de toutes les collectivités parties prenantes au projet que tout était toujours sur les rails et qu'il n'y avait pas de dédit et de modification de la position politique et financière de l'État. Malheureusement, à ce jour, Monsieur Bayrou n'a pas daigné nous répondre et nous confirmer que tout allait pour le mieux, ce qui est regrettable puisqu'il est maire de Pau et Président d'une collectivité, à savoir Pau-Béarn-Pyrénées, qui a pourtant signé le plan de financement de GPSO. Mais comme certains, ici même dans cet hémicycle, Présidents d'EPCI, qui n'ont pas versé le moindre centime à ce jour au projet, ce qui est particulièrement regrettable, parce que quand on sait que certains sont opposés à ce projet, je trouve dommageable, et nous trouvons dommageable que l'on ait certaines fragilités au niveau de l'engagement politique et financier des collectivités. Je pense qu'il est quand même regrettable que certains la jouent perso et attendent que le dossier avance. Vous avez des collectivités proactives, en l'occurrence le Conseil départemental, et vous avez des collectivités qui sont à la traîne, à savoir Pau-Béarn-Pyrénées, mais il y a aussi un EPCI qui est dans le département des Landes qui est dans la même situation.

Concernant les conventions, je vous rappelle que la maîtrise d'ouvrage des aménagements au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse ainsi que de la ligne nouvelle sont confiées à SNCF Réseau. SNCF Gare et Connexion assurant de son côté la maîtrise d'ouvrage des gares nouvelles.

Le conseil de surveillance de la société GPSO avait validé à la signature trois conventions qui permettaient l'avancement des études et des acquisitions foncières.

La première convention, dénommée Convention ligne nouvelle n° 1, qui était une convention spécifique qui finançait des études et les premières acquisitions foncières, avait été signée dès octobre 2022 pour un montant de 58 millions d'euros.

On vous propose un avenant à cette convention puisqu'une bonne nouvelle est arrivée, contrairement aux contempteurs qui pensaient que l'Europe ne viendrait pas. Nous avons eu la bonne nouvelle en octobre 2023 de l'attribution d'une subvention européenne de plus de 16 millions d'euros, ce qui nous permet d'avoir des financements supplémentaires au titre de cette première convention financière.

La deuxième convention, convention financière ligne nouvelle n° 2 n'est toujours pas finalisée. Elle est nécessaire pour la poursuite des études et permettre à SNCF Réseau de recruter une AMO chargée de préparer les marchés de conception-réalisation, de poursuivre les études et les acquisitions foncières.

Cette convention ligne nouvelle est d'un montant beaucoup plus conséquent puisqu'elle est de 299 millions d'euros. C'est quand même beaucoup plus que les 58 millions de la première convention que je viens d'évoquer. Le problème, c'est que l'État, désargenté aujourd'hui, il nous le dit assez souvent, souhaite que sa part financière soit portée intégralement par la société GPSO, ce qui est regrettable. C'est un point dur de discussion et à ce jour, cette fameuse convention ligne nouvelle n° 2 n'est toujours pas signée puisque nous voulons avoir l'assurance ferme et définitive de l'État que si la société doit faire l'avance des fonds au nom de l'État, cette avance de fonds sera remboursée et que l'on ne viendra pas encore une fois chercher les collectivités locales pour financer ce que l'État est incapable de financer.

C'est un point dur par rapport à cette convention. À ce jour, il n'y a toujours pas d'accord, les discussions se poursuivent et la convention financière n° 2 n'est toujours pas à l'ordre du jour, ce que l'on peut regretter.

Petite éclaircie, j'ai évoqué la première convention ligne nouvelle n° 1, grâce à la subvention supplémentaire de l'Union Européenne qui a donc fait l'objet d'un avenant que nous devons valider aujourd'hui, il y a suffisamment de crédits pour continuer à faire les études, les premiers travaux et les acquisitions foncières dans le fuseau avec la déclaration d'utilité publique.

Pour cette année 2025, le budget de la société GPSO a été adopté le 25 janvier dernier. Il y a un maintien de la contribution à hauteur de 50 % du 40^{ème} prévu au titre des contributions de chaque collectivité, puisque c'est l'objet de la convention 2025-2028 qui le prévoit. Normalement, nous devons verser un 40^{ème}, 2,47 millions d'euros, mais nous ne verserons que la moitié, soit 1,235 million d'euros, pour la simple raison qu'il y a un pilotage très fin de la trésorerie de la société qui finance et dépense l'argent que nous versons régulièrement chaque année, mais ne fait pas d'appel de fonds superflu, de manière à ce que nous n'ayons pas de notre côté au niveau de notre budget primitif à inscrire tout de suite l'intégralité de la somme qui est due au titre de notre participation financière. Cette année, au Budget Primitif, nous n'inscrirons que 1,235 million d'euros et peut-être qu'en cours d'année nous serons amenés à avoir une Décision Modificative pour verser les 50 % restants.

Par conséquent, il vous est demandé de valider le principe que nous allons signer cette convention 2025-2028 aux conditions financières évoquées, d'inscrire la somme de 1,235 million d'euros, d'autoriser le Président à finaliser les discussions avec les différents partenaires du Département pour le plan de financement de l'étude de faisabilité de la desserte de la future gare de Mont-de-Marsan, et de donner délégation à la CP pour signer la convention afférente qui sera établie à l'issue des discussions.

J'ai été un peu long, mais c'est un dossier complexe qui a des incidences fortes pour le territoire. J'ai terminé.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Je sens que tout le monde aurait été déçu si je n'étais pas intervenue dans le débat sur ce sujet. Donc, je vais me livrer à mon exercice habituel puisque j'ai eu l'occasion plusieurs fois d'exprimer mes réticences vis-à-vis du projet présenté sur ce GPSO.

Le coup est parti désormais, un engagement est acté puisque nous rentrons dans la phase opérationnelle de travaux. Pour autant, nos interrogations et nos craintes restent entières, voire parfois s'amplifient.

Je le rappelle, nous sommes, comme chacun d'entre vous, convaincus que la question des transports est centrale en matière de développement durable, de lutte contre le réchauffement climatique, d'aménagement cohérent du territoire, de développement économique et de lutte contre les inégalités territoriales. Les projets élaborés dans ce domaine relèvent donc le plus souvent de l'utilité publique. Le premier sujet d'utilité publique est certainement à poser ici en termes de financement.

Malheureusement, et je ne reviendrai pas sur ce point aujourd'hui, la création d'une nouvelle ligne à grande vitesse ne répondra pas, à mon sens – c'est une expression personnelle – à ces enjeux majeurs, voire leur sera contraire au vu de l'impact conséquent sur les espaces naturels et agricoles.

Je rappelle aussi à toutes fins utiles que ce projet avait mobilisé un très faible taux d'avis favorables lors de l'enquête publique initiale, avec 342 avis positifs sur 5 502 contributions. Sans doute, comme sur beaucoup de projets, les enquêtes publiques mobilisent majoritairement les opposants, c'est vrai, mais probablement aussi ce projet ne correspond pas à la majorité des besoins exprimés encore aujourd'hui. Alors que 8 % de nos concitoyens utilisent des LGV, 24 % utilisent les TER, moins chers et plus adaptés en termes de desserte. Or, ces derniers, sur notre département, expriment très largement leur insatisfaction sur l'offre actuelle.

Lors du comité de ligne qui s'est déroulé le 1^{er} avril à Bayonne, de nombreux usagers ont fait part de leur ras-le-bol face aux nombreux retards, aux annulations de dernière minute des trains du quotidien, du matériel défaillant, des trains supprimés, des agents non présents, des trains non remplacés, auxquels s'ajoutent les problématiques liées aux intempéries et aux travaux sur les lignes, et Dieu merci, il en faut. Pas de rame supplémentaire car pas de moyens sur les trajets suivants, pas de bus de remplacement, 24 % de trains en retard sur la ligne Pau-Bayonne, et j'en passe. Et ce, alors que la SNCF a réalisé 1,7 milliard d'euros de bénéfices en 2024.

À l'heure où les usagers veulent réduire leur empreinte carbone et tentent d'adopter de nouvelles habitudes, comme en témoigne l'augmentation de la fréquentation du RER basco-landais sitôt après les premières améliorations apportées, il conviendrait d'abord de répondre de façon bien plus offensive à leur demande par la rénovation et l'ajout de nouvelles rames.

Concernant l'utilité d'une nouvelle ligne à grande vitesse, la question du fret est souvent évoquée. Nous en avons parlé chaque année ici. Et si j'entends que les experts estiment que celui-ci nécessitera inévitablement la construction de lignes nouvelles, et je peux l'accepter, force est de constater, et je l'ai déjà dit, que depuis les années 80, la création de lignes TGV n'a pas permis d'endiguer le déclin du fret. Il continue de baisser d'année en année. La raison essentielle est l'abandon des politiques publiques sur ce sujet par les gouvernements successifs. Car sans investissement sur ce sujet, sans politique coercitive, sans obligation de raccord des plateformes logistiques aux lignes existantes, aucune amélioration ne sera possible.

Enfin et surtout, nous sommes malheureusement aujourd'hui confortés dans notre position avec le mode de financement de cette infrastructure. Le rapport qui vient de nous être présenté sur ce point est assez édifiant et Olivier l'a souligné sur plusieurs aspects. Aucune réponse à la question des Présidents du GPSO sur le réajustement des coûts du CAPEX face à l'augmentation des coûts déjà estimés à 1,7 milliard d'euros à ce stade. Qui va porter le risque ? Est-ce que ce seront les seules collectivités qui n'auraient déjà pas dû être sur le tour de table ? Il y a des difficultés à obtenir un engagement clair de l'État en contrepartie de l'avance des dépenses par le GPSO, difficultés qui bloquent aujourd'hui, Olivier l'a rappelé, la signature de la convention de financement. Il y a la question de la nécessité de redimensionner la gare nouvelle de Mont-de-Marsan, pour ce qui nous concerne plus localement, en multipliant par 8 la surface initialement prévue, mais on fait face au refus des partenaires potentiels que sont la Région Nouvelle-Aquitaine, la société GPSO et SNCF Réseau de France pour participer au financement des études de desserte et de liaison avec la gare actuelle, qui s'élève à 150 000 €, et qui, je tiens toutefois à le souligner dans un souci d'objectivité, intègrent des réflexions très pertinentes en matière de réutilisation partielle ou totale des emprises des voies ferrées délaissées pour la mise en œuvre de liaisons douces ou de navettes ferroviaires.

Donc, pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, notre groupe souhaiterait pouvoir s'exprimer sur ce vote.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Monsieur Martinez, vous m'aurez été agréable une demi-heure aujourd'hui, ce qui est une nette évolution, mais vous n'avez pas pu vous empêcher de mener quelques petites attaques à mon endroit auxquelles, bien évidemment, je vais répondre avec grand plaisir, non pas pour m'opposer au projet, comme Sylvie PEDUCASSE et le groupe auquel elle appartient, mais pour réaffirmer mon soutien, mon adhésion et tout l'intérêt que j'y trouve. Je l'ai d'ailleurs réaffirmé dernièrement publiquement sur plusieurs antennes lors du référendum de suspension qui a été mené par quelques associations minoritaires. Mais pour ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Dax que vous n'avez pas citée nommément (mais on a cru comprendre...), je veux vous rappeler qu'elle soutient pleinement ce projet, que je suis juste en attente de garantie sur le montant du financement que nous souhaitons apporter au projet, partant du principe que je n'ai pas mandat en tant que Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax de l'engager sur 40 ans sans connaître les évolutions et les plafonds éventuels qui pourront être apportés à sa contribution.

Toutes les collectivités, dont la Communauté du Grand Dax, ont voté une participation en pourcentage à un montant global de 14 milliards, je crois, du projet.

Lorsque nous en sommes arrivés aux conventions de financement, c'est-à-dire celles qui déclenchent le versement des sommes, j'ai demandé à ce que soit expressément noté dans la convention que nous apportions un montant de 12,8 millions et que si évolution du coût total des travaux il y avait, nous devions être expressément consultés pour voir si oui ou non, en fonction des contraintes conjoncturelles ou pas que connaissent les finances de la collectivité, nous continuions à financer.

J'ai rencontré au moins trois personnes de la structure GPSO qui sont venues me rencontrer à Dax, dont dernièrement le Directeur Général adjoint aux finances qui a quitté la structure pour rejoindre, je crois, la Région Occitanie et qui, tous les trois, m'ont dit en partant : « Votre demande est tout à fait légitime. On pense d'ailleurs qu'il n'y a aucun souci. De toute façon, cela se fera comme ça » Je leur ai dit : « Mais s'il n'y a aucun souci et que de toute façon, cela se fera comme ça, écrivez-le. Mettez noir sur blanc ce qui pour vous relève du droit commun. »

Les trois sont partis en me disant que ce serait l'affaire d'une semaine et j'attends toujours. J'estime que le principe de bonne gestion d'une collectivité nécessite des garde-fous, des barrières sur des montants aussi importants. Et pour vous prouver, si besoin était, une bonne fois pour toutes, que la collectivité Communauté d'Agglomération du Grand Dax est partante pour financer ce projet à hauteur de ce sur quoi elle s'est engagée, les délibérations ont été votées chaque année, le 40^{ème}, pas les 50 % du 40^{ème} que l'on appelle aujourd'hui, est inscrit au budget ; 340 000 € encore cette année sont inscrits au budget qui vient d'être voté.

Les sommes sont là. Les sommes sont budgétées et j'attends ces garanties pour ne pas engager la collectivité sur des chemins que nous ne maîtriserais pas. Il n'y a aucun souci sur notre engagement. Il n'y a aucune volonté de freiner le projet. Il n'y a aucune réalité sur être à la remorque, ou je ne sais quoi, tel que vous l'avez exprimé. Il y a juste une volonté de notre part d'être sûrs des sommes que nous allons verser, et de garder la maîtrise des sommes importantes auxquelles nous allons contribuer.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

M. DELAVOIE : Il y a un adage qui dit qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Permettez-moi, Monsieur le Président, de rester un imbécile alors. Je continuerai sur un vote d'abstention, car si je suis pour le projet, je reste quand même toujours sceptique : pourquoi dans le sud-ouest les collectivités doivent participer à une telle ligne alors que sur le reste du territoire national, c'est principalement l'Etat qui les a financées ? Je trouve toujours qu'il y a une injustice territoriale, que je n'arrive pas encore à avaler.

Monsieur le Président : On ne va pas épiloguer. Chacun garde ses positions. J'entends tout à fait ce que dit Monsieur Dubois. Le seul bémol que j'émettrai, c'est qu'aujourd'hui, le silence de certaines collectivités en la matière et de l'Etat en particulier, peut mettre en péril le calendrier des travaux. Je vous rassure, ce n'est pas la participation de l'Agglo du Grand Dax ni celle de l'Agglo de Pau qui vont retarder. Par contre, si l'Etat ne répond pas très rapidement, on perd quasiment un an. Même si j'entends que c'est une infrastructure qui va impacter lourdement l'environnement, les travaux ne se font qu'à certaines périodes pour, au contraire, préserver les périodes de nidification d'un certain nombre d'espèces protégées. Si on n'a pas les autorisations et les financements, cela va retarder un certain nombre de travaux, et cela a été tout le débat qui a eu lieu lors de la dernière réunion du comité de surveillance.

Je suis vraiment préoccupé que le maire de Pau, Premier Ministre de ce pays, ne réponde pas, c'est quand même préoccupant. Il était avec nous, Monsieur Dubois, vous vous en souvenez très bien, à Bordeaux quand il y a eu la réunion quasiment constitutive des financeurs, et il n'a pas eu de mots assez élogieux sur la nécessité de cette infrastructure. Qu'il mette autant de temps à répondre peut nous interroger.

On ne va pas refaire le débat que l'on a systématiquement. Je conçois les positions des uns et des autres, même si je ne les partage pas, surtout sur les arguments qui sont développés, mais aujourd'hui, ce qui pour moi est une aberration, c'est l'enclavement du sud-ouest d'un point de vue ferroviaire. Si on ne fait rien en la matière, et la ligne nouvelle est une réponse, on restera l'exception française, surtout quand on voit le rôle important que joue le ferroviaire dans les relations européennes ; on sera une enclave. Que chacun en prenne la mesure. Vous avez raison de dire que la grande vitesse en France n'a pas fait augmenter ou baisser le nombre de camions sur la route, mais dans le sud-ouest en particulier où on est quand même le corridor principal de tous les échanges européens, aujourd'hui – et ce n'est pas une vue de l'esprit –, la ligne actuelle est totalement saturée et la ligne en amont de Toulouse, idem.

Il n'y a pas de solution sans création de lignes nouvelles. Et ceux qui vendent le fait qu'en rétablissant et en réparant la ligne actuelle, on va résoudre les problèmes, en termes de délai, déjà, c'est sans commune mesure avec la programmation de ce qui est prévu là, et en termes de capacité, cela n'apporte aucune solution.

On voit bien qu'il y a des opposants et des gens qui sont favorables. Le tout est que chacun avance avec des arguments qui puissent être vérifiables. Il y a de nombreuses études qui ont été menées par les uns et par les autres. On ne va pas aller plus loin.

Nous jugeons, la majorité ici le juge comme cela, que c'est une infrastructure qui est indispensable pour le développement. Même s'il ne faut pas se baser exclusivement sur les sondages, mais quand on interroge tous ceux qui sont concernés et les occitans sur la nécessité de cette ligne, ils s'expriment à plus de 80 % favorablement. On ne peut pas toujours dire qu'il faut répondre aux besoins des gens, et quand ils expriment des besoins qui ne nous satisfont pas, dire que l'on est contre. Là aussi, il faut une certaine cohérence.

En la matière, nous allons essayer d'être constants et c'est pour cela que nous maintenons notre soutien, financier en l'occurrence, et pas que, à ce projet.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(25)**

ABSENT : 0

CONTRE : Mme Eva Belin, M. Jean-Marc Lespade, Mme Sylvie Péducasse, **(3)**

ABSTENTION : M. Damien Delavoie, M. Christophe Labruyère **(2)**

ADOpte A MAJORITE

D-3 AMENAGEMENT DURABLE ET GESTION DOMANIALE (page 657 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Concernant le bilan des cessions et acquisitions, vous avez le détail en annexe.

Sur la gestion du patrimoine, on procède à une inscription en dépenses d'impôts et taxes de 175 000 € et en recettes, à l'inscription de 1 655 000 € concernant des loyers et droits d'occupation du domaine public.

Concernant Agrolandes, la recette de 67 482 € est issue de la vente à tempérament à la SATEL des terrains d'assiette d'Agrolandes.

Le point D concerne l'acquisition d'un bien immobilier qui fait l'objet d'un portage par l'EPFL avec le versement de la participation annuelle au titre de ce portage, de 43 725 €.

Le point E concerne l'acquisition des immeubles à Dax, sujet déjà évoqué à plusieurs reprises ici même, 922 950 € pour le solde de l'opération d'acquisition des immeubles dans les résidences Emergence et Connexion. En miroir, nous avions sollicité la dotation DSID pour un montant de 353 000 € en recettes, qui sont donc inscrites au Budget Primitif 2025.

Le dernier point concerne la convention de gestion des parcelles des pylônes de téléphonie mobile avec une proposition de délégation de la gestion technique au SYDEC. On en approuve le principe, et nous donnons délégation à la CP pour approuver la convention à venir en la matière entre les deux collectivités.

Ce qui fait que pour ce rapport, il vous est demandé de délibérer pour 1 143 675 € de dépenses et 2 075 482 € de recettes.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(29)**

ABSENT : Mme Sylvie Péducasse **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

D-4 BÂTIMENTS DURABLES DEPARTEMENTAUX (page 670 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Concernant les bâtiments durables départementaux, comme vous le savez, le Département finalise les diagnostics en référence au dispositif « Eco Energie Tertiaire », qui est un plan d'actions visant à réduire de 40 % les consommations d'énergie dans les bâtiments d'ici 2030. Réduction portée à 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050.

Il poursuit également son action de mise en accessibilité et de rénovation de son parc immobilier. En 2025, ce sont 3 millions d'euros hors coûts intégrés dans les opérations qui seront inscrits dans le budget primitif.

Dans le domaine de l'administration générale, la continuité et la fin de la mise aux normes accessibilité des bâtiments départementaux avec une inscription de 250 000 €. C'est la finalisation de l'agenda d'accessibilité programmée Ad'AP.

Le point suivant concerne la création d'un centre de données numériques de secours à Saint-Geours-de-Maremne. Inscription de 700 000 € avec une inscription supplémentaire pour l'équipement informatique de ce site de 583 000 € afin de l'équiper correctement. C'est un site situé à Saint-Geours. On a sollicité l'Etat au titre de la DSID en recettes pour 291 500 € au titre de cet équipement informatique.

Pour la maintenance, gros entretien et développement durable, on inscrit 1 480 000 €.

Dans le domaine de la solidarité, ce sont deux points qui ont déjà été évoqués dans le rapport A3, notamment, « Campus Autisme ». Je n'y reviens pas. Paul avait fait une explication à ce sujet. Il est proposé d'inscrire au titre de l'AP 2020 n° 714 un Crédit de Paiement de 300 000 €. Concernant l'entreprise adaptée départementale, cela avait été évoqué, je crois, par Magali, on ramène l'AP 2018 n° 648 à 2 355 669 €, et on inscrit une petite somme de 20 000 € en Crédit de Paiement.

Maintenance du patrimoine et gros entretien, on inscrit 300 000 € au titre des crédits de paiement.

En matière de mobilité infrastructure, on a une inscription d'un crédit de 300 000 € en investissement.

Domaine de la culture, on inscrit un crédit de 100 000 € en investissement.

Dans le domaine de la jeunesse et du sport, on a la Maison départementale des sports, bâtiment en cours de construction, un outil au service du sport et des sportifs du département qui permettra l'accueil du Comité départemental olympique sportif des Landes, de Profession Sport Landes, sans oublier les 60 comités sportifs départementaux qui bénéficieront ainsi de services et d'espaces mutualisés d'accueil et de travail.

Il faut souligner également que le Service Sport, Intégration et Développement du Département est pleinement associé à cette réflexion et disposera de locaux adaptés à côté des principaux acteurs du sport landais que je viens d'évoquer.

Les travaux ont donc débuté. La livraison du bâtiment est prévue cet été normalement, si tout va bien. Il vous est donc proposé d'inscrire en investissement un Crédit de Paiement de 1 945 000 €. Là aussi, de la DSID avait été demandée auprès des services de l'État. Nous inscrivons donc en recettes d'investissement un crédit de 485 000 €.

Dans le domaine de la protection civile, un point important puisque là aussi, le Département intervient dans la construction de la caserne de Pissos. Une opération qui ne relève pas directement, là encore, de nos compétences intrinsèques. Une opération qui est assez ancienne puisque nous l'avions approuvée lors d'une séance du Conseil départemental en novembre 2020. Il s'agit de déménager la caserne de Pissos du cœur de bourg vers l'extérieur de la commune, tout en opérant le chemin inverse pour un commerce de la même commune.

Ce sont des travaux réalisés par la SATEL dans le cadre d'un contrat de mandat de construction. Aujourd'hui, les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises. Ils ont été notifiés en juillet 2024. Il y a eu un démarrage effectif à l'automne en octobre 2024. Normalement, le chantier devrait se dérouler sur 13 mois si on n'a pas d'intempéries. Aujourd'hui, le bâtiment est bien avancé. La livraison est donc toujours prévue pour la fin de cette année et j'espère même pour l'automne.

Il vous est donc proposé pour cette opération de porter l'AP correspondante à 2 450 000 €. On y ajoute 100 000 €. On inscrit en conséquence un Crédit de Paiement de 1 500 000 €. Là aussi, nous avions sollicité la DSID. Nous inscrivons donc en recettes d'investissement au titre d'un premier acompte un crédit de 290 000 €.

En matière d'agriculture, la première tranche des travaux relatifs à la réhabilitation de plusieurs gîtes sur le domaine d'Ognoas a été réalisée et livrée à la fin de l'année 2024. En 2025, nous poursuivons les travaux afin de permettre une mise en location de ces gîtes. On inscrit donc des crédits pour l'aménagement intérieur et l'ameublement de ces derniers.

On porte donc l'AP 2019 695 à 470 000 €. On y ajoute 20 000 €. On inscrit en investissement un Crédit de Paiement de 400 000 €. Là aussi, on sollicite la DSID avec une recette d'investissement au titre d'un deuxième acompte pour un montant de 92 000 €.

Pour les dépenses de fonctionnement en maintenance, gros entretiens, on a l'inscription d'un Crédit de Paiement de 286 000 €. Pour la filière énergie bois photovoltaïque, c'est une dépense de 287 000 € et l'inscription d'une recette de 221 000 €. Il vous est donc proposé de bien vouloir vous prononcer sur ces AP et les échéanciers de Crédits de Paiement. Vous avez tout le détail en annexe 1 et 2.

Je vous rappelle le montant total des dépenses de ce rapport : 7 918 000 € et en recettes attendues au titre des subventions DSID : 1 088 000 €.

J'en ai terminé, Monsieur le président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non ? Donc je juge que ce dossier est adopté ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(28)**

ABSENTES : Mme Dominique Degos, Mme Sandra Tollis **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

D-5 AMENDES DE POLICE (page 680 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Il vous est proposé de donner délégation à la CP pour fixer le pourcentage de subvention à appliquer à l'ensemble des projets isolés pour cette année. La subvention est jusqu'à aujourd'hui comprise entre 30 et 80% du coût du projet, afin de pouvoir ainsi répartir l'enveloppe annuelle attribuée entre, d'un côté ces projets isolés, mais également les projets dits globaux qui correspondent à des aménagements plus globaux de bourgs, avec une réflexion entraînant souvent des montants d'investissement assez conséquents de la part des collectivités qui sollicitent le Département au titre des amendes de police, souvent en complément d'une participation au titre des éléments que j'ai évoqués dans le rapport D1.

Je vous rappelle que la subvention est attribuée par arrêté préfectoral sur proposition du Président du Département. On vous propose de reconduire le règlement départemental tel que présenté en annexe. Les collectivités doivent déposer leurs dossiers rapidement puisque nous avons connaissance du montant de la dotation financière de la part de la Préfecture, en général en juillet. Pour mémoire, ce sont plus de 1 400 000 € qui avaient été proposés et attribués par la Préfecture au titre des amendes de police l'année dernière, ce qui nous avait permis de répondre à toutes les demandes faites par les collectivités, tant au niveau des projets isolés qu'au niveau des projets globaux.

Je note aussi qu'elles avaient eu des taux d'intervention extrêmement conséquents parce que, je le dis ici parce que peut-être que cela ne se reproduira pas en 2025, nous avions eu peu de dossiers en 2024. Peut-être que cette année, nous en aurons un peu plus. Terminé, Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce dossier ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

D-6 AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE (page 684 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Je vous rappelle qu'à l'origine, le déploiement du très haut débit sur le département était prévu sur 10 ans, en deux phases : 2017-2021 et 2022-2026. Fin 2017, l'État a annoncé la suspension de son soutien financier pour la phase 2. Ce dont on a l'habitude sur plein de sujets. Seule solution pour finaliser le déploiement : lancer une consultation auprès d'opérateurs privés pour financer la construction de cette seconde phase.

Le SYDEC, maître d'ouvrage, s'est engagé dans une démarche AMEL avec pour objectif le déploiement du très haut débit sur l'intégralité du département, avec d'un côté le SYDEC et de l'autre la société lauréate de cet appel à projet, Altitude Infrastructure dont la dénomination commerciale dans le département est PiXL. 201 600 prises ont ainsi été identifiées sur l'ensemble du département, hors agglomération de Dax et de Mont-de-Marsan, qui sont dans des dispositifs de déploiement de la fibre. D'un côté, une Délégation de Service Public (DSP) sur Dax, et un appel à manifestation d'intention d'investissement concernant l'Agglomération du Marsan.

Sur ces 201 600 prises, 96 600 prises sont dans le périmètre du SYDEC et 105 000 prises dans le périmètre de l'AMEL pour la société Altitude Infrastructure. Quand je parle de 96 600 prises pour le SYDEC, je vous rappelle qu'il n'y avait au départ que 90 000 prises identifiées sur ce périmètre. Il y a eu un travail permettant d'affiner ce chiffre avec notamment l'évolution démographique et économique du territoire, ce qui a eu pour conséquence de porter le nombre de prises prévues dans le périmètre du réseau d'initiative publique du SYDEC de 90 000 à 96 600 prises.

Bien évidemment, 6 600 prises de plus représentent un coût supplémentaire puisque cela augmente le nombre de prises à raccorder de 7,3 %. Le coût supplémentaire identifié pour ces 6 600 prises était de plus de 10 millions d'euros. Bien que le financement du Département soit paritaire avec les communautés de communes au sein du SYDEC, il a été décidé ici même dans notre Assemblée de prendre en charge l'intégralité de ce surcoût, exonérant ainsi toutes les communautés de communes du département d'un effort financier supplémentaire. Je rappelle que la logique aurait voulu qu'elles mettent 5 millions

et nous 5 millions. Nous avons fait le choix de prendre l'intégralité de ces 10 millions (5+5) comme effort financier sur notre budget.

Aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, 201 600 prises sont à construire. Elles sont toutes construites. C'était le stock que nous avions identifié. Nous avons dépassé ce chiffre de 201 600 prises, tant au niveau du réseau d'initiative publique que du réseau relevant de l'AMEL et donc de la société PiXL.

Il vous est donc proposé de clôturer l'AP 484, qui s'appelait le SYDEC participation plan très haut débit, pour un montant définitif de 24 848 412,26 €.

Comme tout réseau d'infrastructure, ce réseau de fibre optique vit sa belle vie et se développe. Là aussi, la dynamique économique et démographique du département fait son œuvre et de nouvelles prises sont sans cesse identifiées. Au 31 décembre 2024, elles sont au nombre de 119 798 pour le SYDEC, soit 23 198 prises en plus, et 118 000 pour PiXL, soit 13 000 de plus. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous sommes passés d'une comptabilité de stock (répondre aux besoins, répondre à la demande, à l'objectif premier que l'on s'était assigné) à une logique de flux où, au fur et à mesure du développement du département, nous répondons aux demandes de raccordement des entreprises, bâtiments publics, immeubles collectifs ou résidences particulières. Donc 119 798 pour le SYDEC, 118 000 pour PiXL, seules subsistent quelques difficultés de raccordement pour les prises dites complexes. Elles portent bien leur nom. Je tiens à préciser d'ores et déjà que la problématique des prises complexes, ce sont des difficultés que l'on rencontre au quotidien au fil de l'eau sur les deux périmètres, mais elles ne sont absolument pas du fait de la responsabilité tant de PiXL que du SYDEC. Je vous rappelle que la loi nous imposait et nous impose toujours la réutilisation des infrastructures existantes d'Enedis et surtout d'Orange. C'est avec cette dernière société que nous avons eu les plus gros soucis. En effet, beaucoup d'infrastructures d'Orange sont vétustes, fragilisées par le temps, pas entretenues correctement, parfois dégradées avec des fourreaux bouchés, sont inutilisables voire inexistantes avec des câbles cuivre en pleine terre, malgré les affirmations qu'a pu faire Orange régulièrement lorsqu'on dénonçait la faible qualité des informations sur les infrastructures qu'elle devait de par la loi nous mettre à disposition.

Il a fallu donc construire en urgence de toutes pièces toutes ces nouvelles infrastructures non prévues dans le plan initial de déploiement et donc, non subventionnées par l'État au départ. Cela ne concerne que 2 % des prises, mais comme je vous l'ai dit on est à près de 240 000 prises sur le département, cela représente en valeur absolue un nombre de prises conséquent.

Nous avons décidé que le Département viendrait en renfort du SYDEC pour parfaire le déploiement de ce très haut débit avec l'inscription d'une nouvelle AP dénommée « plan très haut débit prises complexes » de 1,5 million d'euros, et d'inscrire au titre de cette AP un Crédit de Paiement de 1 million d'euros. Il faut savoir que la société PiXL s'est également engagée à faire de même sur son périmètre puisqu'elle a aussi comme obligation contractuelle d'avoir 100 % de raccordement, y compris les raccordements complexes.

Cet engagement conjoint sera finalisé par la signature d'une convention tripartite entre le SYDEC, PiXL et le Département, convention qui permettra de clarifier les engagements respectifs de chacun avec un calendrier et une méthodologie d'intervention pour répondre à la problématique de raccordement de ces prises dites complexes.

L'objectif bien évidemment est d'avoir la fibre et de ne pas avoir des Landaises et des Landais qui soient dans l'obligation de se retrouver avec des solutions alternatives, solutions satellitaires ou autres pour avoir le très haut débit. Il n'en est pas question.

Aujourd’hui, notre objectif est la fibre devant la porte de toutes les maisons des Landaises et des Landais, d’autant plus qu’aujourd’hui, les solutions satellitaires, je ne parlerai pas de Starlink, quand on voit les conséquences du patron de Starlink et son comportement plus que limite, menaçant parfois de couper le réseau à certains pays ou autres, s’il considère qu’ils ne respectent pas les engagements internationaux imposés par les Etats-Unis, je parle d’Elon Musk, je pense qu’aujourd’hui, on n’a pas intérêt à ce que cette solution alternative prospère sur notre département.

Donc, notre objectif politique est très clair : la fibre pour tout le monde et pas de solution alternative, notamment satellitaire. La solution cuivre est d’autant plus importante parce que vient se coupler à ces problématiques de raccordements complexes le décommissionnement du cuivre qui a commencé. Je n’y reviens pas aussi, cela a été imposé par Orange, sans discussion avec les différents opérateurs qui interviennent sur le territoire, tant les opérateurs publics que les opérateurs privés. La société Orange prévoit clairement la fermeture du réseau cuivre entre 2025 et 2030.

Cette fermeture est découpée en 7 lots nationaux. Pour le lot 3 qui prévoit une fermeture technique du réseau cuivre en janvier 2027 (2027, c'est demain...), il y a d'ores et déjà 18 communes landaises qui sont concernées. Dans le lot 4, avec une fermeture technique en janvier 2028, et vous l'avez en annexe 3, 89 communes landaises sont concernées. C'est-à-dire qu'en janvier 2028, nous aurons une centaine de communes, plus de 30 % des communes landaises, où la population ne pourra accéder au téléphone, à la télévision, aux services informatiques et notamment aussi à la téléalarme, que par le dispositif fibre, parce que le cuivre ne fonctionnera plus. Avec toutes les problématiques liées à l'absence de publicité faite par l'opérateur historique Orange pour sensibiliser et alerter la population, travail que fait bien évidemment sur place le SYDEC et PiXL pour pallier ce désengagement encore une fois.

Quoi qu'il en soit, tous les locaux identifiés dans le périmètre du Réseau d'Initiative Publique (RIP) et dans le périmètre de l'AMEL seront impérativement connectés en 2030. Pour ce qui est de l'engagement du Département au titre du fonctionnement du réseau, il y a un crédit de 480 000 €, comme chaque année, qui sera inscrit au titre du budget 2025, sachant que le budget du SYDEC en matière de déploiement du numérique s'élève pour cette année à près de 40 millions d'euros, dont 24 millions d'investissement.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur ces modifications d'AP et des échéanciers de crédits de paiement afférents, à savoir 1 480 000 €.

J'en ai terminé sur ce rapport, Président, mais si vous me le permettez, je vais faire un petit focus parce qu'il y a eu un rapport de la Cour des Comptes, mais également un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui est allée vérifier le bon fonctionnement de NATHD qui est en charge de la commercialisation et de l'exploitation du réseau que les syndicats mixtes, dont le SYDEC, construisent.

Le rapport de la Cour des Comptes a souligné que le plan de déploiement de la fibre optique en un laps de temps très court était un plan extrêmement audacieux et que globalement, particulièrement sur les réseaux d'initiative publique, cela avait été une réussite, malgré les défis en matière de financement, de régulation, de résilience des réseaux de fibre. Aujourd’hui, on loue quand même la qualité du déploiement malgré certaines difficultés, et notamment le désengagement de l'Etat.

Il faut savoir qu'au niveau national, ce sont 22 milliards d'euros entre 2010 et 2024 qui ont été mobilisés par les différents acteurs pour déployer la fibre. Ce n'est pas terminé. On est à 100 %, mais dans de nombreux territoires, il faut le savoir, on est encore très loin

des 100 %, et cela peut poser un problème. Je viens d'évoquer le décommissionnement du cuivre, et je n'y reviendrai pas.

La question de la couverture intégrale en fibre du pays reste en suspens parce que l'objectif assigné était le 100 % à l'horizon 2025, au 31 décembre 2025 pour l'ensemble du pays. Aujourd'hui, il y a problème de financement, désengagement de l'Etat, des inquiétudes... Ce qui est assez amusant et cocasse, c'est que la Cour des Comptes a surtout exprimé des inquiétudes concernant des retards dans les zones très denses, les zones urbaines et particulièrement les zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement). Nous en avons une ici, l'Agglomération du Marsan. Il faut savoir que la Cour des Comptes dit clairement que les opérateurs n'ont pas fait leur travail dans le cadre de ces dispositifs. C'étaient des démarches dérogatoires puisque c'était Orange qui, de facto, bénéficiait de ce marché et de cette rente de situation. Orange qui ne se bouscule pas pour aller déployer la fibre dans les zones rurales... Mais dans les zones urbaines avec beaucoup de densité d'habitat, tout le monde s'est précipité pour pouvoir faire le travail, notamment sur l'Agglo du Marsan. Cela a été souligné par la Cour des Comptes qui *critique l'absence de qualité de déploiement sur ces zones. L'Arcep s'est fait taper sur les doigts par la Cour des Comptes, l'Arcep a été très critiquée par la Cour des Comptes pour son manque de sanctions contre Orange concernant certaines zones AMII*. Je vous ai lu in extenso ce qui a été écrit dans le rapport de la Cour des Comptes.

Aujourd'hui, l'équilibre économique des RIP reste aussi quelque chose qui inquiète les magistrats de la Cour des Comptes car les coûts ont souvent été sous-estimés : « Les coûts notamment sous-estimés des raccordements complexes qui ont mis certains RIP en difficulté financière, entraînant des tensions de trésorerie ».

Là aussi, nous avons déjà alerté à plusieurs reprises sur les difficultés de ces raccordements complexes, sur le problème du coût de location des infrastructures d'Orange, sur le fait que nous louons au fournisseur d'accès internet un réseau à un tarif 50 % moins cher que ce que peut louer Orange aux fournisseurs d'accès sur son réseau cuivre. On a fait remonter tout cela à l'Arcep et la Cour des Comptes le lui a rappelé, et lui a tapé sur les doigts en disant : « Vous avez été alerté. Tout ce qui a été évoqué et remonté par les RIP ou par les AMEL est une réalité économique. Il faut aujourd'hui modifier les conditions contractuelles de relations entre Orange et ces différents intervenants qui déplacent les réseaux sur l'ensemble du territoire national. »

Aujourd'hui, on a au moins la Cour des Comptes qui confirme que notre analyse était bonne, qu'Orange est défaillant, a une position d'abus dominante et en profite pour ne pas respecter ce qui a pourtant été contractuellement prévu. Aujourd'hui, on est dans une situation où on a des éléments qui permettent de dire que l'on va pouvoir modifier nos conditions de recettes en augmentant nos coûts de location du réseau ainsi créé, tant au niveau du RIP que de l'AMEL ; on va pouvoir dénoncer – comme je l'avais fait au niveau du comité numérique du SYDEC – l'augmentation unilatérale des coûts de location des infrastructures réseau d'Orange. Puisque je vous rappelle qu'ils voulaient multiplier par 3 les coûts de location des poteaux sur lesquels nous mettons la fibre optique, puisque la loi nous impose de reprendre les infrastructures existantes d'Orange notamment.

Donc, tout cela nous laisse penser que l'on va peut-être enfin pouvoir avoir une relation financière et contractuelle équilibrée avec l'opérateur historique. Au niveau de la Chambre Régionale des Comptes et du rapport qui a été fait pour NATHD qui concernait la commercialisation et l'exploitation du réseau construit par le SYDEC et par d'autres syndicats mixtes ouverts de la Région Nouvelle-Aquitaine, il faut savoir que la même chose a été constatée. Tout ce qui est constaté au niveau des RIP nationaux, la Chambre

Régionale des Comptes dans son rapport l'a réaffirmé : inadaptation du mode de calcul du raccordement, des surcoûts de raccordement découverts en cours de route liés aux câbles en pleine terre ou sans propriétaire. Donc, on a de gros problèmes concernant la fiabilité des informations données par Orange sur la qualité de ces infrastructures que nous louons. Il faut noter, ce qui est important aussi, la non-transposition effective par l'État du droit européen relatif au service universel, qui crée une charge nette pour les collectivités locales, puisque le décommissionnement unilatéral du cuivre fait qu'Orange aujourd'hui se désengage totalement de cette obligation de service public universel ; et c'est dénoncé clairement par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Donc, nous avions raison, Orange avait tort, l'Arcep était trop conciliant avec Orange, et j'espère qu'avec tous ces rapports, tout cela va être remis dans le bon ordre par le Gouvernement pour qu'enfin, on puisse avoir des relations saines et apaisées avec cet opérateur historique, pour que le réseau puisse vivre correctement sa belle vie et que nous ne perdions pas d'argent, comme nous, malheureusement, le faisons aujourd'hui à cause de ces relations contractuelles déséquilibrées. J'en ai terminé Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup.

M. GAYSSOT : Merci Président. Effectivement, j'abonde dans ce que vient de dire notre collègue Olivier MARTINEZ. Orange a été condamné à 26 millions d'euros de pénalité pour ne pas avoir assumé son rôle de service public dans les zones qui lui étaient dévolues.

Nos quotidiens sont exposés à des mutations profondes et radicales. Le monde s'accélère, notamment avec les avancées technologiques que nous connaissons tous, sans savoir qu'on les utilise réellement. Elles sont partout, que ce soit l'Intelligence Artificielle, le big data, le cloud...

Si je vous dis tout cela, c'est qu'aujourd'hui, un sujet est quand même préoccupant, c'est l'exclusion numérique, premier frein périphérique à l'emploi des demandeurs d'emploi, notamment landais, mais aussi aquitains, avec les politiques publiques que l'on a de manière transversale à l'ensemble du département, que ce soit dans l'éducation, dans les technologies... 14,6 % des demandeurs d'emploi du département sont soumis à ce frein périphérique à l'emploi, quand il représente, lui, au niveau de la Nouvelle Aquitaine 18 %.

Donc, on voit bien que tous les efforts que l'on fait permettent de réduire cela. Et ce qui a été annoncé sur la fin du cuivre va être une véritable défaillance pour de nombreuses familles, et vraisemblablement, grâce à l'enveloppe budgétaire supplémentaire, nous arriverons très certainement à juguler cette situation, notamment pour les 36 000 demandeurs d'emploi landais.

Au-delà de cela aujourd'hui, c'est ce que je disais en introduction, dans une société où finalement le numérique est partout, ne pas y avoir accès, c'est être exclu de tout : des droits, des services, de l'information et évidemment, comme j'y ai fait référence tout à l'heure, de l'emploi.

C'est pourquoi faire reculer la fracture numérique, c'est ouvrir le champ des possibles pour chacun et partout. Et je tiens vraiment à remercier cet engagement à réabonder les budgets parce que lorsqu'on visite, notamment, des facteurs d'attractivité touristique et qu'ils n'ont pas accès à la fibre optique, peu importe dans quelle zone ils sont, il leur est difficile de se battre au regard, justement, de faire valoir et de faire rayonner leurs services et leurs prestations. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. DUTIN : Monsieur le président, je voudrais juste rebondir sur les propos d'Olivier Martinez. Sans reprendre la fable du lièvre et de la tortue... Puisque certaines collectivités raillaient en indiquant qu'elles étaient parties avant, elles auraient dû arriver avant ; or non seulement elles n'arrivent pas avant, mais elles sont véritablement au ralenti.

Je parle pour la collectivité territoriale à laquelle j'appartiens, Mont-de-Marsan Agglomération, où nous sommes souvent interpellés par un certain nombre d'habitants qui se posent la question du raccordement à la fibre et qui, ne connaissant pas les subtilités, pensent qu'il s'agit d'un retard qui est pris par le Département et nous nous escrimons à expliquer que cela relève d'un autre support. Manifestement, il y a là une difficulté et je tenais à confirmer que si nous-mêmes avons un certain nombre de difficultés, elles existent de manière encore plus prégnante dans le cadre de collectivités qui pourtant se sont lancées dans l'opération bien avant nous.

M. DUBOIS : Puisque l'Agglomération du Marsan a été citée deux fois, je ne connais pas son taux d'avancement, mais pour citer un contre-exemple, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est 100 % fibrée, la fibre est réellement accessible à l'ensemble des habitants du territoire et des entreprises depuis quelques mois, par un montage qui faisait intervenir un prestataire par le biais d'une délégation de service public.

Donc, il y a peut-être d'autres voies pour arriver aux 100 %. Par contre, je vous rejoins sur la nécessité d'équiper l'ensemble de la population avec le très haut débit, qui est aujourd'hui un outil indispensable pour communiquer, bien sûr sur l'aspect loisir, ludique qui n'est pas neutre, mais également pour les activités professionnelles pour simplement être relié à tout ce qui est nécessaire. Je suis moi-même convaincu de cette nécessité.

Monsieur le Président : D'autres demandes de prise de parole ?

Je ne veux pas recentrer le débat, mais le Département est amené à réabonder des crédits. Là, c'est une AP de 1,5 million et un Crédit de Paiement de 1 million cette année, parce qu'il reste des prises, à hauteur de 2 ou 3 %, qui aujourd'hui n'ont pu être réalisées pour un certain nombre de raisons qui ont été largement développées par Olivier Martinez. Là, ce n'est pas l'argent des opérateurs que sont le SYDEC et PiXL, c'est l'argent du Département qu'il apporte en complément, parce que les opérateurs, comme l'a dit Olivier Martinez, considèrent qu'ils ont rempli leur contrat en réalisant le nombre de prises prévues. Aujourd'hui, on voit bien que sur le terrain il y avait un ralentissement très fort des réponses apportées aux habitants par ces deux opérateurs qui, compte tenu surtout des coûts élevés des raccordements, trainaient les pieds pour pouvoir le faire. C'est indéniable.

C'est la raison pour laquelle on a demandé à ces opérateurs de signer une convention pour essayer de compléter des financements pour pouvoir raccorder l'ensemble des personnes qui aujourd'hui, pour des raisons une fois de plus que l'on ne va pas détailler parce qu'il y a autant de situations différentes que de raccordements... Donc, c'est un effort supplémentaire de la collectivité, en plus dans une période où on est plutôt à essayer de serrer les boulons un peu partout, mais c'est pour répondre à un engagement que nous avions pris.

Après, il faut quand même être clair. Quand un raccordement va dépasser un certain niveau, il faudra quand même se poser la question. Le très haut débit s'obtient aussi autrement que par la fibre. Il y a des offres satellitaires, il n'y a pas que Starlink dans la vie, heureusement. Il y a des offres satellitaires qui peuvent apporter des réponses qui seront, pour tout le monde, plus économiques que des offres fibres. Quand on va avoir des

raccordements qui vont dépasser 10 000 € pour aller raccorder quelqu'un, il faut réellement se poser des questions.

Ce que l'on vous propose, ce sont des crédits supplémentaires pour ces raccordements qualifiés de complexes qui, parfois, ne sont pas du tout complexes, mais qui n'ont pas été réalisés, et de conventionner avec les deux opérateurs pour qu'à chaque fois qu'ils sont sollicités par des personnes qui ne sont pas raccordées et qui souhaitent l'être, on puisse dans un délai relativement raisonnable les raccorder.

Aujourd'hui, ce problème des 2-3 % existe partout en France. Ce n'est pas une spécificité locale. Il y en a peu qui apportent la réponse que l'on apporte aujourd'hui, mais je pense que c'est une volonté parce qu'on est un département rural et qu'aujourd'hui on voit que c'est souvent dans les secteurs les plus reculés que se posent les plus grandes difficultés et on ne voudrait pas avoir des Landes à deux vitesses, c'est-à-dire avec ceux qui sont dans les zones agglomérées, et ceux qui sont dans des zones rurales éloignées ou dans des quartiers et qui ne pourraient pas bénéficier du même service que les autres, compte tenu de ce qu'a expliqué Cyril, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, vivre sans le numérique est devenu très compliqué. On en pense ce que l'on veut, mais aujourd'hui, pour avoir accès à un certain nombre de services, on peut difficilement passer à côté. C'est pour cela que l'on se doit d'équiper nos concitoyens en la matière.

Sur ce dossier, est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] ? Non ? Très bien.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On clôt l'aménagement et on va passer à l'environnement et à la préservation des milieux naturels, la biodiversité et les paysages.

E-1 PRESERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES (page 3 du volume 2)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Merci Monsieur le Président. Malgré les contraintes budgétaires, cette année encore le Département ne lâche rien et reste un acteur important en matière d'environnement et en faveur de la transition énergétique et écologique pour tous nos

habitants et sur l'ensemble du territoire. Vous le verrez tout au long des 8 rapports suivants.

Pour préserver les milieux naturels, la biodiversité et les paysages, dans le cadre de notre compétence espaces naturels sensibles, nous poursuivons le déploiement de notre schéma Nature 40 que vous connaissez bien (2018-2027) qui concerne l'acquisition et la gestion de sites, mais également la connaissance partagée de la biodiversité et la valorisation des enjeux de protection du patrimoine naturel auprès du public. C'est un peu moins de 2 millions d'euros en faveur de la biodiversité.

En prenant acte du bilan 2024 que vous avez en Annexe II, il est proposé pour conforter le réseau des sites labellisés Nature 40 d'adapter le règlement de soutien à l'investissement, conforme au règlement unique et à l'aide au fonctionnement pour les associations le Conservatoire Littoral ou l'ONF. Notre politique foncière permet de compléter les unités écologiques et de saisir les opportunités d'acquisition. C'est le cas le long du réseau hydrographique de la Leyre et pour les lagunes du plateau landais.

Propriété départementale ou conventionnés, ces sites font l'objet de documents de gestion intégrant les usages, les animations et des programmes pédagogiques ainsi que des suivis écologiques. À noter la réunion de tous les acteurs au sein d'une commission Nature 40 en relation avec les EPCI.

Pour cela, une Autorisation de Programme nouvelle de subventions de 100 000 € et un Crédit de Paiement global de 616 055 € sont mis au vote. Il faut noter le maintien du montant d'aide au Syndicat Mixte gestion des milieux naturels (taux de 65 %), à hauteur de 700 000 €, alors que des discussions sont en cours avec la Région qui a annoncé son retrait progressif du Syndicat, et qui se poursuivent à ce jour. Les soutiens financiers de l'Europe et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne perdurent.

Concernant l'axe 2 du schéma, « connaissance de la biodiversité », les études sur les espèces se poursuivent, en particulier sur la vallée de la Leyre avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et l'État, réalisées par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Une cartographie des habitats naturels va conduire prochainement à une stratégie foncière avec les partenaires dans le but de réaliser des atlas intercommunaux de la biodiversité, les ABC. De même, nous poursuivons nos aides aux associations littorales œuvrant en matière de connaissance des espaces océaniques, et également notre adhésion au Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Pour soutenir les actions spécifiques de préservation de la biodiversité, le programme COLIMO, dont on a parlé plusieurs fois ici, de résorption des points de collision avec la faune sauvage sur le réseau départemental, se poursuit en lien avec l'observatoire régional FAUNA, dans le cadre d'une convention 2024-2028. 21 500 € de crédit de fonctionnement sont inscrits pour 2025.

Le troisième programme de préservation des lagunes avec l'Agence de l'Eau se poursuit, de même que l'assistance auprès du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Seignanx et Adour pour la gestion des barthes de l'Adour, également l'aide financière aux actions en faveur de la faune sauvage ou régulant des espèces nuisibles. Un crédit de 75 000 € est inscrit dans ce cadre.

Concernant l'éducation et la sensibilisation, 7 classes issues de 7 collèges ont découvert la végétation des dunes littorales. La restitution aura lieu le 3 juin en matinée. À la rentrée 2025, d'autres classes seront invitées à découvrir les richesses végétales des étangs littoraux. Cet appel à projet concerne tous les collèges.

Enfin, deux initiatives départementales se poursuivent, l'une à destination des acteurs locaux qui concerne l'Atlas des paysages des Landes mis à jour (inscription d'un crédit de 10 000 € en investissement), et l'autre au titre des mesures compensatoires environnementales, et ceci pour le compte de l'État.

J'en ai terminé, Monsieur le Président avec le premier rapport.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que ce premier rapport sur l'environnement appelle de votre part des questions ou des observations ?

Mme DEGOS : Merci Président. Il me semble reconnaître sur la photo projetée le jeune cigogneau qui a été relâché l'été dernier dans les Barthes de l'Adour par l'association Paloume, qui œuvre à remettre sur pied les oisillons tombés du nid.

Ensuite, sur la politique paysagère départementale et l'accompagnement des plans paysages, je voulais vous signaler également que le CAUE s'est emparé pleinement de ce dossier et qu'il a récemment proposé une formation à l'adresse des élus en charge de l'urbanisme chez Didier Gaugeacq, en Terres de Chalosse, avec de nombreux intervenants. Ils ont pu prendre en compte l'intérêt de la préservation du paysage qui est quand même dans notre département un marqueur fort et un attrait indéniable. Ils ont pu s'emparer de différentes possibilités qu'ils ont à leur disposition pour élaborer leur futur PLUi et leur permettre de présenter un PLUi exemplaire qui suscitera, je pense, des envies.

M. GAUGEACQ : Pour rebondir et confirmer ce qu'a dit Dominique Degos, Présidente du CAUE, nous avons saisi cette opportunité. C'était pour nous une occasion, puisque nous sommes dans une phase de réflexion d'un PLUi qui va être élaboré sur les trois ans qui viennent, de s'emparer de ce volet paysages ; et comme nous sommes l'un des territoires phares du BIB cher à Cyril Gayssot, nous avons aussi la chance d'avoir un des plus beaux paysages du territoire landais, nous souhaitons le préserver.

Monsieur le Président : Après les félicitations aux Directeurs, on passe à l'autosatisfaction. Il va peut-être falloir changer de braquet, mes amis...

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Mme Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(29)**

ABSENT : Mme Rachel Durquety **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-2 EAU : PETIT ET GRAND CYCLES (page 40 du volume 2)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Président. Je suis surtout déçu parce qu'on n'a pas eu d'intervention spécifique sur la Grande mulette cette année, mais je suis content de voir que Dominique Degos, élue de terrain, a sympathisé avec des cigogneaux tombés du nid. Je suis rassuré.

Je vais vous parler très simplement de l'eau, et je vais essayer de rassurer Monsieur Dubois avant qu'il n'ait à me poser la question sur l'équilibre.

Les inscriptions sont de 3 430 720 € en dépenses et 1 008 600 en recettes. Sur la partie grand cycle, on a pour l'espace rivière l'inscription de 1 294 625 €. L'espace aquifère gestion, on a une inscription d'un peu plus de 130 000 €, et pour l'ingénierie départementale, c'est 526 000 €.

Sur le petit cycle : alimentation eau potable, de façon très classique, sont inscrits 855 500 €, assainissement collectif 355 000 €, études 200 000 € et ingénierie départementale, 69 000 €.

Sur le grand cycle de l'eau et l'espace rivière, je voulais commencer en disant que l'on avait, pas plus tard qu'hier matin, notre réunion annuelle de programmation départementale sur la gestion des cours d'eau, avec l'ensemble de nos partenaires : Région Agence de l'Eau, Etat ; en l'occurrence, c'était la DDT qui était là, et effectivement, on a parlé de l'ensemble des dossiers.

Une réflexion va être entamée dès cette année dans la perspective de dresser un bilan d'évaluation, puisqu'on a un schéma départemental qui a été adopté en 2009. Donc, il faut quand même le retravailler, et pour ce faire, on va s'y engager avec le partenariat classique. On a également travaillé, comme l'a dit Didier Gaugeacq, sur la remise à plat des aides, et sur la partie rivière, là où nous étions entre 25 et 30 %, on est passé effectivement, Monsieur Dubois, à 20 %. Pourquoi ? Parce que le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau sur la période 2025-2030 a majoré ces aides, et comme on est écrêté à 80 %, il ne sert à rien d'aller au-delà puisqu'on aura 80 %.

Donc, c'est ce que l'on a travaillé avec l'Agence. Cela a été confirmé hier par la Directrice de la commission territoriale. Donc, effectivement, il ne sert à rien d'inscrire 25 % parce qu'en termes de justesse, on ne sera pas à plus de 20. L'Agence de l'Eau a travaillé sur des réductions sur certains points, mais sur le volet rivière, dans le cadre de la qualité et de l'entretien des espaces rivières, il y a une majoration de plus de 12 % en moyenne sur ces crédits-là. On est sur un schéma à 5 ans de plus de 2 milliards de subventions publiques sur l'ensemble des territoires et donc, c'est pour cela qu'on le justifie. Ce n'est pas une baisse pour une baisse. D'autant plus qu'on sait pertinemment que l'ensemble de ces portages sont faits à l'arrivée sur des crédits GEMAPI, que l'on a beaucoup de territoires qui sont écrêtés au niveau de la potentialité et donc, cela veut dire que ce sont les syndicats de rivière qui devraient le plus souvent porter ce supplément ; et qui va financer in fine les syndicats de rivière, ce sont les EPCI ou le Département. Donc, on a vraiment cadré ceci et on en a eu la confirmation hier en réunion de service et élus puisque j'y étais.

Ce que je voulais vous dire plus globalement, c'est que l'on continue à porter l'accompagnement du SAGE Neste et rivières pour 4 villages concernés sur le périmètre. On a toujours un engagement à 4 200 €. On a travaillé aussi sur l'OGI, c'est-à-dire l'Outil de Gestion Intégrée Bassins versants côtiers Sud Landes pour les aider dans leur stratégie et leur choix d'accompagnement technique. Donc là, c'est une inscription de 115 000 € en dépenses, et on a un accompagnement de l'Agence de l'Eau de 62 100 €.

Pour tout ce qui est restauration de la continuité écologique, c'est essentiellement la queue de subvention FEDER de l'opération « Pont Rouge », puisqu'il nous restait, comme assez souvent dans le cadre des aides FEDER, avec un peu de retard, 65 000 € de recettes à percevoir. On a toujours consolidé le partenariat fort avec la Fédération Départementale des Pêcheurs qui était elle aussi représentée hier à la réunion partenaires. C'est une subvention de 20 000 €. Cela nous permet de travailler sur la protection du milieu aquatique des Landes et d'avoir des informations sur l'état des milieux.

Concernant la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant, c'est toujours la participation annuelle au fonctionnement de l'Institution Adour. On est sur un schéma avec une péréquation interdépartementale, comme vous le savez. Pour le Département des Landes, c'est une inscription en fonctionnement de 310 000 €.

En matière de prévention et de protection contre les inondations, c'est une spécificité landaise puisque comme je le disais tout à l'heure, la GEMAPI ne contribue pas à régler toutes les dépenses inhérentes aux problèmes d'inondations. On a des exemples sur certains EPCI où on a eu des difficultés et donc, le Département a prorogé son accompagnement au-delà de sa compétence pour aider le bouclage des opérations qui sont importantes et qui sont souvent très urgentes, puisque ce sont souvent des interventions que l'on porte après des inondations et sur des pépins ponctuels, mais qui posent problème sur les territoires. Ce dispositif nous a permis par exemple d'accompagner des endiguements et des sécurisations. Je pense à Larrivière-Saint-Savin, au quartier Venise d'Hagetmau, le Sablot à Peyrehorade et on a une étude en cours pour y travailler, avec l'aménagement support de la route départementale. On était intervenu aussi en Terres de Chalosse quand il y a eu des soucis importants et des ruptures de digues il y a deux ou trois ans maintenant.

Donc, c'est une opération sur laquelle on inscrit un Crédit de Paiement de 206 825 €, et on viendra en tant que de besoin si on a des aléas climatiques qui nous l'imposent accompagner les territoires concernés.

C'est aussi un accompagnement exceptionnel aux travaux de pérennisation de la digue du Coût à Sorde-l'Abbaye. Je vous rappelle qu'en 2018 il y avait eu beaucoup de casse à Sorde. La digue du Coût avait été vraiment esquintée, mais au-delà de cela, il y avait eu des champs de kiwis qui avaient été mis à mal. Il y avait eu beaucoup de dégâts. Dans ce cadre de travaux, il y a un co-portage entre l'Institution Adour qui intervient pour le Département et la CCPOA, c'est-à-dire la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, et dans ce cadre, il y a une intervention à 50/50 sur le reste à charge des travaux. Et donc, il vous est proposé d'inscrire 39 000 € qui viendront sous forme de versement de subvention de l'Institution Adour, qui a engagé l'opération.

Sur l'espace aquifère et gestion des nappes, il y a toujours le travail d'acquisition de connaissance sur la nappe oligocène du secteur de Dax. On est sur la fin des dossiers réglementaires, l'obtention des arrêtés qui va permettre en 2025 d'avoir la réalisation du chantier en 2026 sur le second forage, d'une profondeur de 400 mètres sur le secteur de Rivière-Saas-et-Gourby. C'est une opération 2025-2026. A ce titre, il vous a proposé un Crédit de Paiement de 30 000 € pour boucler les dernières études avant d'engager les travaux sur l'exercice 2026.

De la même façon, étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur sud-ouest littoral. Il y a eu un accompagnement avec les syndicats SYDEC et EMMA : on a une inscription de 88 195 € en Crédit de Paiement pour finaliser l'étude qui a été attribuée au bureau d'étude SAFEGE.

On a également un projet de recherche intitulé DUNES qui nous permet d'avoir un apport de connaissances sur de multiples aspects fonctionnement milieus, structure interne, formation-évolution des dunes. C'est une inscription de 12 000 € avec un travail relatif à un module 3 intitulé « hydrosystème littoral ». Il y a des ateliers identifiés sur les communes de Biscarrosse et de Soorts-Hossegor.

Au niveau de l'ingénierie départementale grand cycle de l'eau, il vous est proposé de solliciter l'Agence de l'Eau, et d'inscrire en recettes 60 000 € qui viennent en accompagnement de l'ingénierie départementale déployée pour ce faire.

Au niveau des réseaux départementaux, dans le cadre de son action, le Département assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs réseaux. On a 21 stations de suivi de qualité des eaux de rivières landaises, 63 stations de suivi qualité et 139 stations de suivi quantité des eaux souterraines.

Au niveau du suivi des eaux superficielles, il vous est proposé de la même façon d'inscrire en dépenses 204 300 € concernant les frais d'analyse, et en recettes, des montants d'aides prévisionnelles de l'Agence de l'Eau relatives à ces mêmes dépenses et dossiers d'aides, de 190 000 €.

Sur le suivi des eaux souterraines, il vous est proposé de la même façon d'inscrire en dépenses d'investissement 40 000 €, en recettes d'investissement, au titre de la participation de l'Agence, 11 000 €. En dépenses de fonctionnement, cela concerne le crédit global de l'opération, hors charges de personnel, on inscrit 282 100 €, et on a en recettes de fonctionnement au titre de la participation de l'Agence, y compris sur les charges de personnel, 353 000 €. Là ça concerne le travail que l'on porte sur trois secteurs des Landes : Arbouts, Orist et structure d'Audignon qui sont alimentés en eau potable par des eaux souterraines vulnérables aux pollutions de surface.

Sur le volet petit cycle, je rappelle : 1 479 500 € d'inscription, avec des aides à l'investissement en matière d'alimentation en eau potable et assainissement collectif. Il vous est proposé d'inscrire un Crédit de Paiement de 855 500 € et pour des aides en matière d'assainissement collectif un Crédit de Paiement de 355 000 €.

On a le dossier traitement tertiaire micropolluants sur lequel je vais m'arrêter quelques secondes. Je vous en ai parlé plusieurs fois. C'est un dossier que l'on travaille depuis 2022. On a une étude éco-toxicologique qui a été bouclée en 2023-2024. On a ensuite poursuivi le projet afin de concevoir des pilotes de traitement micropolluants. On ne le fait pas seuls bien-sûr, mais avec l'appui scientifique de scientifiques et d'enseignants chercheurs de l'université de Limoges.

On a travaillé sur la base de trois auditions dans le cadre d'un dialogue compétitif destiné à entendre différents candidats qui pouvaient porter techniquement ces pilotes. Il y en a deux qui ont été au fil du temps retenus dans le cadre des trois auditions. On aura l'offre finale qui sera restituée le 22 avril prochain. Cela veut dire que l'on va procéder au choix relatif à cette dernière audition dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offre (CAO), présidée par Henri Bedat, le 28 mai prochain. On aura en principe une mise en place des pilotes qui devrait s'effectuer entre mai et octobre 2026. Pourquoi ? C'est tout simplement parce qu'on est sur des périodes d'étiage, et que cela permet de travailler dans des conditions les plus critiques par rapport à l'existence de micropolluants sur la période. C'est ce qui a été travaillé. Je parle sous le contrôle de Patricia Beaumont et de Jean-Luc Delpuech, essentiellement de Patricia BEAUMONT, parce que Jean-Luc Delpuech et moi ne comprenons pas grand-chose à côté de Patricia Beaumont. Nous avons été les trois élus référents sur ce beau dossier.

Une opération qui devrait être aux alentours de 2,100 millions, avec potentiellement un choix d'achat et de revente du pilote. Cela veut dire qu'à l'arrivée, on serait plutôt entre 1,4 et 1,6 million. Il y aura peut-être dans le cadre d'une DM un abondement à porter, parce qu'il va nous manquer quelques 200 à 300 000 € en principe sur l'opération, mais on attend de voir définitivement les offres avant de le caler. C'était quelque chose d'assez innovant puisque la réglementation française n'impose rien. C'est l'Union Européenne qui commence à en parler et des pays comme la Suisse, que nous étions allés visiter à l'époque, qui le fait déjà. Cela va être essentiellement porté sur la station d'épuration du Conte à Mont-de-Marsan, d'une part parce qu'il y a tout intérêt à aller sur ce site dans la mesure où ils ont un éventail de problématiques qui va au-delà de ce que l'on avait imaginé faire dans un premier temps sur Mont-de-Marsan, Saint-Paul et Hagetmau. Et puis, il y a aussi une opération qui est intéressante sur la station d'épuration du Conte, c'est que l'on est dans un schéma de réutilisation des eaux épuratoires pour travailler sur des volets d'irrigation.

Donc, cela nous permet là aussi d'optimiser l'aspect qualitatif de l'eau qui pourra être réutilisée en matière agricole.

Il me reste à vous parler de la partie ingénierie départementale, surveillance des ouvrages épuratoires. Il vous est proposé d'inscrire des dépenses en investissement de 19 000 €, des dépenses de fonctionnement de 50 000 € hors charges de personnel ; et là aussi, l'Agence vient abonder en recettes à hauteur de 133 000 €.

Voilà, Président. J'ai été un peu long, mais j'en ai terminé.

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Je voulais juste revenir sur l'intervention de Paul concernant la taxe GEMAPI et l'accompagnement du Département dans ce domaine d'intervention. Aujourd'hui, très peu de départements continuent à accompagner les territoires locaux et je peux vous dire, pour être responsable d'un territoire très impacté par la GEMAPI et la protection d'une digue de 13 kilomètres, que l'intervention du Département est toujours la bienvenue quand on a des gros travaux à réaliser pour la protection des populations ou de l'environnement.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Rapidement, effectivement vous avez lu dans nos pensées. Vous donnez les réponses avant que l'on pose les questions, mais ceci dit, on va attendre de vérifier ces autres financements de manière sonnante et trébuchante et pour l'instant, on s'abstiendra.

M. CARRERE : Je vous remercie pour la confiance témoignée et je suis content de voir qu'on a un collègue qui relève plutôt d'une expertise comptable ou d'un dialogue de gestion. Effectivement, on a essayé de travailler dans ce sens, l'objectif étant vraiment de ne pas faire perdre à qui que ce soit un pourcentage d'accompagnement.

Pour revenir sur ta remarque, Didier, simplement dire qu'en ce moment, il y a une étude qui est portée par un parlementaire girondin, un sénateur girondin, qu'on a sollicité puisqu'il porte une réflexion parlementaire sur les limites de la GEMAPI par rapport aux aides que des territoires ruraux, comme le tien et comme d'autres dans les Landes, doivent apporter.

Dès le début, j'avais fait remonter aux parlementaires landais que l'on imaginait immédiatement que cela dysfonctionnerait. Quand on a des portages d'endiguement à des millions d'euros, que la GEMAPI ne permet de lever que quelques centaines de milliers d'euros, cela veut dire que là aussi, il y a un transfert de charge de l'État qui fait que ce

sont les intercommunalités qui doivent assumer et s'endetter sans pouvoir imaginer le porter. Cela veut dire qu'à l'arrivée, rien ne se fait ou pas grand-chose.

Donc, il y a beaucoup de territoires qui n'y arrivent pas. Il y a beaucoup de Départements qui n'interviennent plus. Nous, on intervient dans le schéma d'urgence, comme tu l'as très justement dit, mais effectivement, on montre vraiment la limite du transfert qui n'a pas été nécessairement parfaitement amené dans le cadre de l'organisation du législateur.

M. GAUGEACQ : Je voulais juste rappeler que nous avions eu la visite des deux sénateurs Monique Lubin et Éric Kerrouche, pour leur faire part de ces difficultés, essentiellement à pouvoir boucler un plan de financement sur un classement de digues, qui nous est imposé par l'État dès le passage de la compétence GEMAPI en 2018. Alors que jusque-là, c'était géré par l'État sans exigence de classement ; mais là, on avait 5 ans pour les classer, dans des conditions financières totalement inacceptables pour notre collectivité. Grâce à cette venue de nos deux sénateurs et d'une enquête d'une commission nationale au niveau du Sénat qui fait ressortir ce que tu viens de dire (c'est-à-dire beaucoup de territoires en difficulté), on est en phase d'obtenir une expérimentation sur notre territoire, pour essayer d'arriver à un classement qui correspondra aux capacités financières de nos territoires.

Monsieur le Président : Je vous remercie. D'autres interventions ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Mme Magali Valiorgue), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(25)**

ABSENT : Mme Muriel Lagorce **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet **(4)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

E-3 PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX (page 56 du volume 2)

(Rapporteur : Mme TOLLIS)

Mme TOLLIS : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Donc, un dossier où en inscription budgétaire, en dépenses, vous avez 1 982 400 €, et en recettes 185 000 €. Ces dépenses caractérisent la politique départementale volontariste en faveur de la protection et de la valorisation de nos espaces littoraux.

Trois grands points dans ce dossier.

Le premier concerne la lutte contre les pollutions, à hauteur de 1 million d'euros avec, en premier lieu, le Syndicat Mixte du Littoral Landais. Juste pour rappel, c'est une participation statutaire du Département qui représente 50 % du reste à charge des dépenses liées aux deux compétences du Syndicat, les 50 % restants étant répartis entre autres membres du syndicat.

L'opération de nettoyage différencié du littoral landais est conduite actuellement dans le cadre d'une prestation définie pour la période 2020-2026. Cette prestation assure le nettoyage et la collecte mécanique. Il y a également un nettoyage manuel réalisé par des personnes en situation de handicap ou en insertion professionnelle, le transport, le traitement et la valorisation des apports de déchets. Pour cette année, le volume de déchets collectés s'élève à 7 110 m³.

Deuxième point, vous avez un soutien à la surveillance des eaux de baignades littorales et lacustres. Comme chaque année, nous venons en soutien auprès du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises pour les aider dans leur mission de suivi de la qualité de l'ensemble des eaux de baignades publiques landaises. Le Département accompagne financièrement ce volet d'autocontrôle, de cette mission à hauteur de 50 %, soit une subvention d'environ 50 000 € par an.

En parallèle, le SMGBL a décidé d'engager le projet « Nageurs-Sauveteurs à la puissance XL », visant à renforcer la sécurisation des baignades landaises à l'année tout en promouvant le métier de nageur-sauveteur.

C'est pourquoi nous vous proposons de prendre acte du bilan des opérations 2024 du Syndicat Mixte du Littoral Landais, de renouveler la participation statutaire du Département au Syndicat Mixte du littoral landais, de poursuivre l'accompagnement du Département au programme d'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade landaises porté par le Syndicat Mixte de gestion des baignades Landaises, d'accompagner le nouveau dispositif expérimental « Nageurs-Sauveteurs à la puissance XL » porté par le SMGBL, d'initier une démarche de rapprochement des Syndicats Mixtes du littoral landais et de gestion des baignades landaises, et d'inscrire en fonctionnement un montant de 1 million d'euros.

Sur le deuxième point, la gestion intégrée des espaces littoraux, vous avez d'abord des travaux de mise en œuvre des stratégies locales de gestion de la bande côtière. Cinq démarches ont été approuvées par le comité régional de suivi de la stratégie de gestion de l'érosion qui sont actuellement mises en place sur le littoral landais, trois étant définies comme prioritaires dans la stratégie régionale. Nous avons les territoires de Biscarrosse, Mimizan et Soorts-Hossegor-Capbreton-Labenne. Deux démarches ont des enjeux plus ciblés à Vieux-Boucau et à Moliets-et-Maâ.

Nous vous proposons donc en 2025 de poursuivre l'action du Département en matière d'accompagnement aux porteurs des stratégies locales de gestion de la bande côtière telle que définie dans le dispositif d'aide susvisé, et d'inscrire en investissement un Crédit de Paiement de 360 650 €.

L'observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine est un outil de connaissance du trait de côte qui permet d'aider à la décision pour la gestion et l'aménagement du littoral landais. On l'aide chaque année. Nous vous proposons de maintenir le soutien du Département à cet observatoire de la côte landaise pour assurer la continuité des travaux engagés dans le cadre de la convention-cadre établie pour la période 2022-2027, et d'inscrire à cet effet en fonctionnement 40 000 €. Ce montant correspond au montant total de la subvention qui est répartie entre l'ONF et le BRGM pour la mise en œuvre du programme 2025 de l'OCNA.

Le troisième point concerne le Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais. Créé en 1988, ce syndicat fédère le Département, trois communautés de communes et huit communes afin d'assurer une gestion coordonnée et mutualisée des 15 plans d'eau douce arrière-littoraux landais.

Le travail cette année se fera en matière d'évolution de la gouvernance du Syndicat Mixte en lien avec la compétence GEMAPI, avec également une évolution de la participation du Département aux dépenses d'investissement. L'action en 2025 portera sur des opérations liées aux aménagements des abords des plans d'eau. Vous avez la liste jointe au rapport. On a les opérations de lutte contre le comblement, avec la poursuite d'une étude hydrométrique sur le petit étang de Biscarrosse, les opérations de lutte contre les plantes envahissantes et la poursuite du soutien aux collectivités pour la mise en œuvre des mesures pérennes d'entretien et de leurs plans d'eau et l'entretien de certains bassins dessableurs.

Nous vous proposons de prendre acte de ce bilan 2024 que vous avez en Annexe III, des modifications statutaires du syndicat mixte, mettant fin au préfinancement par le Département de la taxe sur la valeur ajoutée et des subventions relatives aux dépenses d'investissement, et d'inscrire en dépenses au titre des frais de fonctionnement du syndicat 260 000 € en participation statutaire, et d'inscrire, en recettes, au titre de versement au Département des Landes, une subvention de 185 000 €.

Dernier point, on inscrit au titre des aménagements plans-plages littoraux et lacustres un montant de 318 750 €. Le Département accompagne toujours ces plans-plages à hauteur de 15 % du montant H.T des dépenses éligibles pour des projets d'aménagement, notamment d'accueil du public.

De nouvelles sollicitations sont attendues pour l'année 2025 concernant des programmes de travaux des communes notamment de Biscarrosse et Saint-Julien-en-Born.

Nous vous proposons de poursuivre le cadre d'intervention du Département en matière d'accompagnement des maîtres d'ouvrage des plans-plages littoraux ou lacustres, tel que défini, de ramener le montant de l'Autorisation de Programme relative aux subventions plan-plages à 1 600 000 €, soit - 400 000 €, et d'inscrire en investissement un Crédit de Paiement de 318 750 €. Ce qui fait un total général de dépenses de 1 982 400 € et un total en recettes de 185 000 €.

Tant que j'ai la parole, j'en profite pour vous dire que tous les élus ont reçu un mail pour leur proposer la visite de la plateforme dédiée au stockage et au tri des déchets collectés sur l'ensemble du littoral landais, le vendredi 6 juin à 10h à Linxe, sur le site de la COVED. Si vous êtes intéressés, revenez vers les services pour déclarer votre présence. L'objectif est de vous présenter l'opération de nettoyage différencié du littoral portée par le Syndicat et surtout, le circuit de gestion des apports échoués, depuis la collecte jusqu'aux filières de valorisation, puisque tous nos déchets sont valorisés à 100 %. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Non ?

Juste, parce que je crois que cela mérite que l'on s'y arrête 30 secondes, ce que vient de vous proposer Sandra Tollis à l'initiative du Syndicat Mixte de gestion des baignades, c'est la mise en place d'un dispositif. Je n'avais pas en tête le terme, « NS XL », projet NS puissance XL. C'est une traduction mathématique, c'est ça... Si on pouvait arrêter de temps en temps les superlatifs, cela m'arrangerait, parce qu'alors...

Néanmoins, l'important c'est surtout l'intérêt du projet, parce qu'aujourd'hui, on voit que dès qu'il y a un rayon de soleil, la plage est très fréquentée. Je ne dis pas que tout le monde se baigne en toute saison, mais néanmoins il y en a de plus en plus qui profitent de l'océan à n'importe quel moment de l'année. Le syndicat mixte a proposé de mettre en place un dispositif de surveillance, bien sûr pas toujours avec la même intensité, mais une

surveillance toute l'année, avec des recrutements de nageurs-sauveteurs permanents à l'année qui serviraient aussi à la formation de ceux qui sont recrutés sur des durées plus courtes. Cela signifie qu'il y aurait un volant permanent et ensuite, il y aurait à peu près trois périodes différentes de surveillance avec des niveaux de surveillance différents, mais avec un minimum de patrouillage pendant les périodes les plus creuses ; et petit à petit, on ouvrirait des plages surveillées.

Ce dispositif devrait être lancé à partir de la fin de la saison estivale, à partir du 1^{er} octobre, et il n'existe nulle part en France, ni en Europe. Le seul endroit où ce dispositif a été mis en place, c'est en Australie. Il a besoin d'être testé. On va certainement essayer un certain nombre de plâtres, mais c'est pour que vous mesuriez le signal que l'on souhaite donner à tous les usagers de l'océan, et notre volonté d'assurer du mieux que l'on peut la sécurité de tous, même quand ce ne sont pas les périodes les plus fréquentées.

Deuxième élément, Sandra Tollis a évoqué le soutien aux stratégies de gestion des bandes côtières, et particulièrement de lutte contre le recul du trait de côte, et pour certains territoires la submersion marine et éventuellement, anticiper des relocalisations si demain on subit des retraits trop importants.

Il faut que vous sachiez que nous sommes le seul Département de Nouvelle-Aquitaine à intervenir dans ces stratégies. Il y a quatre Départements concernés, mais seul le Département des Landes intervient. Si je le souligne, ce n'est pas pour dire que d'autres ne l'ont pas fait, mais comme aujourd'hui j'ai l'impression que l'on va surtout nous parler des choses qui ont été à peine maintenues, voire diminuées, ce sont des sujets supplémentaires qui viennent sur le devant de la scène. Et malgré les difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés, nous n'hésitons pas, parce qu'il faut toujours aller de l'avant, embrasser de nouveaux projets et dispositifs qui répondent à des besoins nouveaux qui apparaissent.

Je pense qu'il faut que vous répondez aussi favorablement à la demande de Sandra Tollis sur le nettoyage différencié du littoral. Ce dispositif existe depuis maintenant 1991. Il a connu plein d'évolutions, mais il est tellement présent qu'il en est devenu totalement invisible pour les gens. Ce n'est pas plus mal de temps en temps de le remettre sur le devant de la scène.

À plusieurs reprises, nous avons pris des initiatives et mis en place des opérations de communication, l'été aussi, mais on voit bien que dans l'esprit des habitants ou des usagers de la plage, c'est quelque chose de totalement méconnu.

C'est juste ce que je souhaitais rappeler sur ces dossiers qui sont aussi très importants, même si cela ne concerne, j'en ai conscience, que la partie littorale de notre département, mais qui est quand même assez longue, il y a 106 kilomètres de côte.

Est-ce qu'il y a des demandes de vote [particulier] sur ce dossier ? Non.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Mme Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-4 DEVELOPPER LES ITINERAIRES DE RANDONNEE ET LA PRATIQUE CYCLABLE (page 110 du volume 2)

(Rapporteur : M. DELAVOIE)

M. DELAVOIE : Merci Monsieur le Président. Un dossier E4 avec un budget en légère hausse par rapport à l'an dernier, sont inscrits un peu moins de 3 millions d'euros en dépenses, et un peu plus de 100 000 € en recettes.

Concernant la promenade et la randonnée dans les Landes, nous vous proposons 784 500 € de dépenses. Je vais rappeler deux informations importantes pour cette année. Nous fêtons cette année les 40 ans du PDIPR, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Pour l'occasion, le service randonnée réfléchit à des actions pour le début de l'automne, en association avec nos différents partenaires qui devront allier les trois activités que compose ce PDIPR, à savoir la randonnée pédestre, le vélo et la pratique équestre.

Également, à noter : le sentier de l'Adour, long de 130 km, qui permet de relier Dax à Aire-sur-l'Adour, est enfin achevé. Une inauguration est en cours de préparation pour cet été. Donc, 575 000 € en dépenses en fonctionnement et un peu moins de 210 000 € en investissement, ainsi que 17 500 € en recettes.

Concernant la pratique cyclable, sont inscrits 2 145 000 €. Comme annoncé l'an dernier, une réflexion a été initiée sur notre politique de mobilité. Nous avons rencontré à ce jour 13 des 18 EPCI. Ce n'est pas toujours évident de caler les dates. Ces rencontres ont été très riches. Elles nous ont permis d'échanger sur le sujet des mobilités en règle générale et de recueillir les besoins des territoires. Elles devraient également nous permettre de vous proposer prochainement un schéma directeur des mobilités dont vous retrouverez les principaux objectifs dans ce document.

Nous continuons l'accompagnement des EPCI et des communes, avec une inscription de 950 000 € au titre des subventions. Nous poursuivons également la mise en œuvre du suivi et de la validation de la signalisation des 25 circuits cyclo-touristiques, pour 30 000 €. Sont inscrits 20 000 € pour participer à des travaux d'entretien ponctuel de pistes cyclables, sur des emprises foncières départementales.

Ensuite, concernant nos deux EuroVelo que sont la Scandibérique et la Vélodyssée, dans le cadre de notre partenariat avec Charentes Tourisme, on a une inscription de crédit à hauteur de 25 000 €. Pour votre information, nous recevons mardi prochain à Mimizan le comité de pilotage de la Vélodyssée.

Nous continuons la mise en œuvre de la signalétique de la Scandibérique pour 30 000 €. Nous inscrivons en investissement un crédit de 270 000 € pour l'aménagement de la voie verte du Marsan et de l'Armagnac, et un Crédit de Paiement de 50 000 € pour la sécurisation de la continuité de la Voie Verte du Marsan et de l'Armagnac au niveau de la Commune de Villeneuve de Marsan. En recettes d'investissement, on inscrit 86 200 € dans le cadre de la traversée de Villeneuve.

Enfin, concernant l'ancienne voie ferrée Mont-de-Marsan-Saint-Sever-Hagetmau (qui va devenir voie verte, il n'y a déjà plus les rails...), le nettoyage et le démantèlement sont terminés. Les premières réparations d'ouvrage vont être engagées. Nous vous proposons d'inscrire 605 000 € en investissement, 166 000 € pour clôturer le dossier de la traversée du Marais d'Orx, et enfin 55 000 € en dépenses de fonctionnement et 10 000 € en recettes pour la promotion du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et du schéma cyclable.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce dossier ?

M. PARIS : Je voudrais dire que sur la nouvelle voie verte qui part de Mont-de-Marsan-Saint-Pierre-du-Mont en direction de Saint-Sever, nous avons énormément de retours sur le canton (mais je suppose que c'est la même chose pour le canton voisin), de gens qui l'empruntent, soit pour le loisir, mais aussi même pour se déplacer maintenant pour venir travailler à Mont-de-Marsan. Si l'enrobé n'est pas posé, elle est quand même largement praticable. C'est une belle mise en valeur de cette action départementale, et je voulais le signaler ici.

M. DELAVOIE : Tu es en train de nous proposer des économies alors...

Monsieur le Président : Vous vouliez rajouter quelque chose autant l'un que l'autre ? Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Là aussi, vous insistez et vous ne savez pas qu'en insistant, vous me déplaisez beaucoup... Je ne vais pas dire le contraire de ce qui a été dit, mais je regrette sincèrement que la maîtrise d'ouvrage de telles voies ne soit pas assurée par les communautés de communes, tout simplement. On crée plusieurs poids et plusieurs mesures selon les territoires dans lesquels on habite.

Je m'en félicite de la réalisation, mais en termes de financements, il faudrait être parfois plus regardant et plus équitable.

M. DELAVOIE : Pour aller dans votre sens, lors de notre dernière rencontre avec une communauté de communes justement sur cet itinéraire-là, nous leur avons bien fait passer le message, et je crois que l'élu en question est revenu sur sa position, je pense que le message a été entendu en partie. Ensuite, est-ce qu'il va être mis en application ? C'est autre chose.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Mme Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-5 TRANSITION ENERGETIQUE (page 153 du volume 2)

(Rapporteur : Mme BEAUMONT)

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président. Nous allons aller rapidement car nous sommes dans la continuité des actions engagées au cours des dernières années dans le cadre de la transition énergétique.

Sur le volet de la maîtrise de l'énergie et de sobriété, nous vous proposons de poursuivre notre engagement en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé en accompagnant le service public de rénovation de l'habitat, qui s'appuie désormais sur des pactes territoriaux dont la maîtrise d'ouvrage est désormais portée et exercée par les EPCI ou des groupements d'EPCI. Au-delà de la rénovation énergétique, ces structures porteuses de ce service public agiront en faveur de l'adaptation des logements pour le maintien à domicile, dont Paul a parlé ce matin, avec le dispositif départemental XL Adapt', et lutteront contre l'habitat indigne.

Il vous est donc proposé d'accompagner les huit structures désormais en charge de ce service public en inscrivant un budget de 160 000 €.

Concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics, nous pouvons noter que l'enveloppe votée par notre Assemblée dans le cadre du CRTE répond à une véritable attente et participe à une vraie dynamique, puisqu'en 2023 les travaux de rénovation énergétique représentaient 50 % des aides, elles représentent plus de 80 % en 2024. Il vous est également proposé d'approuver la convention de partenariat avec Enedis afin de faciliter les échanges de données et de suivre nos consommations bâtimentaires, ou encore de bénéficier de données permettant de mettre en œuvre des actions pour lutter contre la précarité énergétique.

Concernant le développement de la mobilité électrique, il vous est proposé d'inscrire un Crédit de Paiement de 77 000 € au titre de l'accompagnement du schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques, en précisant que ce montant a été revu à la baisse en raison du développement de l'offre portée par les structures privées et de la stagnation des ventes de véhicules électriques (en lien avec les prix de vente élevés en partie et la baisse des aides de l'État pour le bonus écologique).

Le point 2 concerne le développement des énergies renouvelables. Pour les deux pilotes agrivoltaïques portés par le Département, le permis de construire a été obtenu pour le pilote d'Ognoas. La présentation du projet a été faite en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers et a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité. Les membres de cette Commission, composée entre autres des syndicats agricoles, de la Chambre d'Agriculture, d'associations environnementales et d'élus, ont conclu en saluant la technologie choisie, dont le pilotage privilégie la production agricole par rapport à la production énergétique, et ont souhaité que ce dossier fasse école. Il est important de le souligner. Pour ce pilote, les travaux de construction devraient démarrer en septembre 2026.

Pour le pilote de Haut-Mauco, les études environnementales sont terminées et le permis devrait être déposé au second semestre 2025.

Concernant le projet houlomoteur, nous sommes actuellement en phase de négociation avec les deux candidats ayant répondu au marché de partenariat d'innovation pour la caractérisation de la zone d'implantation. Par ailleurs, nous devrions être en capacité de démarrer les études cet été, car nous avons obtenu une réponse favorable à notre demande d'aide au titre du FEDER (réponse reçue hier, c'est tout frais).

En termes de budget, il vous est proposé d'inscrire pour 2025 en dépenses d'investissement un Crédit de Paiement de 500 000 €, en dépenses de fonctionnement un crédit de 19 500 € pour notre partenariat avec l'ADERA et un crédit de 412 500 € en recettes d'investissement au titre du montant des aides du FEDER.

Concernant le cadastre solaire, nous poursuivons notre communication. À ce jour, nous avons enregistré plus de 30 000 connexions depuis sa mise en ligne. Nous avons visité 11 EPCI sur les 18 afin de présenter l'outil et de proposer aux collectivités de diffuser l'information aux Landaises et aux Landais pour faciliter le passage à l'acte et pour les protéger des démarches qui pourraient être frauduleuses sur notre territoire. Si des élus dans cette Assemblée, que nous n'avons pas encore vus sur leur territoire, n'hésitez pas à nous faire part de votre souhait de visite.

Concernant l'exemplarité du Département en matière de transition énergétique, la centrale photovoltaïque de Rion, en cours de construction sur un ancien délaissé routier propriété du Département, va être inaugurée dans les prochaines semaines. Elle a été construite par Enerlandes et permettra de produire l'équivalent de 70 % de la consommation électrique de notre collectivité.

Un autre projet porté par Enerlandes est en cours de développement sur l'usine de compostage de Thalie du SYDEC. Ce projet dédiera 50 % de sa production à des consommateurs publics dans le cadre d'une boucle d'autoconsommation électrique.

Afin de mener à bien ce projet conformément au CGCT, il vous est proposé d'approuver la participation d'Enerlandes à la société de projet qui va être constituée et d'autoriser Enerlandes à souscrire 50 % du capital, pour un montant de 5 000 €.

Pour les mêmes obligations du CGCT, il vous est proposé d'approuver la participation d'Enerlandes dans la constitution d'une personne morale organisatrice aux côtés du SYDEC. Cette entité juridique est indispensable pour permettre de mettre en place des boucles d'autoconsommation collective, permettant aux collectivités de bénéficier d'une énergie locale renouvelable avec un tarif maîtrisé et stable sur le long terme.

Concernant le plan de sobriété adopté en 2022 par notre collectivité, nous pouvons féliciter l'ensemble des agents, car l'objectif de baisser notre consommation énergétique de 10 % en 2024 est atteint, avec une baisse de 14 % de notre consommation de gaz et de 10 % d'électricité.

Compte tenu des résultats obtenus, il vous est proposé de prendre acte de ce bilan et d'adopter un nouveau plan de sobriété pour la période 2025-2027 avec pour ambition de baisser notre consommation de 5 % supplémentaires.

Concernant la gouvernance, il vous est proposé dans le cadre de l'animation de la stratégie départementale de mettre en place en fin d'année un troisième forum de la transition énergétique, et il vous est proposé d'adhérer au réseau « Élus pour agir » piloté par l'ADEME, ainsi que de renouveler notre adhésion à l'AREC et au CEREMA. Les inscriptions budgétaires proposées dans le cadre de la transition énergétique s'élèvent donc à 765 000 € en dépenses et 412 500 € en recettes.

Monsieur le Président : Merci beaucoup Patricia. Est-ce qu'il y a des interventions suite à cet exposé ?

J'espère que vous avez noté toutes les initiatives prises en matière de transition énergétique qui permettent de performer toujours un peu plus.

Sur les économies d'énergie des services du Département, vous avez un Directeur qui vous coupe le chauffage, c'est efficace... C'est pour cela que certains d'entre vous ont froid de temps en temps. Ou du moins, il tarde toujours la date pour le rallumer.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Mme Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

E-6 DECHETS (page 228 du volume 2)

(Rapporteur : Mme FOURNADET)

Mme FOURNADET : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Bien que la compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés que nous appelons DMA soit attribuée à la Région depuis la loi NOTRe, le Département poursuivra son soutien et interviendra en 2025 sur quatre points : le renouvellement de l'accompagnement des sept structures intercommunales gestionnaires des déchets ménagers, les déchets de venaison ; vous avez pu découvrir un nouveau point cette année, en matière de sensibilisation des usagers aux déchets amiante ; et une attention particulière sur les collèges, qui seront accompagnés en matière de prévention et de gestion des déchets.

Pour les déchets ménagers, nous révisons à nouveau notre règlement départemental d'aides pour le concentrer sur les actions innovantes en matière de prévention, et sur les études des collectivités d'optimisation de l'organisation de la gestion des déchets sur le département.

Nous vous proposons ainsi de poursuivre notre action en matière de déchets ménagers et assimilés en votant une nouvelle Autorisation de Programme de 50 000 € destinée à l'aide à la prévention, et en votant des crédits, au titre des AP précédentes et de cette AP nouvelle, d'un montant total de 471 150 €.

Pour les déchets de venaison, nous poursuivons notre aide auprès des dernières communautés de communes ayant pris la compétence de la collecte des déchets de venaison, et inscrivons un Crédit de Paiement global de 17 000 €.

Pour les déchets amiantés des particuliers, nous allons poursuivre l'animation d'un groupe de travail pluridisciplinaire commencé en 2022 sur la gestion de ces déchets, avec pour objectif de finaliser et diffuser des outils de sensibilisation communs à l'échelle départementale avant de tendre vers un cadre d'accompagnement homogène et adapté pour la gestion de ces déchets amiantés liés.

Nous ouvrons donc une première ligne d'aides à hauteur de 5 000 € cette année, qui sera augmentée quand l'opération sera finalisée.

Pour la restauration collective dans nos collèges via notre PADT « Les Landes au menu ! » et notre plan de prévention « l'Eco-Tribu, mon collège passe au vert », 30 collèges sur 39 se sont inscrits dans la démarche de prévention des déchets. Nous les accompagnerons encore auprès des syndicats gestionnaires afin qu'ils puissent se conformer à la loi AGEC qui vise à réduire les taux de déchets alimentaires et au tri bien évidemment.

Nous vous proposons de suivre les actions mises en œuvre dans ces collèges et d'accompagner les 4 derniers inscrits pour 2025 en inscrivant un crédit de 33 500 €.

Enfin, pour l'acquisition de connaissances dans le domaine des déchets ménagers, nous reconduisons deux abonnements pour 6 650 €.

En conclusion, nous vous proposons de modifier les Autorisations de Programme comme indiqué en Annexe, et de vous prononcer sur une inscription budgétaire en 2025 à hauteur de 533 300 €.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier des déchets ?

Mme DEGOS : J'ai assisté au conseil d'administration récemment au collège de Tartas, qui a mis en œuvre le recyclage des biodéchets. La personne qui s'en occupe m'a dit que tous les quatre mois environ, elle extrait 20 sacs de 50 litres, que le personnel récupère pour mettre dans le jardin, et ils sont très contents des résultats obtenus en jardinant.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. L'année dernière, nous vous avions indiqué que nous trouvions que les sommes allouées à cette compétence étaient assez faibles au regard des investissements et des enjeux que cela représente pour les structures concernées. Vous m'aviez répondu qu'il fallait savoir, puisque ce n'était pas dans les compétences obligatoires, et que l'on ne pouvait pas demander d'aller plus loin alors que par ailleurs, on voulait se recentrer plutôt sur ces compétences-là.

Là, on a encore une baisse drastique de l'accompagnement des structures intercommunales de 280 000 €. Ce que nous avons dit l'année dernière est d'autant plus vrai. Vous allez encore me répondre qu'il faudrait savoir, puisque ce n'est pas une

compétence obligatoire. Mais au bout d'un moment, il faut peut-être se demander s'il est utile d'aller sur ces sujets puisqu'on ne veut pas y aller en totalité pour les raisons évoquées, et que l'on se rapproche de politiques dignes de l'affichage plus que de l'impact réel sur le territoire, mis à part l'exemple cité par Dominique Degos, mais qui peut-être peut être considéré comme anecdotique à l'échelle de cette compétence très lourde à gérer pour les collectivités concernées.

De notre point de vue, il y a un décalage entre aller sur les sujets sans vraiment y mettre les sommes qui pourraient avoir un impact significatif lié au nouveau règlement qui a été adopté. Nous l'avons signalé tout à l'heure. De ce point de vue-là, nous voterons contre ce chapitre.

Mme FOURNADET : Est-ce que je peux apporter un complément ? Dire que c'est de l'affichage, je vais vous répondre. Le Département a accompagné les gestionnaires compétents en matière de collecte depuis de nombreuses années, notamment dernièrement sur les biodéchets. Bien que ces aides soient à la fois importantes et pas importantes, cela dépend de quel côté on se place pour le dire, il demeure que l'impact financier sur les budgets des structures gestionnaires est faible, voire très faible.

Ce n'est pas l'aide du Conseil départemental qui fait qu'un syndicat investisse ou pas, c'est vrai, mais jusqu'à présent nos syndicats étaient attachés à ces aides.

Il faut reconnaître que notre règlement a énormément évolué depuis notre début de mandat, de par l'évolution de la réglementation qui bouge énormément, et nous avons quand même ces dernières années régulièrement, et généreusement, augmenté notre enveloppe liée aux déchets.

Oui, nous allons nous recentrer sur la prévention, et pas uniquement sur les déchets ménagers et assimilés, ce qui nécessite toujours des CP importants pour toutes les années antérieures, puisque nous avions déjà décidé l'année passée de les échelonner.

Ce n'est pas de l'affichage parce que nous resterons quand même soutien des structures syndicales, mais nous pensons que les enjeux sont ailleurs. Sur le plan technique, un des enjeux majeurs est la capacité de traitement des déchets ménagers à l'échelle départementale. Les premières études ont été conduites avec le soutien du Département pour identifier les solutions qui conduisent à projeter la création ou l'augmentation de capacités départementales, avec des montants d'investissement qui seront très conséquents, ou de réétudier les répartitions des besoins et des capacités existant sur le département.

Dans un contexte budgétaire contraint, il est nécessaire de poursuivre ces études afin d'optimiser les capacités existantes à l'échelle du territoire landais et d'identifier les projets en cours de réflexion.

Dans l'immédiat, le Département fait le choix de présenter des orientations budgétaires 2025 en baisse sur les aides aux syndicats, mais nous continuerons à regarder les études que font ceux-ci.

Des réunions de travail s'organiseront dans les prochaines semaines. Les Présidents des syndicats landais se retrouvent très régulièrement pour évoquer cela et réfléchissent à des solutions à l'échelle départementale, ce qui est très positif, et non pas chacun de son côté. Ces solutions devraient permettre à tous, à moyen ou long terme, la maîtrise publique des coûts de traitement homogène sur notre territoire. Le Département doit toujours être aux côtés des structures départementales landaises, même si ce n'est pas aujourd'hui dans

l'aide à l'investissement. Mais il faut encore que l'on soit présents aux côtés de ces syndicats cette année encore.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? J'entends ce qui est dit. Je ne vais pas faire l'affront de dire que l'on entend tout et son contraire. Tantôt on nous dit qu'il faut faire des économies et se recentrer sur nos compétences. Le jour où on fait des économies et que l'on se recentre sur nos compétences, on nous dit que l'on n'en met pas assez. Ce sont des postures, je les accepte, c'est le jeu. Je ne le prends pas pour autre chose qu'un jeu.

Je vais profiter de ce dossier sur les déchets pour rappeler qu'il y a un élément sur lequel nous avons là-aussi accompagné, c'est sur les déchets de venaison. Nous sommes en train de couvrir l'ensemble du territoire. C'est un problème auquel était confronté l'ensemble des chasseurs. Cela me permet aussi de renouveler tout le soutien du Département à l'ensemble des chasses traditionnelles, qui sont aujourd'hui soumises à des pressions relativement fortes.

Je rappelle l'attachement que l'on a aux chasseurs en particulier qui ont un rôle de mission de service public de plus en plus important, et dont le nombre ne cesse de décroître du fait que l'on est en train, de plus en plus, de leur supprimer leurs activités de chasse.

Dans cet hémicycle, cela ne surprendra personne, mais il faut le réaffirmer. Nous avons toujours été les premiers à réagir quand des attaques étaient menées contre la chasse en général. Nous continuerons d'être aux côtés des chasseurs, et ce n'est pas une posture, mais une conviction profonde. Il suffit de voir les difficultés que tout un chacun rencontre au quotidien pour lutter contre l'invasion des gros gibiers sur notre territoire et les problèmes de sécurité que cela occasionne.

Mais aujourd'hui, moins il y aura de chasseurs, plus il y aura de gros gibiers et plus nous serons en difficulté. Si personne n'en comprend le sens, là aussi c'est que quelque chose a manqué à un moment donné.

On ne sait pas pourquoi cela nous tombe dessus... On remet en cause la chasse à la palombe. C'était la chasse à l'alouette il y a deux ans, maintenant c'est la chasse à la palombe. Nous avons eu les ortolans bien avant. On n'en finit jamais. C'est ce que je souhaitais rajouter.

Sur ce dossier, les élus ici et les parlementaires se sont manifestés. Certains en ont beaucoup parlé par le passé, peu ont agi, mais ce sont aussi des postures. Il y a ceux qui sont constants et ceux qui s'agitent. Voilà, si on pouvait résumer.

Il y a eu une demande de vote [particulier] sur ce dossier des déchets. Nous allons passer au vote.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Mme Magali Valiorgue), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrebet (4)

ABSTENTION : 0

ADOpte A LA MAJORITE

E-7 AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE (page 233 du volume 2)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : L'engagement du Département en matière de développement durable a été illustré dans le rapport présenté lors de la dernière session.

Un budget de 325 000 € sera consacré à ce sujet en faveur des territoires et pour informer et sensibiliser les institutions mais aussi le grand public. Nos actions portent sur le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), d'abord en interne et sans obligation réglementaire, avec un bilan des gaz à effet de serre à actualiser tous les trois ans. La troisième actualisation aura lieu en 2026, accompagnée également d'un plan de transition visant à réduire ces émissions. Le plan couvre la période 2023-2030.

Le Département aide aussi au déploiement d'une application logicielle auprès des EPCI qui doivent disposer d'un PCAET, dont un prestataire assure le suivi.

Nous renouvelons aussi notre adhésion à l'association Atmo Nouvelle-Aquitaine, en charge du plan régional de surveillance de la qualité de l'air 2022-2026, avec deux stations dans les Landes pour mesurer la pollution urbaine (la station est à Mont-de-Marsan) et la pollution industrielle (elle est à Tartas).

Le CAUE, dont on a vanté tout à l'heure les mérites je ne reviendrai pas dessus, conseille les maîtres d'ouvrage et assure des missions de formation et de sensibilisation complémentaires à nos politiques publiques. Le Département a un partenariat avec celui-ci, qui est confirmé pour 4 ans, du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2029, avec un financement équivalent à 0,2 % sur le taux de 2,5 % de la taxe d'aménagement, et une garantie par subvention d'une recette à hauteur de 900 000 €, si nécessaire.

L'information et la sensibilisation aux enjeux de développement se traduisent par des actions du Département, comme maître d'ouvrage, pour les scolaires et les collégiens à travers des supports pédagogiques, des manifestations et l'accompagnement d'enseignants et d'animateurs.

Pour les agents départementaux, ce fut la mise en place d'écogestes au bureau, qui a reçu un bel assentiment, sous la direction du Directeur Général des Services, qui ne s'occupe pas seulement du chauffage. Plusieurs actions sont prévues en 2025 : animations nature, communication sur l'Atlas des paysages, chantiers citoyens et la troisième édition du forum de la transition énergétique, après celui de Saint-Paul-lès-Dax qui a connu un joli succès. 121 000 € de crédit de fonctionnement sont inscrits pour l'ensemble.

Au titre des subventions aux structures en matière de démarches de développement durable, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, un crédit de 174 000 € est proposé en fonctionnement, auquel s'ajoute l'appui technique et logistique du Département. 12 puis 15 structures avaient été aidées en 2023, puis 2024.

Monsieur le Président : Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Mme Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-8 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) - ASSOCIATIONS EVOLUANT DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) (page 239 du volume 2)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Malgré le contexte budgétaire compliqué, nous allons intensifier notre financement du SDIS des Landes, avec une augmentation du budget pour faire face à plusieurs défis : à la fois la hausse des interventions des pompiers (2024 a été la première année avec 40 221 interventions, soit environ 110 interventions par jour d'une durée moyenne de 1h26), l'accompagnement du dynamisme démographique de notre territoire, et le changement climatique. Cette année, nous avons eu une année clément au niveau des feux de forêt puisqu'en 2024, seulement 21 hectares ont été brûlés pour 73 départs de feux de forêt.

Je vous rappelle l'attachement du Département des Landes à un service d'incendie et de secours de qualité et performant au service des Landais, avec une contribution départementale qui sera portée à hauteur de 25 570 751 €, soit + 1 063 600 €, c'est-à-dire + 4,34 % d'augmentation par rapport à 2024, comprenant une hausse de 2,3 % identique à l'évolution de la contribution des communes, à laquelle s'ajoute une majoration de 500 000 € pour assurer l'augmentation en nombre des moyens humains.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire sur le volet investissement, et dans l'attente d'une réforme des dispositifs de financement, il est attendu une contribution complémentaire du bloc communal d'un montant de 1 million d'euros en 2025, 1 250 000 € en 2026 et 1 500 000 € en 2027. L'objectif est de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel sur trois ans (2025-2027), aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Conformément au conventionnement prévu par la loi entre le SDIS et le Département, un pacte budgétaire pour les trois prochaines années sera proposé à la DM1, intégrant également les contributions des communes et de l'État. Le Conseil départemental des Landes consacre 50,66 € par habitant et par an au financement du SDIS, ce qui est

nettement supérieur aux 44,54 € par habitant et par an des Départements de la même strate que la nôtre.

À l'inverse, la contribution annuelle des communes s'établit à 22,14 € par habitant dans notre département, alors que la moyenne nationale est de 32,12 € par habitant et par an.

Ces données sont issues du dernier rapport de 2024 de la Direction Générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, avec des chiffres actualisés par rapport au rapport que vous avez sous les yeux.

Par ailleurs, les contributions territoriales s'équilibrent donc pour le SDIS des Landes à 70 % pour le département et 30 % pour les communes et EPCI. Ces ratios sont très largement supérieurs à la moyenne de la strate.

C'est donc notre Département qui assume majoritairement l'effort financier nécessaire au fonctionnement d'un SDIS de qualité et performant au service des usagers.

Je rappelle que les contributions départementales ont été votées en hausse depuis 2019, à savoir + 5 361 903 €, représentant un peu plus de 23 % d'augmentation entre 2019 et 2024, là où les communes sont restées au taux de l'inflation. Il y a eu la création de 55 ETP entre 2021 et 2027. Au 1^{er} janvier 2025, il y a 392 sapeurs-pompiers volontaires et PAT (Personnel Administratif et Technique) pour un objectif de 407 en 2027. Le CA du 1^{er} avril dernier du SDIS des Landes a planifié la création de 5 ETP sur l'année 2025.

Ainsi, je vous propose d'inscrire une contribution 2025 du Département des Landes au budget de fonctionnement du SDIS de 25 570 751 €, auxquels s'ajoutent les 90 000 € de la téléalarme qui ont été rapportés dans le rapport A2, et d'apporter une contribution complémentaire de 1 600 € en investissement, puisque la commune de Téthieu a délibéré en fin d'année pour attribuer ce montant (elle ne s'était pas encore prononcée). Ce qui porte le montant total de la subvention d'investissement complémentaire apportée par le Département en 2024 à hauteur de 158 706,54 €.

Cinq communes ont refusé de participer et une ne s'est toujours pas prononcée. Je vous rappelle également que c'est le Département qui assure la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Pissos pour un montant de 2 350 000 €, dont Olivier Martinez a parlé dans son rapport.

Sur le point 2, ce sont les associations évoluant dans le domaine de la protection civile. 51 310 € pour cinq associations œuvrant dans ce domaine (protection civile, sauvetage en mer, radio amateur, Croix-Rouge des Landes et union des sapeurs-pompiers). Enfin, 25 000 € sont inscrits pour les plans communaux de sauvegarde suite à la sollicitation du centre de gestion de la fonction publique, qui accompagne la mise à jour des plans de 12 communes landaises.

Au total, sur ce dossier E8, nous inscrirons donc, si vous le validez, 25 647 061 € en fonctionnement et 1 600 € en investissement.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. J'ai une question qui n'est pas directement liée au SDIS, mais qui est liée à un engagement qui avait été pris en 2023 par un membre du Gouvernement pour l'installation d'une seconde base aérienne de la sécurité civile dans notre département et particulièrement sur l'agglomération de Mont-de-Marsan. Ce ministre à l'époque avait été ensuite soutenu par la ministre locale, qui est encore parlementaire à

ce jour, et qui avait assuré que nous aurions cet équipement à Mont-de-Marsan, que cette seconde base s'y installerait. Frédéric Dutin suit ce dossier depuis longtemps.

Est-ce que vous avez des nouvelles ? Je crois que vous avez sollicité le Premier Ministre il n'y a pas si longtemps. Personne ne veut croire ici que c'était simplement un opportunisme de l'époque qui serait resté sans lendemain...

M. DUTIN : On est sur le même registre. Vous, vous évoquiez tout à l'heure les postures qui sont adoptées. C'est Jean-Paul Sartre qui disait que « *toute posture est une imposture* ».

Monsieur le Président : Je ne sais pas s'il y a un microclimat au niveau de Frédéric Dutin et Cyril Gayssot qui les conduit à en appeler en permanence aux grands penseurs qui ont traversé les siècles derniers, mais bon...

Par rapport à votre question précise, je ne sais plus à combien de courriers j'en suis de relances sur ce dossier.

Pour rappeler le contexte, la commune de Mont-de-Marsan avait candidaté pour recevoir une unité de sécurité civile. Elle avait fait partie d'un certain nombre de communes qui avaient candidaté ; et c'est vrai que la candidature de ce dossier, particulièrement avec l'atout que représentait la base aérienne, avait quand même certaines chances... Néanmoins, la commission nationale qui était en charge de ce dossier a choisi la ville de Libourne pour accueillir cette unité de sécurité civile dans le cadre du réaménagement d'un patrimoine qui appartenait aussi à l'État.

C'est vrai que le jour même de cette annonce, et peut-être pour tempérer notre déception ou ayant peur que nous ruions un petit peu dans les brancards, le cabinet du Ministre de l'Intérieur de l'époque, Gérald Darmanin, m'a appelé - on était d'ailleurs sur la base aérienne ce jour-là - pour m'informer (on était en train de tester le pélicandrome). Il disait : ne vous inquiétez pas, il va y avoir une annonce dans les deux mois qui viennent et il y aura une « base fille », c'est-à-dire avec celle de la base de Nîmes. C'est là où est concentrée aujourd'hui la base de maintenance de tous les moyens aériens de secours. Il y aurait une base fille sur Mont-de-Marsan parce que c'est vrai que cela faisait très très longtemps qu'Henri EMMANUELLI, dont j'ai emboité le pas, demandait d'avoir des moyens aériens pour pouvoir anticiper les problèmes quand la saison arrive, et ne pas attendre que l'on soit en alerte élevée pour pouvoir déployer des moyens aériens ou du moins les baser en Nouvelle Aquitaine.

Donc, c'était la réponse qui nous avait été faite. Cela fait maintenant deux ou trois ans. La ministre de l'époque n'est plus ministre. Le ministre de l'Intérieur est passé à la Justice, et mes courriers restent sans réponse. Je devrais être habitué à ce que les promesses ne concernent que ceux qui y croient. Je me fais peut-être une autre idée de la parole de certains hommes et femmes politiques. Pour l'instant, je ne vais pas dire qu'ils ne vont pas donner suite, mais disons que cela semble prendre un peu plus de temps que ce qui était prévu.

Je sais qu'il y a des réflexions qui sont menées au niveau national avec l'ensemble des représentants des SDIS sur les moyens les plus adaptés sur la défense. C'est ce que le Directeur du SDIS, qui participe à un certain nombre de groupes de travail, lors d'un Conseil d'Administration, nous a dit.

Aujourd'hui, nous n'avons aucune information en la matière, et nous espérons quand même que notre massif forestier et nos populations soient protégés par des pré-positionnements de moyens aériens qui sont indispensables pour la couverture de ce risque

qui est de plus en plus important. On a eu l'épisode de 2022 qui a surtout frappé la Gironde, et dans une moindre mesure les Landes, mais on sait que tous les ans, nous pouvons nous-mêmes être victimes des mêmes feux d'ampleur très importante. On sait très bien que c'est dans les premières heures que cela se joue. Le positionnement des moyens aériens est indispensable si l'on veut lutter efficacement contre les feux naissants. C'est la doctrine et la stratégie qui est défendue au niveau national par les pompiers.

Voilà ce que je voulais répondre, c'est-à-dire que je réponds sans vous donner d'affirmation parce que je n'en ai pas.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Mme LUBIN : Très rapidement Monsieur le Président. C'est comme pour la chasse tout à l'heure, « *plus ça va, moins ça va* »...

Monsieur le Président : Vous êtes vraiment dans les citations.

Pour ceux qui n'étaient pas à la grande manifestation de la chasse il y a quelques années, cela avait été redit par Geneviève Darrieussecq je me souviens, pour rendre les propos à la personne qui les avait prononcés...

Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] sur ce dossier du SDIS ? Non.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Mme Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud (a donné pouvoir à Mme Agathe Bourretière). **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je vous remercie. Il est pile 17h30. Donc on n'ouvrira pas le volet agricole aujourd'hui mais vous serez en très grande forme demain matin à 9h00 pour aborder l'agriculture.

La séance est suspendue à 17h30

Reprise de la séance le vendredi 11 avril 2025 à 9h00

Monsieur le Président : Normalement, il n'y aurait que Sandra TOLLIS qui serait absente et qui a donné son pouvoir à Cyril GAYSSOT. Je vais tout de suite donner la parole à Didier Gaugeacq pour le dossier F1.

F-1 SOLIDARITE ENVERS LA FERME LANDES ET MAINTIEN DU DYNAMISME AGRICOLE ET RURAL (page 249 du volume 2)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Le premier dossier, rapport, n° F 1 représente 3 043 445 € en dépenses et 55 250 € en recettes.

Le soutien aux agriculteurs dans leur cycle de vie totalise 701 200 € de crédit.

Sur ce volet, le dispositif ETAL40 représente 426 000 € de crédit. Pour rappel, ce dispositif a été déployé à Magescq et Mimizan en 2019 et a déjà permis d'installer 4 agriculteurs issus de la première promotion d'entrepreneurs à l'essai. Actuellement 5 agriculteurs sont en cours de test. 2 de ces entrepreneurs devraient s'installer à Saubion sur une reprise d'exploitation maraîchère. La place laissée vacante par ce départ devrait être reprise par une candidate qui souhaitait également s'installer sur la commune de Saubion, mais elle ira sur l'ETAL40. Dans ce dossier, le dispositif a rempli son rôle de tremplin pour le couple d'agriculteurs installé, tout en proposant une solution d'accompagnement pour la candidate non retenue.

Un essaimage du dispositif est en cours sur le territoire landais avec l'ouverture prochaine d'un ETAL40 à Morcenx-la-Nouvelle et l'implantation fin 2025 d'un site à Mont-de-Marsan, puis d'un troisième site courant 2026 à Grenade-sur-l'Adour.

Des recherches foncières sont engagées par l'Agglomération du Grand Dax pour implanter un ETAL40 sur son territoire dans les années à venir.

Un appel à candidatures va être très prochainement lancé pour recruter les entrepreneurs à l'essai sur le site de Morcenx-la-Nouvelle.

583 745 € de crédit sont dédiés au soutien de la vie associative, aux structures agricoles. Dans le rapport, vous avez l'ensemble des dispositifs et des structures accompagnés.

La solidarité envers les filières impactées par des crises ponctuelles bénéficiera de 1 758 500 € de crédit, dont 1 500 000 € de fonds d'urgence sanitaire et climatique.

La création de ce fonds d'urgence en 2025 permettra de gagner en réactivité en cas de survenance de crise. Cette réactivité est particulièrement attendue par les agriculteurs impactés, alors que les aides octroyées par l'Etat doivent dans certains cas obtenir l'aval de l'Europe avant d'être déployées ou bien il faut attendre la reconnaissance de l'état de calamité agricole, ce qui engendre des délais longs souvent difficilement supportables. La nouvelle loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture n'a malheureusement pas prévu d'évolution du dispositif de calamités agricoles pour essayer de gagner en réactivité.

De plus, les dispositifs d'accompagnement de l'Europe ne permettent plus de soutenir efficacement les filières en crise, elle délègue certaines de ses obligations à l'Etat, ce qui se traduit notamment par l'augmentation du plafond des aides de minimis applicable au secteur de la production primaire de produits agricoles, qui passe de 20 000 € à 50 000 €.

Dans ce contexte, le Département a fait le choix de maintenir son soutien fort aux filières en crise et de miser sur une réactivité attendue par les exploitants impactés.

Si vous me le permettez, je vais faire un petit point sur le sujet de l'Influenza Aviaire, sujet d'actualité.

La Ferme Landaise n'a connu que 2 foyers d'Influenza Aviaire hautement pathogène à la fin de l'année 2024. Pour la seconde année consécutive, la vaccination, qui avait été appelée de longue date par le Département des Landes, a fait ses preuves. Alors que certains pays européens, les Etats-Unis, non dotés de vaccination, sont très fortement impactés.

Dans ce contexte, l'annonce de l'Etat le 13 mars dernier, sans concertation préalable avec les filières concernées, d'une baisse à compter du 1^{er} octobre 2025 de sa prise en charge de 70 à 40 % des coûts de la vaccination, a constitué une véritable onde de choc pour les deux filières concernées. L'ensemble de la profession agricole est d'ailleurs très inquiet de cette annonce et de ce choix.

Cette évolution représenterait un coût supplémentaire pour la filière de 45 centimes d'euro par caneton, soit plus de 3 millions d'euros pour la filière landaise. Le calcul de l'Etat laisse interrogatif. Economiser environ 13 millions d'euros au niveau national serait un projet qui coûte globalement 90 millions d'euros, au risque de voir les éleveurs se désengager de la vaccination et de voir réapparaître des années similaires à 2022 et à 2023 où le coût de la crise avoisinait 1 milliard d'euros d'indemnisations. S'il n'y a pas la prise en charge de la vaccination, il y a ce risque que certains éleveurs ne puissent pas supporter le coût.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme DEGOS : Je vais rebondir sur ce que vient de dire Didier GAUGEACQ concernant l'inquiétude de la profession sur cette baisse de la prise en charge de l'État par rapport à la vaccination. On a vu qu'elle avait montré ses preuves. Il y a eu une année passée qui s'est relativement bien déroulée sans dépeuplement massif comme on avait pu le voir les années précédentes.

La création de ce fonds d'urgence sanitaire et climatique que nous venons de mettre en œuvre vise plutôt pour nous à avoir la réactivité pour répondre, si besoin, aux attendus du monde agricole, sans avoir besoin de flécher ces fonds sur des filières spécifiques. Je rappelle que pour l'Influenza Aviaire, nous avions mobilisé plus d'1 million et demi d'euros rien que sur ce volet. Ensuite, nous étions intervenus sur les crises climatiques, pour la viticulture suite au mildiou et à la grêle. Nous avions également mis en place un fonds d'urgence pour la MHE.

Là, on crée un fonds commun dans lequel on pourra piocher en cas d'urgence. C'est une façon de réagir beaucoup plus rapidement.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Juste une précision. Je suis d'accord sur la nécessité de contester cette baisse de prise en charge de la vaccination par l'État, car cela crée un émoi bien légitime dans le monde des producteurs. Je n'ai pas bien compris. Il y a 400 000 € de baisse sur la prise en charge ou l'accompagnement des filières en crise, mais est-ce compensé par le fonds dont vous venez de parler, Madame Degos, ou est-ce que ces 400 000 € pourront être remobilisés si nécessaire ?

Mme DEGOS : Il faut savoir que par le passé, l'enveloppe destinée à l'agriculture était comprise entre 5 et 6 millions d'euros. Nous l'avions augmentée une première fois de manière très importante pour répondre aux besoins de la crise sanitaire de l'Influenza Aviaire. Il s'agissait des fonds d'urgence que nous avions mobilisés pour accompagner au mieux les agriculteurs, sachant que c'était des fonds ponctuels que l'on espérait ne pas réutiliser chaque fois. Malheureusement, ces crises se sont multipliées dans le monde agricole. Certes, il y a eu l'Influenza Aviaire, mais il n'y a pas eu que ça, il y a eu les inondations dans les Barthes. On avait mobilisé un fonds d'urgence. Il y eu la grêle sur la

vigne, le mildiou deux années consécutives. C'était dramatique pour les viticulteurs. Il y a eu la crise sanitaire avec la MHE (maladie hémorragique épizootique) et la FCO8 (fièvre catarrhale ovine).

Nous préférons mettre en place un fonds d'urgence de 1,5 million d'euros, mais le but est de ne pas y avoir recours, ce qui signifierait que l'on a enfin eu une année sereine pour l'agriculture landaise. Je crois que c'est surtout ce qu'il faut voir, sachant que l'accompagnement reste quasiment constant par ailleurs.

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Je voulais juste témoigner de la structure ETAL40 ; Saubion va accueillir un groupe de maraîchers qui étaient hébergés à ETAL40. Nous sommes totalement satisfaits. Nous avons eu deux candidats de grande qualité et nous avons eu énormément de mal à choisir. Pour autant, nous avons choisi celui qui venait d'ETAL40, et nous avons conseillé à l'autre candidate de se rapprocher du Département pour profiter de l'accompagnement proposé par ce dispositif d'ETAL40.

Je voudrais remercier à la fois les services du Département, et Maremne Adour Côte-Sud (MACS), l'EPCI était associé pour leur accompagnement dans ce choix d'un maraîcher sur notre commune. Ce sont des terres communales.

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Par rapport à ETAL40, nous aurons également l'installation d'un maraîcher sur Mont-de-Marsan Agglomération, ce qui répond à une demande formulée par les Conseillers départementaux à l'Agglo depuis de nombreuses années, on voulait que l'actuel exécutif s'y intéresse. Ce sera chose faite puisqu'il s'installera à Mont-de-Marsan, avec une évolution, l'installation potentielle d'un maraîcher sur place, puisqu'on avait identifié certains écueils, le fait que les maraîchers, au bout de la période d'expérimentation, devaient se déplacer et parfois changer de territoire pour poursuivre leur activité. A Mont-de-Marsan, on a cette évolution positive. Le maraîcher restera sur place et pourra faire une sorte de tutorat pour le maraîcher qui s'installera ensuite.

C'est un beau dispositif, et nous sommes contents qu'il s'installe aussi sur l'agglomération de Mont-de-Marsan.

Mme DEGOS : Pour revenir sur les espaces test, Sylvie Bergeroo a mentionné que Roxane et Enzo, qui sont sur l'espace de test de Magescq, vont s'installer à Saubion, et que la candidate non retenue va passer des entretiens pour intégrer l'espace test de Magescq sur la place laissée libre par les deux entrepreneurs.

L'espace test sur Morcenx-la-Nouvelle avance bien également, et devrait être opérationnel au second semestre 2025. Des entretiens seront organisés pour sélectionner les candidats, ils auront lieu probablement en été ou en début d'automne pour pourvoir à cette intégration des espaces test.

Je crois que c'est un dispositif qui a fait ses preuves parce que les 4 exploitations issues de la première promotion sont installées à titre principal et continuent d'approvisionner les marchés locaux avec leurs bons produits maraîchers. Au niveau de l'installation et au niveau des banques, quand elles doivent suivre un projet, le passage par l'espace test est vraiment un plus dans leur parcours, montrant le sérieux de leur capacité à produire.

Ce qu'il faut mesurer, c'est que s'installer en maraîchage demande beaucoup de travail, d'investissement personnel et donc, ils ont pu pendant un, deux, trois ans au maximum tester leur projet ; à l'issue de ce passage à l'espace test, cela garantit quand même une meilleure continuité dans une exploitation agricole.

Je voulais dire que c'était vraiment un dispositif apprécié.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. D'autres interventions ? Non.

Une simple remarque parce qu'il y a toujours des éléments de comparaison qui se font : il faudrait que chacun d'entre vous regarde ce que font les autres Départements sur l'agriculture pour vous apercevoir qu'il y a une véritable singularité dans le département des Landes. Il y a ETAL40, mais globalement sur le soutien à l'ensemble des filières les moyens consacrés sont sans commune mesure avec ceux des autres, alors que là aussi, on va bien au-delà de nos compétences. Pourtant, il y a des départements agricoles en Nouvelle-Aquitaine. Il y a nos voisins plus au sud, plus à l'est, qui sont des départements plus agricoles, mais qui n'ont pas le même soutien. Il est bien de le rappeler. En période de crise, il n'y a que le Département des Landes en période de crise pour venir soutenir les agriculteurs.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

F-2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ATTENTES SOCIÉTALES : UNE NÉCESSAIRE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE À ACCOMPAGNER (page 258 du volume 2)

(Rapporteur : Mme BEAUMONT)

Mme BEAUMONT : merci Monsieur le Président. Pour rebondir sur vos propos, le soutien de l'agriculture landaise au niveau du Département est souligné par tous les syndicats agricoles, et cela nous a été rapporté encore récemment par le syndicat majoritaire.

Concernant cette délibération, bien que l'État ait supprimé le terme agroécologie dans sa loi d'orientation agricole, nous vous proposons de poursuivre notre politique publique dédiée à l'accompagnement de nos agriculteurs dans cette transition.

Ainsi, 100 000 € sont inscrits afin de poursuivre le travail engagé sur les parcelles à valoriser, 1 million de crédit sont inscrits pour soutenir les investissements, avec plus de 726 000 € pour soutenir les investissements en CUMA. Ces coopératives d'utilisation de matériel agricole, totalement absentes de la loi d'orientation agricole, jouent un rôle majeur d'entraide et de lien social et joueront demain un rôle fondamental dans la transition agroécologique en permettant à tous les agriculteurs, petits ou grands, d'avoir accès à l'innovation et au partage des connaissances, tout en diminuant les charges liées aux investissements.

Il est proposé d'inscrire également un budget de 600 000 € dédié aux actions du programme de l'Institution Adour, dont 450 000 € seront fléchés vers le projet de territoire pour la gestion de l'eau Midou et Douze. Ces actions dans un esprit d'échange et de concertation correspondent aux attentes de notre collectivité concernant une utilisation responsable de la ressource en eau et un partage des usages.

En effet, l'accès à l'irrigation est primordial pour la santé économique de très nombreuses exploitations, filières et structures agricoles, mais ne doit toutefois pas focaliser toutes les attentions et les débats, car l'évolution climatique engendrera dans les années à venir une baisse de la ressource sur certaines périodes de l'année et une pression forte sur les différents usages de l'eau.

Il est donc primordial d'avancer sur la question de la sobriété dans l'utilisation de cette ressource, et sur l'évolution des systèmes d'exploitation et des filières.

Ainsi, il est proposé au vote de l'Assemblée départementale la constitution d'un laboratoire landais de la transition agroécologique qui, compte tenu des conclusions de l'audit commandé par le Conseil départemental et réalisé en 2023 et 2024, remplacera les conventions-cadre agriculture, environnement et captage prioritaire.

Le crédit alloué est équivalent au montant inscrit pour les deux conventions précitées, soit 430 000 €. Ce laboratoire associera les partenaires historiques landais, donc : la Chambre de l'agriculture, la Fédération des CUMA, l'ALPAD (association landaise pour la promotion de l'agriculture durable), l'association AGROBIO40, des écoles d'ingénieurs, des instituts techniques de recherche et l'agence de l'eau Adour-Garonne.

L'objectif du laboratoire landais et de la transition agroécologique est de suivre les évolutions des pratiques et la diversification des cultures sur une vingtaine d'exploitations (qui sont, pour certaines, regroupées en CUMA). Les données recueillies permettront de mesurer les impacts sociaux, environnementaux et économiques des évolutions engagées au niveau des parcelles du système d'exploitation et du système agraire, et permettront d'objectiver les freins à lever, les soutiens à apporter et la répartition des éventuels surcoûts de la chaîne de valorisation de production.

Ce nouveau laboratoire permettra également de répondre aux appels à projets européens, nationaux et/ou régionaux afin de mobiliser des accompagnements financiers pour sécuriser les exploitations dans leur évolution.

Pour conclure, il vous est donc proposé de voter un crédit de 2 590 644 € afin d'accompagner notre agriculture landaise dans sa transition agroécologique.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce dossier ? Non. Quand on parle d'évolutions, quand on se projette un peu loin, c'est plus difficile visiblement d'intervenir... Quand on parle de choses qui se réalisent, c'est peut-être plus facile pour notre cerveau...

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labrûyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

F-3 « LES LANDES AU MENU ! » : UN OUTIL A DISPOSITION DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS POUR RELOCALISER L'ALIMENTATION ET SOUTENIR LES PRODUCTIONS DE QUALITE (page 274 du volume 2)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Voté en 2020, notre plan alimentaire départemental territorial « Les Landes au menu ! » vise à favoriser l'approvisionnement local en circuit court, notamment en restauration collective, à répondre le mieux possible aux attendus de la loi Égalim, à savoir 50 % de produits sous signe officiel de qualité, dont 20 % en agriculture biologique, tout en gardant la valeur ajoutée sur le territoire et en permettant à nos exploitations d'en retirer les bénéfices.

Sur ce volet, nous considérons que 257 237 € sont dédiés aux aides aux investissements pour la transformation des productions et ventes à la ferme pour favoriser le développement des circuits courts locaux permettant de conserver la valeur ajoutée des productions sur ces exploitations.

Sur le plan alimentaire départemental territorial à proprement parler, 1 050 000 € sont fléchés, incluant les 400 000 € des ETAL40. Cela correspond au soutien d'Agrilocal 40 qui compte aujourd'hui 429 adhérents, dont 250 producteurs et fournisseurs locaux. Nous soutenons également la formation Écocert en cuisine, permettant à des cuisines collectives et à leurs cuisiniers d'avoir une certification leur permettant de montrer leur savoir-faire en cuisine « maison » et la mise en œuvre d'un pourcentage de bio conséquent. En 2025, nous aurons 61 cuisines labellisées Écocert. Ces crédits serviront également à accompagner les nouvelles actions qui pourront se déployer dès 2025.

L'année 2024 a été la première année de mise en place de la nouvelle gouvernance du PADT, plus participatif. Le 4 décembre dernier s'est tenu à Morcenx-la-Nouvelle le premier forum de l'alimentation durable. Les tables-rondes de la matinée ont permis aux 200 participants de s'imprégner d'actions déployées sur l'ensemble du territoire national. L'après-midi, le world café a permis de réfléchir fortement sur de nouvelles actions à planter dans les territoires landais.

En complément de ce forum, deux ateliers inter-plans alimentaires territoriaux ont eu lieu en octobre et mars dernier. Les services techniques de tous les EPCI et PETR landais ont été invités. Ces ateliers ont permis à chacun de se connaître et de présenter les différentes actions sur leurs territoires pour aboutir à engager des réflexions et répondre ensuite aux besoins des territoires.

Enfin, 734 328 € de crédits sont dédiés à la mise en avant des produits sous signe officiel de qualité et aux investissements engagés dans ces ateliers. Il s'agit des secteurs palmipèdes, asperges, kiwis, armagnac et du plan apicole.

Ces ateliers de production produisent de la valeur ajoutée sur les exploitations agricoles. Le Département continue d'affirmer son soutien à ces productions qui permettent aux territoires de montrer leur savoir-faire et leurs différences.

Ce volet comprend également le soutien à Qualité Landes, au salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine et à Tourisme et Terroir, qui est l'organisateur des 62 MPP (Marchés de Producteurs de Pays) qui vous seront présentés cet été.

Je rappelle également, vous l'avez peut-être lu, que le dernier magazine XL a un dossier entièrement consacré au PADT, avec le titre « Produire local et mieux manger ». En photo de couverture, vous avez Yan Abecassis qui était sur l'Etal de Mimizan.

En conclusion, il est proposé d'approuver le règlement intérieur du Département en agriculture, que vous trouvez en annexe 2 et qui est assez conséquent, et les inscriptions budgétaires en AP et hors AP (annexe 1), soit pour ce rapport un montant total de dépenses de 1 544 875 €.

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Dans ce rapport, deux points importants : le dispositif lié au plan alimentaire départemental « Les Landes au menu ! » qui permet aux producteurs de pouvoir valoriser des produits de qualité, avec une vente directe à destination de la restauration collective locale, et le dispositif Agrilocal 40 qui est également très bien vu dans beaucoup de territoires, que ce soit du côté des producteurs ou du côté des gestionnaires de cuisines.

Je vais mettre également l'accent sur une association qui est une particularité landaise : l'association Qualité Landes, où on a la collaboration de la Chambre d'agriculture des Landes et du Conseil départemental des Landes pour la promotion des produits de qualité sous signe officiel de qualité. Ce qui fait que le département des Landes est un département où la quasi-totalité des produits mis en vente sur le marché de l'agriculture sont des produits labellisés et de qualité reconnus ; ils font de ce département un département orienté vers une production agricole de qualité qui assure un revenu à des agriculteurs et permet la valorisation de leur métier.

Mme LAGORCE : Dans le département des Landes, le journal « *Mon quotidien* » a fait un focus sur la restauration scolaire. Vous avez normalement été destinataires par voie numérique de ces quelques pages qui mettent en valeur la restauration dans nos collèges publics. Tous les collégiens des Landes ont été destinataires de ce focus.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : M. Olivier Martinez **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

F-4 SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUPRES DE LA FILIERE FORET BOIS (page 438 du volume 2)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mm DEGOS : Sur ce dossier, 209 100 € sont inscrits en dépenses, avec 86 000 € pour la valorisation et l'entretien des parcelles forestières, dont une des actions phares est soutien au SIVU des Chênaies de l'Adour qui est un SIVU qui regroupe 46 communes et qui valorise une chênaie remarquable, de façon historique puisqu'il a plus de 30 ans. On inscrit 4 000 € pour la protection de la forêt et la lutte contre les risques phytosanitaires. 22 100 € pour le soutien à la filière bois, comprenant « J'aime la forêt », les entrepreneurs de travaux forestiers et liège Gascon en particulier. 97 000 € sont inscrits pour l'accompagnement des actions de promotion et de communication, dont 10 000 € pour la préparation de l'édition 2026 du festival des métiers du bois. La dernière édition en 2024 à Morcenx-la-Nouvelle a été une vraie réussite, avec plus de 5 000 personnes, dont 3 500 collégiens. Des demandeurs d'emploi ainsi que des personnes en recherche d'intégration et en reconversion étaient également présents. Un public encore plus large sera prévu pour l'édition 2026, sachant que cette promotion vise à pourvoir les métiers de la forêt, puisque le secteur est toujours en recherche de travailleurs.

55 000 € de crédits sont fléchés sur FOREXPO 2025. C'est une exposition qui a lieu tous les 4 ans. Cette année, elle se tiendra du 18 au 20 juin à Mimizan sur le terrain de l'aérodrome. Plus de 30 000 visiteurs sont attendus. Nous aurons un stand commun avec la Communauté de communes, afin de mutualiser les coûts. Je précise que plus de 380 exposants internationaux sont inscrits, pour plus de 41 000 m² d'expositions, avec cette année, pour la première fois, un petit volet sur la première transformation du bois, toujours dans l'idée de répondre aux besoins de main-d'œuvre de la filière.

Je vous encourage à vous rendre à FOREXPO cette année. C'est vraiment un endroit où on peut appréhender la filière aval de la gestion de la forêt landaise de façon impressionnante.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : M. Olivier Martinez **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

F-5 DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS (page 450 du volume 2)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Le Domaine d'Ognoas a tenu sa commission de surveillance le 17 mars dernier.

Les vendanges 2024 ont permis de produire une quantité d'alcool pur quasi équivalente à l'année précédente. Donc, deux années à peu près normales succédant à des années de crise climatique ou sanitaire. L'assoulement 2025 pour les cultures a été guidé par les aléas climatiques. Nous n'avons pas pu mettre en place la culture de blé, en raison d'une pluviométrie automnale trop importante.

Pour le volet bois, certains peuplements forestiers bénéficient de travaux d'entretien en 2025. D'autres parcelles de chênes et de peupliers feront l'objet de coupes et de régénération.

La fréquentation touristique de 2024 est en baisse par rapport à 2023. Il y a eu des annulations de journées, d'animations, notamment l'animation du Café Music' lors des journées du patrimoine. La journée portes ouvertes n'a pas connu le succès escompté. Pour 2025, la date de cette manifestation est déjà prévue, de façon à avoir une communication un peu plus importante et essayer de dynamiser un peu plus cette journée portes ouvertes ? Cette journée est très importante, elle a lieu pendant la distillation, donc avec un attrait particulier sur la distillerie.

Sur le volet accueil, 4 nouveaux gîtes seront prochainement meublés. Ils ont été cités dans les travaux du rapport d'Oliviez Martinez qu'il a présenté hier. Les travaux ont été finis à l'automne. On est sur la phase ameublement. Ils devraient être ouverts à la location dès l'été 2025.

Sur ce volet, nous avons également examiné le budget primitif 2025. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 225 500 € en fonctionnement, et 2 281 950 € en investissement.

Certains points sont à relever, notamment au niveau du Chapitre 012, « *charges de personnel* ». Je sais que certains élus sont attachés à ce poste-là. Il n'y a pas de nouveaux recrutements, même s'il y a un poste dans ce budget d'un montant de 100 000 €. On se retrouve cette année avec une facturation d'un groupement d'employeurs qui avait deux ans de retard. Donc, on régularise des factures ayant deux ans de retard, ce qui fait que l'on a ce poste de dépense à 100 000 € qui n'était pas prévu l'an dernier, puisqu'il n'y avait pas encore les factures. Les prévisions de gestion dans les charges de gestion courante tiennent compte des frais liés à la location des gîtes, et on les a aussi en recettes.

147 760 € de subvention du Département sont inscrits en investissement pour réaliser des travaux de réhabilitation et de restauration du patrimoine.

7 500 € sont inscrits pour renouveler les adhésions auprès d'associations, et pour libérer les cotisations afférentes.

Il vous est également proposé de valider les termes d'un contrat d'agent commercial au profit de la SARL HAUSSU, représentée par Monsieur Sébastien BLASTRE, pour déployer un volet commercial. Le recours à des agents est une solution pour compléter l'activité de Monsieur Bastien CAZENAVE qui est aujourd'hui à mi-temps sur volet commercial et mi-temps sur l'exploitation. Monsieur Sébastien Blastre dispose d'un portefeuille de clients très fourni, selon nos informations, et se fixe des objectifs ambitieux : 50 000 € de chiffre d'affaires dès cette année, et près de 100 000 € en année trois. Cette valorisation de la

commercialisation par le biais d'un agent est liée à un choix qui est fait de développer la vente de nos produits qui sont souvent primés mais qui manquent un peu de visibilité sur les marchés. En plus de certains agents déjà existants, il y a intérêt à développer ce système de commercialisation pour avoir un peu plus de chiffre d'affaires en vente d'Armagnac.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

Mme DEGOS : Didier Gaugeacq vient de parler des très bons résultats souvent du Domaine d'Ognoas, et je vous rappelle que le millésime 2012 a eu une médaille d'or cette année encore au concours général agricole 2025, à Paris.

Monsieur le Président : De très bons résultats, en matière de qualité vous voulez dire. Que l'on ne se trompe pas dans la présentation. Nous souhaiterions que les résultats financiers soient à la hauteur de la qualité du produit.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

G-1 ATTRACTIVITE TERRITORIALE, TOURISME ET THERMALISME (page 474 du volume 2)

(Rapporteur : M. GAYSSOT)

M. GAYSSOT : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. J'ai cru comprendre qu'il était attendu de moi des citations, mais je n'en ai pas. Je suis désolé, peut-être que cela viendra s'il y a des questions. On verra.

2024 est une année record, mais c'est un record dont on se passerait bien. Il s'agit du nombre de défaillances d'entreprises. Au 4e trimestre 2024, l'INSEE constate 119 jugements de défaillances d'entreprises dans les Landes. Le pic précédent était au 4e trimestre 2013. Je pense que vous vous en souvenez, une crise sans précédent touchait la filière glisse, notamment. C'est la plus haute statistique de défaillances depuis 1990. Et que dire du PIB landais, du produit intérieur brut, à plus de 20 milliards d'euros. 17 % de notre économie est industrielle qui concerne 22 % des emplois landais, lorsque la France est, en industrie manufacturière, à peine à plus de 10 %. Et ce sont aussi dans les Landes 2,139 milliards d'euros d'exportations, dans un contexte géopolitique qui interpelle et fragilise, avec actuellement l'augmentation des droits de douane.

Soutenir ceux qui créent est une évidence. C'est l'engagement du Département à travers notamment nos trois technopôles regroupés désormais dans une association Landes Innovation : les technopôles de Saint-Geours-de-Maremne, Domolandes, de Dax, Pulseo et de Haut-Mauco, Agrolandes.

Au cœur de l'attractivité territoriale, la devise est « soutenir ceux qui créent pour aider ceux qui souffrent ». En 2025, en début d'année, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé lors du débat des Orientations Budgétaires, face aux tensions budgétaires, nous aurions pu réduire la voilure des compétences non obligatoires des conseils départementaux en matière d'attractivité territoriale, touristique et du thermalisme.

Ce n'est pas le cas, car nous avons fait un autre choix, un choix de responsabilité, de cohérence et de courage : soutenir ceux qui créent, je l'ai dit avant, pour aider ceux qui souffrent, car c'est en consolidant notre tissu économique, en accompagnant les transitions et en préparant l'avenir, particulièrement par l'innovation technologique solidaire et inclusive, que nous pourrons répondre aux besoins croissants des Landaises et des Landais.

Donc, nous avons une politique publique d'attractivité. Il vous est proposé un budget global 2025 dans ce cadre de 7,93 millions d'euros, soit une proposition de plus de 4 millions d'euros dédiée à l'attractivité territoriale, et 3,92 millions d'euros pour le tourisme et le thermalisme.

L'attractivité territoriale c'est aussi accélérer les dynamiques pour préparer les transitions. Soutien à l'immobilier d'entreprise : 12 projets ont été accompagnés en 2024, soit un prévisionnel de 261 emplois, 90 projets depuis 2021, 101 millions d'euros d'investissements privés dans les Landes, avec 9,2 millions d'euros de soutien à l'investissement industriel.

En 2025, nous franchirons une étape supplémentaire avec, je tiens à le souligner ici et à vous le présenter, une nouvelle convention de délégation de l'aide à l'immobilier d'entreprise coconstruite avec les 18 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), car nous n'avons pas la compétence de pouvoir aider les acteurs économiques. Nous le faisons à travers une délégation de la part des établissements publics de coopération intercommunale. Et cette nouvelle délégation, nous l'avons faite en alignement avec les axes 1 et 2 du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) voté ensemble à l'unanimité en juin 2023, dont je vais vous lire quelques morceaux choisis.

Page 506 de vos documents, afin de renforcer l'impact écologique et social des projets en matière d'immobiliers d'entreprise, les porteurs de projets devront allouer au moins 10 % du montant total de leur investissement aux actions suivantes : utilisation des matériaux écoresponsables, biosourcés issus du vivant (bois, chanvre, laine), géosourcés issus de la terre (terre crue, sédiments) et issus du réemploi (recyclage ou réutilisé) et enfin, prestations ou achats responsables auprès des structures d'insertion par l'activité économique ou des entreprises du secteur de l'inclusion.

Page 508, plus de précision : l'entreprise qui serait concernée par un programme de développement social en contrepartie des subventions en lien avec l'investissement industriel d'entreprise s'engage à réaliser sur 5 ans, en contrepartie de l'aide départementale à l'immobilier d'entreprise, la totalité de son engagement en CDI et en équivalent temps plein avec au moins 10 % de ces équivalents de temps complet bénéficiaires, allocataires des minima sociaux, du RSA ou de l'allocation adulte handicapé ou résultant de publics bénéficiaires dits de l'obligation d'emploi.

Mais également en alternative pour les entreprises qui auraient des difficultés en matière d'accompagnement à la mise à l'emploi de personnes bénéficiaires de ces minima sociaux, de travailler avec des entreprises du secteur de l'insertion par l'activité économique ou des structures de l'inclusion, en calculant des équivalences d'emplois indirects des personnes défavorisées, en transformant le chiffre d'affaires sous-traité en équivalence d'emploi.

Également, nous formalisons le soutien au restaurant interentreprises de Tarnos, projet qui se poursuit. Le choix a été fait de le développer dans les conditions d'une entreprise d'insertion, et sous statut d'une société coopérative d'intérêt collectif. Cette SCIC a récemment réouvert le service de restauration d'entreprise à Tarnos, aux côtés notamment de Safran Helicopter Engines.

Nous avons également confirmé l'appui aux filières économiques landaises : du bois à la glisse, du numérique à la pêche, en passant par l'artisanat landais et les TPE-PME du bâtiment. Nous soutenons les filières locales, moteurs de résilience et d'ancre territorial.

On a également le soutien aux neuf Syndicats Mixtes à vocation économique, avec des projets structurants qui poursuivent leur montée en puissance : Agrolandes avec le bâtiment Xylomat 2, outil de recherche et de transfert technologique qui verra une livraison de ses bâtiments fin 2025, Domolandes, un éco-campus désormais plein et saturé avec une dynamique d'innovation technologique soutenue, notamment avec les projets EvoTech, Revolty, Neolitik, et 52 entreprises accompagnées en 2024.

A Laluque, le pôle multimodal ferroviaire, poursuit sa structuration. Le projet du pôle multimodal poursuit plusieurs objectifs : développer le report modal du transport routier sur le ferroviaire et diminuer les nuisances sonores et la pollution atmosphérique causées par le transport routier. La baisse des émissions de gaz à effet de serre a été évaluée pour le projet de Laluque : ont été évités un flux d'à peu près de 35 000 camions par an, 30 000 tonnes de gaz à effet de serre par an (soit 17 millions de kilomètres évités et 90 % de réduction des émissions polluantes).

Pédebert, la zone sur Soorts-Hossegor dont la dissolution est actée, marque l'achèvement d'un cycle avec un succès grandissant ; nous avons fait l'inauguration notamment de la boîte Concept, cette entreprise PME en recherche et développement qui vend 50 % de ses produits fabriqués R&D local auprès de la Chine notamment. Ce sont des haut-parleurs de très haute qualité.

Un zoom sur le foncier brièvement : nous avons encore 84,6 hectares encore possiblement accessibles à l'échelle départementale hors du décompte du dispositif de la loi Climat et Résilience du ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Par exemple, à Atlantisud, on a 32 hectares, avec une potentialité d'extension hors ZAN de 25 hectares sud-est. Agrolandes, on a 9,5 hectares également. Et nous avons aussi toujours des potentialités à Hastingues, Labrit, Gabarret, Seignanx, Tarnos.

Sur le sujet du thermalisme et du tourisme : au niveau du tourisme, il vous est proposé un budget de 3,9 millions d'euros. Pour rappel sur 2024, les chiffres sont les suivants : 26,8 millions de nuitées, une hausse de + 0,4 %, ce qui correspond à peu près à 1,6 milliard d'euros de consommation touristique l'année dernière. 87 % des Landais sont satisfaits de leur vie ici.

Il s'agit désormais, après avoir évoqué le PIB, le Produit Intérieur Brut, de faire une mention sur le « Bonheur Intérieur Brut », le BIB. Car l'attractivité se mesure désormais au bien-vivre, dans les Landes le bonheur ne se mesure pas qu'en chiffres, il se vit intensément. C'est tout le sens du baromètre du Bonheur Intérieur Brut lancé avec les

18 intercommunalités, les chambres consulaires sous la bannière de la Marque Landes, Terre des Possibles.

Brièvement, quelques résultats : 94 % des Landais savourent une alimentation locale de qualité, également 94 % trouvent leur énergie dans la nature, 81 % se sentent en sécurité, 85 % des Landais ont le sentiment d'avoir trouvé leur place.

Mais ce bonheur est aussi un engagement, car bien vivre ici, c'est aussi relever ensemble les défis qui nous ont été remontés à travers ce baromètre. 38 % des habitants attendent des solutions en matière de mobilité, 18 % sur le logement, notamment pour les jeunes et les familles, 14 % sur l'éducation et la jeunesse, 13 % sur l'accès aux soins. Le Département agit sur certains de ces points, nous en sommes témoins depuis hier.

En 2025, nous poursuivrons le soutien aux hébergements durables et aux démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) des acteurs du tourisme, le développement du tourisme social, le renforcement de la Marque Landes, Terre des Possibles (désormais, 210 partenaires actifs landais). Nous poursuivons une action volontariste pour l'intérieur des terres avec une augmentation significative de + 4 % de nuitées par rapport au reste des Landes.

La seule ombre au tableau, Président, chers collègues, c'est le thermalisme. On a compté en 2024, 58 594 curistes, soit une baisse de 0,7 % dans un contexte national haussier. Et oui, j'ai la triste responsabilité de vous annoncer que nous avons perdu le rang de première destination du thermalisme français. Les Landes étaient premières, nous sommes désormais seconds derrière l'Hérault.

Il y a des contrastes forts : DAX – 2 %, Saint-Paul-lès-Dax stable, Saubusse + 12 %, Préchacq-les-Bains + 2 %, Eugénie-les-Bains + 1,4 %.

Je sais que parfois les chiffres sont mal interprétés. La méthodologie m'a été renseignée par Landes Attractivité, et les résultats présentés sont issus d'une enquête menée par Landes Attractivité auprès des établissements thermo-landais. Chaque professionnel est interrogé en début de mois à partir d'un questionnaire commun.

Mais le Département agit et apporte son soutien aux équipements, à la transition écologique et à la valorisation urbaine. Pour mémoire, 206 400 € de subventions avaient été votés sur une autre ligne budgétaire pour l'Institut du Thermalisme, que nous avons visité ensemble il y a quelques mois pour accompagner, notamment, les parcours PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) : médecine, kinésithérapie, maïeutique, pharmacie et odontologie.

Évidemment, nous avons multiplié par 2,6 notre contribution au cluster AQUI O Thermes, qui nous a fait une demande exceptionnelle, et nous avons accompagné également la rentrée dans ce cluster de la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.

Vous l'aurez compris, les Landes sont une terre de joie. Le bonheur des Landais ne vient pas de nulle part, il s'enracine dans une histoire, une culture, une fierté partagée. Notre responsabilité est de préserver cet équilibre en travaillant à l'harmonie et à la création de richesses sans renoncer à la justice. L'attractivité, ce n'est pas qu'attirer pour attirer, c'est aussi retenir nos jeunes, nos talents, nos entreprises, et leur donner le désir de construire ici.

Nous continuons à avoir une vision partagée, celle d'un territoire humain, équilibré, ambitieux. L'attractivité, ce n'est pas une course à la croissance, c'est une promesse, celle d'un territoire où l'on vit bien, où l'on crée, où l'on soigne, où l'on transmet. En 2025, nous

tenons cette promesse avec des moyens réalistes, des projets solides et une exigence constante : mettre l'humain et le territoire au centre de nos politiques, pour une terre d'excellence et de bonheur XL, tout naturellement, chers collègues. Je vous remercie.

Monsieur le Président : J'ai une demande de prise de parole de Jean-Marc LESPADE et de Julien DUBOIS.

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président.

En complément des propos de notre collègue Cyril GAYSSOT, je voulais rappeler que j'ai l'honneur et le privilège de résider dans la commune la plus agréable du département des Landes, et à ce titre-là, puisqu'il est question de volet économique, vous avez peut-être lu dans la presse que les dirigeants de la société Laminoirs des Landes ont l'intention d'accroître encore leurs activités sur la zone industrialo-portuaire de Tarnos. C'est l'occasion pour moi de rappeler toute la bataille que nous avions menée avec le Président EMMANUELLI, à la fois pour maîtriser ce foncier, et ensuite pour parvenir à l'implantation de ce groupe sidérurgique. C'était un groupe italien dans un premier temps qui a ensuite été racheté sur la zone industrialo-portuaire de Tarnos. Je crois que c'est également l'occasion de rappeler à quel point la puissance publique et notre collectivité ont pu être utiles dans la réalisation de ce type d'implantation sidérurgique et on sait à quel point l'industrie est importante au niveau de sa relocalisation dans notre pays.

La deuxième chose que je voulais dire, toujours sur Tarnos, concerne l'ouverture du restaurant inter-entreprises. J'ai beaucoup de plaisir à vous dire que dès les premiers jours, ce sont plus de 1 100 repas qui ont été consommés, c'est-à-dire au-delà de ce qui était prévu et envisagé. Nous espérons que cela continuera parce que cela permettra à la SCIC Eole de pouvoir assoir son modèle économique.

Pour ce qui concerne Safran Helicopter Engines, celle-ci envisage la dernière phase de la reconfiguration du site tarnosien : je crois que c'est de bon augure et notre Département n'est pas étranger à la poursuite de ces travaux.

Dernière indication : au niveau de la communauté de communes du Seignanx, nous venons d'arrêter le PLUi du Seignanx, et dans ce cadre-là, parce que Cyril a évoqué un certain nombre de technopôles, il y en a aussi une à Tarnos, je veux parler de l'Espace Technologique Jean Bertin dont on envisage l'extension, notamment sur les terrains appartenant aujourd'hui à l'entreprise SETRADA, qui sont utilisés aujourd'hui par Safran pour le stationnement des véhicules de ses salariés. Mais lorsque Safran aura terminé la reconfiguration de ce site, les salariés de Safran auront vocation à stationner leurs véhicules dans l'enceinte de Safran et donc, sur les terrains libérés, nous imaginons l'extension de l'Espace Technologique Jean Bertin. Nous commençons à avoir quelques touches par rapport à des entreprises qui pourraient être intéressées pour venir, soit étendre leur activité, soit venir s'implanter sur ce site.

Je crois que ce sont des choses à indiquer au sein de cette assemblée. Merci.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Loin de moi l'envie de gâcher l'ambiance après l'emphase avec laquelle Monsieur GAYSSOT a rapporté sa délibération, suscitant les applaudissements de ses collègues.

Je voulais juste préciser qu'au contraire de ce qui a été dit, le budget est en baisse de 10 %, chose que nous ne contestons pas. Comme cela a été précisé, le Département met des sommes conséquentes sur ce sujet hors de ses compétences, notamment en ce qui concerne l'aide à l'immobilier d'entreprise, qui constitue un accompagnement nécessaire pour beaucoup d'entrepreneurs du territoire.

J'avais une question sur un des syndicats mixtes, celui gérant le Golf de Moliets. L'accompagnement qui lui est octroyé voit une baisse importante. Je voulais savoir si c'était lié à une réorganisation, car on avait parlé, je crois, de Délégation de Service Public (DSP) en cours. Je voulais savoir si c'était lié à ce sujet, ce qui allait générer un moindre accompagnement du Département.

M. GAYSSOT : Merci Monsieur le Président. Effectivement, Jean-Marc, j'avais connaissance de cette extension et merci du rappel historique pour le laminoir qui fait des Landes un des fleurons de Nouvelle-Aquitaine de l'industrie notamment métallurgique manufacturière.

Concernant la baisse budgétaire, quelques précisions tout de même. En fait, nous conservons le même impact. Les baisses concernent, notamment, l'immobilier d'entreprise. Nous conservons les mêmes impacts, les mêmes soutiens, sauf que les sommes et les subventions seront versées en trois fois, et non pas en deux fois, et donc avec un étalement en années. C'est ce que dit la convention.

Deuxième chose, sur les syndicats mixtes, il y a des baisses des appels de fonds car les syndicats mixtes sont à l'équilibre du fait de leur fonctionnement économique.

C'est pareil sur les syndicats mixtes en matière de tourisme, et notamment le Golf de Moliets. Sur la particularité du Golf de Moliets, nous l'avions évoqué précédemment, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt pour une reprise de la délégation de service public par le privé. Cette démarche est en cours, d'évaluation et de négociation avec deux candidats qui ont fait des offres.

Je ne peux pas en parler plus, car c'est véritablement en cours. Nous aurons un conseil syndical lundi pour voter, ou pas, une éventuelle décision quant à ce devenir. Il y aurait une bascule avec l'ancienne SPL, qui est aujourd'hui en cours d'exploitation, sur la délégation de service public, à partir du 1^{er} juin de cette année. De ce fait, l'économie des appels de fonds de 220 000 € est en lien avec ce mécanisme où la SOGEM va arrêter et va revendre les actifs aux futurs repreneurs. Les rentrées d'actifs permettront de générer suffisamment de recettes pour provoquer des économies sur le syndicat mixte, et donc sur les appels de fonds de l'ensemble des sociétaires, qui sont le Conseil départemental, la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et la mairie de Moliets.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce dossier ?

Je tenais à remercier Jean-Marc LESPÄDE pour le rappel sur les aciéries tarnosiennes, car cela a été un combat très difficile qu'Henri EMMANUELLI a porté. C'est quand même un signe particulier qu'à une période où toute la sidérurgie disparaissait de notre pays, que nous ayons un secteur en France, et singulièrement dans les Landes, qui voie l'installation de deux entités sidérurgiques et qui veulent augmenter leur production.

Quand il y a la volonté d'une réindustrialisation et que l'on y met les moyens nécessaires... parce que pour attirer ce genre d'entreprises, il a fallu y mettre beaucoup de moyens et acquérir du foncier pour avoir une offre de qualité. Nous savons très bien les oppositions qu'il y a eu plutôt de l'autre côté de l'Adour, mais malgré tout, nous y sommes arrivés.

Je trouve que c'est un exemple que nous pouvons reproduire, autant que faire se peut. Nous avons quelques exemples dans les Landes où nous avons résisté et témoigné. C'est pour cela que nous avons un taux d'industrialisation ou un taux d'emplois industriels dans notre département, comme cela a été rappelé par Cyril GAYSSOT, qui est largement au-dessus du taux d'emplois industriels en France.

Sur les diminutions budgétaires, Cyril GAYSSOT l'a très bien expliqué : concernant la gestion de nos syndicats mixtes, ce sont aussi des consignes que j'ai demandées aux services, il ne sert à rien d'avoir des syndicats mixtes qui dégagent des excédents reportés trop importants car, quelque part, cela témoigne que l'on sollicite les adhérents de façon trop importante. Il faut que cela soit au plus juste, ce qui permet aussi aux communes et communautés de communes adhérentes de ces syndicats mixtes de faire des économies budgétaires. C'était aussi notre volonté.

Sur ce dossier. Est-ce qu'il y a une demande de vote [particulier] ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

H-1 AGIR POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (page 547 du volume 2)

(Rapporteur : Mme BELIN)

Mme BELIN : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Ce rapport ESS intervient un an après le vote par notre assemblée d'une feuille de route ESS ambitieuse sur la période 2024-2027. En seulement un an, des outils de pilotage performants ont été mis en place, notamment 16 fiches actions permettant l'évaluation avec des indicateurs spécifiques aux actions et le partage d'informations synthétisées avec les autres Directions. Des fiches acteurs ont aussi été élaborées et sont de réels outils de dialogue entre les structures et la coordination.

Enfin, le développement du pilotage transversal des dossiers est effectif avec des temps d'échanges transversaux permettant une analyse commune des demandes et des préconisations et orientations coordonnées entre les services.

2024 a aussi été une année riche avec six événements auxquels le Département a contribué activement et deux événements qu'il a organisés directement : une matinée dédiée x SIAE et une autre consacrée au lancement de notre feuille de route.

Avant de revenir sur notre rapport à proprement parler, je vous communique simplement deux chiffres qui me semblent particulièrement intéressants : le nombre d'établissements ESS dans les Landes est de 8 400, soit + 1 434 en deux ans, et le nombre de salariés de l'ESS dans les Landes est de 13 889, soit + 2 182 en deux ans.

Pour revenir à notre rapport, vous constaterez que l'engagement de notre collectivité reste fort avec un budget alloué inchangé par rapport à l'an passé, soit 533 500 €. Je reviendrai donc, puisque le rapport a été lu par chacun d'entre nous, sur trois points saillants du rapport. Tout d'abord, le soutien aux tiers-lieux solidaires avec 170 000 € à la faveur des lieux de développement du lien social et de la cohésion territoriale, conformément à l'axe 1 de notre feuille de route. Nous avons donc le projet de soutien de trois nouveaux lieux dans trois cantons jusque-là non couverts : les Voiles s'en mêlent en Pays Tyrossais, la Bâtisse sur le canton des Grands Lacs et Grândola sur le Seignanx.

Je veux souligner aussi le nouveau règlement d'aide à l'investissement pour les lieux avec 70 000 € cette année pour soutenir l'équipement des lieux à caractère innovant. C'est une nouveauté.

Le deuxième point concerne le soutien à l'engagement citoyen et coopératif des jeunes avec un budget dédié de 100 000 € pour 2025. Il permet la sensibilisation des jeunes à l'ESS par la mise en œuvre de deux CJS et la préfiguration d'une seconde ECJ.

Enfin, le troisième point concerne le soutien aux acteurs de l'accompagnement ESS qui favorise le développement de l'économie solidaire, conformément à l'axe 2 de notre feuille de route, avec un budget de 140 000 €. Cela permet le soutien de 36 offres différentes d'accompagnement pour les porteurs de projet ESS, en précisant que ces soutiens sont possibles à tous les stades de leur projet.

J'en termine en vous donnant quelques rendez-vous importants pour 2025. Courant juin se tiendra l'acte 2 de notre feuille de route avec une matinée de sensibilisation aux impacts de l'ESS dans les Landes et une sensibilisation aux différents modèles d'entreprises coopératives. Le 28 octobre 2025, il y aura un parcours d'ancrage territorial dans le nord des Landes en amont du forum mondial à destination de délégations étrangères ESS pour valoriser les actions landaises existantes. Du 29 au 31 octobre 2025 se tiendra le Forum Mondial de l'ESS à Bordeaux et nous y serons. Enfin, fin novembre, nous célébrerons l'acte 3 de notre feuille de route avec des ateliers d'évaluation et des propositions d'évolution en fonction des analyses communes réalisées.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur le dossier de l'économie sociale et solidaire ?

Mme SENSOU : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas de question mais juste une réflexion à apporter.

Depuis deux jours, nous voyons à quel point le Conseil départemental accompagne à la fois les agriculteurs, les entreprises, etc. Je voulais dire à quel point l'accompagnement de toutes ces entreprises d'économie sociale et solidaire est important sur notre territoire, et dire qu'au niveau de la dignité et d'un levier pour les gens pour accéder à l'emploi et pour avoir une dignité dans cette vie où on parle de travail comme vecteur de bonheur, les entreprises d'économie sociale et solidaire font un travail global autour de l'être humain. Il n'y a pas seulement le fait de leur donner un travail, il y a tout l'accompagnement qui est fait autour des travailleurs dans l'économie sociale et solidaire. Lorsqu'on parle de bonheur au travail, il faudrait pour quelques-uns faire un petit tour dans ces structures où la place de l'humain est primordiale.

Il y a le travail, tout ce que génère le travail, mais il y a aussi tout ce qui est social ; je parle aussi du culturel. En réalité, quand on travaille dans ces entités, on a la place pour

faire autre chose que travailler. Il y a tout ce qui est la rencontre avec l'autre et l'accompagnement.

Ce n'est pas un investissement à perte mais vraiment un investissement qui génère de la richesse humaine et économique aussi. On n'en parle pas assez, cela génère aussi de la richesse économique et je voudrais saluer tout cet accompagnement et dire que le Conseil départemental est vraiment bien placé au niveau national. Merci.

M. GAYSSOT : Merci, Monsieur le Président.

Il y a quelques mois, en novembre, nous étions aux rencontres économiques territoriales en Haute-Lande d'Armagnac avec Dominique COUTIERE et Monsieur LATRI, à Lesperon, pour discuter de la manière dont on pouvait accompagner le développement des territoires de l'intérieur. Le sujet qui avait été mis sur la table, c'était d'accompagner l'émergence de nouvelles possibilités d'animation d'espaces de coworking, de lieux de rencontre et de vie, d'initiatives technologiques, à travers à la fois l'utilisation des moyens de la fibre optique et du très haut débit, et également les connexions avec des structures existantes comme la technopôle Domolandes qui pourrait accompagner et digitaliser l'animation de futurs tiers-lieux à l'intérieur, avec des connexions digitales d'animation à moindre coût qui sont aujourd'hui rendues possibles grâce au maillage de la fibre optique. Cela permettrait de créer des lieux d'initiatives, de rencontres et des tiers-lieux qui permettent de générer de l'innovation, certes technologique, mais également sociale et solidaire.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter quelque chose ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

I-1 UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES (page 3 du volume 3)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Ce rapport concerne toutes les actions et interventions du Département qui seront réalisées en 2025 en direction des collèges pour plus de 30 millions d'euros.

Tout d'abord, le patrimoine bâti avec les travaux sur les bâtiments des collèges qui représentent presque 14 millions d'euros, avec la restructuration et l'extension du collège François Truffaut de Saint-Martin-de-Seignanx pour une livraison en 2027, la rénovation

des façades du collège Rosa Parks de Pouillon, la construction de la chaudière bois du collège Jules Ferry de Gabarret, la poursuite des études concernant la restructuration totale de la demi-pension du collège Jean Mermoz de Biscarrosse ainsi que la restructuration partielle du collège du Pays d'Orthe de la cité scolaire de Peyrehorade en partenariat avec la Région.

2025 verra également le démarrage des études opérationnelles pour la reconstruction du collège de Saint-Vincent-de-Tyrosse. Le rapport présente également les inscriptions budgétaires dédiées aux programmes spécifiques de mise aux normes accessibilité handicapés, aux programmes courants de maintenance générale et aux programmes de développement durable.

Le point suivant concerne l'accompagnement de la pratique sportive des collégiens avec l'aide à la construction et à la réhabilitation des équipements prioritaires mis à disposition des collèges, avec une nouvelle AP de 2 millions d'euros, la reconduction du dispositif de financement des déplacements des collégiens vers les installations sportives, le maintien de l'aide aux structures gestionnaires de piscines qui accueillent des élèves de 6^{ème}.

Le rapport intègre les premières aides au titre du plan piscine pour un montant total de 2,86 millions d'euros. Les communes d'Aire sur l'Adour et Biscarrosse ainsi que les Communautés de communes Maremne-Adour-Côte-Sud et du Seignanx ont présenté un dossier complet. Ces demandes ont reçu un avis favorable de la commission équipements sportifs des collèges.

Le point suivant concerne les moyens délégués au titre du fonctionnement financier, matériel et humain avec des DGF qui s'élèvent à 4 838 136 €. Ce montant a été actualisé pour tenir compte de l'augmentation du nombre de divisions dans cinq établissements.

1,38 million d'euros est inscrit pour financer les forfaits externat à verser aux collèges privés et nous poursuivons la prise en charge de la redevance des ordures ménagères avec un crédit de 172 000 €. Nous reconduisons les dispositifs d'entretien courant et de cofinancement ainsi que la prise en charge de l'équipement des collèges en matériel adapté pour les élèves en situation de handicap et des classes ULIS.

Un crédit global de 2 millions d'euros est prévu pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions relatives aux agents techniques des collèges, leur remplacement, le renouvellement de leurs vêtements et accessoires de travail.

Il vous est proposé de prévoir le financement de la part employeur des personnes employées dans le cadre des contrats PEC, uniquement pour les 16 contrats en cours au 1^{er} janvier 2025, aucun financement départemental n'étant prévu pour de nouveaux contrats.

Concernant la restauration scolaire, au-delà des inscriptions budgétaires habituelles pour la sécurité alimentaire et la compensation de la tarification de la Région par exemple, le présent rapport prévoit l'entrée en phase opérationnelle de la mise en place des groupements de commandes. À ce titre, il s'agit d'approver des documents permettant la constitution des groupements avec un avenant à la convention d'objectifs et de moyens et une convention constitutive de groupements.

Ces deux documents – j'attire votre attention là-dessus - doivent être approuvés en conseil d'administration avant l'été 2025 et devront être cosignés avant septembre 2025. Vous siégez tous dans les Conseils d'administration. Ils vont se tenir très prochainement et une note à cet effet a été faite par les services. Cette note sera à votre disposition à la

fin de la séance, il ne faudra pas oublier de la prendre, elle vous sera utile pour les conseils d'administration.

Le dernier point concerne le numérique éducatif avec des éléments liés à la mise en œuvre de l'opération « Un collégien, un ordinateur portable » ainsi que les actions intervenant dans le cadre du numérique éducatif.

Il vous est proposé de voter une AP de 15 millions d'euros pour renouveler les différents matériels et achats d'EIM dès le début 2026.

Comme en 2024, une annexe dédiée présente le bilan des 23 AFTIC, agents de la collectivité en poste depuis la rentrée scolaire 2022-2023. Le coût des postes d'assistant pédagogique numérique, dont les domaines d'intervention relèvent des missions de l'Education Nationale, ne seront pris en charge que jusqu'au 31 août 2025.

Le rapport intègre la fin de l'équipement des niveaux 5e et 6e à compter de la rentrée 2026. Pour rappel, ces niveaux étaient équipés depuis 2015 suite à un plan national sur le numérique, plan dont s'est totalement désengagé l'État en 2018.

Enfin, le rapport prévoit la poursuite des actions menées dans la perspective du développement de l'éducation aux médias et à l'information, et notamment l'instauration d'un fonds de soutien financier maximum de 600 € par collège et par année scolaire en cours.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président.

Deux remarques sur ce chapitre. Effectivement, comme vous venez de le préciser en fin de votre propos, l'arrêt de l'opération permettant l'équipement en ordinateurs portables pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}. On ne remet pas en cause la pertinence que vous avez dû évaluer de l'arrêt de cette mesure. Toutefois, c'est quand même un revirement important puisque vous écriviez l'année dernière dans le même document budgétaire que l'opération « Un collégien, un ordinateur portable » était au cœur de l'action éducative du Département.

Donc, on voit que pour les élèves de 6e et de 5e, en raison peut-être comme vous l'indiquez d'un désengagement de l'État, ce n'est plus le cas. Il faudra donc changer le nom de l'opération, mais sans faire de démagogie mal placée sur ce sujet, on acte que vous avez pris en compte les éléments qui faisaient qu'il n'était plus nécessaire d'équiper ces élèves de ce type de matériel. Je ne doute pas, pour l'avoir constaté d'ailleurs dans les collèges dacquois, que les équipements permettant de poursuivre la pédagogie de manière différente, tels que les tableaux numériques, étaient dans toutes les classes.

Deuxième élément, la baisse globale de ce budget dont on aurait pu penser, en tout cas nous l'aurions souhaité, qu'il soit à minima sanctuarisé pour une des compétences principales du Département, puisqu'on voit une baisse de 1,1 million d'euros sur le budget alors que les recettes augmentent de 500 000 €.

Pour cette raison-là, nous nous abstiendrons sur ce document I-1.

M. GAYSSOT : Merci Monsieur le Président. Je voulais juste faire un témoignage et une remarque sur le collège Elisabeth et Robert Badinter à Angresse. Le soutien de l'ensemble des dispositifs numériques et technologiques a permis à ce collège de mettre en place un clip percutant intitulé « Ils assument », publié le 14 mars 2025 sur Instagram.

Cette vidéo d'un peu plus d'une minute dépeint les témoignages silencieux mais puissants de lutte contre les discriminations. Chaque élève s'affiche face à la caméra, dévoilant en gros caractères une spécificité qui les rend uniques : Sarah, 13 ans, musulmane ; Ilian, 12 ans, daltonien ; Maël, 12 ans, gay ; Jeanne, 11 ans, évoque la perte de son père ; Estéban explique qu'il a deux mamans, etc.

Ce témoignage émouvant a suscité à peu près 2 millions de vues sur le collège d'Angresse. Ils ont été lauréats d'un concours auprès du Rectorat à Bordeaux. Je tenais à souligner la puissance de ce clip, de cet exercice et d'autant que cela fait appel à ma mémoire de feu Robert Badinter qui a donné, avec Elisabeth, son nom à cet établissement et qui, je pense, aurait très certainement apprécié la démarche de ce clip et sa revendication de lutte contre toute forme de discriminations, toute forme de harcèlements. Je vous remercie.

Mme LAGORCE : Je voulais vous répondre sur vos deux points, Monsieur Dubois. L'opération « Un collégien, un ordinateur portable » a débuté en 2001. Elle fête donc ses 24 ans cette année. Le cœur de l'opération concernait au départ les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

En 2015, François Hollande a lancé un plan numérique national où il dote les collèges volontaires de 5e. Dans les Landes, nous avons accompagné tous les collèges, ils étaient 14 en 2015, qui désiraient doter leur 5e d'un équipement mobile.

En 2018, Jean-Michel Blanquer a décidé d'annuler ce plan national sur le numérique où le Département bénéficiait d'une subvention de 50% de l'État. Jean-Michel Blanquer a décidé d'annuler l'opération. Nous avons décidé de continuer à financer pour les collèges qui s'étaient portés volontaires. Sauf que nous sommes maintenant dans une situation financière contrainte et que nous avons décidé de ne plus pallier le manquement de l'État.

Donc nous nous concentrons, nous n'abandonnons pas l'opération, nous restons au cœur de notre action, comme nous l'avions décidé en 2001. Il s'agit là de ne plus pallier, je le répète, le manquement de l'État pour cette opération.

Ensuite, vous pointez une baisse du budget concernant les collèges. Je vous rappelle, puisque tous les ans vous faites un peu la même remarque, que c'est selon le rythme des constructions des collèges, selon le rythme des restructurations. Une année il y a plus, une année il y a moins.

Là, je voudrais quand même dire que nous n'avons pas à rougir de notre politique jeunesse. Si on regarde les moyens que nous mettons aux collèges depuis 5 ans, nous augmentons les DGF de plus de 23%. Donc, on ne peut pas dire que l'on abandonne les collèges même si, effectivement, le budget baisse un peu, mais c'est selon le rythme de programmation des travaux.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Je trouve que la réponse de Muriel LAGORCE correspond tout à fait à la réalité. Le seul complément que l'on peut y apporter, c'est que le rythme de renouvellement des ordinateurs rythme aussi l'évolution de notre budget. On ne renouvelle pas les ordinateurs tous les ans et donc, il y a des périodes où, quand on est en renouvellement complet des ordinateurs, le budget augmente beaucoup. Et quand on est, comme cette année 2025, une année où on ne les renouvelle pas, inévitablement il y a une baisse du budget. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

C'est pour cela que sur le budget des collèges, il faudrait regarder plutôt sur des séquences de 3 ans pour que l'on puisse réellement analyser s'il y a une baisse ou une augmentation

globale du budget. Mais là, c'est vrai que c'est symptomatique. Cela concernait 13 collèges, pour les 6^{ème} il n'y a un seul collège qui est concerné.

Donc, on ne remet surtout pas en cause la politique décidée depuis plus de 20 ans en la matière, bien au contraire, mais à un moment donné, on ne peut pas pallier les manquements de l'État en la matière. On ne peut pas se substituer en permanence, on ne peut pas avoir, d'un côté une baisse des recettes, et avoir des augmentations de dépenses. Cela ne peut pas fonctionner. Il n'y a pas besoin d'avoir fait de grandes études pour le comprendre. Donc, il faut que l'on fasse des choix. Et donc, les choix qui avaient été initiés par l'État, qu'il n'a pas assumés, il n'y a pas de raison que nous les assumions à sa place. Tout simplement.

Comme vous avez souhaité qu'il y ait un vote [particulier] sur ce dossier I1.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet **(4)**

ADOpte A L'UNANIMITE

I-2 SPORTS (page 73 du volume 3)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Merci Monsieur le Président.

Pour le monde sportif, 2024 aura été une année exceptionnelle au niveau national mais également au niveau départemental.

En 2025, contrairement à l'État qui a préféré réaliser des coupes sombres dans le budget des sports, je vous rappelle que c'est - 33% au niveau du budget national, le Département des Landes a choisi de maintenir la barre haute avec un budget quasiment à l'identique, affichant ainsi une volonté affirmée de maintenir des politiques sportives accessibles en faveur des Landaises et des Landais et en capitalisant sur l'effet JO.

Notre politique sportive repose sur quatre axes pour 2025 avec un budget de 3 320 760 €.

Le premier axe : encourager la pratique sportive des jeunes pour 1 786 700 €. Nous continuons bien sûr à soutenir la pratique scolaire et à ce titre, il nous faut aider l'USEP pour le premier degré, l'UNSS au niveau des collèges, mais également les associations sportives des lycées et les interventions des comités départementaux dans les collèges ou lycées, soit 245 000 €.

Le soutien aux écoles de sport, je le redis à chaque fois, est l'ADN du sport landais et pour soutenir les écoles de sport à hauteur de 763 500 €, soit quasiment 500 clubs et plus de 31 000 jeunes, cela montre l'importance donnée aux responsables de ces écoles. Nous les

soutenons avec une modification du règlement qui ne prendra plus en compte le déplacement pour les sports individuels pratiqués en équipe.

Le chèque sport est une réussite que nous maintenons bien sûr, soit 80 000 € pour, l'année dernière, environ 1 300 chèques sport.

Le deuxième axe est l'aide aux structures sportives pour 524 000 €. Ce sont bien sûr les subventions aux comités sportifs mais surtout l'aide au dispositif PSL bien connu du monde associatif et sportif, avec un soutien de 172 000 € et des aides complémentaires à hauteur de 68 000 €.

Le troisième axe concerne l'héritage 2024 pour un sport durable et inclusif, soit environ 947 000 €. Je ne vous fais pas l'historique de 2024 avec la dynamique des Jeux Olympiques dans les Landes. Il vous est proposé de maintenir une action dans l'inclusion par le sport et de maintenir le séjour sportif de l'aventure XL pour des jeunes accueillis en IME.

La Maison Départementale des Sports, même si l'AP de 3,4 millions n'est pas dans ce dossier puisqu'il a été rapporté hier par Olivier MARTINEZ, sachez que nous intervenons au niveau de ce rapport pour le fonctionnement de cette Maison des Sports et l'acquisition de mobilier. JE vous rappelle, si vous n'avez pas écouté hier, que cette Maison des Sports accueillera PSL, le comité départemental olympique, le SSID, mais ce sera surtout un lieu de vie pour tous les sportifs landais et pour les 60 comités départementaux qui pourront l'utiliser à bon escient pour leurs formations et leurs réunions.

L'ACASAL, acronyme que vous connaissez maintenant, c'est l'Académie du surf et des activités du littoral, c'est un bâtiment situé dans un endroit très bien placé, à Soustons-plage, géré par le CREPS de Talence et qui y distille des formations, diplômes d'État comme les BPJEPS au niveau du surf, des activités physiques de nature et du rugby. 54 900 € sont prévus pour le fonctionnement de l'ACASAL.

Nous soutenons également le siège de la Fédération Française. Dans les Landes, nous avons deux sièges de Fédération Française, entre la course landaise et le surf.

Nous soutenons et encourageons la pratique sportive avec l'aide à la plateforme territoriale d'appui santé Landes. Forts d'un constat national où la sédentarité est une cause de mortalité dans les Landes, nous lançons un appel à projets au niveau des collectivités territoriales pour mettre en place des actions pour lutter contre la sédentarité.

Ensuite, sur les sports et l'excellence sportive, bien entendu, nous renouvelons notre soutien aux sports collectifs d'élite. Nous avons trois clubs. Il est proposé de provisionner 562 500 €, somme qui sera revue dans une prochaine DM, qui sera réajustée en fonction des résultats sportifs. Nous espérons que cette enveloppe ne sera pas trop importante et que nous ferons des économies en fonction des résultats qui pourraient nous être défavorables.

Nous soutenons également l'aide aux sportifs individuels de haut niveau, soit 70 000 €. L'année dernière, 91 athlètes landais étaient référencés au niveau national.

Nous continuons à aider les collectivités qui feront venir des délégations sur leur centre de préparation que nous avons aidé à conforter. Nous avons également deux manifestations d'envergure au niveau du surf qui pourraient venir, notamment au niveau de la jeunesse avec un pro junior.

Les manifestations sportives promotionnelles sont aussi un poste important pour le monde sportif local. Nous soutenons des manifestations sportives avec un crédit de 110 000 €. On retrouve là-dedans les manifestations sportives classiques qui ont une retombée extra-départementale mais également, nous soutenons les organisateurs des finales de coupe

ou de championnat dans les Landes. Je vous rappelle que demain à Tartas se déroulera la finale du championnat de rugby, avec une finale dimanche à 17h qui opposera Saint-Sever à Mimizan pour le titre de champion. C'est un remake d'une ancienne finale.

Le dernier chapitre concerne les sports de nature avec le plan départemental des espaces, sites et itinéraires. Ce sont les sites de courses d'orientation ou de circuits nautiques. Pour 2025, il y a un projet d'envergure, à savoir l'itinéraire nautique entre Mont-de-Marsan et Tartas. Messieurs les Montois, préparez-vous. Dans ce cadre-là, nous mettons 62 600 € avec une somme destinée aux actions de promotion.

Voilà, Monsieur le Président, rapidement pour 3 320 760 €.

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Juste deux petits points là-dessus puisqu'on parlait Education Nationale précédemment. En préambule des Jeux Olympiques, la France s'est voulue particulièrement sportive et donc, je crois qu'il nous faudra être attentifs dans les CDEN à venir à ce que les postes qui avaient été créés, en particulier pour le sport scolaire qui me semble un des vecteurs essentiels des valeurs du sport, parce qu'il est aussi garant d'équité au niveau social et territorial, soient maintenus ou amplifiés puisque l'Education Nationale a souvent tendance à réduire les moyens qu'elle accorde à l'Education. Donc, je crois que ce sera un point d'attention particulier.

Puisqu'il y a un volet dans le dossier qui concerne le sport et l'amélioration de la santé, beaucoup de clubs et de professionnels du sport aujourd'hui, d'éducateurs sportifs, alertent sur des addictions dans le sport. Ce n'est pas la pratique sportive mais les effets collatéraux de la pratique sportive qui parfois génèrent plutôt une dégradation de la santé, y compris chez les plus jeunes. Je crois que ce sera un point d'attention dans les années à venir en matière de prévention dans le sport.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Juste une précision. Est-ce qu'on a une évaluation ou une visibilité sur le coût de fonctionnement de la Maison des Sports en rythme de croisière pour la collectivité ?

M. BEDAT : Non. Nous avons travaillé sur le fonctionnement à partir du loyer que devraient payer le CDOS et PSL. L'idée est de ne pas faire payer de loyer mais de faire supporter le fonctionnement à l'organisme PSL. C'est plutôt PSL qui va porter l'affaire, plus que le CDOS puisqu'il y a une structure plus élaborée que le CDOS. Il ne s'agit pas d'aller recruter encore une fois du personnel. On fait avec iso personnel. C'est une organisation interne qui va dire que quelqu'un va tenir l'accueil. C'est quelqu'un de PSL dans un premier temps. Il faut être prudent sur la première année de fonctionnement. Le fonctionnement, c'est effectivement ces charges mais c'est surtout comment on veut faire vivre cet endroit. Ce n'est pas simplement un endroit administratif. C'est un endroit qui doit vivre, c'est-à-dire que chaque comité départemental peut s'approprier une partie de ce bâtiment dès lors qu'il en aura envie. Il y aura des salles dédiées.

Cela fonctionnera de cette façon : pas de loyer dans un premier temps, et fonctionnement supporté par PSL.

Monsieur le Président : D'autres demandes de prise de parole ? Non ? Les Montois et les Dacquois ne se manifestent pas trop en rugby en ce moment. Ils attendent des jours meilleurs.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. **(29)**

ABSENT : M. Boris Vallaud **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

J-1 FAVORISER LES PARCOURS EDUCATIFS EPANOUISSANTS (page 114 du volume 3)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci, Monsieur le Président. En préambule, je vous informe que la politique jeunesse du Département correspond à trois dossiers pour un montant total de 9,9 millions d'euros, avec une augmentation de 21,25 % par rapport à l'année précédente.

Concernant ce premier rapport, favoriser les parcours éducatifs épanouissants, le premier point est l'accompagnement des politiques éducatives territoriales. La présence du Département au sein du groupe d'appui départemental démontre l'importance que nous accordons à la cohérence éducative sur le territoire.

Ainsi, le soutien apporté aux communes et groupements de communes pour leur action en faveur de l'enseignement du premier degré, au titre d'une politique en faveur d'un meilleur aménagement du territoire départemental, est maintenu. En 2024, plus de 13 projets de travaux portant sur les bâtiments scolaires, dont trois projets de sécurisation, ont été financés par le Département à hauteur de 911 756 €.

Par ailleurs, l'aide à l'évaluation des PEDT ou encore le soutien au fonctionnement de l'atelier Canopé 40 pour la conduite d'actions de formation à destination des enseignants et des partenaires de la communauté éducative, dont le rôle est décisif dans la refonte de l'école, sont reconduits.

Une précision sur le dossier, vous avez une ouverture d'AP pour un montant de 2 250 000 €, cela correspond à une ouverture pour l'aide au premier degré jusqu'en 2028, jusqu'à la fin du mandat.

Concernant l'aide aux familles pour alléger les frais de scolarité, nous avons une aide importante pour le transport, avec, vous le savez, la réaffirmation de l'aide à la gratuité du transport scolaire, associée à l'aide individuelle au transport des internes pour les transports de fin de semaine ainsi que l'allocation individuelle des transports destinée à compenser les frais de transports engagés par les familles n'ayant pas accès au transport scolaire. Vous avez le bilan pour l'année 2024, je ne reprendrai pas les chiffres.

Pour l'aide à la gratuité des transports scolaires, il faut savoir qu'aujourd'hui, les autorités organisatrices de transports sont au nombre de cinq sur le département. Les conventions signées avec le Département arrivent à leur terme et il est nécessaire de renégocier avec

ces autorités organisatrices de transports, en sachant que nous avons des contraintes budgétaires et qu'elles ont aussi des contraintes liées à l'augmentation des charges. Le Président a transmis à l'ensemble de ces autorités organisatrices un courrier réaffirmant notre volonté de maintenir la prise en charge de la gratuité. Nous serons en discussion et en concertation avec l'ensemble de ces autorités organisatrices.

Concernant les bourses départementales, un petit focus sur l'évolution du nombre de dossiers déposés. Nous étions relativement inquiets depuis quelque temps, et nous le restons encore, sur le fait qu'il y ait un non-recours aux droits relativement conséquent. Nous avons eu 400 dossiers de plus par rapport à l'année dernière, en sachant que c'est une file active. Nous espérons avoir une progression significative.

A savoir également que nous avons aussi une espérance sur la mise en place d'un processus d'automatisation d'instruction des dossiers puisque l'État l'a fait pour les bourses nationales. Nous espérons pouvoir avoir cette possibilité en amont, en complément.

Autre point, favoriser l'accès de tous aux vacances, activités et loisirs. Nous avons trois dispositifs concernant cette favorisation.

Le premier est l'accompagnement aux séjours pour les enfants à travers le dispositif bon Vacances. Vous le savez, fondé sur le principe d'un reste à payer pour les familles. Ce dispositif est maintenu, mais nous allons travailler pour une meilleure visibilité et également essayer de parvenir à un accord avec l'ensemble de nos partenaires, à la fois les organisateurs de séjour mais aussi les acteurs publics comme la CAF et l'État, qui ont multiplié les dispositifs ces dernières années, amenant à ce qu'il y ait une difficulté pour les familles à comprendre quel est leur reste à payer. Il faut savoir que c'est relativement complexe donc nous sommes en phase de discussion avec l'ensemble de ces acteurs pour proposer l'année prochaine un dispositif en accord avec tous, en harmonie et cohérence, pour qu'il y ait justement une meilleure visibilité pour les familles.

Le deuxième dispositif est le fonds de participation pour les séjours de classes découverte, qui est maintenu.

Autre élément, ce sont les aides distribuées aux familles dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs pendant l'été, les petites vacances scolaires et les mercredis. Ce dispositif est très ancien et va être abandonné à partir du 4 juillet, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Ce dispositif était associé à une aide aux familles à hauteur de 0,93 € par jour. Aujourd'hui, la CAF a encadré, très largement, les tarifs, comme pour les crèches. Par ailleurs, il faut savoir que ce dispositif, quand nous l'avons initié, la volonté du Département était d'accompagner les familles les plus modestes à faire découvrir et à amener leurs enfants vers les accueils de loisirs. Aujourd'hui, notre aide bénéficie à plus de 62% aux familles moyennes et plus aisées. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'encadrement des tarifs par la CAF a fait que l'ensemble des accueils de loisirs ont appliqué ces tarifs fixés par la CAF, mais ont utilisé notre aide pour la totalité des enfants, amenant à ce que cela devienne pour ces accueils de loisirs et ces structures avant tout un soutien de fonctionnement et non pas une aide dirigée véritablement vers les familles les plus modestes. Cela entraînera une baisse de 180 000 € pour cette année et de plus de 400 000 € pour l'année 2026.

Il faut savoir que nous avions observé sur 4 ans une augmentation de plus de 67% de l'enveloppe donnée puisque cela ne correspondait pas à la volonté, en tous cas à ce que recherchait le Département.

Autre point, nous cherchons avec tous les organisateurs de séjours à faire en sorte qu'il y ait une plus grande diversité de l'offre de vacances et de loisirs. Nous les accompagnons dans leurs démarches et il y a donc des inscriptions associées.

Nous encourageons toutes les initiatives auprès des différentes associations, en particulier celles visant à la transmission de la culture scientifique, en partenariat avec l'association Science Odyssée, centre de culture scientifique, technique et industrielle des Pyrénées-Atlantiques et des Landes. Depuis la rentrée 2024-2025, les actions déjà en place seront étoffées par un nouveau dispositif permettant aux collégiens landais de bénéficier d'ateliers itinérants sur des thématiques scientifiques, que ce soient des micro-fusées, de la robotique, du planétarium, etc. Environ 63 séances seront planifiées sur l'année scolaire et dans neuf collèges.

Aujourd'hui, je pense que face à la remise en cause des savoirs scientifiques et du déni de la science que l'on peut observer dans de nombreux supports et en particulier supports souvent accessibles aux jeunes, il nous appartient à tous, quelles que soient nos fonctions, de montrer à ces jeunes générations que la science n'est pas une opinion, mais avant tout une méthode rigoureuse qui façonne l'avenir d'une société.

Voilà pour ce premier rapport, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. **(25)**

ABSENT : M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, M. Frédéric Dutin, M. Olivier Martinez, M. Boris Vallaud **(5)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

J-2 DONNER AUX JEUNES LA POSSIBILITE DE CHOISIR LEURS PARCOURS (page 124 du volume 3)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : On est dans la logique de donner un environnement le plus favorable pour que les jeunes puissent choisir les parcours d'avenir qui leur sont propres.

Cela passe d'abord par la volonté du Département de développer un enseignement universitaire et de recherche. Vous le savez, cette politique est présente depuis longtemps à travers les sites de Mont-de-Marsan avec l'IUT, en relation avec l'UPPA, l'université de Pau, mais aussi avec l'INSPÉ sur Mont-de-Marsan pour les formations des futurs

enseignants, et ensuite à Dax avec l'Institut du Thermalisme, en association avec l'université de Bordeaux.

Je ne vais pas reprendre tout le rapport : nous maintenons l'ensemble des soutiens avec les mêmes montants alloués.

La seule chose que je peux ajouter, c'est que nous observons au niveau local la volonté, à la fois de la Communauté de communes de MACS mais aussi de l'Agglomération de Mont de Marsan de s'inscrire dans un schéma local d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. Le Département est partenaire dans ce travail pour qu'il y ait un petit peu plus de présence de formations après le bac sur notre territoire.

Par rapport à ce qui a été dit par Cyril GAYSSOT sur le BIP, ce qui ressort en un peu négatif, c'est la jeunesse et en particulier le manque de formations sur le territoire.

Nous essayons à notre niveau, et plusieurs communautés de communes travaillent là-dessus, d'avoir davantage de formations. Le seul regret que l'on peut avoir, si je peux me permettre, c'est que malheureusement, là aussi l'État est peu présent et les formations publiques sont peu présentes. Ce sont souvent des formations privées qui tapent à la porte pour venir s'installer. C'est un regret que l'on peut avoir. C'est peut-être personnel mais c'est ce que je souhaitais dire.

Concernant le partenariat thématique sur l'innovation et la recherche, nous maintenons toutes les aides concernant le soutien des programmes de recherche avec les allocations de recherche pour les doctorants. Par contre, nous sommes sur un moment très important avec le début des travaux du bâtiment Xylomat 2 associé à un investissement de 3,2 millions d'euros, ce qui montre l'importance que nous accordons à l'innovation et au pôle que Cyril GAYSSOT a évoqué.

Nous proposons des aides aux familles, avec une reconduction des prêts d'honneur d'études, des prêts d'honneur aux apprentis, des primes d'entrée à l'apprentissage – seul Département de France à le faire –, une aide sur Erasmus+ pour inciter nos jeunes à aller découvrir le monde à travers ce dispositif.

Dernier point qui concerne ce rapport : le soutien à l'information et à l'orientation des jeunes. Nous concrétisons cet objectif à travers trois dispositifs : un soutien technique et financier pour la Boussole des jeunes dont l'opérateur sur le territoire est la Mission Locale, le financement des centres d'information et d'orientation, inscrits depuis bien longtemps dans nos dispositifs, et le soutien financier à l'organisation des routes de l'orientation ainsi qu'un soutien financier à la Chambre des Métiers afin de mettre en avant les métiers de l'artisanat et de l'alternance.

Autre point aussi et c'est un dispositif que nous avons gardé dans le cadre du Covid et que nous avons un peu réorienté, nous avons également maintenu l'aide au recrutement des apprentis auprès des associations. J'en ai terminé.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. GAYSSOT : Merci Monsieur le Président. Pour revenir sur les propos de notre collègue Sylvie, elle a bien noté la problématique qu'il y avait, et dont j'ai parlé hier matin, des taux de scolarisation selon l'âge.

Nous avons une chute dans les Landes, particulièrement sur la Communauté de communes Maremne-Adour-Côte-Sud, sur le Seignanx avec une baisse qui avoisine entre 30 et 34%

du taux de scolarisation des plus de 18 ans, alors que sur le reste de la Nouvelle-Aquitaine, nous sommes aux alentours de 49%.

Nous avons décidé de porter ces sujets au niveau du comité local de l'emploi, qui remplace les SPEL Services Publics de l'Emploi Local, anciennement, et avec Monsieur le sous-préfet de Dax, nous avons convenu de travailler urgément et prioritairement sur ces sujets, pour travailler avec les EPCI et mettre en œuvre, puisque c'est de leur compétence et pas la nôtre, les accompagner et les soutenir dans l'émergence de campus, de résidences étudiants pour favoriser la mobilité de ces jeunes.

Ce sont des défis à relever qui remontent du baromètre du Bonheur Intérieur Brut que j'ai cité tout à l'heure.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non ?

Je souhaite insister sur un élément. Nous travaillons toujours à la connexion entre l'éducation et le monde de l'entreprise et de l'industrie en finançant les allocations de recherche. Là aussi, nous sommes totalement hors de notre champ. Nous finançons les thèses et à 100%.

Je pense qu'au terme de l'examen de notre budget, vous en aurez pris conscience, nous maintenons quasiment la totalité des politiques publiques malgré les contraintes financières auxquelles nous sommes astreints. Cela en fait partie. Ce sont des choses auxquelles nous pourrions renoncer et on économiserait immédiatement plusieurs centaines de milliers d'euros, mais à un moment donné, on ne peut pas avoir un discours sur la volonté d'industrialisation, la volonté d'implantation de filières de formations et ne pas mettre les moyens. Nous ne restons pas dans l'incantation.

Notre objectif n'est pas d'accueillir des écoles qui se créent sur le principe de l'évitement de Parcoursup. Aujourd'hui, beaucoup d'écoles privées se créent pour tous ceux qui n'ont pas eu ce qu'ils souhaitaient par Parcoursup et qui vont vers des écoles privées. Donc, des gens qui sont prêts à payer des écoles très chères.

Ce n'est pas tout à fait notre vision du parcours scolaire ou étudiant.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Olivier Martinez, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue. **(27)**

ABSENT : Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, M. Boris Vallaud **(3)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

J-3 SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN AU CŒUR DES PARCOURS DE JEUNESSE (page 156 du volume 3)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président.

600 000 € en dépense sur ce dossier, avec en premier point : Accompagner les engagements solidaires et citoyens avec Landes Imaginations. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 19 000 € pour la poursuite de ce dispositif.

Nous avons ensuite, les parcours d'engagement. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 451 000 € pour les aides au BAFA/BAFD, les bourses au permis de conduire et au BNSSA.

Nous avons ensuite le dispositif « Collégiens, citoyens » que nous accompagnons, avec un crédit global de 98 000 €.

Le dispositif expérimental de lutte contre le sexisme dans les collèges landais, une action qui est animée par l'association des Francas des Landes : il vous est proposé de continuer cet accompagnement pour un crédit de 5 000 €.

Enfin, contribuer à la cohérence des politiques publiques jeunesse. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 27 000 € pour la mise en œuvre de tous ces soutiens.

Voilà pour ce dossier.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Non ?

Là aussi, ce sont des choses qui ont été initiées il y a quelques années et sur lesquelles nous ne revenons surtout pas. Cela témoigne de leur efficacité parce qu'elles ne cessent de progresser en termes de consommation budgétaire.

Nous allons passer maintenant au domaine de la culture.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Olivier Martinez, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue.

(27)

ABSENT : Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, M. Boris Vallaud **(3)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

K-1 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES (page 165 du volume 3)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : Merci, Président, chers collègues.

50 millions d'euros en moins pour la culture dans le budget 2025 de l'État, en particulier sur le Pass Culture et l'éducation artistique et culturelle.

Profitant de l'occasion, de nombreuses autres collectivités annoncent les mêmes baisses drastiques, au mépris de l'éducation, de la création et des artistes déjà précarisés. Plus encore qu'hier, on verra ceux pour qui la culture est une colonne vertébrale, un ciment social et ceux qui la considèrent comme une variable d'ajustement et que l'art ne sert pas à grand-chose si ce n'est à remplir des salles le samedi soir entre un blockbuster, un concert de reprise des années 80 ou la prestation d'un comique médiatisé.

Cette baisse des financements publics, qui s'ajoute aux baisses précédentes, aura des conséquences durables pour le secteur, particulièrement sur l'emploi. C'est un plan social massif qui se prépare si rien n'est fait pour l'enrayer. Une logique pour le Président Macron et ses gouvernements successifs qui, après l'avoir jugée non essentielle lors de l'épidémie du Covid, confirment leur abandon du service public de la culture.

Ce ne sera pas le cas dans notre Département en 2025. Nous maintenons le budget culture et patrimoine à la même hauteur et conservons sensiblement la même répartition entre les différentes enveloppes. Je signale quand même que la Direction de la culture participera à l'effort demandé aux collectivités avec - 200 000 € qui impacteront directement le fonctionnement de nos propres services, en particulier celui de nos musées départementaux.

Dans le même temps, nous continuerons à affirmer notre idée de la culture avec, comme objectif, le soutien aux artistes professionnels et à la création, tout en gardant la volonté de partager avec le plus grand nombre cette rencontre du public et d'une œuvre, au travers d'actions d'éducation artistiques de qualité qui sont autant d'actes d'émancipation et de citoyenneté connectés au territoire.

Voilà le projet culturel développé depuis plusieurs années par le Département des Landes. Côté développement culturel, une inscription de 5 852 000 € et de 305 100 € de recettes. Le soutien à la filière du spectacle vivant passe par le soutien à l'investissement des équipements culturels et on retrouve le versement du solde pour la rénovation du Café Music' sur l'agglo montoise et la construction d'un pôle culturel structurant sur la Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour.

640 000 € pour soutenir la programmation des saisons culturelles et des festivals, différenciée du soutien aux arts de la scène et de la rue, pour encourager tous les projets arts de scène et de rues, cirques, marionnettes et le conte et le soutien à la culture gasconne. Comme toujours, j'insiste sur ces enveloppes globales pas très parlantes qui recouvrent différentes réalités avec des chiffres qui sont très différents entre les différentes aides.

Il est à noter que certains dossiers qui ne répondent pas à ces règlements sont traités à part dans des enveloppes hors cadre réglementaire. Une de nos plus grandes enveloppes est consacrée au soutien à la musique et à la danse et à l'enseignement spécialisé diplômant. Nous y retrouvons la participation départementale au Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes, le soutien à l'UML qui fédère 81 associations musicales

adhérentes, avec notamment le stage qui rassemble de nombreux musiciens amateurs du département, et toutes les aides attribuées aux 59 ensembles orchestraux affiliés à l'UML.

471 000 € pour le soutien aux programmes d'éducation artistique et culturelle développés à l'échelle du département, pour le soutien à quatre opérateurs menant des projets structurants et spécifiques sur l'ensemble du département. Je parle de JMF, de Musicalarue et de la Ligue de l'Enseignement. Les Jeunesses Musicales de France pour les initiations d'élèves aux concerts bénéficient à 15 000 élèves landais. Musicalarue, l'association, pour ses actions à l'année sur la Communauté de communes Cœur Haute Lande, et la Ligue de l'enseignement qui œuvre dans la diffusion théâtrale.

Nous retrouvons sous l'appellation peu parlante de soutien à l'accès à la culture le fait que le Département finance le transport des scolaires vers les lieux culturels du département.

693 000 € pour la reconduction des aides réglementaires pour le soutien à la filière cinématographique et audiovisuelle, au travers de différentes enveloppes pour l'aide à la construction, à l'aménagement et à l'équipement des salles de cinéma, dans lesquelles viennent les 235 000 € d'aide à la production d'œuvres de fiction cinématographiques et audiovisuelles, qui sont compensés par 25 000 € du CNC dans le cadre d'une convention qui lie le Département, l'Etat et la Région et puis, la résidence d'écriture La Maison Bleue de Contis.

Et voici finalisé le pôle images, qui regroupe toutes les missions du bureau d'accueil des tournages 40 ainsi que l'association Du Cinéma Plein Mon Cartable qui seront regroupées dans des lieux et des actions mutualisés.

Nous les laissons prendre possession des locaux dans lesquels ils sont désormais installés depuis quelques semaines avant d'envisager son inauguration.

Rappelons-nous que le cinéma dans les Landes représente 175 jours de tournage, 91 contrats de techniciens landais pour les tournages de cinq séries, de cinq longs métrages, de quatre courts métrages et d'un unitaire télévision.

En grand 3, vient le soutien à la filière des arts plastiques et visuels, dans une démarche d'accompagnement des opérateurs régionaux. On retrouve le soutien à la Maison de la Photographie de Labouheyre et notre collaboration avec le PARCC de Labenne, entre autres.

En point 4, vous seront rappelées toutes les actions culturelles menées en direct par le Département au bénéfice du territoire.

Nous poursuivons l'actualisation du schéma départemental des enseignements artistiques et nos actions seront reconduites en 2025. Elles sont toujours aussi exigeantes et apportent de la diversité passant par des rencontres théâtrales, à la valorisation de la culture gasconne et les chorales, et je m'attarde sur quelques-uns. On reste sur nos fondamentaux création-éducation avec la 12e édition de Culture en Herbe et ses originales résidences artistiques auprès des collégiens landais, le suivi amateur et professionnalisation, cette fois avec la 7e édition du XL Tour qui déployera sa 2^{ème} année d'accompagnement des groupes sélectionnés en 2024, avec cette année une belle info. Web, le groupe montois qui est lauréat de l'édition 2022-2023 a été sélectionné pour jouer sur le plateau jeunes talents du Printemps de Bourges. Puis citoyenneté au cœur du projet, avec la 2e édition du XL Impro, inspirée d'un dispositif national parrainé par Jamel Debbouze.

Pas de concours d'éloquence, mais des ateliers d'improvisation qui sont encadrés par la compagnie professionnelle Donc du Coup et dès la première participation l'année dernière,

les collégiens landais ont su argumenter de manière raisonnée et respectueuse autour de sujets citoyens et ont triomphé à Bordeaux, ce qui vaut au Département des Landes d'organiser dès cette année la finale régionale. Elle aura lieu le 15 mai au Café Music et cela conduira immanquablement des élèves landais à la finale nationale à Paris.

Dans notre société où tout s'effrite, donner des mots et des repaires citoyens sont des enjeux auxquels les dispositifs culturels portés par le Département s'engagent avec volontarisme, plaçant l'éducation artistique et culturelle au cœur de nos dispositifs à contre-courant de la facilité ambiante pour la culture prête à consommer.

36 000 € pour adapter et faire fonctionner notre parc scénique départemental qui peut également être mis à disposition de l'ensemble du territoire dans le cadre des manifestations culturelles.

Je termine par les 660 950 € de dotation départementale à l'EPA Flamenco. Je salue la réussite de la structure qui réussit à maintenir un festival de grande qualité dans la cité montoise tout en imprégnant à l'année plusieurs villes du département.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le dossier présenté par Rachel DURQUETY ?

M. DUBOIS : Je n'ai pas bien compris. Vous n'avez présenté que le K1 parce que vous avez parlé des musées départementaux... ? Il y avait les 2 ? Vous allez le réaborder maintenant. Très bien. Donc, pas d'intervention.

Monsieur le Président : On a le dossier sur le soutien au développement culturel et les actions culturelles départementales et après sur le Patrimoine culturel, donc il y a encore des éléments.

M. DUTIN : Il a notamment été évoqué le Festival Arte Flamenco avec son essaimage sur le département, ce qui est une très bonne chose. L'épicentre, comme on le sait, est à Mont-de-Marsan. Il y a depuis deux ans un déploiement qui permet d'avoir une qualité qui est appréciée de tous et ce que l'on souhaite, c'est une montée en puissance sur la Ville de Mont-de-Marsan et une totale appropriation de ce festival par Mont-de-Marsan.

Puis, nous avons été très gâtés, je tenais à le souligner, par les sommes importantes qui ont été placées par le Département dans la rénovation du Café Music' qui, là encore, est un résultat exceptionnel, chacun s'accorde à le reconnaître et à le constater, avec évidemment une scène qui est vantée par les groupes et les artistes qui s'y produisent, mais au-delà, la Rock School qui permet aux jeunes d'avoir accès à la musique avec une qualité d'équipements, notamment une acoustique qui là aussi doit être mise en exergue.

Puisqu'en matière sportive les clubs de Mont-de-Marsan risquent de faire gagner des financements au Département, cela compense par rapport aux investissements culturels qui ont été ceux du Département à ce niveau-là.

Mme DEGOS : Je voudrais souligner deux actions qui ne paraissent peut-être pas très importantes mais qui sont selon moi essentielles : le soutien au transport des élèves des établissements scolaires vers les salles de spectacles par la prise en charge de ces transports. On sait souvent que dans les écoles, le frein est de payer le bus pour aller voir des spectacles. Lorsqu'ils vont voir un spectacle des Jeunesses musicales, de la Ligue de l'Enseignement, ou au cinéma avec Du Cinéma Plein Mon Cartable, déjà, la prise en charge du bus est vraiment une action essentielle et ne reste plus à la charge des écoles que le billet d'entrée. C'est quelque chose de très important qui permet l'accès aux spectacles et à l'éducation du jeune spectateur.

Ensuite, le soutien aux rencontres des Chorales départementales. Cette année, elles auront lieu à Pontonx du 22 au 28 mai. Cela permet de monter des spectacles musicaux d'une qualité exceptionnelle et je vous engage à vous y rendre pour voir les élèves de vos collèges, de votre canton. Ce sont des spectacles éblouissants avec un soutien et des musiciens professionnels et cela mérite d'y assister. Donc, je vous y engage.

Mme BOURRETERE : Au chapitre des félicitations et des encouragements, je voulais aussi saluer l'engagement du Département auprès de l'Union Musicale des Landes puisque, à titre d'administratrice du conservatoire, je peux voir à quel point la musique est soutenue sous toutes ses formes dans le département, mais surtout que cela coexiste avec des associations qui portent la formation musicale au plus haut point et pour en saluer le point d'orgue qui aura lieu très bientôt, le concert des stagiaires de l'UML à Mimizan le 26 avril risque d'être un très grand moment de musique avec un des plus grands chefs d'orchestre et harmonisateur.

Mme SENSOU : Juste pour rebondir par rapport à la culture comme passerelle entre les peuples et entre les différentes personnes, tu as parlé Frédéric du Café Music', je vais parler de la possibilité de tous les Landais, en plus du transport, d'avoir cet accès à la culture au moment où l'État se désengage par rapport au Pass Culture, et c'est dans mon domaine de travail ; on voit le nombre d'actions qui vont être annulées par des lycéens pour venir sur des spectacles, mais malgré tout - je donne un petit exemple : la semaine dernière, il y avait un projet d'accompagnement de jeunes sur de l'écriture et le fait de pouvoir bénéficier d'une scène de qualité, gratuitement qui est la scène du Café Music', pour des collégiens et des lycéens et de venir faire un spectacle gratuitement, ce n'est pas donné à tout le monde.

Ce n'est pas dans tous les territoires la même chose. Je tiens à souligner cette qualité de restitution d'un projet parce que les parents étaient présents et étaient ravis et les jeunes aussi. Donc, c'est le ruissellement de ces subventions sur tous les Landais et toutes les Landaises.

Monsieur le Président : Merci.

Pour Frédéric DUTIN, il ne faut quand même pas baisser les armes. Ce n'est pas fini. Il faut garder espoir. Si on commence à déchanter dès maintenant, quand même...

Par rapport au financement des transports, j'invite l'ensemble des communautés de communes à participer financièrement parce que ce n'est pas du tout le cas en ce moment. Il est bien de dire que le Département le fait mais il faudrait que localement tout le monde fasse l'effort.

Là aussi, si on veut que la structure qui finance cette opération, Du Cinéma Plein Mon Cartable, puisse continuer à exister, il faut des financements.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gageacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

K-2 PATRIMOINE CULTUREL (page 201 du volume 3)
(Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : C'est donc dans ce rapport K2 que nous retrouvons les politiques en faveur du patrimoine, de nos musées départementaux, de la lecture publique et des archives, avec 3 176 000 € de dépenses et 95 000 € de recettes. C'est dans l'enveloppe patrimoine que nous retrouvons nos musées départementaux, qui chacun dans son territoire, représentent de véritables outils de connaissance, de conservation, de diffusion et d'éducation artistique et culturelle.

Nous consentirons donc à un effort sur le fonctionnement de nos services pour participer aux économies demandées par l'État aux collectivités. Pourtant, ils se donneront les moyens de présenter deux expositions en 2025, dont chacune sera soutenue par un programme de conférences et d'actions culturelles. On aura sur Arthous « Les abbayes vues du ciel » de Yann Arthus-Bertrand et sur Samadet, vous aurez le deuxième volet de l'exposition consacrée à Louis Dage, à découvrir absolument.

Je vous renvoie aux programmes qui sont édités. On a un très beau programme, notamment à Samadet, autour de l'art déco dans le département, à découvrir absolument.

En annexe 6 de ce rapport, vous trouverez la liste des acquisitions et des dons 2024, avec une petite coquille. La procédure du don d'un plateau camaïeu bleu est en cours et non finalisée à ce jour, et ce don ne figurera qu'en 2026. Donc, il faut que vous puissiez attendre un peu pour pouvoir découvrir ce magnifique plat camaïeu.

Pour le reste, le soutien aux projets structurants du territoire et la restauration du patrimoine public protégé ne seront pas impactés.

Concernant la lecture publique, la MDL poursuivra son accompagnement technique et financier du réseau landais et développera de nouvelles expérimentations sur des outils de médiation numérique dans le nouvel espace labo qui est aménagé dans la médiathèque départementale.

En annexe 4, vous trouverez également les petites modifications du règlement d'aide à l'édition, qui va être recentré sur les maisons d'édition et sur les associations.

Concernant la connaissance partagée du territoire, action transversale par excellence, je vous détaillerai toutes les actions lors des prochaines Commissions Permanentes.

Collecter, conserver et communiquer, en point B, détaille les actions des archives départementales. Dans la continuité des Jeux Olympiques, l'exposition sur l'histoire du sport dans les Landes, conçue à partir de collectes d'archives privées mêlées à des archives conservées par le Département, se déploie actuellement sur le territoire au travers d'une version itinérante qui va être développée en coopération avec les clubs sportifs landais.

Dans le cadre des commémorations de la Seconde Guerre mondiale, un nouveau dispositif de médiation sera expérimenté, permettant de donner vie aux archives conservées. Ce

travail se fait en lien étroit avec Monsieur BRETHES du musée du 34e régiment d'infanterie et d'autres opérateurs. Deux classes vont bénéficier de ce dispositif qui permet de valoriser des valeurs d'engagement en faveur de la liberté et d'aborder les fondements républicains pour toujours plus de partage de valeurs et d'éducation à la citoyenneté.

Viennent ensuite les actions menées en direct par les musées départementaux et la médiathèque des Landes. Je n'insiste pas sur l'important budget consacré au renouvellement des ressources documentaires qui viennent enrichir celles détenues par les médiathèques du réseau, ni sur « Un livre à tout âge », que l'on retrouve cette année dans une version allégée avec uniquement les chèques-livres distribués aux collégiens landais.

Par ailleurs, la médiathèque poursuit les rendez-vous et son programme de formation à distance qui a été primé nationalement.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

M. DUBOIS : Monsieur le Président, sans surprise apparemment, je vous avoue que nous nous étonnons de la baisse appliquée à ce budget en raison de tout le soutien à la culture en général que vous avez réaffirmé, Madame la Vice-Présidente. 14% de baisse, 500 000 €, 170 000 € sur les budgets départementaux, vous l'avez précisé, 120 000 € pour le soutien aux opérations visant à favoriser et promouvoir la connaissance du patrimoine. Nous notons votre soutien, Madame la Vice-Présidente, pour soutenir les actions menées, et donc nous voterons contre ce budget K2 en raison de cette baisse qui nous paraît drastique.

Mme DURQUETY : Sur cette baisse, effectivement, elle est importante concernant nos musées départementaux. Elle n'impacte pas les aides apportées aux autres musées, qui sont aidés à la même hauteur.

Je veux remercier les services qui s'engagent de manière volontariste malgré cette difficulté-là et qui permettront d'avoir des expositions cette année de grande qualité et des actions culturelles de qualité qui entoureront ces expositions.

On ne sacrifie pas la qualité de ce qui sera proposé, mais c'est vraiment l'inventivité de nos agents départementaux qui permettra de continuer dans cette optique-là. On n'a pas toujours besoin de mettre beaucoup d'argent pour avoir des choses qui soient de qualité, et grâce à un savoir-faire, on pourra maintenir cette qualité au service du territoire.

Mme BELIN : Simplement en profiter pour remercier le Département et l'opération qui a été récemment déployée, qui nous permet d'amener des jeux de quilles dans nos écoles. J'ai eu l'occasion cette semaine d'aller déposer deux jeux de quilles dans une école du canton, une école de Saint-Martin-de-Seignanx et j'étais particulièrement surprise de voir que ces jeux étaient très attendus puisqu'ils arrivent après tout un cycle de formation des élèves, que ce soit sur les contes, sur les chants, sur la course landaise ou même sur le jeu de quilles en lui-même.

Les élèves étaient parfaitement au courant que le Département allait amener ces jeux de quilles, qu'ils allaient pouvoir les personnaliser. Cela fait l'objet de tout un travail avec les enseignants. C'est l'occasion pour nous aussi de redire notre engagement au service de la culture gasconne et c'est particulièrement apprécié.

Nous concernant, nous trouvons que nous sommes particulièrement à notre place sur ce genre de politique publique.

M. DUBOIS : Excusez-moi, j'ai oublié d'apporter une précision parce que vous citiez abondamment, comme sur beaucoup de sujets d'ailleurs, l'État qui se désengage sur cet aspect culturel, qui doit rester malgré toutes les difficultés de financement que l'on peut connaître.

On aurait pu préciser aussi que la Région Nouvelle-Aquitaine va s'engager vers les mêmes baisses et je crois que c'est 4,4 millions d'euros qui seront versés en moins sur les budgets culturels. Donc, il y a beaucoup de collectivités, comme vous le disiez, qui sont confrontées à ces difficultés.

Monsieur le Président : Très bien. Je ne vous cache pas, Monsieur DUBOIS, je suis assez admiratif quand même que l'on puisse encore soutenir ce gouvernement en ce moment. Vous arrivez quand même à faire cet exercice de venir nous expliquer, à nous, que dès qu'il y a une baisse, ce n'est pas normal et quand on voit comment c'est coupé au niveau national, vous continuez quand même... Je trouve qu'il y a quelque part une part de romantisme dans tout cela, certainement.

L-1 BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES (page 277 du volume 3)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes sur la 4e édition. Je vais peut-être vous donner des informations complémentaires au dossier, puisque nous sommes dans une phase plus avancée qu'au moment de la rédaction du rapport.

Donc, il y a eu plus de 328 idées déposées, et nous sommes à 201 idées éligibles. Cela veut dire qu'il y a un taux de transformation d'idées à projets rentrant dans le catalogue de plus de 61%, ce qui pour nous est une satisfaction. Cela montre que les dossiers déposés sont plus aboutis que sur les éditions précédentes.

Juste une petite précision, parce que j'ai vu dans les médias quelque chose qui a été relayé et qui est ce montant-là de 1,14. Cela ne veut pas dire que l'enveloppe sur le budget participatif a baissé, il est toujours de 1,5 million, si ce n'est que les inscriptions qui correspondent au solde des paiements des projets lauréats des éditions précédentes se montent à 1,14 million pour cette année, mais l'enveloppe reste à 1,5 million. D'où l'inscription que vous avez ici. Le montant total de crédits de paiement sur les anciens BPC est de 1 114 642 €. Il y a aussi la nécessité d'abonder une enveloppe pour les défraitements des citoyens engagés dans les instances participatives, en particulier la commission citoyenne, et ensuite un renouvellement d'adhésion à des structures qui nous permettent d'aller plus en avant sur ces dispositifs et voir aussi d'autres types de dispositifs de participation citoyenne.

Juste pour vous dire que le vote aura lieu entre le 5 et le 31 mai. Tous les citoyens pourront voter à ce moment-là pour 3 idées préférées de façon purement numérique.

Le 19 avril, l'ensemble des porteurs de projets qui sont rentrés dans le catalogue sont réunis à Mugron pour une matinée intitulée « Faites votre com », c'est-à-dire qu'ils vont pouvoir avoir toutes les informations et renseignements pour participer à la phase de campagne, et l'annonce sera le 10 juin.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. J'ai oublié de vous demander si vous vouliez que l'on vote sur le dossier sur le patrimoine culturel. Oui, non, mais c'est pour ça. Donc, on va voter d'abord sur le patrimoine culturel. Il y aura 4 votes contre. Non, je n'aurais pas voulu que l'on vous fasse voter quelque chose que vous ne souhaitiez pas.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet **(4)**

ABSTENTION : 0

ADOPOTE A LA MAJORITE

Donc, je reviens sur le budget participatif citoyen des Landes et je donne la parole à Julien Dubois.

M. DUBOIS : Monsieur le Président, vous étiez trop empressé à parler de mon romantisme, et du coup, permettez-moi de ne pas réintervenir sur le budget participatif pour lequel nous voterons pour, mais peut-être parler de votre romantisme qui vous permet d'oublier que de 2013 à 2017, la dotation globale versée au Département des Landes a été diminuée de 23,5 millions d'euros et uniquement de 390 000 € depuis 2017, ce qui peut permettre de relativiser tout le mal que l'on pense de ce gouvernement, qui peut être critiqué par endroits et je ne m'en prive pas quand c'est nécessaire.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Je crois que j'avais déjà répondu sur cet argument, parce qu'il nous est resservi et ce n'est même plus du réchauffé. Quand on avait fait le bilan entre les baisses sur le fonctionnement et après les créations, vous vous souvenez de la DETR, ainsi de suite, de toutes les aides à l'investissement dans les collectivités, quand on faisait le bilan, cela faisait une baisse qui était beaucoup plus faible et sans commune mesure avec celle que l'on subit actuellement.

Mais bon, je pense que l'on aura du mal à se mettre d'accord, mais comme on était sur la culture, pour clôturer, je pense qu'il y a une de vos collègues, Présidente de région qui appartient au même mouvement que vous - je crois que c'est Horizon - et je crois que c'est 50% de moins sur la culture. Vous savez de qui je parle, de Mme MORANCAIS. Il y a même une chanson qui a été faite sur elle. Elle s'est rendue célèbre au moins pour cela.

Donc, je pense qu'à un moment donné, il va falloir aussi que chacun assume ses positions et ne vienne pas prendre des postures dans des hémicycles, totalement à l'encontre de ce qui est défendu par ces mouvements au niveau national. Je vous redonne la parole. Il n'y a aucune difficulté.

M. DUBOIS : Vous savez, ce qu'on fait ici depuis deux jours, c'est parler des chiffres que vous proposez. Alors, vous pouvez parler de Madame MORANCAIS, effectivement, parce qu'on pourrait analyser tout son budget et parler de cela. Il nous faudrait deux jours, du coup, pour le faire. Moi, ce que je m'attache à faire, Monsieur le Président, et je pense que vous aurez du mal à prouver le contraire, c'est de parler des chiffres que vous proposez dans ce document du budget.

Après, vous parlez de posture, de malhonnêteté, on y reviendra en conclusion, mais tout ce que l'on dit est appuyé par les chiffres que vous proposez. Vous pouvez considérer que les baisses ne sont pas des baisses et que tout continue comme si de rien n'était et que d'ailleurs, les difficultés sont plus importantes ici qu'ailleurs.

Moi, je m'attache, et on le fera en conclusion, à prouver que quand on revient à la réalité, on n'est peut-être pas sur les constats que vous faites. Après, vous pouvez prendre toutes les comparaisons que vous voulez, et moi, j'assumerai toujours ce que j'ai à assumer, je n'ai aucun problème avec cela, et je pense que vous aurez du mal, au contraire de ce que vous dites, à me prendre en défaut à ce sujet.

Donc, continuons à parler de ces chiffres, de tout ce que vous voulez, mais en s'appuyant sur la réalité.

Monsieur le Président : Totalement. Je n'ai pas l'impression de parler de choses virtuelles. Vous nous ramenez aux choix qui ont été faits sur la période 2012-2017. Moi, je vous parle de choix qui sont faits actuellement dans les examens budgétaires. Je ne vous parle pas de choses qui remontent à la nuit des temps. Tout simplement. Et je vous parle de positions du mouvement politique dont vous êtes le responsable départemental. Je ne vous parle pas d'autre chose. On pourrait parler de la retraite à 70 ans aussi, on pourrait parler de plein de sujets.

On va débattre sur le budget, sur les équilibres, et ainsi de suite, il n'y aura aucune difficulté. Vous ne m'aurez jamais entendu dire que les difficultés ici sont plus importantes qu'ailleurs. Bien au contraire. J'ai plutôt tenu un discours très modéré en la matière et j'ai toujours dit que le Département des Landes, pour l'instant, était dans une meilleure situation que beaucoup d'autres Départements et que les efforts qui étaient demandés étaient sans commune mesure avec les efforts que demandent les autres. C'est tout. C'est pour ça que je dis de temps en temps qu'il ne faut pas faire preuve de trop de mauvaise foi quand on argumente. Vous voulez être dans la réalité, avec moi, vous serez toujours dans la réalité. Mais nous aurons le débat sur tous les sujets qui arrivent et ne vous inquiétez pas vous pouvez garder vos arguments.

Monsieur DUTIN, tout à l'heure, parlait de ping-pong. On le fera à la fin, il n'y a pas de souci.

Sur le budget participatif, si j'ai bien compris, il n'y a pas de demande de vote [particulier].

Mme SENSOU : Juste, mes chers collègues, parler un petit peu de la commission citoyenne qui a beaucoup travaillé sur les règles et l'élaboration de ce budget participatif. Je tenais quand même à souligner l'engagement de cette commission citoyenne, qui a été très bien accompagnée par les équipes qui ont pris beaucoup de temps sur leur temps de tous les jours, venant les samedis travailler sur les règlements. Il y a aussi toute l'instruction de la labellisation des projets jeunes.

Je tenais à rapporter la dernière réunion qu'il y a eu et les retours qui sont faits par les membres de la commission citoyenne. Un membre est obligé de la quitter parce qu'il y a aussi la vie professionnelle. Donc, juste en donner le témoignage. C'est une dame qui écrit : « Il est temps pour moi de quitter la commission citoyenne. J'ai vraiment apprécié tous les moments partagés, riches d'enseignement. Je vous remercie pour tout ce que vous avez transmis et apporté tout au long de ce parcours ensemble. C'est très précieux. Puissiez-vous inspirer un grand nombre et surtout que les gens restent audacieux et continuent à proposer des choses. »

J'ai également un autre témoignage, si je peux me permettre, d'une autre personne, une autre dame qui la quitte parce qu'elle a un changement professionnel. Donc, elle dit : « Je viens d'annoncer que je ne vais pas poursuivre l'aventure commission citoyenne budget participatif landais. Lorsque j'ai fait la démarche de poser ma candidature pour intégrer la commission, j'étais convaincue que j'aurais le temps nécessaire pour m'investir pleinement, mais j'ai eu un changement professionnel. Les quelques temps que j'ai passés au sein de la commission m'ont beaucoup appris en termes de technique d'animation, de connaissance du territoire et des règles institutionnelles qui nous organisent. Mais aussi, j'ai également beaucoup appris en termes de relations humaines et pour cela, je remercie vivement l'équipe, car vous mettez tout votre cœur dans cette mission. »

Je rapporte juste ces deux témoignages de gens qui quittent la commission citoyenne et pour justement dire par rapport à cette commission, que si on doit parler de démocratie en termes d'action et de donner le pouvoir aux gens d'agir, cette commission citoyenne apporte tellement dans les réunions que l'on fait... Je me permets parce que je suis vice-présidente. Donc, merci Sylvie pour toutes les réunions où on permet aux citoyens de proposer des choses. Le règlement qui est établi est tout le temps évolutif. Et surtout, ces commissions permettent aussi d'élargir. Il n'y a pas que le budget participatif. Cela permet d'aborder des tas d'autres sujets qui concernent notre collectivité et le bien des Landaises et des Landais. Je pense qu'elle va évoluer et qu'il y aura des idées qui vont remonter de cette commission et je tenais à le dire. C'était l'occasion d'en parler.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENT : Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-1 VIE ASSOCIATIVE (page 281 du volume 3)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci, Monsieur le Président. La dynamique du monde associatif landais n'est plus à démontrer. L'action du Département se caractérise chaque année par un soutien au secteur associatif dans la diversité des politiques publiques de la collectivité, auprès de près de 1 400 collectifs, dont plus de 400 pour leur fonctionnement courant. Ce soutien financier s'élève chaque année à près de 16 millions d'euros.

Engagé aux côtés de ce secteur associatif, le Département a développé depuis plusieurs années une politique d'accompagnement avec une volonté d'harmoniser l'attribution des différentes subventions. Le nouveau règlement a été validé lors de séances précédentes. Il convient ici de modifier quelques aspects, d'ajuster des éléments purement administratifs, en intégrant la possibilité de recourir à des appels à projets auxquels les

associations seraient éligibles, la possibilité de clôturer administrativement des dossiers non complets, mais surtout d'intégrer un nouvel article qui est la mise en place d'une convention triennale de coopération pour les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €. C'est ce que vous aviez annoncé, Monsieur le Président, lors du 1^{er} février dernier. Il s'agit donc de modifications purement administratives.

Quelques chiffres peut-être, puisque c'était un élément demandé par Monsieur DUBOIS donc je vais lui donner. Les dossiers aujourd'hui sont essentiellement numériques. En 2024, nous avons eu 1 585 dossiers, et en 2025, 1 420, mais la campagne est en cours, donc on peut imaginer que le nombre de dossiers va augmenter. Pour l'instant, nous sommes à 15 200 000 €, ce qui représente environ 16 000 dossiers, car la campagne n'est pas terminée.

Vous vouliez aussi la répartition par différents thèmes : 34% pour la solidarité, dynamique territoriale 14%, pour le sport 9,6%, pour l'agriculture et la forêt 8,7%. Vous avez ici la répartition. Vous n'avez pas un dossier avec la totalité des subventions versées par association, mais vous les retrouvez dans chacun des rapports. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que sur ce dossier de vie associative, il y a des questions ou des interventions ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M-2 PERSONNEL DEPARTEMENTAL, ELUS ET SUBVENTIONS (page 310 du volume 3)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Merci Monsieur le Président. Un rapport classique pour ce budget 2025, en tout cas sur les chapitres concernés.

Le premier chapitre concerne la création de postes, d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité et saisonniers d'activité, avec deux directions concernées.

Le deuxième chapitre concerne l'approbation du tableau des effectifs et des emplois permanents présentés en annexe 3 et 4, conformément à la réglementation.

Le troisième chapitre concerne la réorganisation des services départementaux, c'est-à-dire de deux directions : la Direction Générale adjointe en charge des grands projets sociaux et médico-sociaux et la Direction de l'organisation des systèmes d'information numérique, notamment sur la partie système d'information géographique. Les deux réorganisations ont reçu l'avis favorable du CST. On reste à iso effectif. Elles se traduisent par une réallocation de missions et de déploiement de personnel.

Le quatrième dossier concerne l'avancement de grade. Il vous est proposé de fixer un taux maximum d'avancement de grade à 100%, ce qui nous permettra de gagner en souplesse dans les négociations et les délibérations avec les organisations syndicales.

Le point 5 concerne l'aide sociale du personnel départemental. Il vous est proposé de reconduire le montant des prestations sociales sur la base de celles apportées en 2024, comme indiqué en annexe 5.

Le point 6 concerne le régime indemnitaire. Nous proposons de modifier la grille du RIFSEEP pour le groupe C4, afin de faire évoluer le régime indemnitaire des adjoints techniques des établissements d'enseignement vers celui des adjoints techniques territoriaux de la collectivité.

Le point 7 concerne la mise à disposition de moyens aux agents départementaux et aux élus dans l'exercice de leur mandat.

Le point 8 concerne les subventions aux associations en lien avec le quotidien des agents départementaux. Là, on va parler du comité d'action sociale (CAS) et de l'association pour la gestion du restaurant administratif Daraigne l'AGRAD.

Nous vous proposons deux subventions : 576 000 € et 180 000 €. Et pour faire référence à ce que disait Monsieur DUBOIS tout à l'heure, ces subventions sont en baisse par rapport à 2024 et tout ceci a été travaillé avec les associations bénéficiaires.

En contrepartie, ces associations nous reversent la partie salaire des agents mis à disposition : 90 000 € pour le CAS et 300 000 € pour l'AGRAD.

Ensuite, subvention à l'Amicale des élus du Département des Landes dans le cadre de la retraite pour la rente des élus. Nous proposons d'affecter 70 000 € à ce budget, en intégrant un versement par l'Amicale de 1 500 €. Autre subvention à l'Association des anciens maires et adjoints des Landes dans le cadre du travail sur l'éducation civique des jeunes landais. Nous proposons 900 €. Autre subvention pour les organisations syndicales landaises représentatives, pour un global de 157 350 €, comme indiqué en annexe 1.

Un autre soutien auprès des associations d'anciens combattants et retraités militaires devoir de mémoire pour 24 000 €.

Enfin, une dernière subvention concerne les collectivités landaises qui organisent des rassemblements dans les Landes d'habitants de communes en France portant le même nom, pour 5 000 €. Au total, ce rapport prévoit des dépenses de 1 013 250 € et des recettes de 391 500 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier

Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Eva Belin **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-3 INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS (page 340 du volume 3)

(Rapporteur : M. PARIS)

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Ce rapport, en inscription budgétaire, en dépenses, s'élève à 3 290 000 €, et en recettes à 69 000 €, répartis comme suit. Le premier point concerne l'équipement des services départementaux. Cela concerne à la fois la maintenance, la protection et la sécurisation de nos appareils et équipements, en poursuivant nos actions inscrites dans le schéma directeur informatique.

Ce schéma comporte deux volets : l'infrastructure du système d'information et la sécurité du système d'information. Pour cela, nous inscrivons en fonctionnement 1 100 500 € et 69 000 €, et en investissement 1 170 000 €.

Le point 2 concerne les adhésions au programme du Syndicat Mixte ALPI, l'Agence Landaise Pour l'Informatique, d'abord concernant le plan départemental d'inclusion numérique. Le Département soutient ce plan à hauteur de 30 000 €. Les participations statutaires à l'ALPI sont détaillées. 19 000 € pour le catalogue de formation, 150 000 € pour la subvention de péréquation, 125 000 € pour la compétence maintenance des matériels et équipements informatiques, et 223 000 € pour la compétence logiciels.

Sur l'informatisation des services, vous avez comme chaque année le bilan de l'année précédente dans la délibération. Pour ce qui concerne la mise en place d'outils informatiques en 2025, nous avons la finalisation des projets entamés en 2024, la mise à niveau technique de certains outils informatiques et l'acquisition de nouveaux logiciels métiers. En investissement, nous inscrivons 700 000 € et en fonctionnement 459 500 €.

Le point 4 concerne le renouvellement des adhésions du Département à diverses associations, vous en avez la liste, pour un montant de 13 000 €, à l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel), l'EDESS (Association « *Echanges de données dans l'espace sanitaire et social* »), l'ACTU Cegid Public (Association des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics rattachés Utilisateurs Cegid Public) et le RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers).

Le point 5 concerne le lancement d'une démarche de dématérialisation pour la Direction Générale adjointe des solidarités. Précisément, sont concernées les trois allocations individuelles de solidarité et l'aide sociale à l'enfance.

Nous précisons que les associations et les communes ne sont pas concernées par cette démarche de dématérialisation. Il s'agit d'approuver le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser cette démarche.

Le dernier point concerne l'accessibilité des sites internet. Nous devons appliquer, respecter le décret référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, qui s'applique à toutes les administrations disposant de sites internet ou de sites extranet. Les obligations à respecter sont détaillées dans le rapport, pour un coût estimatif de 60 000 €, et avec une participation potentielle de l'État à hauteur de 40 000 €, laissant un reste à charge pour le Conseil départemental de 20 000 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier ? Non ? C'est vrai que ce n'est pas celui qui suscite le plus de commentaires en général.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Dominique Degos **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous allons passer aux dossiers qui vont conclure cette session, présentés par Dominique Coutière.

M-4 DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT (page 350 du volume 3)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Monsieur le Président, pour que nous puissions travailler sans nous réunir toutes les semaines, il faut donner des délégations au Président pour fonctionner et en matière de marchés publics.

Vous avez en annexe tout ce qu'il a fait et pu faire dans le cadre des délégations qui lui avaient été données, au titre des assurances, des ventes de gré à gré, des renouvellements d'adhésion à des associations, des marchés publics, de la mise à disposition de biens et de locaux, du droit de préemption pour les TDENS, des dons et legs, des demandes d'attribution de subventions à l'État ou à d'autres collectivités territoriales dans la limite de 500 000 €, des autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation et l'identification des biens du Département pour lesquels le montant des opérations est inférieur à 5 millions d'euros, et de l'attribution de mandats spéciaux aux conseillers départementaux.

Donc vous avez la liste. Est-ce qu'on la lit ?

Donc, il faut que vous en preniez acte.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : Mme Dominique Degos **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PRENNENT ACTE A L'UNANIMITE

M-5 INFORMATION SUR LA DETTE DU DEPARTEMENT DES LANDES (page 386 du volume 3)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Sur la dette, je sais que nous serons félicités encore une fois pour une dette bien gérée, puisque nous terminons l'année 2024 au même niveau que l'année 2023, à un chouïa près. La dette du Département des Landes est une dette classée, qui ne peut pas être mieux classée, et comme cela depuis toujours. Ce n'est pas depuis aujourd'hui, c'est la politique du Département depuis toujours. Nous avons mobilisé en 2024, 20 millions auprès de l'AFL et remboursé quasiment 20 millions.

La dette est nettement en dessous de celle de nos petits voisins. Vous le savez, elle est bien classée. Nous avons 37 emprunts en cours, avec une durée résiduelle moyenne de 13 ans et 3 mois et avec un taux de l'ordre de 2%. Toutes les banques sont représentées, nous n'avons pas d'exclusivité puisque vous avez la Banque Postale, la Caisse des Dépôts, l'AFL, la Société Générale, le Crédit Coopératif, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne. Nous avons une multitude de prêteurs. Ce qui est important, c'est que nous avons pendant longtemps fait des emprunts basés sur l'Euribor car il était très bas, avec des marges très basses. Depuis que l'Euribor est monté et que les taux fixes ont baissé, nous avons fait la conversion, comme tout le monde. Nous avons géré la dette.

Voilà ce que je peux dire sur la dette de façon rapide.

Monsieur le Président : Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? C'est une information. Donc, nous actons ce qui a été présenté.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris,

Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PRENNENT ACTE A L'UNANIMITE

M-6 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (page 395 du volume 3)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : La programmation avec les Autorisations et les Crédits de Paiement pour les années à venir. Vous avez un grand tableau, que l'on ne prend pas la peine de lire généralement ligne à ligne. Si vous nous en dispensez, on s'en dispense aussi. Ce tableau n'est que la traduction de toutes les décisions prises les années antérieures et qui continuent à se développer, ainsi des décisions prises à la quasi-unanimité tout au long de cette séance. Quasi-unanimité, je n'ai pas dit unanimité.

M. DUBOIS : En cohérence, puisqu'effectivement les AP-CP sont la traduction du budget, notamment sur ces investissements, nous voterons contre.

Monsieur le Président : Très bien, nous allons procéder au vote.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (4)

ABSTENTION : 0

ADOPE A LA MAJORITE

M-7 AUGMENTATION DU TAUX DES DROITS DE MUTATIONS A TITRE ONEREUX EN APPLICATION DE LA LOI DE FINANCES 2025 (page 403 du volume 3)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Vous connaissez tous le problème des recettes des Départements. Je vais en parler tout à l'heure. Le gouvernement propose, pour essayer d'atténuer un peu ce qui se passe au titre de 2025 avec des restrictions budgétaires, une augmentation des

droits de mutation de 0,5% à l'ensemble des Départements, qui l'ont quasi-unaniment adoptée.

Cette augmentation ferait passer le taux de 4,5% à 5%, en exonérant les primo-accédants dans une limite de 250 000 €.

Nous proposons de le faire pour une durée de 3 ans et qui prendra effet dans 2 mois. Nous n'avons pas précipité cette décision comme beaucoup d'autres Départements qui ont fait des séances spéciales dès le début de l'année pour optimiser la rentrée. Nous ne l'avons pas fait. Nous avons choisi de le faire au moment du budget 2025. C'est une proposition qui est faite.

Monsieur le Président : Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Je donne la parole à Julien Dubois.

M. DUBOIS : Sans surprise non plus, puisque nous avions abordé ce sujet lors des orientations budgétaires, de notre point de vue, les recettes liées aux droits de mutation étant encore cette année prévues à un niveau que l'on peut qualifier historique à l'échelle du Département puisqu'on était sur des montants de 50 à 70 millions, il y a encore quelques années – c'est vrai que nous sommes montés à 120 à 130 millions sur des années très fortes, mais nous aurions quand même été à 95 millions sans cette hausse, ce qui nous paraissait permettre d'assumer le budget de notre collectivité sans pénaliser, pas uniquement, comme vous le dites, les gens qui viennent de l'extérieur du département, mais également ceux qui parcourent le parcours résidentiel en acquérant des biens dans notre département et qui verront une taxe plus importante s'ajouter aux biens qu'ils souhaitent acquérir. De notre point de vue, cette pression fiscale supplémentaire n'était pas et n'est pas nécessaire. Nous voterons donc contre.

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président. Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, nous avions évoqué cette hypothèse comme un levier, puisque de levier, nous n'en avons pratiquement plus. Nous trouvons tout à fait normal d'utiliser ce levier. Je regrette que notre collègue Julien Dubois n'évoque pas les conséquences des politiques d'austérité menées et impulsées par le gouvernement qu'il soutient. Je pense que la délibération explique bien que le dispositif de lissage conjoncturel, le gel de la TVA et la hausse des cotisations de la CNRACL, pour n'évoquer que ces exemples, montrent à quel point nous sommes impactés par la politique d'austérité du gouvernement.

Dans ce cadre, nous n'avons d'autre choix que d'utiliser ce levier par rapport aux droits de mutation. Je trouve très intéressant que les primo-accédants ne soient pas concernés. Sur le plan de la justice fiscale, cela nous semble tout à fait pertinent. Quand on voit quand même le prix d'un certain nombre de cessions sur notre territoire, notamment sur le secteur littoral, il nous semble tout à fait juste de solliciter la participation de ces propriétaires ou accédants qui profitent d'une situation à laquelle la collectivité publique n'est pas tout à fait étrangère. Je crois que toutes les politiques publiques qui sont impulsées par notre collectivité participent de cette situation et je trouve que c'est un juste retour des choses que ces personnes participent financièrement au financement d'une partie des politiques publiques que nous mettons en œuvre et donc des services publics. Je vous remercie.

Mme LUBIN : Après avoir privé les Départements de tout levier fiscal, après avoir promis une compensation par la TVA comme étant une recette éternellement dynamique et grâce à laquelle les Départements ne perdraient rien, nous savons ce qu'il en est des compensations qui ne durent jamais de toute façon. Là, nous sommes au pied du mur. Couplé à une situation économique qui fait que les DMTO ont considérablement baissé,

nous sommes au pied du mur du fait de la décision de notre gouvernement. On ne peut pas dire autre chose. Ce pilotage, c'est le pilotage de la majorité gouvernementale du moment. Dans le même temps et avec une hypocrisie extraordinaire, c'est ce que voudrais souligner quand même, le gouvernement renvoie la balle aux Départements en leur disant : « On vous laisse la possibilité, on vous donne une arme qui est celle de l'augmentation des DMTO, charge à vous de vous en saisir ou non ». Ceux qui donnent cet outil vont aujourd'hui nous reprocher de nous en servir. Nous sommes quand même dans une hypocrisie extraordinaire. Quel autre choix avons-nous que de nous saisir de cet outil puisque c'est le seul qui nous reste.

Je voudrais revenir sur l'exonération de cette augmentation pour les primo-accédants. Vous parlez de parcours résidentiel. Certes. Pour moi, le parcours résidentiel, c'est surtout lorsque l'on est locataire et que l'on devient propriétaire. Là, on n'est pas concerné. Ensuite, on peut continuer son parcours résidentiel en acquérant un T2, puis un T3 ou un appartement, puis une maison individuelle, mais on n'est plus primo-accédant et en règle générale, on a un bien à vendre. En règle générale, quand on peut faire ce type de parcours résidentiel, c'est que ça va normalement. Je ne suis pas en train de dire haro sur, mais cette disposition permet de protéger ceux qui vont acquérir leur premier logement dont on sait en règle générale qu'il s'agit plutôt de jeunes ménages. Je n'ai aucun scrupule.

Je voulais surtout dire que nous nageons quand même en pleine hypocrisie du gouvernement et, permettez-moi de vous le dire aussi, un peu votre hypocrisie en tant qu'opposition qui, d'un côté soutenez un gouvernement qui nous donne cet outil et de l'autre, nous culpabilise ou essaie de nous culpabiliser parce que nous utiliserions cet outil.

M. DUBOIS : Merci. Je suppose que quand on est législateur ou quand on est au gouvernement, on donne des outils, justement comme celui-ci, pour que les collectivités puissent s'en saisir ou pas en fonction de leur situation.

On a commencé à l'évoquer tout à l'heure et j'y reviendrais dans la synthèse, les situations des Départements en France ne sont pas les mêmes. Les recettes des Départements en France, notamment liées au DMTO, ne sont pas les mêmes et je redis, et sur ce point vous ne m'avez pas répondu, qu'à 95 millions, hypothèse prévue initialement avant l'augmentation, si j'ai bien compris, dans le budget, 95 millions de recettes de DMTO, on continue à être sur des recettes historiques pour notre collectivité.

Donc, de notre point de vue, cette hausse va peser de manière fiscale. Madame Lubin, vous nous dites qu'il y a parcours résidentiel et pas parcours résidentiel. Si. Il y a des gens qui sont locataires et qui deviennent propriétaires, comme peut-être beaucoup d'entre nous ici l'avons fait. Il y a aussi des reventes, des achats à nouveau et ce ne sont pas toutes des personnes richissimes qui pourraient payer des taxes sans aucun souci.

Donc, oui, cette décision va peser sur des personnes vivant dans notre département alors qu'elles n'ont pas des moyens inconsidérés.

Sur les exonérations, il y en a d'autres. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais il y a aussi des entreprises qui achètent un terrain et qui, si elles l'aménagent dans un délai imparti, vont moins payer sur ces transactions-là.

Et puis Monsieur Lespade, nous n'avons pas que des communes du littoral dans notre département. Je vois bien les transactions et leurs prix qui sont menées dans certains coins ou plutôt façades atlantiques. Convainquez que nous avons beaucoup d'autres situations et que donc, m'accuser d'hypocrisie, je ne voudrais pas vous accuser les uns et les autres de caricaturer. Encore une fois, il n'y a pas que des gens richissimes qui vendent et acquièrent

un bien dans ce département. Admettons que nous allons accroître la pression fiscale sur une partie de la population dans certaines circonstances alors que vos prévisions, pas les miennes, montrent que sur cette recette, comme sur d'autres, j'y reviendrai tout à l'heure, nous ne sommes pas dans une situation qui, de notre point de vue, imposait cette décision.

Mme LUBIN : Si nous ne voulons pas accroître la pression fiscale, comme vous dites, sur les ménages peut-être les plus modestes ou les ménages moyens, il y a une solution : c'est de travailler à la redistribution des richesses au niveau national. Depuis 2017, nous assistons à une baisse extrêmement importante de la pression fiscale pour les ménages les plus aisés de ce pays, avec un effet attendu de ruissellement qui n'a absolument pas eu lieu. Je parlerai plutôt de congélation par le haut.

Si nous voulions justement rétablir une justice fiscale, il faudrait revenir là-dessus et reparler de l'impôt juste dans ce pays. Lisez encore les derniers articles de presse cette semaine : l'impôt en France pèse sur les ménages les plus modestes et les ménages moyens. Ceux qui s'en sortent le mieux au regard de l'impôt, ce sont les ménages les plus aisés, car bien évidemment, ce sont eux qui ont aujourd'hui la possibilité de défiscaliser au maximum. Je le répète, l'effet attendu du ruissellement n'a absolument rien donné.

Ce n'est pas aux Départements de réfléchir à la redistribution dans ce pays, c'est à l'État, c'est au gouvernement. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous avons une différence flagrante entre une majorité ici qui est pour une redistribution beaucoup plus juste et les gouvernements que vous soutenez qui sont à l'inverse.

Quand je vois les programmes, cela me fait peur, car je me dis que bientôt, si certaines personnes arrivent au pouvoir, nous n'aurons plus d'impôts dans ce pays. En tout état de cause, nous n'aurons plus que des impôts sur la consommation et nous savons qui les paye.

Je vais arrêter cette digression ici sur le budget, mais je trouve quand même assez terrible qu'aujourd'hui, on veuille déplacer la culpabilité dans les Départements.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Je ne vais pas m'étendre sur tout ce qui a été dit. Vous nous dites que nous sommes à des niveaux historiques. Il ne faudrait pas oublier une seule chose. C'est que dans le même temps, nous avons 50 millions d'augmentation des dépenses et que nous n'avons plus aucun levier fiscal.

Le deuxième élément, il va y avoir certainement la quasi-totalité des Départements qui vont prendre la même mesure. Ce n'est pas une innovation locale.

Nous allons passer au vote sur ce dossier.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (4)

ABSTENTION : 0

ADOPOTE A LA MAJORITE

Monsieur le Président : Nous allons maintenant passer à l'examen du budget primitif. Je redonne la parole à Dominique COUTIERE.

M-8 BUDGET PRIMITIF 2025 (page 405 du volume 3)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : J'ai compris que vous reconnaissiez que le Département était bien géré et qu'il aurait pu se dispenser d'une recette supplémentaire. Nous vous en remercions.

Je voudrais quand même que nous prenions un peu de hauteur pour le budget. Il y a une situation que vous connaissez parfaitement. Les droits de mutation ont baissé. Vous dites que nous sommes revenus à un niveau historique. Nous étions à 100 millions en 2020. Il faut quand même y penser. Nous sommes à 95 aujourd'hui. Cela n'a pas augmenté de façon considérable sur les cinq dernières années et quand on regarde comment la solidarité augmente année après année, il y a eu un point sur l'APA, il y a aussi eu un point sur tous les jeunes. Je pense que cela demande à réfléchir.

Vous ajoutez à cela le fait que l'on nous aurait vendu la taxe foncière bâtie remplacée par la TVA, que l'on allait gagner des fortunes parce que c'était dynamique. Nous avons perdu 10 millions et sans augmenter les taux, uniquement par l'augmentation des bases voulues par le législateur. La réalité est là.

Ensuite, dans le monde où nous vivons aujourd'hui, il ne vous aura pas échappé que nous venons de passer 15 jours un peu dingues, pas de notre fait, ni du vôtre, mais de Trump qui, un jour dit blanc, un jour dit noir, un jour dit bleu... Nous sommes dans un monde de fous. Qui peut dire aujourd'hui ce qui va se passer dans six mois ? Qui peut dire que l'économie ne va pas s'effondrer ? Qui peut dire que nous n'allons pas vers une crise majeure ? Personne.

Si vous voulez être de ceux qui diront : « Si j'avais su », nous, on ne veut pas avoir à dire cela. Nous l'avons fait et je pense qu'il fallait le faire. Il ne faut pas dire « Si j'avais su ». C'était une opportunité, nous l'avons saisie et nous nous sommes mis à l'abri, comme nous l'avons fait depuis longtemps. La gestion de ce Département ne date pas d'hier, ni d'avant-hier. Cela date depuis longtemps et c'est une politique prudente et qui est partagée par l'ensemble de la majorité d'aujourd'hui, qui est en place depuis un certain temps et dont, je pense aussi, les gens reconnaissent le mérite.

C'est le cadre général. Dans ce cadre général, je voudrais rappeler que depuis cinq ans, l'investissement augmente. Je vous avais dit l'année dernière qu'en 2024, nous ferions autant qu'en 2023. Vous vous rappelez ? Vous m'avez dit non. Nous l'avons fait. Nous ne cherchons pas à économiser, nous cherchons à gérer le plus près possible et en fonction des moyens que nous avons. C'est tout simple. Nous n'avons pas sacrifié les budgets les plus importants.

Vous allez mettre le point sur quelques coupes qui ont été faites à droite et à gauche, mais on parle en pourcentage par rapport à un budget global où nos petits voisins, que ce soit au nord ou au sud, ont fait des coupes sombres, drastiques en supprimant des pans entiers de leur politique. Nous n'avons pas supprimé des pans entiers de nos politiques. Nous les avons toutes gardées.

Nous sommes restés dans les domaines que vous connaissez bien, la culture, etc. Nous avons proposé de mettre de l'argent sur la fibre. Nous n'étions pas obligés non plus pour résoudre les cas complexes. Le problème des cas complexes est quelque chose où les gens n'y sont pas pour grand-chose. Le Président a fait une proposition sur les traversées des routes à trafic important pour voir comment nous pouvions régler et réguler tout cela. Donc, nous n'avons pas baissé.

Ce dossier-là évoqué sur les traversées de routes à trafic important va commencer à être travaillé cette année et arrivera l'année prochaine, mais nous sommes déjà engagés là-dessus.

À côté, nous avons pris une sérieuse « pigne » avec la CNRCL, Communes, Communautés, Départements. Monsieur Dubois, nous essayons de gérer le mieux possible et de faire en sorte que les politiques que nous avons aujourd'hui, on soit aussi capables en 2026 de les continuer et de les faire prospérer.

Voilà la réflexion que nous avons eue et qui a fait l'objet de débats entre nous. Ce ne sont pas des décisions qui ont été prises à la hache.

En tout cas, c'est la première fois que nous avons un budget en baisse. Vous le savez très bien, la principale dépense du Département, c'est la solidarité et la solidarité augmente chaque année et nous ne pourrons rien y faire, ni vous, ni moi. Personne ne pourra y changer quoi que ce soit. Il faut quand même que l'on fasse attention.

Hier, sur l'histoire des EHPAD, nous avons aidé les EHPAD. Qui l'a fait autour ? Dans les PA, on a préféré sortir des EHPAD de la gestion publique. Ce n'est pas nous. Nous les avons tous gardés et tous à l'aide sociale.

Voilà la politique que l'on mène et nous avons donné des sommes considérables pour qu'ils arrivent à l'équilibre en 2023 et en 2024. Maintenant, nous demandons que tout le monde fasse un peu le job. Je l'ai rappelé hier. Avant Covid, après Covid, le prix de journée a augmenté d'un tiers par rapport à l'augmentation des charges. Cela ne peut pas durer pendant 10 ou 15 ans. Ce n'est pas possible. Il faut le prendre en compte tout cela et il faut que vous l'acceptiez.

Je peux détailler tout le budget, mais ce n'est pas la peine. Les choses importantes, nous en avons parlé comme les recettes de l'État. Vous le savez très bien, nous allons participer.... On a reçu tout à l'heure le montant pour le Département du DILICO. Nous sommes à 1 555 000 au lieu de 1 600 000 comme nous avions prévu. Tout le monde y participe de toute façon

Sur les recettes, nous en avons parlé. La principale et la seule que nous maîtrisons, ce sont les droits de mutation. Pour le reste, nous subissons. Sur le fonctionnement, vous savez très bien qu'une grande partie du fonctionnement est contrainte aujourd'hui. Je veux parler de la solidarité. On peut y ajouter tout ce qui est salaires et accompagnement.

Sur l'investissement, nous avons fait une baisse de 6 millions, ~~mais nous ferons tout~~, et si en milieu d'année, nous n'avons pas des nouvelles venant de l'autre côté de l'Atlantique qui mettent à plat l'économie mondiale parce qu'il est capable de tout, je pense que nous

serons à même d'avoir un budget d'investissement qui sera sensiblement le même que celui que nous avons connu les deux dernières années. Voilà un peu la politique que nous avons.

Pour les collèges, en matière d'investissement en moyenne sur les cinq dernières années, nous sommes 20% au-dessus, par élève, de l'Aquitaine et 15% de la strate. Nous n'avons pas à rougir. On bosse et on essaie de faire le mieux possible. Oui, il y a eu un peu moins cette année sur les ordinateurs, mais globalement, sur cinq ans, nous sommes 20% au-dessus de l'Aquitaine.

Regardons les choses par le bon bout et non par le petit bout.

Nous proposons un budget à l'équilibre. Je ne vais pas le détailler plus parce que je vais vous embêter, mais je pourrai répondre tout à l'heure si vous attaquez un peu méchamment.

Je vais m'arrêter là et je propose à tout le monde de discuter sur ce budget.

Monsieur le Président : Merci beaucoup, Dominique. Nous allons maintenant passer aux explications de vote. Je vais donner la parole successivement à Jean-Marc Lespade, Julien Dubois et Monique Lubin.

M. LESPADE : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Le journal Le Monde d'hier souligne qu'en 2024, l'impôt sur le revenu a augmenté pour tout le monde, sauf pour les plus riches. Je pense que jamais notre pays n'a connu une telle situation où l'injustice fiscale n'a été aussi importante et où elle n'a cessé de croître.

Je l'ai dit à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, notre pays, la France, est resté champion d'Europe en matière de dividendes versés aux actionnaires. Je vous renvoie à toute la question qui nous est souvent posée concernant la dette publique de l'État, dette publique de l'Etat qui n'est qu'une construction issue de ces allègements fiscaux qui ont été accordés aux plus riches durant ces dernières années.

Dans ce contexte très contraint, où notre gouvernement, le gouvernement – ce n'est pas le nôtre - impose une austérité... Je me demande par qui il est soutenu. D'ailleurs, cela m'amène à dire que c'est un gouvernement qui mène une politique d'austérité avec la complicité, rappelons-le, des députés du Rassemblement National. Il est bon de le souligner.

Pour revenir à notre Département, les politiques publiques volontaristes axées sur l'égalité, la solidarité, l'accès aux services publics essentiels portent des valeurs de progrès, des valeurs d'émancipation qui permettent à chaque Landaise et à chaque Landais de se découvrir, de s'exprimer et de s'épanouir.

Je le disais à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, le budget qui nous est proposé est effectivement un budget de résistance par rapport à la politique gouvernementale. Nous le voyons bien, nos finances sont maîtrisées.

12 millions pour la transition écologique et énergétique, qu'il s'agisse de préserver la biodiversité, les ressources en eau, la gestion des déchets ; plus de 25 millions pour le SDIS, pour lequel le Département assume majoritairement l'effort financier nécessaire au fonctionnement et au maintien du service de qualité et performant ; plus de 7 millions et demi consacrés à l'agriculture et la forêt, pour accompagner les filières et agir en faveur d'une bonne alimentation ; près de 8 millions d'euros sont destinés à l'attractivité territoriale, au tourisme et au thermalisme. Comme l'indique le rapport, depuis 2021, ce sont 90 projets que le Département a pu soutenir. Les dispositifs que représentent les

Syndicats Mixtes sont autant d'outils permettant de développer les territoires et de nourrir notre économie locale.

La politique foncière engagée pour maîtriser l'aménagement du territoire et répondre aux besoins de logements est également un engagement fort qui caractérise notre collectivité.

Plus de 30 millions pour l'éducation, les collèges, les bâtiments, les ordinateurs, la restauration ou encore l'apprentissage de la natation, auxquels nous pouvons également ajouter 7 millions et demi pour le transport scolaire, et vous savez à quel point nous y sommes attachés, et je veux parler bien sûr de la gratuité.

3,3 millions pour le sport, avec la création de la Maison départementale des sports, qui contribuera à l'émancipation et à l'épanouissement de tous.

Près de 9 millions pour la culture. Il est bien connu que la culture a un certain nombre de vertus, qu'elle contribue à améliorer la qualité de la vie. Rachel Durquety a eu l'occasion de le souligner ce matin : les arts, la musique et le théâtre ont des effets importants reconnus. Ils devraient peut-être être une compétence obligatoire des Départements, avec bien sûr les moyens qui devraient y être associés.

10 millions pour offrir à la jeunesse landaise un panel de formations universitaires attractif et dynamique. C'est également quelque chose d'important pour l'avenir.

Enfin, plus de 290 millions dédiés à l'action sociale en faveur des plus vulnérables, pour améliorer leurs conditions de vie, avec un soutien renforcé pour les personnes âgées, les demandeurs d'emploi, les familles en difficulté et les personnes confrontées aux différents freins à l'emploi que nous avons pu évoquer durant ces deux journées.

Un mot sur les « rendez-vous de l'autisme » qui ont eu lieu la semaine dernière. À titre personnel, je n'ai pas pu y participer, mais j'ai recueilli un certain nombre de retours particulièrement positifs sur ces deux journées qui ont été riches, avec la parole qui a été accordée à tous : les enfants, les adultes, les familles et les professionnels. Certes, il y a le projet phare en cours du futur campus pour 2028, mais il y a toutes les actions portées par les associations que le Département soutient activement. Nous relevons une très belle suggestion qui a été proposée par l'un des acteurs de ces deux journées : celle d'un ESAT dans le domaine artistique. Peut-être qu'il faudra y réfléchir. Il s'agit à nos yeux d'une idée qui mérite notre attention.

La situation financière de notre collectivité nous permet de maîtriser les choses et de pouvoir poursuivre sur l'essentiel de nos politiques publiques, ce qui n'est pas le cas de 80 Départements de notre pays. Je ne vous cache pas que je me fais parfois la réflexion : je préfère être conseiller départemental dans les Landes que ailleurs, car envisager des coupes franches dans un certain nombre de politiques publiques n'est pas forcément ce dont rêve un certain nombre d'élus dont je fais partie.

On observe que les Départements qui sont dirigés par ce qu'on a coutume d'appeler désormais le bloc central, la droite et le centre qui, d'un côté, dans une forme de contradiction, soutiennent les politiques d'austérité du gouvernement et qui, d'un autre côté, décident de coupes franches dans un certain nombre de sujets, ont décidé de ne pas appliquer l'augmentation de 1,7% sur le revenu de solidarité active à partir du 1^{er} avril.

Je pense que c'est tout à fait révélateur de la contradiction dans laquelle ces élus peuvent être. D'un côté ils assument la politique gouvernementale et d'un autre, ils décident de coupes franches dans les politiques publiques que leur collectivité peut être amenée à prendre.

Monsieur le Président, vous avez évoqué à quel point il était très difficile de défendre la politique gouvernementale d'un côté et l'austérité que ce même gouvernement promeut. Contradiction, oui. C'est une position inconfortable. Je regarde mes collègues qui sont dans cette position pour le moins inconfortable.

Et je terminerai, puisqu'il y a eu pas mal de citations, notamment hier, par une citation de Paul Claudel que je livre à nos collègues qui sont devant moi : « Une contradiction, il n'y a qu'à ne pas s'en apercevoir. » Je vous remercie.

M. DUBOIS : Monsieur Lespade, je ne répondrai pas à tout cela. Votre conclusion un peu moraliste ne nous perturbera pas.

Je vous confirme que c'est notre gouvernement. Quand on commence à remettre ce genre de choses en cause, on ne sait pas trop où cela s'arrête. Donc, faisons attention. Concernant sa mise en place, il m'avait semblé comprendre que le Parti Socialiste n'avait pas voté la motion de censure qui aurait pu le bloquer.

Donc, le soutien ou sa mise en place liée uniquement au Rassemblement National ne tient pas la route.

Bref, parlons du budget. Je vais juste faire une parenthèse dans les déclarations de satisfaction ou d'autosatisfaction qui vont être faites. Monsieur Coutière a commencé, vous avez continué, Madame Lubin le fera de même et le Président conclura dans le même sens.

C'est donc un mauvais moment à passer, mais vous allez voir, ça va aller vite. D'ailleurs, je vais commencer en vous citant, ce qui est gage d'une intervention, si ce n'est réussie, tout au moins qui commence bien. Au tout début du document de synthèse de ce projet de budget, vous écrivez être confronté à un véritable effet de ciseau. Je vous cite : « D'un côté des baisses de recettes, de l'autre des dépenses obligatoires qui continuent d'augmenter. »

La réalité, et nous avons tenté de le démontrer au cours de nos débats aujourd'hui, hier et lors des orientations budgétaires, est tout autre. Je m'en réfère à vos propres chiffres présentés dans le tableau d'équilibre financier, lequel fait foi, je le rappelle, pour nos votes. J'invite tous les élus et les observateurs de nos échanges à en faire de même afin de vérifier concrètement qui est malhonnête, qui est dans la posture, pour reprendre, Monsieur le Président, vos qualificatifs courtois, et qui nie la réalité.

Page 19, nous pouvons lire que les recettes de fonctionnement passent de 498 millions à 515 millions d'euros, soit 17 millions de plus qu'en 2024.

Page 26, c'est vrai, les recettes d'investissement passent de 18,5 millions à 16,5 millions, soit un tassement de 2 millions. Mais quand on fait l'addition, au total, les recettes du Département pour 2025 sont donc en augmentation de 15 millions. Il y a bien 15 millions de recettes en plus dans les caisses du Département cette année et l'invocation d'une contrainte extérieure qui vous aurait poussés à faire des choix douloureux pour ce projet de budget tombe donc d'elle-même.

Quand on entre dans le détail, comme on a pu le faire ces derniers jours, ces recettes augmentent de 7 millions de dotations au titre de l'APA, 4 millions au titre des dotations et participations, notamment en provenance de l'État et je ne parle même pas des 6 millions de plus de fiscalité locale ou des 5 millions de plus que vous allez obtenir grâce au Fonds National de péréquation des droits de mutation, lesquels compensent largement la perte de recettes issue de la baisse du produit national de la TVA.

Donc, dans ce contexte, non, le Département n'était pas obligé d'accroître la pression fiscale sur les Landais et les néo-Landais qui achètent un appartement ou une maison pour se loger, mesure qui rapportera, on l'a dit, 2 millions d'euros complémentaires et viendra accroître une recette, on l'a dit aussi, historiquement haute pour notre collectivité. Non, le Département n'était pas, une fois encore, obligé de baisser son niveau d'investissement de BP à BP en le réduisant de 8 millions d'euros après avoir diminué, dans les années passées, ses engagements aussi d'investissement dans les budgets primitifs. Non, le Département n'était pas obligé d'engager des restrictions budgétaires qui touchent, on l'a montré, ses compétences principales, celles qu'il est tenu d'exercer. Et si nous avons salué de manière objective les efforts faits sur la voirie et les pistes cyclables, par exemple, nous contestons tout aussi objectivement les restrictions qui vont toucher de multiples domaines à divers degrés. On les a abordés : l'autonomie, l'accompagnement des personnes âgées, les collèges, le patrimoine culturel, l'accompagnement des Communes dans de nombreux domaines.

L'état financier de notre collectivité, loin de connaître les difficultés d'autres territoires moins portés par l'évolution des droits de mutation, nous permettait de faire des choix différents en cohérence avec tout ce qui a été porté durant ces débats.

Nous voterons donc contre le budget qui nous est proposé.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Je donne la parole à Monique Lubin et à Boris Vallaud.

M. VALLAUD : Très rapidement, pour répondre à la discrète interpellation de Monsieur Dubois, nous avons renversé tout d'abord le gouvernement de Michel Barnier que vous souteniez, parce qu'il n'avait comme interlocuteur exclusif que l'extrême droite et que ce n'était pas l'engagement que nous avions pris auprès des Français, puisqu'une majorité d'entre nous dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale avaient été élus grâce au front républicain.

Il y avait une mauvaise manière et une mauvaise fréquentation à corriger et je me suis tourné vers les députés qui sont de votre parti en leur disant : « Vous préférez quoi ? Des discussions dans le cadre républicain, des discussions exigeantes avec la gauche, ou vous préférez la laisse et le bâton de l'extrême droite ? » Je conçois que certains préfèrent la laisse et le bâton, chacun ses goûts. Ce n'était pas les nôtres.

Dans les discussions que nous avons engagées avec François Bayrou, extrêmement difficiles, à un moment donné, nous nous sommes posé la question de savoir si nous laissons la bride sur le cou à ceux qui refusent le principe même de la solidarité nationale et de la justice fiscale et qui refusent éperdument de faire contribuer ceux qui le peuvent, c'est-à-dire les multinationales et les plus riches, ou est-ce qu'on rentrait en négociations pour épargner un certain nombre de souffrances aux Français ?

Il y avait 35 fermetures de classes qui étaient prévues dans les Landes dans la première version du travail qui a été fait par le ministère de l'Éducation Nationale et c'était la conséquence des 4 000 suppressions de postes d'enseignants. Il y a toujours trop de fermetures de classes, mais nous nous sommes battus. Il y avait 1,2 milliard de moins pour l'hôpital public et vous savez ce qu'il en est à Dax, à Mont-de-Marsan, mais je pourrais dire aussi à Aire-sur-l'Adour sur notre canton où les urgences sont ouvertes quand elles ont le personnel pour cela. Il y a eu 100 millions d'euros de plus dans le fonds d'urgence pour les EHPAD. Il y a eu des coupes sombres, ou des coupes claires plus exactement, dans un certain nombre de budgets et si nous ne nous y étions pas opposés... certains ont fait ce choix de ne pas s'y opposer, de ne pas même rentrer dans la discussion, considérant

que le compromis était la part maudite de la politique, là où elle permet quand même d'épargner les Français. Nous l'avons fait en responsabilité. Nous avons donné un budget qui n'est pas le nôtre à ce pays et si nous vous avions laissés faire, il aurait été épouvantable, plus encore pour les Françaises et pour les Français.

Je le dis parce que le budget qui se prépare l'année prochaine ne cherche plus 14 milliards sur le budget de la Sécurité Sociale, il en cherche 25. Puisqu'on parle du budget des collectivités locales, il était originellement prévu 9 milliards d'économies et finalement nous avons ramené, je crois, à 2,5 milliards.

Mais les premières discussions budgétaires me laissent craindre, s'il y a toujours ce dogmatisme en matière de recettes et de solidarité fiscale, que les efforts demandés aux communes, aux Départements, aux Régions l'année prochaine soient pour certaines collectivités absolument inaccessibles sans qu'il en coûte très concrètement aux plus pauvres de nos concitoyens. Parce que dans certains Départements, comme le Président Fortinon a eu l'occasion de le dire, ce qui se produit très concrètement, c'est qu'il y a des difficultés dans la prise en charge de la protection de l'enfance, des difficultés dans la prise en charge des personnes âgées et vous savez que dans certains Départements, le reste à charge est trop élevé et que les résidents quittent les EHPAD faute de pouvoir s'y maintenir et de pouvoir compter sur la solidarité nationale.

Donc, à un moment donné, il faudra avoir la même cohérence ou la même inconstance, je ne sais pas, au niveau national et au niveau local. Voilà. Il n'y a pas de République sans justice fiscale et vous vous en rappellerez, puisque le taux d'effort fiscal des multinationales est évidemment inférieur à celui de votre boulanger. Le taux d'effort fiscal de Monsieur Bernard Arnault est probablement très inférieur à celui de chacune et de chacun d'entre nous autour de cette table.

Voilà ce que je voulais dire.

Mme LUBIN : Monsieur le Président, nous allons nous prononcer sur le budget du Département que vous nous proposez pour 2025. Néanmoins, les débats que nous avons depuis un moment sur la politique nationale, et notamment la politique fiscale nationale, ne sont absolument pas étrangers, contrairement à ce que certains pourraient penser, à nos débats aujourd'hui dans cette enceinte, puisque petit à petit, la situation des Départements a évolué. On a commencé par transférer aux Départements un certain nombre de compétences en promettant la compensation à l'euro près qui n'est jamais arrivée. Aujourd'hui, nous voyons, en matière sociale notamment, des dépenses qui continuent à augmenter et une compensation bien évidemment qui n'augmente pas.

Puis, petit à petit, on nous a privés de nos leviers fiscaux à tel point qu'aujourd'hui nous n'en avons plus un seul. Et on a fini, en plus, par nous donner une compensation grâce à des recettes soi-disant dynamiques de TVA. On sait ce qu'il en est de la TVA, on sait ce qu'il en est aussi des compensations et des dotations qui sont votées chaque année par le Parlement et qui donc, d'une année à l'autre, peuvent évoluer dans un sens ou dans l'autre.

On sait ce qu'il en est aussi de la situation économique actuelle qui fait que, comme vient de l'expliquer Boris Vallaud, cette année, ce n'est certainement rien par rapport à ce que nous allons vivre dans l'élaboration du budget 2026 et donc, ce qui découlera bien évidemment pour les citoyens, mais aussi pour les collectivités, ou bien on peut le dire pour les collectivités et pour les citoyens. Au bout d'un moment, de toute façon, ce sont toujours les mêmes sur qui cela retombe.

Couplé à cela, nous avons une situation économique qui fait que depuis deux ans, nos droits de mutation ont fondu comme neige au soleil. Ils restent, certes, à un niveau agréable, je vais dire, mais ils ont quand même fondu comme neige au soleil, parce qu'il faut savoir que c'est ce que nous avons perdu qui nous permettait, couplé à la fin du levier fiscal, de financer toutes les politiques volontaristes que nous avons décidé de mettre en place. Malgré cela, et quoi que l'on puisse en dire, nous avons un Département qui continue à porter un certain nombre de choses.

Alors, le Vice-Président en charge des affaires financières l'a dit, nous avons certes, et nous ne le renions pas, une infime baisse de notre budget de l'ordre de 2%, là où d'autres vont beaucoup plus loin, et grâce à une gestion que je ne qualifierai pas de prudente, parce qu'une gestion prudente, cela veut dire que l'on ne fait pas grand-chose, grâce à une gestion raisonnée de nos dépenses et de la dette toutes ces années que nous venons de passer, nous avons finalement aujourd'hui une situation financière de ce Département qui nous permet de faire face, mais qui nous permet de faire face en continuant un certain nombre de choses et en continuant surtout à innover parce que c'est ce que nous aimons faire dans ce Département.

Je voudrais dire qu'à un moment où certains Départements laissent tomber ce qu'on appelle des grands projets, nous, nous continuons. Le projet autisme, il démarre. Le projet de répit partagé, il avance. Ce sont de gros sujets. La couverture haut débit, elle se termine et elle ne laissera personne sur le bord de la route. C'est intégralement dû à la volonté politique du Département parce qu'il faut quand même rappeler - les Landais l'oublient, les Français l'oublient - que normalement, jamais, jamais nous n'aurions dû verser un centime pour la couverture numérique du département. Non seulement nous le faisons, mais nous allons jusqu'à la dernière prise puisque nous savons que dans ce département, un certain nombre de personnes n'auraient jamais pu être raccordées et qu'aujourd'hui cela devient un besoin, je ne dirais pas vital, mais en tout état de cause extrêmement important.

Nous continuons notre politique sociale extrêmement avant-gardiste. Je dis avant-gardiste parce que je l'ai rappelé, mais quand on parle d'EHPAD publics, on pourrait dire « ils ressassent toujours la même chose, ils rabâchent toujours la même chose » mais au regard de ce qu'est la situation aujourd'hui de la dépendance dans ce pays et au regard de ce que nous avons découvert sur la gestion des EHPAD, moi je revendique le fait que finalement, notre choix de politique publique en la matière est un choix avant-gardiste.

J'entends dire que dans ce budget nous aurions baissé notre aide à la dépendance et aux EHPAD. Il faut quand même une sacrée dose de mauvaise foi pour dire cela. Oui, parce que ce que nous avons baissé, c'est ce que nous avions augmenté en très grande quantité sur des aides extraordinaires aux EHPAD les années passées, que nous n'étions absolument pas tenus de faire, pour leur permettre de sortir de l'ornière et de ne pas avoir à augmenter les tarifs pour les familles de manière trop draconienne.

Donc, nous avons fait beaucoup plus, nous faisons un petit peu moins que ce beaucoup plus, et dans la bouche de notre opposition, cela se traduit par : nous baissions notre participation à la politique en faveur des personnes âgées.

J'ai déjà dit que j'avais été dans l'opposition et que je savais que l'exercice n'était pas facile, mais quand on peut éviter un minimum de mauvaise foi, ce n'est pas plus mal.

Je voudrais aussi rappeler que si nos recettes augmentent un tout petit peu, comme cela a été rappelé, nos dépenses contraintes augmentent, elles, fortement et nos dépenses en matière d'aide sociale continueront à augmenter. Je veux rappeler ici que le taux de chômage augmente à nouveau dans ce pays, que mécaniquement nous aurons donc à

craindre une augmentation des bénéficiaires du RSA, surtout quand on voit le sort qui est fait, j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer hier matin, aux chômeurs de plus de 50, 55 ans et voire maintenant 60 ans, puisqu'avec un départ à la retraite retardé, on retrouve, et ça y est, c'est chiffré, on commence à avoir des articles là-dessus, on retrouve des seniors au chômage qui restent plus longtemps au chômage. Donc, on a des marqueurs sociaux qui repartent un petit peu dans le rouge.

Malgré tout cela, malgré ces dépenses contraintes, nous continuons à innover en matière sociale et l'innovation a un coût. Je ne peux pas laisser dire qu'à ce niveau-là nous serions faibles et que nous aurions baissé quoi que ce soit. Il a été rappelé aussi, par exemple, et je ne vais pas tout citer parce que cela a été fait, mais quelques petites choses.

L'exception landaise en matière d'agriculture, et je parle bien d'exception landaise, et même les syndicats majoritaires le disent. Dans les Landes, ils savent que l'agriculture est bien traitée et que nous sommes toujours là lorsqu'il y a une difficulté. Cela a encore été évoqué à propos de la grippe aviaire, de la vaccination, ainsi de suite.

Je veux parler aussi du développement économique que nous n'avons plus en compétence directe, mais dont vous voyez bien que nous avons trouvé des passerelles qui nous permettent de continuer à soutenir le développement économique de ce département.

Et puis l'éducation et puis, tout ce qui vient d'être cité pendant ces deux jours.

Donc nous, dans cette majorité départementale, nous sommes effectivement heureux des arbitrages que nous propose notre Président parce que malgré, je le répète, une baisse extrêmement modeste de la globalité de notre budget, nous continuons toutes nos politiques, nous continuons notre innovation, nous portons des projets, de gros projets qui seront une fois de plus des projets innovants.

Bien évidemment, cela nécessite quelques petits ajustements, et je veux bien que l'on fasse, et après tout c'est le rôle de l'opposition, je veux bien que l'on aille chercher partout tout ce que l'on peut critiquer. Nous sommes sur des ajustements extrêmement modestes et nous accompagnons ces ajustements par une augmentation de ces DMTO dans les conditions dont nous venons de débattre. Alors que notre opposition nous dit que finalement, on aurait pu s'en passer. Quel aveu ! D'abord, quel aveu de bonne gestion ! Nous sommes dans une situation, effectivement, qui est loin d'être dramatique et qui est même une bonne situation.

Mais moi, je pose une question : que voulons-nous faire de notre Département ? S'il s'agit de gérer uniquement ce que nous avons à faire, gérer nos compétences principales sans être innovant, sans imaginer ce qui peut améliorer la vie des Landais, sans créer de nouvelles structures, alors oui, restons à ce que nous avons, contentons-nous de ce que nous avons. Mais dans ce Département, cette majorité ne s'est jamais contentée de ce qu'elle avait. Elle a toujours cherché à faire mieux parce qu'elle a en ligne de mire l'amélioration quotidienne de la vie des Landais, surtout des plus modestes, des plus âgés, de notre jeunesse.

Donc oui, nous assumons cette légère baisse, cette augmentation des DMTO, et nous assumons surtout, sous ces vents qui soufflent très fort, une situation et des choix qui nous permettent de ne pas rougir de notre politique et de continuer à porter haut nos valeurs.

Monsieur le Président, notre groupe votera le budget que vous nous proposez.

Monsieur le Président : Je vous remercie. On va conclure ce débat et avant de passer au vote, d'abord je tenais à remercier l'ensemble des élus et conseillers départementaux pour la tenue de cette session budgétaire du budget primitif 2025, tenue à la fois par, je pense, la place que chacun, à travers ces présentations, a pu laisser au débat, et les échanges qui ont eu lieu dans un climat totalement serein même si la situation de notre pays aujourd'hui crée énormément de tensions à tous les niveaux.

Si j'avais besoin de traduire un sentiment, quand on a commencé à travailler à la préparation de ce budget, j'associe bien sûr Dominique Coutière et l'ensemble des services qui y ont contribué, quand l'année dernière les mauvaises nouvelles sont tombées les unes après les autres, à commencer par Bruno Le Maire qui a commencé à accuser l'ensemble des collectivités territoriales de ce pays de créer le déficit budgétaire de l'État, quand nous avons eu la première mouture du budget de Michel Barnier, on avait énormément de craintes, surtout quand on regardait la situation de l'ensemble des Départements de France qui étaient déjà dans une situation très critique. Je vous rappelle qu'il y a un certain nombre de Départements dans ce pays qui ont clôturé leur exercice 2024 en déficit et qui sont quasiment en cessation de paiement pour certains.

Par exemple, quand vous avez un Département très proche de chez nous qui cherche pas moins de 100 millions d'euros d'économies pour pouvoir faire son budget, si on devait s'administrer ce genre de potion, nous ne serions pas en train de parler de détails. Quand je vois un autre Département voisin qui a arrêté, dès l'année dernière, toutes les aides aux communes, cela représenterait près de 20 millions d'euros dans notre budget. D'autres Départements de toutes sensibilités politiques se sont attaqués à la culture avec près de 40% de crédits en moins.

On voit bien que les Départements sont tellement pris à la gorge globalement qu'ils sont conduits à rogner pour certains sur leur politique obligatoire, notamment sur la solidarité.

C'est pour cela que je vous dis que nous n'avons pas cédé à la panique. Nous avons d'abord examiné ligne par ligne ce qu'il allait advenir de notre budget à nous. Il vaut mieux partir de notre situation pour pouvoir absorber les chocs que nous assène l'État, plutôt que de se retrouver dans la situation d'autres qui étaient déjà quasiment en cessation de paiement.

Malgré tout cela, et c'est là où je considère que le gouvernement manque parfois de discernement, les mesures qui ont été prises en direction des collectivités pour qu'elles réalisent des économies portent à 40 % sur les Départements. Si on est vraiment honnêtes, on ne connaît pas les mêmes difficultés au niveau des communes et des communautés de communes, même si on est prélevé.

Bizarrement, il y en a certaines qui ne sont pas prélevées. C'est comme ça. Si je vous citais les communautés de communes de ce département qui sont prélevées au titre de DILICO, vous verriez qu'il en manque un certain nombre qui vous viennent à l'esprit tout de suite alors qu'elles devraient être contributrices, mais elles ne le sont pas. Ma communauté de communes, elle, contribue. Dans les Landes aujourd'hui, il y a très peu de communautés de communes qui contribuent.

Il faut vraiment avoir un discours de vérité sur la réalité des choses. Il suffit de regarder l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'ensemble des collectivités de ce pays. L'épargne brute et l'épargne nette s'effondrent, avec une baisse de quasiment 95% de baisse dans les Départements. 95% de baisse. Si vous faites le cumul de toutes les épargnes nettes, on en est rendu au niveau national à 150 millions d'euros. C'est

quasiment 0. Pour ceux qui savent ce que c'est, c'est ce qui vous aide à financer votre investissement.

Face à ce panorama, nous aurions pu céder à la panique et couper dans tout parce que ce qui va nous arriver va être terrible. Nous ne l'avons pas fait car nous avions une situation que l'on avait su préserver ; on s'était servi des augmentations sensibles des droits de mutations sur deux années pour nous désendettement. C'était la priorité qui avait été donnée. Pendant trois ans, on n'a pas emprunté et chaque année, on remboursait 20 millions d'euros et cela a fait baisser l'encours de la dette de 60 millions d'euros en trois ans. Aujourd'hui, on en est rendu à avoir des capacités d'endettement très importantes qui nous permettent de maintenir un niveau d'investissement élevé. C'est pour cela que nous avons eu le même niveau d'investissement que l'année dernière en finissant à 82 millions d'euros d'investissement réel.

Il y a toujours beaucoup de comparaisons qui se font de budget à budget qui n'ont aucun sens. Je préfère toujours analyser que les comptes administratifs et regarder la réalité des faits. Ce n'est pas la prévision qui est la vérité, on s'en aperçoit bien. Il faut qu'elle soit sincère, mais elle ne relate pas toujours la vérité.

Nous avons maintenu le niveau d'investissement. Si nous revenons quelques années en arrière, le niveau d'investissement n'était pas là. Nous étions plutôt en moyenne entre 65 et 70. Donc, rester à un niveau de dépenses d'investissement comme celui-là est quand même très important parce que cela permet d'assurer une politique ambitieuse.

Donc, nous aurions pu céder à la panique et couper dans tout. On voit combien certains secteurs de la solidarité sont en grande difficulté. Hier soir, je ne sais pas si beaucoup d'entre vous l'avez écouté parce que c'était tard, à 23h, il y avait l'émission « c'est ce soir » sur la protection de l'enfance. Enfin, la protection de l'enfance est mise sur le devant de la scène grâce à la collègue de Boris Vallaud, Isabelle Santiago avec le rapport qui a été produit hier et il y avait ce débat. Elle était présente avec d'autres et il y avait un représentant des conseils départementaux qui est le Président du Département du Finistère qui expliquait qu'il faisait tout ce qu'il pouvait, mais que c'était un secteur où il n'y arrivait pas, tous les autres assénant tous les dysfonctionnements que l'on peut constater.

Dans le Département que je préside, l'année dernière on a été capables de mettre un terme à une structure qui accueillait des enfants en grande difficulté, qui n'avait pas d'agrément, qui était plutôt une structure lucrative. On a préféré sortir tous les enfants et on a investi. On a acheté deux maisons à Grenade-sur-l'Adour pour y mettre ces enfants qui sont en très grande difficulté. Cela ne concerne que 16 enfants et nous y consacrons 2 millions d'euros par an, pour 16 enfants.

C'est l'exemple que face à des situations que tout un chacun n'imagine pas parce qu'il ne le vit pas, il faut que l'on apporte des réponses qui soient à la hauteur des défis qui sont devant nous et parce qu'on a une dégradation très importante et un nombre de signalements et d'informations préoccupantes qui ne cessent de croître. C'est un sujet qui va prendre de plus en plus d'ampleur et si l'Etat, je vous le dis sincèrement, continue à ne pas doter en moyens suffisants la pédopsychiatrie pour prendre en charge un certain nombre de difficultés et d'enfants qui n'ont rien à faire dans la protection de l'enfance, ce sont les Départements qui seront confrontés à tout cela et c'est en ce sens que je dis souvent qu'il nous prend pour des sous-traitants sans nous en donner les moyens.

Tant qu'on pourra le faire ici, tant qu'on aura les moyens à y consacrer, on le fera, mais inévitablement, on arrivera aussi à nos limites.

Je peux vous dire que je suis content d'être dans le Département qui a créé le Village Landais Alzheimer parce que quelque part c'est un exemple national et international. Je serai content demain, parce qu'on en est à la phase opérationnelle, quand on réalisera le Campus Autisme. Moi aussi, j'étais aux journées de l'autisme, comme tous les ans, et vous vous dites quand même qu'être élu, cela sert à quelque chose. On se sent utile.

Jean-Marc Lespade citait une proposition qui a été faite. Il est sûr que s'il y en a qui n'ont pas d'idées, je peux vous dire qu'eux en ont parce qu'ils essaient de trouver leurs propres réponses et leurs solutions. On va regarder ce projet d'ESAT artistique. Ils ne veulent pas créer un ESAT rien que pour eux, mais trouver peut-être une antenne d'un autre ESAT, sur un domaine qui aujourd'hui n'est pas exploré en matière d'ESAT. On est plutôt sur le maraîchage, sur la restauration... Il y a des professions qui ne sont pas explorées et qu'il faudra peut-être explorer.

Quand vous allez le 7 avril à Nonères, vous vous dites que le Département sert à quelque chose.

C'est pour cela que sur toutes ces politiques, il n'est pas question de revenir en arrière. C'est le jour où nous serons totalement dos au mur que nous reviendrons vraiment en arrière.

Mais quand l'État vous fait les poches de façon récurrente et ce, depuis de très nombreuses années parce qu'il n'arrive pas lui-même à mener ses politiques au niveau national et parce qu'il fait plutôt le choix de baisser les impôts que d'augmenter le service, inévitablement, nous serons peut-être confrontés à ces difficultés.

On évoque toujours l'effet de ciseau. L'effet de ciseau, ce n'est pas quand les dépenses dépassent les recettes, c'est quand l'évolution des dépenses est plus forte que l'évolution des recettes. C'est à ce moment-là que l'on peut prendre le risque qu'il y ait un ratrapage. Quand la croissance est plus forte d'un côté que de l'autre, inévitablement, quand les courbes se croisent, il peut y avoir une grosse difficulté et cela peut mettre à mal, comme c'est le cas pour beaucoup de Départements, l'épargne nette au plus bas. Quand vous regardez le Département des Landes, il a vu son épargne nette énormément baisser ces dernières années, mais comme elle était à un niveau très élevé, elle nous permet encore de maintenir un niveau d'investissement élevé.

Je conçois que chacun puisse ne pas partager notre analyse, nos choix et puisse faire différemment, mais quand vous êtes dans une collectivité comme un Département où vous ne décidez plus de rien, parce que c'est quand même la réalité en termes de recettes, on ne décide plus de rien, et je rejoins Monique Lubin quand elle pointe l'hypocrisie du gouvernement. Quand on n'est pas capable d'assumer ses propres responsabilités, on les transfère à quelqu'un d'autre.

Ils auraient très bien pu dire dans la loi de finances 2025, comme c'était une demande de l'Association des Départements de France : « On augmente pendant trois ans les droits de mutation dans tout le pays. », d'ailleurs je rappelle que c'est pour trois ans, personne ne l'a dit. Non, « On vient de vous faire les poches, mais on vous donne la possibilité d'en récupérer une partie ». C'est une drôle de façon de gérer la politique nationale, mais je leur laisse ces choix-là.

Nous avons saisi cette occasion sur les trois ans qui nous sont offerts, d'autant qu'il y avait la formule prévue pour les primo-accédants. Il suffit d'en discuter avec les notaires, parce que ce sont eux qui reçoivent les clients, et de regarder l'impact que cela va avoir sur les transactions.

Là aussi, il ne faut pas surjouer en la matière. C'est quand même très faible. C'est sans commune mesure avec l'augmentation des prix que l'on a connue sur nos territoires. Qu'est-ce qui est le plus scandaleux ? Est-ce que ça n'a pas été la spéculation qui a été très encouragée ces dernières années ? On a une rareté du foncier, une rareté du logement qui est organisée par certains et cette rareté fait augmenter les prix. Ce ne sont pas les droits de mutation qui pèsent lourd, c'est l'augmentation du prix avant tout.

Là aussi, de temps en temps, il faut s'attaquer aux causes et pas uniquement à quelques remèdes ou quelques expédients qui vont nous apporter peut-être 2 millions dans l'année qui vient.

Donc, nous n'avons pas cédé à la panique et nous avons construit un budget qui est d'abord quasiment à l'identique en montant. La baisse est de 0,6%, ce qui n'est rien du tout. Nous n'avons renoncé à aucune politique publique fondamentale et historique de ce Département. Monique Lubin en a rappelé un certain nombre. Sur le transport scolaire gratuit, cela aurait pu être le cas. Nous sommes le seul Département de Nouvelle-Aquitaine à le faire.

Nous avons écrit à l'ensemble des Communautés de communes qui sont autorités organisatrices de mobilité. Depuis qu'elles sont autorités organisatrices de mobilités, bizarrement, cela nous coûte encore plus cher. Je vais les interroger et essayer d'ouvrir un dialogue pour que tout le monde ne vive pas sur le dos du Département.

Chacun fait ses choix dans sa commune, il n'y a pas de problème. Quand il est au Département, il fait des choix différents, c'est possible aussi. C'est la démocratie qui le permet. Mais à un moment donné, il aussi faut faire face à ces réalités. Nous, nous ne choisissons plus aucune recette et nous n'avons plus la chance d'avoir l'indexation nationale des bases foncières.

Certains ont vu sur la même période augmenter leurs impôts de 20% : les concitoyens ont vu leurs impôts augmenter de 20%. Les collectivités ont les mains blanches, c'est l'État qui a augmenté l'indexation. Donc les ressources ont augmenté de 20%, sans que cela n'ait fait de vagues et sans que chacun soit accusé de matraquage fiscal. C'est la réalité.

Le Département, lui, a le gel de ses recettes. Ça c'est certain.

Nous ne sommes pas tous dans la même situation. Il faut que chacun l'analyse correctement. Je pense que l'on peut tous se féliciter que malgré les contraintes qui sont les nôtres, on arrive à mener des politiques aussi ambitieuses.

C'est tout ce que je souhaitais vous dire. Maintenant, nous allons procéder au vote.

Qui est favorable à l'adoption de ce budget primitif 2025 ? Qui s'abstient et qui vote contre ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à M. Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (4)

ABSTENTION : 0

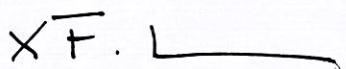
ADOpte A LA MAJORITE

Monsieur le Président : Je vous remercie.

Je vous rappelle qu'il vous faut signer à la sortie et que la prochaine Commission Permanente aura lieu le 28 avril. Merci beaucoup et bonne journée.

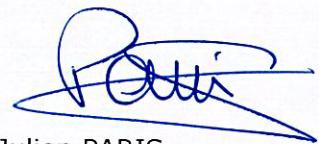
La séance est levée à 13h05

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance



Julien PARIS

TABLE DES MATIERES
Procès-verbal des débats de la réunion du 10 avril 2025

N°s	Titres des rapports	Pages
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE	
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	6
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	12
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	18
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	23
A-5	REVISION PARTIELLE DU PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS) -AVIS	31
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
B-1	INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	33
B-2	SOUTIEN AUX FAMILLES ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITE	45
B-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	52
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE	
C-1	SOLIDARITÉ TERRITORIALE - FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ ET ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES	54
C-2	HABITAT ET LOGEMENT	58
C-3	RÈGLEMENT UNIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS, DE LEURS GROUPEMENTS ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	61
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
D-1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES, BUDGET ANNEXE PARL	62

N°s	Titres des rapports	Pages
D-2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES HORS DOMAINE DÉPARTEMENTAL - DOMAINE FERROVIAIRE GPSO (GRAND PROJET DU SUD-OUEST)	67
D-3	AMÉNAGEMENT DURABLE ET GESTION DOMANIALE	74
D-4	BÂTIMENTS DURABLES DÉPARTEMENTAUX	75
D-5	AMENDES DE POLICE	77
D-6	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	78
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	84
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	87
E-3	PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	91
E-4	DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	95
E-5	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	97
E-6	DÉCHETS	99
E-7	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	103
E-8	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) ASSOCIATIONS ÉVOLUANT DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)	104
	F - AGRICULTURE ET FORET	
F-1	SOLIDARITÉ ENVERS LA FERME LANDES ET MAINTIEN DU DYNAMISME AGRICOLE ET RURAL	108
F-2	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ATTENTES SOCIÉTALES : UNE NÉCESSAIRE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE À ACCOMPAGNER	111
F-3	« LES LANDES AU MENU ! » : UN OUTIL À DISPOSITION DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS POUR RELOCALISER L'ALIMENTATION ET SOUTENIR LES PRODUCTIONS DE QUALITÉ	113

N°s	Titres des rapports	Pages
F-4	SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AUPRES DE LA FILIERE FORET BOIS	115
F-5	DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS	116
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME	
G-1	ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE, TOURISME ET THERMALISME	117
	H - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	
H-1	AGIR POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	123
	I - EDUCATION ET SPORTS	
I-1	UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES	125
I-2	SPORTS	129
	J - JEUNESSE	
J-1	FAVORISER LES PARCOURS EDUCATIFS EPANOISSANTS	132
J-2	DONNER AUX JEUNES LA POSSIBILITE DE CHOISIR LEURS PARCOURS	134
J-3	SOUTENIR L'ENGAGEMENT CITOYEN AU CŒUR DES PARCOURS DE JEUNESSE	137
	K - CULTURE	
K-1	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES	138
K-2	PATRIMOINE CULTUREL	142
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	144
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1	VIE ASSOCIATIVE	147

N°s	Titres des rapports	Pages
M-2	PERSONNEL DEPARTEMENTAL, ELUS ET SUBVENTIONS	148
M-3	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	150
M-4	DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	151
M-5	INFORMATION SUR LA DETTE DU DEPARTEMENT DES LANDES	152
M-6	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	153
M-7	AUGMENTATION DU TAUX DES DROITS DE MUTATIONS A TITRE ONEREUX EN APPLICATION DE LA LOI DE FINANCES 2025	153
M-8	BUDGET PRIMITIF 2025	157